

Christian Dior



RAPPORT ANNUEL 2009

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2010

Message du Président	2	Comptes consolidés	93
Organes de direction et de contrôle	4	1. Compte de résultat consolidé	94
Organigramme simplifié	5	2. État global des gains et pertes consolidés	95
Chiffres significatifs	6	3. Bilan consolidé	96
		4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	97
		5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée	98
		6. Annexe aux comptes consolidés	99
		7. Rapport des Commissaires aux Comptes	161
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	9	Comptes annuels	163
1. Résultats consolidés	10	1. Bilan	164
2. Résultats par groupe d'activités	12	2. Compte de résultat	166
3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance	20	3. Variation de trésorerie	167
4. Éléments de politique financière	25	4. Annexe aux comptes annuels	168
5. Résultat de la société Christian Dior	28	5. Filiales et participations	177
6. Actionnariat de la Société	29	6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	177
7. Questions administratives	30	7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	178
8. Autorisations à caractère financier	31	8. Rapports des Commissaires aux Comptes	179
9. Rémunérations des mandataires sociaux	33		
10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux	36	Résolutions	183
11. Plans d'options - attributions d'actions gratuites	44	Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010	184
12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51	Rapport des Commissaires aux Comptes	187
13. Reporting social du Groupe	52		
14. Conséquences de l'activité sur l'environnement	67	Renseignements divers	189
15. Faits exceptionnels et litiges	78	1. Historique	190
16. Événements postérieurs à la clôture	79	2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital	192
17. Évolutions récentes et perspectives	79	3. Gouvernance	196
		4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior	209
Rapport du Président du Conseil d'Administration	81	5. Principaux établissements et propriétés foncières	213
1. Gouvernement d'entreprise	82	6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance	216
2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	86	7. Contrôleurs légaux	219
3. Rapport des Commissaires aux Comptes	90	8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel	220

Christian Dior

Rapport Annuel 2009

Message du Président



Avec talent et discipline, nos équipes ont relevé le challenge. Nous avons mis à profit une période de fortes turbulences, où nos clients cherchaient des repères solides, pour rappeler notre héritage d'excellence, les valeurs de créativité et de durabilité incarnées par les marques du Groupe.

L'avenir recèle un excellent potentiel, sur les marchés historiques comme sur les marchés émergents, pour les marques qui sauront continuer à faire rêver nos contemporains et s'attacheront à développer une démarche tout aussi qualitative, quelle que soit la région du monde, pour leur parler d'émotion, de beauté, de qualité et d'authenticité.

A l'issue d'une année marquée par une crise mondiale d'une ampleur inhabituelle, notre Groupe relève le challenge qu'il s'était fixé et renforce ses parts de marché. Nous devons cette performance avant tout au talent de nos équipes et à leur parfaite exécution de nos stratégies : l'engagement des hommes et des femmes du Groupe a permis de concilier la gestion très rigoureuse que réclamait la situation des marchés et le maintien d'une position offensive efficace soutenue par des investissements strictement ciblés et par le déploiement d'une créativité forte et qualitative.

Comme dans toutes les périodes difficiles, notre Groupe a démontré en 2009 la solidité de son modèle de croissance et trouvé en lui les ressources nécessaires pour faire face à la situation et poursuivre ses avancées. La stratégie de concentration de nos efforts sur les marques stars, les marchés clés et les initiatives offrant les meilleures opportunités de retour sur investissement a porté ses fruits. Enfin, la réactivité de notre organisation et une gestion extrêmement rigoureuse des coûts et des stocks dans l'ensemble de nos métiers ont permis de préserver un excellent niveau de rentabilité au niveau du Groupe – qui se traduit par un taux de marge opérationnelle courante proche de 19 % – et d'améliorer la génération de cash.

En 2009, Christian Dior Couture s'est appuyé sur la force de sa marque et la justesse de sa stratégie. Son positionnement très haut de gamme, renforcé encore cette année, se construit sur des savoir-faire exceptionnels, au service de très grands créateurs et s'enracine dans une histoire qui place la marque au premier rang des marques de luxe. Ainsi, les collections de Haute Couture ont connu un succès retentissant, en renouant avec les origines de la Maison et leur présentation dans le cadre originel du 30 Avenue Montaigne.

Cette démarche a permis de continuer à attirer une clientèle très exigeante, éprise de créativité et toujours plus soucieuse de qualité pérenne. Elle s'est traduite par une progression marquée des ventes dans des catégories phare comme la

maroquinerie, où le succès exceptionnel du sac *Lady Dior* a été renforcé par celui de nouvelles lignes de même inspiration, comme *le Granville* ou *le Trente*. Le Prêt-à-Porter s'en est trouvé consolidé, tandis que Dior Homme connaissait des progressions remarquables sur tous les continents.

Ce positionnement haut de gamme, s'inscrivant dans la durée, représente un atout très important dans le développement international de la marque Dior, lequel s'est poursuivi sans relâche au cours de l'année avec l'ouverture d'un certain nombre de boutiques à fort impact, comme le Dubai Mall ou les nouvelles boutiques de Chine qui ont connu un succès commercial immédiat tout en établissant l'image au plus haut niveau.

La mise en œuvre d'une supply chain moderne qui avait fait l'objet d'investissements dans les années précédentes, la réduction des stocks, la maîtrise des coûts de fonctionnement ont ainsi permis une amélioration du résultat opérationnel. Cet effort, et les premiers résultats de 2010, préparent l'avenir de manière encourageante.

Au sein de LVMH, la diversité de nos métiers a constitué un bon facteur de résistance : si nos marques de Vins et Spiritueux et de Montres et Joaillerie, exposées au déstockage pratiqué par les distributeurs et les détaillants, ont été particulièrement pénalisées par la crise, les activités où nous sommes en contact direct avec nos clients grâce à nos propres réseaux de magasins ont connu une évolution plus favorable.

Dans tous nos métiers, il faut le souligner, nos équipes ont à leur actif des réussites incontestables : Louis Vuitton réalise une performance exceptionnelle avec une croissance globale à deux chiffres et une progression de toutes ses catégories de produits. Sephora continue d'imposer son approche unique du monde de la beauté et poursuit son expansion dans les différentes régions du monde.

Grâce au succès de sa politique d'innovation (*Hennessy Black, Hennessy VS 44* en hommage à Barack Obama...) et à un travail intense de terrain, Hennessy retrouve une dynamique positive aux États-Unis en cours d'année et renforce ses positions sur ce marché particulièrement difficile en 2009. Parfums Christian Dior continue d'illustrer avec force et modernité son ancrage dans l'univers de la couture et de s'appuyer sur l'extraordinaire vitalité de ses lignes emblématiques (*Miss Dior, J'adore, Eau Sauvage...*) tout autant que sur la qualité de ses innovations en soin et maquillage. TAG Heuer confirme son avance technologique et réussit entre autres son pari de commercialiser la *Monaco V4*, une montre dont la conception révolutionne l'univers de l'horlogerie.

Hublot, qui a rejoint le Groupe récemment, a remporté un premier prix à Genève pour la troisième fois en cinq ans. Make Up For Ever poursuit son développement remarquable aux États-Unis, en France et en Chine. Marc Jacobs, BeneFit, deux de nos marques les plus jeunes, tirent leur épingle du jeu et continuent de progresser malgré la conjoncture affrontée en 2009.

Un autre point me semble essentiel à mettre en exergue : nous sommes restés résolument cohérents avec la stratégie de valeur et la vision à long terme qui animent notre Groupe. Nous avons mis à profit cette période de fortes turbulences, pour rappeler nos fondamentaux, notre héritage d'excellence, les valeurs de créativité et de durabilité incarnées par les marques du Groupe. Le statut et l'image de nos marques n'ont cessé de se renforcer. Comme en témoigne le rebond enregistré par toutes nos activités sans exception en fin d'année, ce parti pris qui ne tolère aucun compromis au sein du Groupe nous place en position idéale pour préparer l'avenir.

Nous abordons l'année 2010 avec confiance et détermination sans nous départir de la prudence requise par un environnement toujours incertain. Si les économies mondiales opèrent une sortie de crise, elles le feront, c'est plus que vraisemblable, de façon progressive et en ordre dispersé. Il serait hasardeux d'avancer un pronostic sur l'échéance d'une reprise globale et solide. Pour cette raison, nous ne relâcherons pas nos efforts de gestion et continuerons à nous concentrer sur les opportunités réellement porteuses et stratégiques avec une grande sélectivité dans l'allocation de nos ressources.

Au-delà des aléas conjoncturels, ma conviction est que l'avenir recèle un excellent potentiel, sur les marchés historiques comme sur les marchés émergents, pour les marques qui sauront continuer à faire rêver nos contemporains et s'attacheront à développer une démarche tout aussi qualitative, quelle que soit la région du monde, pour leur parler d'émotion, de beauté, de qualité et d'authenticité. C'est bien sûr notre ambition, portée par les collaborateurs du Groupe, celle qui permet de construire et de renforcer d'année en année le leadership mondial de notre Groupe.

Bernard ARNAULT

Organes de direction et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bernard ARNAULT
Président

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾⁽²⁾
Vice-Président

Sidney TOLEDANO
Directeur Général

Antoine BERNHEIM ⁽¹⁾

Denis DALIBOT

Renaud DONNEDIEU de VABRES ⁽¹⁾⁽²⁾

Ségolène GALLIENNE ⁽¹⁾⁽³⁾

Pierre GODÉ

Christian de LABRIFFE ⁽¹⁾⁽²⁾

Jaime de MARICHALAR y SÁENZ
de TEJADA ⁽¹⁾

Alessandro VALLARINO GANCIA

Administrateurs

COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾
Président

Renaud DONNEDIEU de VABRES ⁽¹⁾

Christian de LABRIFFE ⁽¹⁾

COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Antoine BERNHEIM ⁽¹⁾
Président

Pierre GODÉ

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾

DIRECTION GÉNÉRALE

Sidney TOLEDANO
Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par Jeanne Boillet

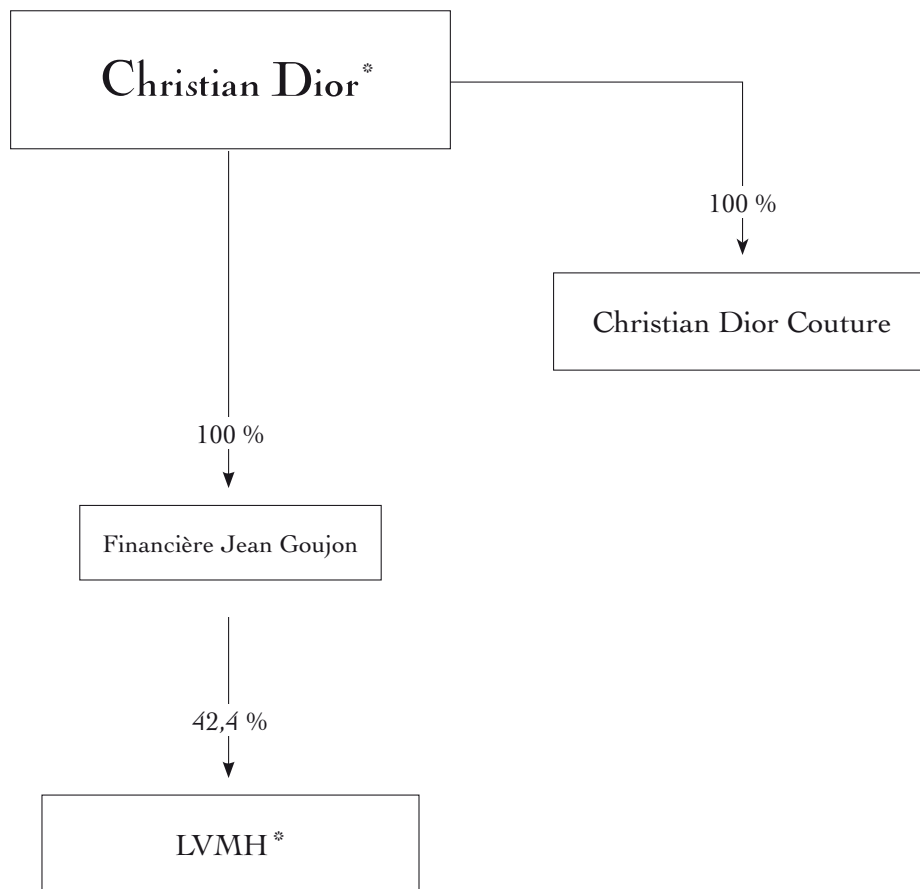
MAZARS
représenté par Simon Beillevaire

(1) Personnalité indépendante.

(2) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010.

(3) Nomination proposée à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010.

Organigramme simplifié au 31 décembre 2009

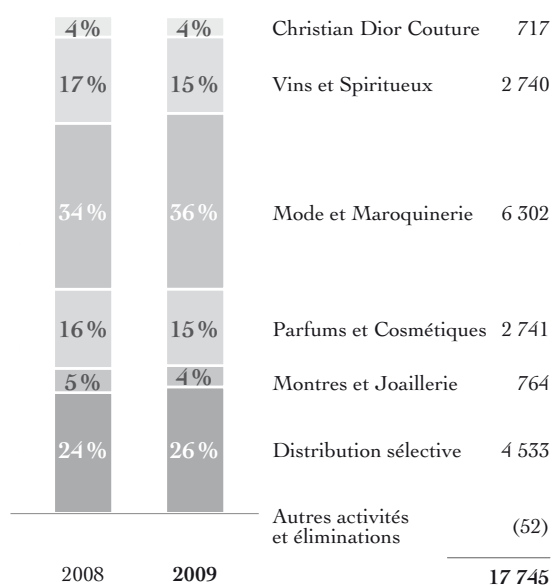


* Société cotée.

Chiffres significatifs

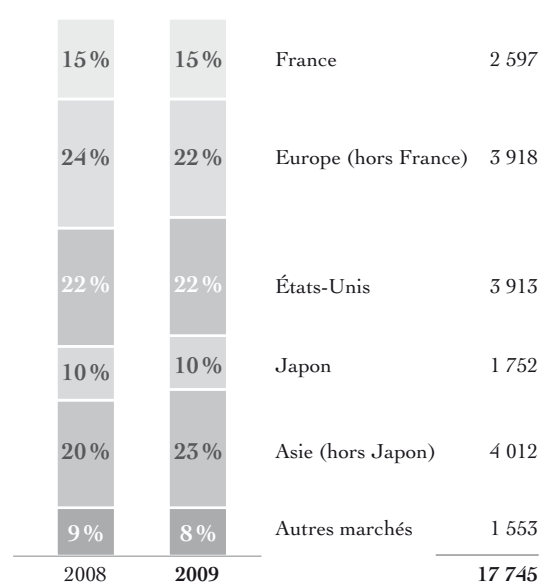
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

(en millions d'euros)



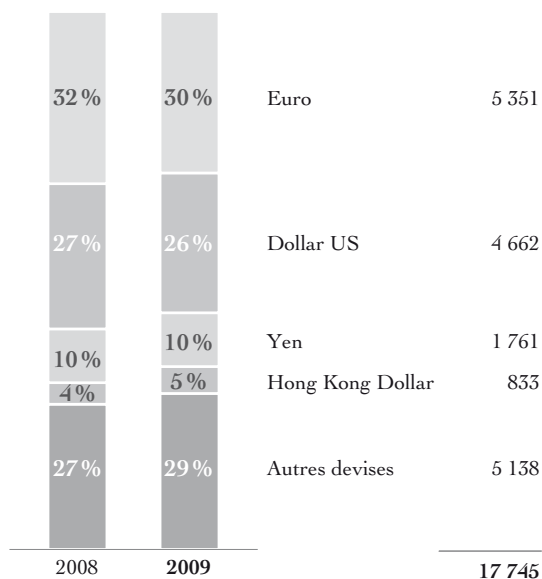
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION

(en millions d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR DEVISE

(en millions d'euros)



Chiffres significatifs

Principales données consolidées

(en millions d'euros et en pourcentage)

	2009	2008	2007
Ventes	17 745	17 933	17 245
Résultat opérationnel courant	3 356	3 621	3 610
Résultat net	1 902	2 224	2 328
Résultat net - part du Groupe	695	796	880
Capacité d'autofinancement générée par l'activité ⁽¹⁾	3 964	4 141	4 145
Investissements opérationnels ⁽²⁾	763	980	988
Capitaux propres	16 121	15 171 ⁽⁵⁾	13 846 ⁽⁵⁾
Dette financière nette ⁽⁴⁾	4 460	5 370	4 479
Ratio Dette financière nette / Capitaux propres	28 %	35 %	32 %

Données par action

(en euros)

	2009	2008	2007
Résultats consolidés par action			
Résultat net - part du Groupe	3,90	4,46	4,94
Résultat net - part du Groupe après dilution	3,89	4,43	4,86
Dividende par action			
Acompte	0,44	0,44	0,44
Solde	1,22	1,17	1,17
Montant brut global versé au titre de l'exercice ^{(5) (6)}	1,66	1,61	1,61

Informations par groupe d'activités

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007 ⁽⁷⁾
Ventes par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	717	765	787
Vins et Spiritueux	2 740	3 126	3 226
Mode et Maroquinerie	6 302	6 010	5 628
Parfums et Cosmétiques	2 741	2 868	2 731
Montres et Joaillerie	764	879	833
Distribution sélective	4 533	4 376	4 164
Autres activités et éliminations	(52)	(91)	(124)
TOTAL	17 745	17 933	17 245
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	13	9	74
Vins et Spiritueux	760	1 060	1 058
Mode et Maroquinerie	1 986	1 927	1 829
Parfums et Cosmétiques	291	290	256
Montres et Joaillerie	63	118	141
Distribution sélective	388	388	426
Autres activités et éliminations	(145)	(171)	(174)
TOTAL	3 356	3 621	3 610

(1) Avant paiement de l'impôt et des frais financiers.

(2) Issus de la variation de la trésorerie consolidée.

(3) Retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(4) La dette financière nette exclut les engagements d'achats de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants. Voir analyse dans la Note 17.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(5) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(6) Pour l'exercice 2009, montant proposé à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010.

(7) Après retraitement lié au reclassement des activités de La Samaritaine de Distribution sélective à Autres activités.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1. Résultats consolidés	10	11. Plan d'options - attributions d'actions gratuites	44
2. Résultats par groupe d'activités	12	11.1 Options consenties par la société mère Christian Dior	44
2.1 Christian Dior Couture	12	11.2 Options consenties par sa filiale LVMH	46
2.2 Vins et Spiritueux	14	11.3 Options attribuées et levées durant l'exercice par les mandataires sociaux et les dix premiers salariés du Groupe	48
2.3 Mode et Maroquinerie	15	11.4 Actions gratuites attribuées par sa filiale LVMH	50
2.4 Parfums et Cosmétiques	16		
2.5 Montres et Joaillerie	17		
2.6 Distribution sélective	18		
3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance	20	12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51
3.1 Risques stratégiques et opérationnels	20		
3.2 Politique d'assurance	22		
3.3 Risques financiers	23		
4. Éléments de politique financière	25	13. Reporting social du Groupe	52
4.1 Variation de la trésorerie consolidée	26	13.1 Répartition et évolution de l'effectif	52
4.2 Structure financière	27	13.2 Temps de travail	58
		13.3 Rémunération	59
5. Résultat de la société Christian Dior	28	13.4 Égalité professionnelle et diversité	60
6. Actionnariat de la Société	29	13.5 Développement et formation	62
6.1 Principaux actionnaires	29	13.6 Hygiène et sécurité	64
6.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	29	13.7 Relations professionnelles	65
6.3 Information sur les achats et ventes d'actions	29	13.8 Relations avec les tiers	65
6.4 État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Christian Dior durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées	30	13.9 Respect des conventions internationales	67
7. Questions administratives	30	14. Conséquences de l'activité sur l'environnement	67
7.1 Liste des mandats et fonctions des Administrateurs	30	14.1 Consommation de ressources en eau, énergie et matières premières	68
7.2 Composition du Conseil d'Administration	30	14.2 Conditions d'utilisation des sols ; rejets dans l'air, l'eau et le sol	71
8. Autorisations à caractère financier	31	14.3 Limitation des atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	74
8.1 État des délégations et autorisations en cours	31	14.4 Protection de l'environnement au sein du Groupe	75
8.2 Autorisations à renouveler	32	15. Faits exceptionnels et litiges	78
9. Rémunérations des mandataires sociaux	33	16. Événements postérieurs à la clôture	79
10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux	36	17. Évolutions récentes et perspectives	79
10.1 Mandats d'Administrateur en cours	36		
10.2 Mandats d'Administrateur à renouveler	41		
10.3 Nouvelle nomination	43		

1. Résultats consolidés

Les ventes de l'exercice 2009 du **Groupe Christian Dior** s'élèvent à 17 745 millions d'euros et reflètent une baisse à taux courants de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le périmètre des activités consolidées a enregistré les évolutions suivantes : dans le groupe d'activités Vins et Spiritueux, acquisition de 50 % de Château Cheval Blanc (intégré selon la méthode proportionnelle depuis août 2009) ; dans le groupe d'activités Montres et Joaillerie, consolidation au second semestre 2008 de la marque Hublot ; dans les Autres activités, consolidation au dernier trimestre 2008 du constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent. Ces évolutions du périmètre de consolidation contribuent pour 0,4 point à la croissance du chiffre d'affaires annuel.

À taux de change et périmètre comparables, la baisse des ventes est de 4 %.

Les principaux éléments financiers s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Ventes	17 745	17 933	17 245
Résultat opérationnel courant	3 356	3 621	3 610
Résultat opérationnel	3 164	3 468	3 493
Résultat net	1 902	2 224	2 328
Dont part du Groupe	695	796	880

L'évolution des ventes des groupes d'activités est la suivante :

- Les ventes de Christian Dior Couture, en baisse de 6 % à taux courants, s'élèvent à 717 millions d'euros. La variation des ventes à taux constants s'établit à - 8 %.
- Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'élèvent à 2 740 millions d'euros, en baisse de 12 % en données publiées. Bénéficiant d'un effet de change positif de près de 2 points, les ventes à taux de change et périmètre comparables sont en baisse de 14 %. La crise économique et le fort mouvement de déstockage opéré par les distributeurs ont pesé sur les ventes aux États-Unis, au Japon et en Europe. La demande est restée plus soutenue au sein des marchés asiatiques notamment au Vietnam. La Chine reste le deuxième marché du groupe d'activités Vins et Spiritueux.
- Les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie s'élèvent à 6 302 millions d'euros, reflétant une croissance organique de 2 % et une croissance de 5 % en données publiées. Louis Vuitton accomplit une performance remarquable sur l'année, ses ventes enregistrant à nouveau une croissance publiée à deux chiffres. La marque connaît une avancée spectaculaire en Asie, notamment en Chine ; elle continue

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 3 356 millions d'euros, en baisse de 7 % par rapport à 2008. Le taux de marge opérationnelle courante sur ventes s'élève à 19 %, en baisse de 1 point par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels (s'élevant à - 192 millions d'euros en 2009 contre - 153 millions d'euros en 2008), s'établit à 3 164 millions d'euros et ressort en diminution de 9 % par rapport à 2008.

Le résultat net consolidé s'établit à 1 902 millions d'euros contre 2 224 millions d'euros en 2008. Le résultat net consolidé - part du Groupe s'élève à 695 millions d'euros contre 796 millions d'euros en 2008.

d'afficher une forte dynamique en Europe. Fendi et Marc Jacobs confirment également leur potentiel, témoignent d'une bonne résistance à la conjoncture en Europe et réalisent de fortes progressions en Asie.

- Les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques s'élèvent à 2 741 millions d'euros, en baisse de 4 % en données publiées. Bénéficiant d'un effet de change positif de près de 1 point, les ventes à taux de change et périmètre comparables sont en baisse de 5 %. Toutes les marques ont renforcé la rigueur de leur gestion, en ciblant au plus près leurs investissements afin de limiter l'impact de la conjoncture. Malgré le contexte économique difficile, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a augmenté son chiffre d'affaires en Asie et notamment en Chine.
- Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie s'élèvent à 764 millions d'euros, en baisse de 19 % à taux de change et périmètre comparables et de 13 % en données publiées (effet de change et effet périmètre positifs de 3 points respectivement). Toutes les régions ont été marquées par la crise économique et particulièrement les grands marchés traditionnels comme les États-Unis et le Japon.

- Les ventes du groupe d'activités Distribution sélective s'élèvent à 4 533 millions d'euros. La croissance organique est de 1 % et de 4 % en données publiées. Cette croissance est portée par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement du fait de l'expansion de son réseau de magasins en Europe, en

Amérique du Nord, en Asie et notamment en Chine. Malgré une baisse d'activité dans les zones touristiques fréquentées par les voyageurs japonais, DFS voit ses ventes progresser en données publiées, profitant de la montée en puissance des autres clientèles asiatiques, principalement chinoise.

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventes			Résultat opérationnel courant		
	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2009	2008	2007 ⁽¹⁾
Christian Dior Couture	717	765	787	13	9	74
Vins et Spiritueux	2 740	3 126	3 226	760	1 060	1 058
Mode et Maroquinerie	6 302	6 010	5 628	1 986	1 927	1 829
Parfums et Cosmétiques	2 741	2 868	2 731	291	290	256
Montres et Joaillerie	764	879	833	63	118	141
Distribution sélective	4 533	4 376	4 164	388	388	426
Autres activités et éliminations	(52)	(91)	(124)	(145)	(171)	(174)
TOTAL	17 745	17 933	17 245	3 356	3 621	3 610

(1) Après retraitement lié au reclassement des activités de la Samaritaine de Distribution sélective à Autres activités.

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe évolue sensiblement. La part des Vins et Spiritueux baisse de 2 points à 15 %, la part des Parfums et Cosmétiques ainsi que celle des Montres et Joaillerie baissent chacune de 1 point, s'établissant respectivement à 15 % et 4 % alors que les parts de la Mode et Maroquinerie et de la Distribution sélective augmentent de 2 points, respectivement à 36 % et 26 %. La part de Christian Dior Couture reste inchangée et s'élève à 4 %.

La première consolidation de LVMH en 1988 a conduit, dans les comptes du Groupe Christian Dior, à la réévaluation de l'ensemble des marques détenues alors par LVMH.

Dans les états financiers consolidés de Christian Dior, les comptes de LVMH sont retraités pour tenir compte des différences d'évaluation de marques inscrites antérieurement à 1988 dans les consolidations de chacune de ces sociétés.

En conséquence, les résultats nets de LVMH sont consolidés pour 1 982 millions d'euros contre 1 973 millions d'euros avant retraitements et éliminations intra-Groupe et sont inclus dans le résultat net - part du Groupe de Christian Dior pour 777 millions d'euros.

Investissements

Le solde net des opérations d'investissement (acquisitions et cessions) se traduit par un décaissement de 1 084 millions d'euros. Il comprend d'une part, des investissements opérationnels nets pour 763 millions d'euros, et d'autre part, des investissements financiers nets pour 321 millions d'euros.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 45 millions en 2009 (contre 43 millions en 2008 et 46 millions en 2007). Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

2. Résultats par groupe d'activités

Les résultats par groupe d'activités indiqués ci-après sont ceux publiés par Christian Dior Couture et par LVMH et ne sont donc pas retraités.

2.1 CHRISTIAN DIOR COUTURE

2.1.1 Faits marquants

L'exercice 2009 a été marqué par les éléments suivants :

Amélioration du résultat opérationnel courant

Dans un contexte économique qui est resté difficile, le résultat opérationnel courant s'élève à 13 millions d'euros en 2009, en progression de 4 millions d'euros par rapport à 2008, grâce à l'amélioration de la marge brute et à la réduction des charges opérationnelles.

Bonne résistance des ventes du réseau en propre au deuxième semestre

Après un premier semestre marqué par la conjoncture mondiale, l'activité de détail a bénéficié d'une inflexion positive au 3^e trimestre et a retrouvé un rythme de croissance au 4^e trimestre avec un taux de progression des ventes de 6 % à taux constants.

Investissements concentrés sur les marchés en fort développement

Le réseau Dior compte 237 points de vente au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008.

Le développement du Groupe en Chine s'est poursuivi avec l'ouverture de 4 nouvelles boutiques, à Nanjing, Harbin, Shenzhen et Ningbo. Au Moyen-Orient, la présence de Dior a été renforcée par l'ouverture de la boutique de Dubaï Mall.

De nouvelles boutiques ont été ouvertes à Singapour (Ion Orchard), à Macau (One Central), et à Saint-Petersbourg (Ekaterinburg).

Succès de la stratégie de très haut de gamme

La croissance des ventes dans le segment très haut de gamme s'est poursuivie, en particulier au sein des collections de maroquinerie, confirmant le bien fondé de la stratégie du Groupe.

Développement d'une communication publicitaire innovante

Cette nouvelle communication a associé les produits emblématiques de la Marque et particulièrement le sac « Lady Dior » à l'image de Marion Cotillard, actrice de talent mondialement reconnue. La diffusion de plusieurs films sur Internet a suscité un très vif intérêt.

2.1.2 Résultats de l'activité Christian Dior Couture

Les ventes consolidées s'établissent à 717 millions d'euros, en retrait de 6 % à taux courants et de 8 % à taux constants. Le chiffre d'affaires du deuxième semestre a particulièrement bien résisté.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 13 millions d'euros, en hausse de 4 millions d'euros. L'amélioration du taux de marge, liée en particulier à la réduction des stocks, ainsi que la réduction significative des charges d'exploitation ont contribué à cette augmentation du résultat.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 millions d'euros après prise en compte de charges non récurrentes de 11 millions liées principalement à des provisions et des dépréciations exceptionnelles.

Le résultat financier est une charge de 13 millions d'euros contre 18 millions d'euros en 2008, amélioration qui reflète à la fois la baisse des taux d'intérêt et la réduction de l'endettement.

La charge d'impôts est de 17 millions d'euros. Elle est générée par les filiales bénéficiaires, par la non-reconnaissance de crédit d'impôt dans les filiales déficitaires, et par les variations d'impôts différés.

Le résultat net - part du Groupe s'élève à - 29 millions d'euros, la part revenant aux minoritaires s'élevant à 0,7 million d'euros.

2.1.3 Analyse du développement par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Redevances	35	36	- 2 %	- 3 %
Ventes en gros	134	164	- 18 %	- 18 %
Ventes au détail et divers	548	565	- 3 %	- 5 %
TOTAL	717	765	- 6 %	- 8 %

Activités sous licences

Les licences du Groupe Christian Dior Couture sont en décroissance de 2 % à taux courant.

Le développement des ventes de la téléphonie mobile témoigne du succès de cette activité mise en place en 2008.

Pour les lunettes, la mise en œuvre d'une politique très sélective dans le réseau du licencié a permis de concentrer la distribution sur un réseau de qualité, mieux adapté aux exigences de la Marque.

Ventes en gros

Les ventes en gros ont été marquées par un repli significatif des commandes des clients multimarques et en particulier des grands magasins américains. La politique de livraison du Groupe est restée très prudente.

Ventes au détail et divers

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Europe et Moyen-Orient	279	292	- 5 %	- 2 %
Amériques	59	74	- 20 %	- 24 %
Asie Pacifique	210	199	+ 6 %	- 2 %
TOTAL	548	565	- 3 %	- 5 %

- Après un premier semestre en retrait par rapport à l'année 2008, les ventes de détail ont affiché un dynamisme remarquable au quatrième trimestre, avec une croissance de 6 % à taux constants, permettant au deuxième semestre d'atteindre le niveau des ventes du deuxième semestre 2008 (à taux constants).
- Les ventes de maroquinerie et de prêt-à-porter Homme ont fortement contribué à ce renversement de tendance du deuxième semestre en confirmant la force du style de la Marque Dior.
- Dans le réseau de détail, la zone Europe et Moyen-Orient a opposé une excellente résistance à la crise économique, avec une baisse du chiffre d'affaires de 2 % seulement à taux constants. La Russie, les Émirats Arabes Unis, le Qatar et en particulier le Royaume-Uni sont en croissance.

L'activité aux États-Unis et au Japon a connu une baisse significative.

Dans la zone Asie-Pacifique, l'activité a été en progression tout au long de l'année et dans la plupart des pays : en

Chine, Christian Dior Couture a bénéficié d'une croissance remarquable ; les ventes des 4 magasins ouverts en 2009 ont rapidement atteint un rythme soutenu. À Macau, Singapour, en Corée et en Australie, les ventes se sont développées de manière significative.

2.1.4 Perspectives 2010

En 2010, **Christian Dior Couture** a pour objectif, dans un contexte économique général encore peu assuré, de poursuivre le développement des produits très haut de gamme et de continuer à maîtriser ses coûts.

Les investissements dans le réseau seront concentrés en Asie, principalement en Chine et à Singapour (Marina Bay).

Les campagnes publicitaires continueront, dans la ligne des précédentes, à renforcer l'image de pérennité et d'imtemporalité de la Maison. Un événement international majeur à Shanghai consacrera la présence de la Marque Dior en Chine. Christian Dior Couture poursuivra sa politique de recherche de croissance et d'amélioration de rentabilité.

2.2 VINS ET SPIRITUEUX

2.2.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux a réalisé en 2009 des ventes de 2 740 millions d'euros, soit une baisse de 12 % en données publiées.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 760 millions d'euros, en baisse de 28 % par rapport à 2008. La maîtrise des coûts et le ciblage des investissements publi-promotionnels ne permettent pas de compenser la baisse des volumes vendus. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités est en baisse de 6 points à 28 %.

2.2.2 Principaux développements

Champagnes et Vins

Moët & Chandon a poursuivi deux objectifs en 2009 : consolider ses positions sur les marchés traditionnels et gagner des parts de marché dans les pays émergents.

Afin de renforcer sa visibilité dans un contexte de marché particulièrement difficile, la marque a lancé plusieurs nouveautés dont un élégant étui cadeau, le « Rafrâchissoir Moët » et un luxueux coffret « Célébration Case » en édition limitée.

Moët & Chandon a ainsi réaffirmé son rang de leader et son statut de référence du champagne, incarnant l'esprit de célébration.

En mettant l'accent sur ses valeurs fondamentales liées à la vision du créateur, **Dom Pérignon** a conforté son leadership de la catégorie champagne de luxe et s'est donné les moyens d'aborder la sortie de crise dans les meilleures conditions.

En ligne avec sa stratégie de valeur et sa politique commerciale, **Ruinart** a maintenu ses prix tout en renforçant ses actions d'animation sur le terrain. La marque a bénéficié de la fidélité de ses partenaires distributeurs et du consommateur final.

Veuve Clicquot Ponsardin investit plus que jamais sur les fondamentaux qui ont fait son succès : la qualité de ses vins, renforcée par deux vendanges successives de très haute tenue, et l'innovation orientée vers la création de valeur.

Afin de soutenir ses ventes sur ses marchés stratégiques, **Krug** a multiplié tout au long de l'année des offres de dégustation autour de la Grande Cuvée, emblème de la marque et véhicule de ses valeurs de savoir-faire, d'authenticité et d'excellence.

Estates & Wines, entité qui regroupe les vins pétillants et tranquilles de Moët Hennessy, a globalement bien résisté à la conjoncture. Les vins pétillants Chandon ont connu une croissance significative sur leurs marchés domestiques et ont consolidé leur position de leader de la catégorie super premium. En parallèle, ils ont poursuivi leur stratégie d'internationalisation.

Les vins tranquilles Cloudy Bay (Nouvelle-Zélande) et Terrazas de los Andes (Argentine) ont réalisé de bonnes performances, tandis que les vins australiens ont été pénalisés par une demande en repli. Numanthia, acquis par Moët Hennessy en 2008, s'impose progressivement comme l'un des meilleurs vins d'Espagne.

L'enthousiasme suscité par le Premier Cru Supérieur **Château d'Yquem** s'est de nouveau vérifié lors de la mise en marché de son Primeur 2008.

Cognac et Spiritueux

En 2009, **Hennessy** a conforté sa part de marché en volume comme en valeur, demeurant le leader incontesté du cognac. Après un premier semestre difficile lié au déstockage de ses partenaires et à un comparatif défavorable par rapport à un excellent début 2008, des signes de stabilisation s'amorcent dans les principaux marchés clés et la marque continue à investir pour préparer l'avenir.

En Chine, son premier marché contributeur pour la deuxième année consécutive, confronté à un fléchissement des ventes en début d'année, Hennessy a su réagir en mettant en place des programmes de soutien efficaces. Un retour à une croissance soutenue est intervenu au dernier trimestre et la marque anticipe un rebond pour le Nouvel An chinois 2010. Elle a poursuivi sa croissance sur les autres marchés d'Asie, renforçant ses positions à Taïwan et continuant une expansion remarquable au Vietnam grâce au travail en profondeur initié depuis plusieurs années.

Aux États-Unis, son deuxième marché, Hennessy renforce son leadership et retrouve une dynamique positive au second semestre.

En Russie, l'ampleur de la chute économique a affecté l'ensemble des ventes de cognac. Dans d'autres pays européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, les volumes résistent mieux et se stabilisent au second semestre. En Irlande, son marché historique, Hennessy a maintenu sa part de marché exceptionnelle.

Dans un environnement difficile, Hennessy mise plus que jamais sur une stratégie offensive dont l'innovation constitue un axe clé.

Glenmorangie poursuit les axes de sa stratégie visant à devenir le leader des Scotch whiskies single malt et à faire de la marque **Ardbeg** la référence absolue des malts élaborés sur l'île d'Islay.

Glenmorangie accomplit des performances encourageantes aux États-Unis et en Europe continentale et gagne des parts de marché dans les pays émergents de la région Asie-Pacifique.

La vodka **Belvedere** réalise une bonne année avec des ventes stables aux États-Unis, où elle augmente sa part de marché, et une forte croissance au Canada, en Europe et en Asie. Les ventes ont été dynamisées par une politique d'innovation offensive et efficace.

2.2.3 Perspectives 2010

L'amélioration de la tendance qui s'est manifestée en fin d'année 2009 laisse augurer d'une reprise progressive en 2010, l'environnement des prochains mois restant toutefois très incertain. Pour les Maisons de Vins et Spiritueux, le niveau optimal des stocks au sein de la distribution est un élément positif en ce début d'année. Au-delà de ce facteur conjoncturel,

les marques du Groupe ont en mains les meilleures cartes : une stratégie claire, de solides positions sur les marchés traditionnels et dans les pays émergents, une réputation d'excellence soutenue par une politique d'image ne tolérant aucun compromis, une

forte capacité d'innovation, une grande réactivité et l'apport de moyens accrus sur le terrain. Autant d'atouts permettant de saisir toutes les opportunités de croissance à court terme et, à plus long terme, de continuer à bâtir et renforcer leur leadership.

2.3 MODE ET MAROQUINERIE

2.3.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Mode et Maroquinerie enregistre en 2009 des ventes de 6 302 millions d'euros, soit une croissance organique de 2 %.

Le résultat opérationnel courant de 1 986 millions d'euros est en croissance de 3 %.

Les variations monétaires ont un effet favorable sur les résultats de ces activités. Louis Vuitton réalise à nouveau une performance remarquable alors que les autres marques ont enregistré des performances plus contrastées. Cependant, le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités reste stable à 32 %.

2.3.2 Principaux développements

Louis Vuitton

Louis Vuitton réalise une nouvelle année de croissance à deux chiffres en 2009. Confirmant son exceptionnel pouvoir d'attraction, la première marque de luxe mondiale renforce encore son avance. Elle accomplit d'excellentes performances dans les pays européens ainsi qu'au Moyen-Orient et fait preuve d'une bonne résistance aux États-Unis dans un contexte particulièrement difficile. En Asie, sur des marchés restés très dynamiques (Grande Chine, Corée du Sud), Louis Vuitton bénéficie pleinement du travail qualitatif accompli au fil du temps pour établir sa légitimité et sa présence et poursuit une très forte croissance.

La hausse des ventes est alimentée à la fois par la progression des achats des clientèles locales de Louis Vuitton et celle de ses clientèles touristiques, cette dernière catégorie confirmant la montée en puissance des nouveaux voyageurs en provenance de Chine, de l'Est de l'Europe et du Moyen-Orient.

Des ouvertures de magasins ont été réalisées dans toutes les régions du monde, en particulier dans les villes d'Ekaterinbourg (Russie), Las Vegas (City Center), Macao (One Central), Hong Kong (Elements), Séoul ou encore Oulan-Bator, première implantation de la marque en Mongolie. Tous les métiers, de la maroquinerie aux souliers en passant par le prêt-à-porter, contribuent à la croissance globale de Louis Vuitton.

Fendi

En 2009, Fendi a continué de renforcer tous les éléments qui concourent à mettre en valeur son identité et à affirmer son positionnement, en particulier la cohérence de ses différentes collections et lignes de produits. L'année a également été mise

à profit pour procéder à une réorganisation en profondeur de la chaîne logistique, réalisation qui a permis d'améliorer la disponibilité des produits auprès de la clientèle et d'optimiser le besoin en fonds de roulement.

Les ventes ont enregistré l'impact de la faiblesse de la demande des grands magasins aux États-Unis et au Japon, mais se sont mieux tenues en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, une amélioration s'étant dessinée au cours du second semestre.

Fendi a poursuivi sélectivement le développement de son réseau de distribution en le concentrant sur le Moyen-Orient et sur l'Asie. Au 31 décembre 2009, le réseau de Fendi comprend 187 magasins dans le monde.

Autres marques

Faisant preuve d'une remarquable réactivité, **Donna Karan** relève avec succès le défi d'une conjoncture particulièrement difficile sur le marché américain et malgré la baisse de la demande, réalise une année record en termes de profit. Cette performance a pu être réalisée grâce à une réduction des coûts d'exploitation que l'équipe a su mener de front avec le lancement de nouveaux produits performants.

Marc Jacobs poursuit son développement rapide à l'international, porté par l'engouement que suscitent ses défilés dans l'univers de la mode et par le succès de ses lignes majeures. La marque témoigne d'une bonne résistance à la conjoncture en Europe, enregistre une forte croissance en Asie et connaît une très bonne fin d'année dans tous ses canaux de distribution.

Loewe se concentre sur son domaine d'excellence, le travail du cuir, maîtrisé de façon exceptionnelle en termes de style et de qualité, et le développement des accessoires. En 2009, la marque espagnole a poursuivi ses avancées en Asie.

La relance de **Céline** a franchi une étape importante avec la présentation de la première collection de Phoebe Philo en octobre 2009. La nouvelle orientation stylistique d'une grande modernité ainsi inaugurée a fait l'objet de retombées très favorables dans les médias et au plan commercial.

Kenzo continue à approfondir son positionnement spécifique et à renforcer la cohérence de ses collections sous la direction artistique d'Antonio Marras, désormais en charge de la création pour toutes les lignes. La marque a entrepris une réorganisation de son réseau de distribution, et en parallèle à la rénovation de ses magasins phares, a accru le nombre de ses boutiques en franchise qui constituent pour elle un canal privilégié. Kenzo a également lancé un site de vente en ligne qui dessert en 2009 tous les pays européens et étendra sa couverture géographique en 2010.

Givenchy continue de bénéficier du succès de son renouveau créatif et de ses retombées significatives au plan commercial. Le prêt-à-porter Femme, en particulier, enregistre de bons résultats. Givenchy poursuit l'expansion de sa distribution prioritairement en Chine, marché où la marque bénéficie de solides positions et d'un fort potentiel.

2.3.3 Perspectives 2010

En 2010, **Louis Vuitton** déploiera un programme toujours dynamique d'ouvertures de magasins. Parmi les développements à venir, la marque abordera de nouveaux pays et se renforcera en Chine avec l'ouverture de deux magasins coïncidant avec sa participation à l'Exposition Universelle de Shanghai. À noter également la préparation d'une nouvelle Maison Louis Vuitton à Londres.

De nombreux développements créatifs sont aussi en projet : des lancements viendront animer les lignes majeures de Louis Vuitton.

Fendi s'appuiera sur le développement de ses produits icônes afin de renforcer les piliers de son offre en maroquinerie. La marque poursuivra très sélectivement le développement de son réseau de distribution en Europe et en Asie en parallèle aux efforts engagés pour accroître la productivité des magasins existants.

L'échéance d'une reprise économique solide restant toujours incertaine, toutes les marques de mode maintiendront une politique d'investissements très ciblés et un pilotage très rigoureux des coûts et des stocks. Elles continueront à s'appuyer sur la qualité de leurs équipes créatives et managériales, sur la mise en avant de leurs domaines d'excellence et sur le développement de leurs best-sellers.

2.4 PARFUMS ET COSMÉTIQUES

2.4.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a réalisé en 2009 des ventes de 2 741 millions d'euros. À taux de change et périmètre comparables, l'évolution des ventes est en baisse de 5 %.

Son résultat opérationnel courant s'élève à 291 millions d'euros, stable par rapport à 2008.

Les efforts de maîtrise des coûts de revient et des autres charges opérationnelles ont permis de poursuivre l'amélioration de la rentabilité. Ainsi, le taux de marge opérationnelle sur ventes progresse de 1 point à 11 %.

2.4.2 Principaux développements

Parfums Christian Dior

Parfums Christian Dior réalise des performances supérieures à l'évolution du marché dans tous ses pays clés. Dans un environnement très perturbé, la marque a maintenu une stratégie cohérente et offensive, mettant en avant la qualité de ses produits et son image vibrante et créative, ancrée dans l'univers de la Couture. Ce faisant, Parfums Christian Dior a continué d'accroître ses positions.

Dans le domaine du parfum, Dior bénéficie de la force exceptionnelle de ses lignes classiques, véritables icônes, et de leur capacité à se réinventer et s'inscrire sans cesse dans l'air du temps. L'un des grands succès de l'année est à attribuer au lancement de *L'Eau de Mios Dior Chérie. J'adore*, autre parfum star, incarné par Charlize Theron, réalise d'extraordinaires performances et gagne des parts de marché dans toutes les régions. L'année 2009 a également été marquée par la mise en scène très originale du mytique parfum masculin *Eau Sauvage*.

Le maquillage connaît un développement remarquable grâce à la force des produits piliers et à de nombreux lancements réussis. Dior enregistre une croissance significative sur le segment stratégique du teint grâce au succès international de *Diorskin Nude* qui s'établit au premier rang de sa catégorie sur la majorité des marchés. Deux nouveautés de l'année se détachent particulièrement : *Dior Sérum de Rouge*, plébiscité sur tous les marchés, et *5 Couleurs Designer*, ligne de fards à paupières intégrant une innovation technologique dans la fabrication des poudres.

Dans le domaine du soin, *Capture Totale* a connu une forte croissance en Europe, en Asie et aux États-Unis. La gamme s'est notamment enrichie d'un produit inédit et très innovant, le *Flash Défatigant Regard* et de *XP Nuit*, soin exploitant la technologie de pointe des cellules souches.

Guerlain

Guerlain s'est attaché à renforcer ses valeurs sûres tout en déployant une politique d'innovations haut de gamme. La marque est parvenue à gagner des parts de marché sur ses lignes stratégiques. Elle confirme sa dynamique dans ses pays prioritaires, notamment en France et en Chine, marché à fort potentiel où elle a nettement accru sa position.

Le rouge à lèvres *Rouge G* a connu un succès remarquable. Les parfums piliers de la Maison, *Shalimar* et *Habit Rouge*, ont réalisé de bonnes performances sur le marché français. La ligne de soin premium *Orchidée Impériale* a enregistré une troisième année de forte croissance et son succès la place en tête des franchises de Guerlain en termes de chiffre d'affaires.

Guerlain a renforcé sa distribution très sélective en ouvrant sa douzième boutique à Paris, dans le quartier du Marais, se donnant ainsi les moyens d'attirer et séduire une nouvelle clientèle.

Autres marques

Parfums Givenchy a vu ses ventes au consommateur final progresser sur ses marchés clés (France, États-Unis, Russie). Ses avancées sont attribuables au succès de ses lancements, en particulier le parfum *Play* pour homme, dont l'égérie est Justin Timberlake, qui a réalisé des scores remarquables aux États-Unis, et *Ange ou Démon Le Secret* incarné par Uma Thurman, ainsi qu'aux innovations cosmétiques récentes : le mascara *Phenomen' Eyes* et la crème anti-âge *Le Soir Noir*.

Grâce à la solidité de ses lignes principales et à la réussite des lancements qui les ont enrichies, **Parfums Kenzo** a maintenu ses parts de marché en 2009. La nouvelle eau de parfum *FlowerbyKenzo Essentielle*, l'eau de toilette florale de *KenzoAmour* et les *Eaux par Kenzo Indigo* ont été composées avec de très belles matières premières, en harmonie avec l'image et l'identité olfactive de la marque.

Benefit poursuit sa montée en puissance grâce à son expansion internationale. La marque effectue des débuts prometteurs en Russie et confirme le grand succès rencontré en Asie et sur les marchés d'Europe Continentale. Benefit maintient un excellent niveau de rentabilité.

Make Up For Ever continue d'enregistrer une croissance exceptionnelle et d'accroître sa rentabilité. Sa dynamique est particulièrement remarquable aux États-Unis et en France, mais également en Chine, où elle a repris sa distribution en direct depuis 2008. L'année 2009 a confirmé le succès considérable auprès du grand public de la gamme de teint *HD* et de la gamme *Aqua*. Make Up For Ever fête ses 25 ans en 2009.

2.4.3 Perspectives 2010

Après avoir réussi à mettre à profit une période difficile pour se renforcer, les marques du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques se fixent, quelles que soient l'échéance et l'ampleur

de la reprise attendue, un nouvel objectif de croissance supérieure à celle du marché en 2010. Pour ce faire, elles continuent d'illustrer leur engagement sur la qualité et la créativité et maintiennent une position offensive en termes d'innovations et d'investissements publicitaires.

Parfums Christian Dior concentrera ses efforts sur ses marchés prioritaires et le développement de son image exceptionnelle. Sans cesser d'illustrer sa capacité d'innovation, la marque continuera de soutenir et de renforcer ses lignes stars pour le parfum et le maquillage. Le lancement révolutionnaire de *Capture Totale One Essential*, un produit à fort contenu technologique, viendra renforcer sa présence sur un segment du soin, celui des sérums « nouvelle génération », en forte croissance.

Guerlain poursuivra son expansion prioritairement en France et en Chine. La Maison continuera d'affirmer son statut de grande marque de luxe à travers ses créations, ses boutiques exclusives et ses Instituts. Elle soutiendra ses piliers stratégiques, *Sbalimar*, *Orchidée Impériale* et *Terracotta* ainsi que son nouveau parfum *Idylle* pour lequel elle nourrit de fortes ambitions.

Parfums Givenchy développera un programme d'innovation soutenu sur ses trois axes produits. Une très importante initiative sera en particulier lancée pour développer la ligne *Play*. Un produit anti-âge tout à fait révolutionnaire, tant par son concept que dans sa formulation, sera également lancé.

Parfums Kenzo fêtera en 2010 les 10 ans de *FlowerbyKenzo*, devenu un classique de la parfumerie. Deux lancements et un film original tourné sur les toits de Paris viendront soutenir cette ligne majeure. Une nouvelle communication animera les lignes *KenzoAmour* et les *Eaux par Kenzo*.

Make Up For Ever appuiera principalement sa croissance en 2010 sur un renforcement de ses deux gammes phares *HD* et *Aqua*, sur le lancement de nouveaux gloss et rouges à lèvres et sur un investissement soutenu en communication.

2.5 MONTRES ET JOAILLERIE

2.5.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie a réalisé en 2009 des ventes de 764 millions d'euros, soit une baisse de 19 % à taux de change et périmètre comparables et de 13 % en données publiées (effet de change et effet périmètre positifs de 3 points respectivement).

Il présente une diminution de son résultat opérationnel courant pour atteindre 63 millions d'euros. Dans un contexte de ralentissement des ventes, le taux de rentabilité opérationnelle s'établit à 8 %.

2.5.2 Principaux développements

TAG Heuer

En 2009, pénalisé par son exposition aux États-Unis, l'un des marchés, avec le Japon, particulièrement touchés par la crise économique, **TAG Heuer** a plutôt bien résisté à la conjoncture en Europe et a poursuivi ses avancées en Chine. En se concentrant sur ses lignes iconiques et en mettant en place des actions de stimulation de la demande chez les détaillants, la marque a augmenté ses parts de marché dans tous les pays sur le segment des montres et chronographes vendus entre 1 000 et 5 000 euros. Une tendance à la reprise de la croissance des ventes au client final chez les détaillants s'est amorcée au dernier trimestre, y compris aux États-Unis.

TAG Heuer a sélectivement renforcé sa présence sur des marchés stratégiques en ouvrant des boutiques et des franchises à Tokyo, Osaka, Hong Kong, Pékin, Shanghai, Singapour, Séoul, Sofia, Moscou, Ekaterinbourg et Abu Dhabi.

Hublot

Hublot a fait preuve d'une résistance remarquable à la conjoncture. Son positionnement unique mais aussi le pilotage draconien de ses stocks chez les détaillants sont les deux principaux facteurs de sa performance.

L'année 2009 a été marquée par l'inauguration de la Manufacture Hublot installée à Nyon, une étape décisive pour le développement à venir de cette marque en plein essor. L'intégration des différentes étapes de production va autoriser une autonomie plus importante de la Manufacture.

Pour la troisième fois en cinq ans, Hublot a remporté un premier prix au Grand Prix de l'Horlogerie de Genève avec le modèle *Big Bang One Million Dollar Black Caviar*.

Zenith

Dans le contexte de crise traversée par l'industrie horlogère, la Manufacture **Zenith** a mis en œuvre un important programme de réduction de ses coûts et de ses investissements et a entrepris une restructuration industrielle afin d'abaisser son point mort.

La marque a fêté en 2009 le 40^e anniversaire de son mouvement chronographe *El Primero*. Symbole d'innovation et de la précision horlogère incarnée par *Zenith*, *El Primero* est le seul mouvement chronographe capable de mesurer le temps court au dixième de seconde. Afin de capitaliser sur ses points forts et ses valeurs manufacturières, *Zenith* a entrepris un travail de recentrage de ses collections et de sa communication sur ses modèles classiques et son mouvement *El Primero*, replacé au cœur de son offre.

Autres marques

Les ventes de la Maison **Chaumet** ont enregistré l'impact du déstockage des détaillants mais ont très bien résisté au sein de son propre réseau de boutiques.

En joaillerie, la marque a bénéficié du succès confirmé de ses lignes *Liens* et *Attrape-Moi si tu m'aimes*. Leur développement a été mené de front avec le lancement d'une nouvelle collection *Lune de Miel* associant diamants et pierres de couleur. En horlogerie, les montres joaillères de **Chaumet** et le modèle *Dandy Arty* lancé en cours d'année ont aussi réalisé de bonnes performances.

Les **Montres Dior** poursuivent leur montée en gamme et renforcent leur positionnement alliant tradition horlogère suisse, esprit « couture » et forte créativité.

La ligne *Christal* a été enrichie avec plusieurs versions automatiques et la création d'une montre *Dior Christal Mystérieuse*. Une version joaillière de petite taille, la *Mini D*, a été ajoutée à la collection *D de Dior*. Le développement de la gamme masculine *Chiffre Rouge* a été poursuivi avec le lancement de deux montres de plongée dont l'étanchéité est garantie jusqu'à 300 mètres.

Fred a réalisé une belle année en France. La croissance réalisée sur ce marché est due au succès du relancement récent de sa gamme légendaire *Force 10*, inspirée du monde de la voile et enrichie de versions joaillères en 2009.

2.5.3 Perspectives 2010

Après l'impact sur les ventes du déstockage opéré en 2009 par les distributeurs et détaillants multimarques, l'année 2010 devrait amener une reprise progressive, perspective confortée par les signaux positifs donnés par la consommation au cours des derniers mois. Les marques de l'activité Montres et Joaillerie ayant piloté strictement le niveau de leurs stocks chez les détaillants, sont bien placées pour tirer parti de l'amélioration des conditions de marché. Le contexte économique mondial restant toutefois incertain, elles continueront à s'appuyer principalement sur le développement de leurs lignes icônes et maintiendront un contrôle rigoureux des coûts et des stocks. Les investissements resteront très ciblés. Ils seront essentiellement consacrés au développement des capacités industrielles horlogères pour la production de mouvements et à l'ouverture de quelques boutiques mono-marques dans des emplacements stratégiques. En termes de distribution, la priorité demeure l'amélioration continue du réseau de magasins existants.

2.6 DISTRIBUTION SÉLECTIVE

2.6.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Distribution sélective a réalisé en 2009 des ventes de 4 533 millions d'euros, soit une croissance organique de 1 %. Son résultat opérationnel courant s'élève à 388 millions d'euros, stable par rapport à 2008.

Confirmant sa dynamique de forte croissance, Sephora continue d'améliorer sa marge opérationnelle, malgré les frais occasionnés par son expansion rapide en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités Distribution sélective dans son ensemble reste stable à 9 %.

2.6.2 Principaux développements

DFS

Après un premier semestre pénalisé à la fois par les conséquences de la crise économique et par les inquiétudes liées au virus H1N1, une tendance à l'amélioration s'est manifestée dans la seconde partie de l'année pour les acteurs du « travel retail ».

Dans ce contexte globalement difficile, **DFS** réalise de solides performances commerciales et maîtrise sa rentabilité grâce à un contrôle rigoureux de l'ensemble des coûts d'exploitation. Une excellente gestion des stocks a permis de générer un cash flow en forte amélioration par rapport à 2008.

Au sein des destinations traditionnellement fréquentées par les voyageurs japonais, l'activité enregistre l'impact de la baisse du trafic et l'évolution des ventes de DFS est en ligne avec le marché. En revanche, le leader du « travel retail » a tiré profit de l'expansion du tourisme chinois, phénomène anticipé de longue date et placé au centre de sa stratégie de développement. Les magasins servant cette clientèle maintiennent une forte progression. La Galleria de Macao, ouverte en 2008 sur le site du Four Seasons Shopping Mall, connaît un succès exceptionnel. La rénovation de la Galleria de Chinachem à Hong Kong a également eu un effet très positif sur l'attractivité et l'activité du magasin.

DFS enregistre aussi de très bons résultats pour sa première année complète d'exploitation à Abu Dhabi. À noter que cette concession prometteuse représente une première implantation pour le luxe dans un aéroport du Moyen-Orient. L'activité au sein de l'aéroport de Mumbai (Bombay), première concession en Inde, encore modeste, progresse plus lentement mais régulièrement.

Le succès des ouvertures récentes et des magasins ayant bénéficié de travaux d'agrandissement et d'embellissement confirme la pertinence des investissements réalisés par DFS au cours des dernières années et conforte ses perspectives de croissance à venir.

Miami Cruiseline

L'activité de **Miami Cruiseline** a subi en 2009 le ralentissement conjoncturel du marché des croisières et la baisse des achats effectués par une clientèle majoritairement américaine. Les efforts de réduction des coûts n'ont pas permis de totalement compenser ce déclin des ventes.

Malgré les difficultés rencontrées actuellement, le marché des croisières offre d'excellentes perspectives à plus long terme, dynamisées par la montée de nouvelles clientèles.

Sephora

Nouvelle progression des ventes et du résultat opérationnel courant : **Sephora** réalise d'excellentes performances au plan mondial qui se traduisent par des gains de parts de marché dans toutes ses zones d'implantation. L'exceptionnelle dynamique commerciale de Sephora est nourrie par l'expansion de son réseau de magasins sur les marchés les plus porteurs et par une offre toujours plus innovante et différenciante. Un contrôle accru des coûts d'exploitation, l'évolution positive du mix produits et la poursuite des efforts visant à améliorer la productivité des magasins ont contribué à la croissance du résultat opérationnel courant.

Au 31 décembre 2009, le réseau mondial de Sephora totalise 986 magasins répartis dans 23 pays.

Les sites de vente en ligne, sephora.com (États-Unis et Canada), sephora.fr (France) et sephora.cn (Chine), ont poursuivi leur développement rapide, favorisé par une politique d'animation très dynamique, une interactivité croissante et l'attention portée à la qualité du service clients.

Sephora a poursuivi sa politique de différenciation fondée sur la créativité de son offre, sur les nombreuses animations réalisées au service des marques sélectives dans ses magasins et sur le développement de services innovants.

L'ensemble de cette stratégie a significativement contribué à accélérer les gains de parts de marché réalisés à travers le

monde. En France où son concept trouve son origine, Sephora se positionne, en 2009, au premier rang parmi les enseignes du marché sélectif.

Le Bon Marché

Après un début d'année difficile, **Le Bon Marché** a progressivement retrouvé une croissance modérée. Le grand magasin termine l'année avec des ventes quasi stables par rapport à 2008, ce qui constitue une réelle performance. Celle-ci s'accompagne d'un taux de marge parfaitement maîtrisé et d'un bon niveau de résultat obtenus grâce à une gestion rigoureuse et à une politique de valeur réaffirmée.

L'année 2009 a vu la fin de l'important chantier de rénovation qui a permis de remettre en valeur le patrimoine architectural du bâtiment et de dévoiler les magnifiques verrières de son deuxième étage.

2.6.3 Perspectives 2010

Compte tenu de la tendance à l'amélioration constatée au second semestre 2009, **DFS** aborde avec confiance l'année 2010. Le leader du « travel retail » poursuivra sa stratégie visant à renforcer sa présence au sein des destinations fréquentées par les voyageurs asiatiques. Entre autres éléments positifs, **DFS** bénéficiera de l'achèvement des travaux consacrés à son magasin phare de Hong Kong Sun Plaza, dont le département Beauté est déjà rénové, et de l'ouverture progressive de la deuxième Galleria de Macao, City of Dreams.

La reprise économique s'annonçant progressive aux États-Unis, **Miami Cruiseline** maintiendra en 2010 une gestion drastique de ses coûts tout en s'attachant à saisir les meilleures opportunités de croissance. Au nombre de celles-ci, un nouveau navire de très grande taille exploité par la compagnie Royal Caribbean a permis d'ouvrir à bord des magasins plus attractifs où Miami Cruiseline peut idéalement exprimer son savoir-faire.

Afin d'affirmer son leadership mondial et son positionnement d'expert en beauté créateur de tendances, **Sephora** continuera à renforcer sa présence par des ouvertures sur les marchés porteurs et accélérera le rythme de ses innovations. Un grand chantier de développement des ventes en ligne en Europe sera également entrepris en 2010. Une offre toujours plus exclusive (référencement de nouvelles marques, lancements en avant-première en partenariat avec les marques sélectives, développement des gammes de produits Sephora), le déploiement des nouvelles initiatives en termes de merchandising et de services, l'extension des programmes de fidélité... Tous ces éléments devront concourir à réaliser une nouvelle année de croissance et à engranger de nouveaux gains de parts de marché.

En 2010, **Le Bon Marché** déploiera une forte dynamique commerciale. Le magasin engagera une modification de ses espaces de vente visant à donner une place plus importante aux secteurs à fort potentiel bénéficiaire. Cette évolution se concrétisera par deux temps forts : dès le printemps, le regroupement des activités Maison et Loisirs au deuxième étage du magasin contribuera à renforcer le caractère unique et inspiré du Bon Marché ; au second semestre, un nouvel espace Balthazar pour l'homme, agrandi et offrant notamment un espace Souliers unique à Paris, sera inauguré.

3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance

3.1 RISQUES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

3.1.1 Image et notoriété

Le Groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire unique et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus dans le monde entier. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques et enseignes ainsi que des écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2009 s'élève à 15,9 milliards d'euros.

Le Groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (Direction Artistique, Œnologie, Recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau du Groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En outre, les collaborateurs à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le Groupe. Enfin, afin de se prémunir contre le risque lié à la mise en cause publique du Groupe ou de l'une de ses marques, le Groupe effectue une veille média constante, et maintient en permanence un dispositif de gestion de crise dans la plupart de ses filiales.

3.1.2 Contrefaçon et réseaux de distribution parallèles

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent être contrefaits ou copiés ; les produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les parfums et cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté du Groupe, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur Internet.

La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

Dans ce contexte, la protection juridique des marques est une nécessité absolue ; les marques, noms de produits, appellations,

etc., sont déposés ou enregistrés afin d'assurer cette protection, que ce soit en France ou dans les autres pays ; de façon générale, tous les moyens sont mis en œuvre, au niveau international, afin que cette protection juridique soit totale.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés, ayant pour objectif une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le Groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial, seuls gages de succès.

Le Groupe lutte également par divers moyens contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux, et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution ; cette lutte a représenté en 2009 un coût de 13 millions d'euros.

3.1.3 Engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluri-annuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Le montant total des engagements minimum pris par le Groupe au titre des contrats pluri-annuels de location et d'approvisionnement s'élève à 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 ; ces engagements sont détaillés dans les Notes 29.1 et 29.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du Groupe.

La conclusion de contrats engageant le Groupe sur des périodes pluri-annuelles fait l'objet d'un processus d'approbation au sein des Maisons, dont les niveaux sont adaptés selon l'importance des enjeux financiers et opérationnels ; les contrats sont revus par les services juridiques, en lien avec les courtiers d'assurances.

En outre, le Groupe s'est engagé envers ses partenaires dans certaines activités à acquérir les participations que ceux-ci détiennent dans les activités concernées s'ils en font la demande, selon une formule de prix contractuelle. Cet engagement est évalué à 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et est enregistré en Autres passifs non courants (voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.1.4 Présence internationale du Groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui, le cas échéant, peuvent être pénalisantes pour le Groupe.

Le Groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis. En outre, il importe de souligner que l'activité est répartie principalement sur trois zones géographiques et monétaires : l'Asie, l'Europe occidentale, et les États-Unis, ce qui compense en partie l'exposition aux risques développés ici.

3.1.5 Produits du Groupe

Beaucoup de produits du Groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

Au-delà de la sécurité industrielle, les sociétés du Groupe s'attachent à renforcer la sécurité et la traçabilité des produits. La méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) est utilisée par les sociétés des Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques. Cette démarche vise notamment à renforcer la capacité d'anticipation et de réactivité en cas de rappel de produits.

Une veille jurisprudentielle a également été mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du Groupe.

3.1.6 Saisonnalité

Pratiquement, toutes les activités du Groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le dernier trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 30 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du Groupe.

3.1.7 Approvisionnements stratégiques

L'attractivité des produits du Groupe repose sur la disponibilité de certaines matières premières, en quantité suffisante et répondant aux critères de qualité exigés par le Groupe. Il s'agit notamment des approvisionnements en raisins et eaux-de-vie dans le cadre des activités des Vins et Spiritueux, ainsi qu'en cuirs, toiles et fourrures dans le cadre des activités Mode et Maroquinerie. Afin de s'assurer des approvisionnements correspondant à ses

exigences, le Groupe met en place des partenariats privilégiés avec les fournisseurs concernés. Tout en inscrivant dans la durée ce type de partenariats, le Groupe est constamment à la recherche de nouveaux fournisseurs pouvant répondre à ses exigences.

3.1.8 Systèmes d'information.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en œuvre au niveau de chaque Maison des plans de continuité d'exploitation ainsi qu'un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles.

3.1.9 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités de production et de stockage, le Groupe est exposé à la survenance de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux ou les catastrophes naturelles.

Les risques environnementaux ainsi que les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires sont présentés de manière détaillée dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein des sociétés du Groupe, notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement. La définition et la mise en œuvre de la politique de maîtrise de ces risques sont réunies au sein de la Direction Financière.

L'objectif constant du Groupe est de s'engager dans une politique de prévention des risques industriels en appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie NFPA). En concertation avec les assureurs, LVMH applique les normes RHP (Risques Hautement Protégés) dont le but est de réduire de manière significative le risque d'incendie et pertes d'exploitation consécutives. LVMH a également mis en place un programme d'incitation aux investissements de prévention dont les niveaux sont pris en compte par les assureurs dans leur appréciation des risques.

Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux ; dans ce cadre, chez LVMH, environ 120 jours d'audit ont été réalisés par des cabinets d'ingénieurs en 2009.

Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre, la continuité des activités et des plans de secours.

3.2 POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture du risque du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'apparaît pas comme significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont respectivement inférieurs à 0,30 % et à 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé chez LVMH et chez Christian Dior Couture.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire, un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, transport, crédit, responsabilité civile et retrait de produits.

3.2.1 Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La majorité des activités industrielles du Groupe est couverte dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 12 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 1,1 milliard d'euros, ce montant ayant été déterminé à la suite de l'analyse des Sinistres Maximums Possibles du Groupe.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, sont limitées : pour LVMH, à 75 millions d'euros par sinistre et 150 millions d'euros par an ; pour Christian Dior Couture, à 200 millions d'euros par sinistre pour la France (10 millions pour l'étranger). Dans le groupe LVMH, suite à une étude de modélisation du risque tremblement de terre au Japon réalisée en 2009, une garantie spécifique de 150 millions d'euros a été prise pour ce risque. Ces niveaux sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

3.2.2 Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme pour LVMH et pour Christian Dior Couture est respectivement de l'ordre de 60 millions d'euros et de 2 millions d'euros et correspond au risque maximal en cours de transport.

3.2.3 Assurance responsabilité civile

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe.

Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (directives 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents états.

3.2.4 Couvertures des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et de malveillance, des actes de terrorisme, des risques de pertes ou corruptions de données informatiques, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

3.3 RISQUES FINANCIERS

3.3.1 Risque de crédit

En raison de la nature des activités, une part importante des ventes réalisées par le Groupe ne donne pas lieu à risque clients ; il s'agit des ventes effectuées directement à notre clientèle par Christian Dior Couture, la Distribution sélective, par les activités de Mode et Maroquinerie, et dans une moindre mesure par les Parfums et Cosmétiques ; cette part représente chez Christian Dior Couture et chez LVMH, respectivement et approximativement, 76 % et 59 % des ventes de 2009.

En outre, pour les ventes non comprises dans ce chiffre, il n'existe pas de dépendance dans les différents métiers vis-à-vis d'un ou de plusieurs clients dont la perte pourrait avoir un effet significatif sur le niveau d'activité ou le résultat du Groupe. Le niveau de satisfaction des demandes de couverture d'assurance crédit est d'environ 78 % au 31 décembre 2009.

3.3.2 Risque de contrepartie

Les contreparties bancaires sont retenues en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

Le risque de contrepartie bancaire est suivi de façon régulière et globale, ceci étant facilité par la centralisation de la gestion des risques. Lorsque c'est possible, la compensation des expositions entre la banque et certaines entités du Groupe est juridiquement organisée.

3.3.3 Risque de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar US et le yen japonais, alors que la majeure partie de ses dépenses de production est libellée en euros.

Les fluctuations de change entre l'euro et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe peuvent donc modifier significativement les ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros, et rendre difficiles les comparaisons de ses performances d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition aux risques de change, afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent la forme de ventes à terme ou de produits optionnels. Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe, ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2010 pour les principales devises de facturation sont détaillés dans la Note 21.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détention d'actifs substantiels en devises (principalement en dollar US et en franc suisse) est également créatrice d'un risque de change patrimonial. Ce risque de change est géré au moyen du financement total ou partiel des actifs en question par emprunt dans la devise de l'actif. Une analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial est présentée dans la Note 21.5 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.

3.3.4 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux risques de taux peut être évaluée par le montant de sa dette nette consolidée, qui atteint 4,5 milliards d'euros environ au 31 décembre 2009. Après effet des instruments dérivés, la dette financière brute est à hauteur de 55 % à taux fixe et à hauteur de 45 % à taux variable. Une analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt sont présentées dans les Notes 17.4 et 17.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La dette du Groupe étant libellée en différentes devises, le Groupe est exposé de manière différenciée à l'évolution des taux d'intérêt de ses principales devises d'endettement (euro, ainsi que dollar US, franc suisse et yen japonais).

Ce risque est géré par la mise en place de swaps de taux et par l'achat de caps (protections à la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.

3.3.5 Risque des marchés actions

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est en premier lieu liée à la détention par Christian Dior de sa participation dans LVMH ainsi qu'aux actions Christian Dior et LVMH auto-détenues, essentiellement en couverture des plans de stock-options et des plans d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe détient aussi des options d'achat sur actions LVMH en couverture de ces engagements. Les actions Christian Dior, tout comme les options d'achat, constituent en normes IFRS des instruments de fonds propres, qui n'affectent pas le compte de résultat consolidé.

Des actions autres que Christian Dior et LVMH peuvent être détenues par certains des fonds dans lesquels le Groupe a investi, voire directement parmi les investissements financiers ou les placements financiers.

Le Groupe peut utiliser des produits dérivés pour gérer ses positions. Les produits dérivés ainsi traités peuvent avoir pour objectif de réduire la sensibilité de la position à la variation des cours de bourse. Ainsi, des equity swaps sur l'action LVMH permettent de couvrir les plans de rémunération liés au cours de l'action LVMH dénouables en numéraire. Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés pour construire synthétiquement une position longue.

3.3.6 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) sur l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 0,2 milliard d'euros, ou (b) en comparant le montant de sa dette financière à moins d'un an, avant prise en compte des instruments dérivés, (2,2 milliards d'euros) au montant de la trésorerie et équivalents (2,5 milliards d'euros). Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le

Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 4,2 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'importance de ses financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (obligations et papiers court terme), ainsi que de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, à respecter certains ratios financiers (dette financière nette sur capitaux propres ; couverture de la dette financière par des actifs). Le niveau actuel de ces ratios assure au Groupe une réelle flexibilité financière au regard de ces engagements.

Par ailleurs, comme il est d'usage, la marge exigible sur les tirages effectués sur certaines lignes de crédit long terme dépend de la notation du groupe LVMH (par l'agence Standard & Poor's). Au 31 décembre 2009, aucun tirage relevant de ce dispositif n'était réalisé. En outre, la mise en œuvre de ces clauses, si elle devait intervenir, n'aurait pas d'impact significatif sur la trésorerie du Groupe.

Les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les conditions.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans la Note 21.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3.7 Organisation de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et des marchés actions

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts sur son activité ou ses investissements.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion et des procédures strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information qui permet un contrôle très rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux différents organes de direction du Groupe, et font l'objet d'une documentation détaillée.

4. Éléments de politique financière

Au cours de l'exercice, les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- L'amélioration de la structure financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
 - l'accroissement sensible des capitaux propres ;
 - la diminution de l'endettement net ;
 - le renforcement de la structure financière au moyen de l'accroissement de la part à plus d'un an de la dette financière nette ;
 - la progression substantielle du montant des placements de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
 - la flexibilité financière du Groupe, grâce à un volant significatif de lignes de crédit confirmées.

Grâce aux fonds générés par l'exploitation au cours de l'exercice, la dette financière nette a été réduite à 4 460 millions d'euros fin 2009, contre 5 370 millions d'euros un an auparavant.

Les capitaux propres avant affectation du résultat connaissent une progression de 6,3 % et atteignent 16 121 millions d'euros fin 2009, contre 15 171 millions un an auparavant. Cette amélioration résulte principalement de l'importance du montant du résultat net réalisé en 2009 malgré la variation négative de l'écart de conversion consécutive à l'affaiblissement du dollar US et du yen japonais vis-à-vis de l'euro entre la fin 2008 et la fin 2009, et le versement de dividendes pour un montant de 891 millions d'euros.

- Une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'exploitation et par le patrimoine du Groupe.

En matière de change, les couvertures des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de limiter l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une hausse, ont continué à être privilégiées. Cette stratégie a permis d'obtenir un cours de couverture plus avantageux que le cours moyen de l'année pour ce qui concerne le dollar US et un cours de couverture bien meilleur que celui de l'année 2008 et comparable au cours moyen de l'année pour ce qui concerne le yen japonais.

- L'augmentation du recours à des financements à long terme et l'accroissement des placements de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Outre ses placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, le Groupe pratique une politique d'investissement et de placement diversifiée. Les placements financiers et les investissements financiers ont bénéficié en 2009 de l'amélioration des marchés financiers, sans toutefois retrouver dans tous les cas leur niveau d'origine.

- La diminution du coût de la dette financière nette qui est de 242 millions d'euros en 2009, contre 322 millions d'euros en 2008.

Cette évolution résulte de la baisse des taux d'intérêt court terme et de la baisse de la dette financière nette moyenne sur l'année, dont l'effet a été amoindri par celui de la hausse des marges sur crédit ou sur emprunt. Le Groupe bénéficie en 2009 de l'impact de la baisse des taux d'intérêt en euro, en franc suisse et en dollar US grâce à ses emprunts à taux variable dans ces devises.

Le résultat financier a été défavorablement impacté par la comptabilisation de la variation de valeur de la partie inefficace des couvertures de change ainsi que par le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers, atténués toutefois par le montant des dividendes reçus au titre des investissements financiers.

- Une politique de distribution dynamique en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux bonnes performances de l'année :
 - paiement d'un acompte sur le dividende 2009 de 0,44 euro dès décembre 2009 ;
 - proposition de versement d'un dividende par action de 1,66 euro au titre de l'exercice, soit un solde de 1,22 euro. Il en résulte la distribution aux actionnaires de la société Christian Dior d'un montant total de 302 millions d'euros au titre de l'exercice 2009, avant effet des actions auto-détenues.

4.1 VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée, présenté dans les comptes consolidés, détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2009.

La capacité d'autofinancement générée par l'activité s'est élevée à 3 964 millions d'euros, contre 4 141 millions un an plus tôt représentant une contraction de 4,3 %.

Après intérêts financiers et impôts payés, la capacité d'autofinancement atteint 2 808 millions d'euros, contre 2 993 millions d'euros constatés en 2008.

Les intérêts payés en 2009, à 250 millions d'euros contre 271 millions d'euros en 2008, sont en retrait grâce à la baisse en moyenne sur l'année des taux d'intérêt, à la baisse de l'encours moyen de la dette financière et ce malgré l'augmentation des marges sur emprunt et le choix de financements à plus long terme solidifiant la structure financière du Groupe.

Les impôts payés s'élèvent à 906 millions d'euros en 2009, contre 877 millions en 2008.

Le besoin en fonds de roulement diminue de 149 millions, performance remarquable dans l'absolu comme en relatif avec l'exercice 2008, où il s'était accru de 737 millions d'euros. En particulier, la variation des stocks génère des ressources de trésorerie s'élevant à 115 millions d'euros, du fait notamment de la réduction des achats d'eaux-de-vie de cognac et des efforts accomplis par l'ensemble des Maisons, en particulier Louis Vuitton et Christian Dior Couture. La variation des créances clients génère sur l'année un excédent de 216 millions d'euros, notamment chez Louis Vuitton, Parfums Christian Dior et Moët & Chandon. La réduction du poste fournisseurs entraîne une consommation de trésorerie à hauteur de 373 millions d'euros, principalement chez Sephora, Hennessy, Moët & Chandon et Parfums Christian Dior, du fait de la réduction des volumes d'achat et, pour les Maisons françaises, des effets de la Loi de modernisation de l'économie.

Au total, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est positive à hauteur de 2 957 millions d'euros, soit une progression de 31 % par rapport aux 2 256 millions enregistrés en 2008.

Les investissements opérationnels du Groupe, nets des cessions, représentent sur l'exercice un débours de trésorerie de 763 millions d'euros. Ce montant reflète la dynamique de développement du Groupe et de ses marques phares telles Louis Vuitton, Sephora et Christian Dior.

Ainsi, la variation de trésorerie issue des opérations et des investissements d'exploitation atteint 2 194 millions d'euros.

Les acquisitions d'investissements financiers, nettes des cessions, ainsi que le solde des incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés constituent, en 2009, un emploi d'un montant de 321 millions d'euros contre 638 millions en 2008.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 828 millions d'euros.

L'exercice, par les salariés de LVMH, d'options de souscription a permis de réunir 30 millions d'euros. LVMH a l'intention de procéder à l'annulation d'un nombre d'actions équivalant à celui des actions émises.

Les cessions de titres Christian Dior, LVMH et assimilés effectuées par le Groupe, nettes des acquisitions, ont constitué une ressource de 21 millions d'euros.

Les dividendes versés en 2009 par Christian Dior, hors actions d'autocontrôle, se sont élevés à 287 millions d'euros dont 209 millions en mai au titre du solde du dividende 2008 et 78 millions en décembre à titre d'acompte pour l'exercice 2009. En outre, les actionnaires minoritaires des filiales consolidées ont reçu des dividendes à hauteur de 604 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des minoritaires de LVMH SA, de Diageo du fait de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy et des minoritaires de DFS.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et en capital, y compris le versement du dividende, se traduit par un excédent de ressources de 1 045 millions d'euros.

Autres ressources pour la trésorerie, 321 millions d'euros ont été désinvestis des placements financiers et 2 826 millions ont été recueillis au moyen de l'émission ou de la souscription d'emprunts et dettes financières. LVMH SA a notamment procédé en mai à une émission obligataire publique à 5 ans d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros. Christian Dior a également procédé en septembre 2009 à une émission obligataire publique à 5 ans d'un montant nominal de 350 millions d'euros. En outre, le Groupe a utilisé son programme d'Euro Medium Term Notes pour réaliser en juin des placements privés à long terme à concurrence de 250 millions d'euros à 6 ans et de 150 millions d'euros à 8 ans et, le reste de l'année, pour diversifier sa base d'investisseurs et profiter d'opportunités en matière de placements privés.

Ces ressources ont permis en 2009 d'augmenter la trésorerie et d'amortir des emprunts et des dettes financières pour un montant de 2 496 millions d'euros. En particulier, le Groupe a diminué de 517 millions d'euros le recours à son programme de billets de trésorerie français, privilégiant ainsi le recours à des ressources financières à plus d'un an.

À l'issue des opérations de l'année 2009, la trésorerie nette s'élève à 2 235 millions d'euros.

4.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan consolidé du Groupe Christian Dior, présenté dans les comptes consolidés, s'élève au 31 décembre 2009 à 36,1 milliards d'euros, en progression de 1,6 % par rapport au 31 décembre 2008.

L'actif immobilisé représente 24,7 milliards d'euros, montant équivalent à celui qui prévalait fin 2008. Il atteint ainsi 69 % du total du bilan, en légère contraction par rapport à la proportion atteinte un an plus tôt.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 22,7 milliards d'euros, contre 22,6 milliards fin 2008. Les marques et autres immobilisations incorporelles représentent 11,4 milliards d'euros contre 11,2 milliards au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte principalement de l'acquisition d'une participation de 50 % dans le prestigieux domaine Château Cheval Blanc, de la valorisation de la marque Royal Van Lent et de l'incidence des variations des parités monétaires sur les marques et autres immobilisations incorporelles comptabilisées en dollars US, telle l'enseigne DFS et la marque Donna Karan.

Les écarts d'acquisition diminuent à 4,9 milliards d'euros, contre 5,1 milliards un an plus tôt. L'incidence de la baisse des écarts d'acquisition liés aux engagements d'achat de titres de minoritaires l'emporte en effet sur les écarts d'acquisition constatés au cours de l'année à l'occasion de la première consolidation de Château Cheval Blanc et de la Maison de Champagne Montaudon.

Les immobilisations corporelles sont en légère progression à 6,4 milliards d'euros. Cette croissance provient des investissements opérationnels du Groupe, principalement ceux de Louis Vuitton, Sephora, DFS et Christian Dior Couture dans leurs réseaux de distribution, ceux de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs et dans son outil de production, ainsi que ceux de Hennessy et de Veuve Clicquot dans leurs outils de production et des effets de périmètre de consolidation, qui excèdent les dotations aux amortissements de l'année et les effets des variations de change.

Le total des participations dans les sociétés mises en équivalence, des investissements financiers, des autres actifs non courants et des impôts différés, reste stable à 2,1 milliards d'euros.

Les stocks diminuent à 5,8 milliards d'euros, contre 6,0 milliards fin 2008, en raison des efforts de réduction entrepris en 2009 et de l'impact des variations des parités monétaires, ce malgré les acquisitions réalisées ou consolidées en 2009.

Les créances clients atteignent 1,5 milliard d'euros, contre 1,7 milliard fin 2008.

Les placements de trésorerie, hors placements financiers, augmentent sensiblement à 2,5 milliards d'euros, contre 1,1 milliard au 31 décembre 2008.

Les capitaux propres - part du Groupe, avant affectation du résultat, progressent à 6,3 milliards d'euros contre 5,9 milliards fin 2008. Cette progression est le fruit de l'important résultat net - part du Groupe, malgré un impact négatif de la variation des écarts de conversion du fait de la baisse du dollar US vis-à-vis de l'euro, et le versement en 2009 de dividendes pour un montant de 0,3 milliard d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 9,9 milliards d'euros contre 9,3 milliards en 2008.

Le total des capitaux propres s'établit ainsi à 16,1 milliards d'euros, représentant 45 % du total de bilan contre 43 % un an auparavant.

Les passifs non courants s'élèvent à fin 2009 à 13,3 milliards d'euros, dont 5,2 milliards au titre de la dette financière, contre respectivement 12,9 milliards et 4,6 milliards à fin 2008. Cette progression résulte en premier lieu de l'augmentation de la dette financière à plus d'un an, contrebalancée pour partie par la diminution des engagements d'achat de titres de participations, qui constituent l'essentiel du poste « Autres passifs non courants ». La part relative des passifs non courants dans le total de bilan s'élève à 37 % de celui-ci contre 36 % en 2008.

Les capitaux permanents atteignent ainsi 29,4 milliards d'euros, et dépassent le montant des actifs non courants.

Les passifs courants s'établissent à 6,7 milliards d'euros, contre 7,5 milliards fin 2008, en raison de la diminution des comptes fournisseurs consécutive en particulier aux effets de la Loi française de modernisation de l'économie et de la diminution de la dette financière à moins d'un an. La part des passifs courants dans le total de bilan diminue pour atteindre 18 %.

La dette financière à plus et moins d'un an, y compris la valeur de marché des instruments dérivés de taux, et nette des placements financiers et de la trésorerie, ressort au 31 décembre 2009 à 4,5 milliards d'euros contre 5,4 milliards un an plus tôt. Elle représente 28 % du montant des capitaux propres, contre 35 % à fin 2008.

Les placements de trésorerie et en équivalents de trésorerie voient leur montant excéder la dette financière à moins d'un an.

À fin 2009, les lignes de crédit confirmées atteignent 5,2 milliards d'euros, dont seul 1,0 milliard d'euros fait l'objet de tirage. Il en résulte un montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées de 4,2 milliards d'euros, qui couvre largement le programme de billets de trésorerie, dont l'encours au 31 décembre 2009 atteint 0,2 milliard d'euros.

5. Résultat de la société Christian Dior

Le résultat de la société Christian Dior se compose essentiellement de revenus de dividendes liés à sa participation indirecte dans LVMH ; il est réduit des charges financières afférentes au financement de la Société.

Le résultat financier s'établit à 347 millions d'euros contre 312 millions d'euros en 2008.

Il se compose d'une part, des dividendes reçus des filiales, participations et autres actifs immobilisés pour 330 millions

d'euros et, d'autre part, des charges nettes d'intérêts pour 45 millions d'euros et d'une reprise nette de provisions sur actions auto-détenues pour 62 millions d'euros.

L'économie d'impôts, constatée dans le cadre de l'intégration fiscale en 2009, s'élève à 2 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2008.

Le résultat net s'établit à 343 millions d'euros, à comparer à 310 millions d'euros en 2008.

La proposition d'affectation du résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est la suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

• le résultat net :	342 583 800,31
forme avec	
• le report à nouveau :	51 363 830,42
un bénéfice distribuable de :	393 947 630,73

Proposition de répartition

• distribution d'un dividende brut de 1,66 euro par action :	301 666 899,68
• soit un solde reporté à nouveau de :	92 280 731,05
SOIT UN TOTAL DE :	393 947 630,73

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende ressortira à 1,66 euro par action.

Un acompte sur dividende de 0,44 euro par action ayant été distribué le 2 décembre 2009, le solde est de 1,22 euro ; celui-ci sera mis en paiement le 25 mai 2010.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, serait affecté au compte report à nouveau.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices et celui de l'abattement correspondant :

(en euros)	Dividende brut ⁽¹⁾	Abattement fiscal ⁽²⁾
2008	1,61	0,644
2007	1,61	0,644
2006	1,41	0,564

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs s'élèvent à 623 milliers d'euros. Elles sont composées de factures non parvenues à hauteur de 519 milliers d'euros et de factures échues pour 104 milliers d'euros.

6. Actionnariat de la Société

6.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons

ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la connaissance de la Société, plus de 5 % du capital ou des droits de vote :

Actionnaires	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Arnault ⁽²⁾	126 177 295	69,43	82,71	126 174 170	69,43	82,27

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée.

(2) Contrôlée par la famille de Monsieur Bernard Arnault, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior.

6.2 ACTIONS DÉTENUES PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2009, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, moins de 0,2 % du capital social.

6.3 INFORMATION SUR LES ACHATS ET VENTES D' ACTIONS

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société :

- a acheté, au cours de l'exercice écoulé, 332 000 de ses propres actions, au cours moyen de 52,10 euros. Le montant total des frais de négociation s'élève à 25 945,27 euros.

Ces achats d'actions ont été réalisés dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce en vue de leur affectation à des plans d'options d'achat.

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions ainsi détenues, affectées aux plans d'options d'achat en cours et à venir, s'élève à 3 581 348 pour une valeur nette de 202 418 252,02 euros.

Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 59,07 euros. Leur valeur nominale est de 2 euros. Ces actions représentent 1,97 % du capital ;

- détient par ailleurs, à la clôture de l'exercice, 19 532 de ses propres actions, pour une valeur nette de 1 133 197,81 euros.

Ces achats d'actions avaient été réalisés, à un cours moyen de 58,02 euros, dans le but de régulariser les cours ; elles ont une valeur nominale de 2 euros et représentent 0,01 % du capital.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

6.4 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES CHRISTIAN DIOR DURANT L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE R. 621-43-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Administrateurs concernés	Nature des opérations	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)
Denis Dalibot	Achat ⁽¹⁾	14 000	56,70
	Vente	14 000	71,21
Sidney Toledano	Achat ⁽¹⁾	28 000	56,70
	Vente	23 000	71,26

(1) Levées d'options d'achat d'actions.

7. Questions administratives

7.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

La liste des fonctions et mandats exercés actuellement et au cours des cinq derniers exercices par chacun des Administrateurs figure au paragraphe 10 ci-après.

7.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vous est proposé :

- de renouveler les mandats d'Administrateur d'une part, de Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres venant à expiration à l'issue de l'Assemblée, et d'autre part, de Messieurs Eric Guerlain et Christian de Labriffe par anticipation de façon à assurer le renouvellement équilibré dans le temps de l'ensemble des mandats des administrateurs ;
- de nommer Madame Ségolène Gallienne en qualité d'Administrateur ;
pour la durée statutaire de trois ans.

8. Autorisations à caractère financier

8.1 ÉTAT DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS

8.1.1 Programme de rachat d'actions

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 décembre 2009
Programme de rachat d'actions	14 mai 2009	13 novembre 2010	10 % du capital	Néant
Prix d'achat maximum : 130 euros	(16 ^e résolution)	(18 mois) ⁽¹⁾	18 172 704 actions	
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	14 mai 2009	13 novembre 2010	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
	(17 ^e résolution)	(18 mois) ⁽¹⁾	18 172 704 actions	

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010 de renouveler cette autorisation. Voir ci-dessous point 8.2.

8.1.2 Autorisations d'augmenter le capital

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2009
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital et incorporation de réserves)	14 mai 2009	13 juillet 2011	80 millions d'euros 40 000 000 actions ^{(1) (2)}	Libre	Néant
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital)	14 mai 2009	13 juillet 2011	80 millions d'euros 40 000 000 actions ^{(1) (2)}	Selon réglementation en vigueur	Néant
Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique d'échange	14 mai 2009	13 juillet 2011	80 millions d'euros 40 000 000 actions ⁽¹⁾	Libre	Néant
Augmentation de capital dans le cadre d'apports en nature	14 mai 2009	13 juillet 2011	10 % du capital 18 172 704 actions ⁽¹⁾	Libre	Néant

(1) Montant nominal maximum. Sur ce montant s'imputerait le montant nominal de toute augmentation de capital décidée en application des autres délégations de compétence.

(2) Montant susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 14 mai 2009, 20^e résolution).

8.1.3 Actionnariat salarié

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'exercice	Utilisation au 31 décembre 2009
Options de souscription ou d'achat d'actions	14 mai 2009 (23 ^e résolution)	13 juillet 2012 (38 mois)	3 % du capital 5 451 811 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution	Néant
Attribution d'actions gratuites	15 mai 2008 (11 ^e résolution)	14 juillet 2011 (38 mois)	1 % du capital 1 817 270 actions	Non applicable	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise	15 mai 2008 (12 ^e résolution)	14 juillet 2010 (26 mois) ⁽¹⁾	3 % du capital 5 451 811 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution - décote maximum : 30 %	Néant

(1) Conformément à l'article L. 225-129-6 al. 2 du Code de commerce, les actionnaires doivent être consultés tous les trois ans, soit en 2011.

8.2 AUTORISATIONS À RENOUVELER

8.2.1 Autorisation d'intervenir en bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat d'actions de la Société. Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2009.

Dans le cadre de la présente Assemblée, il vous est demandé de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois. Les acquisitions d'actions peuvent être réalisées en vue, notamment, de l'animation du marché (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité, de leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'opérations d'actionnariat salarié ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, de leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société, de leur annulation, ou encore de leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le nombre total d'actions pouvant être acquises par la Société sera limité à 10 % du capital. Le prix maximum d'achat sera de 130 euros.

8.2.2 Autorisation de réduire le capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il considère que cela est dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, à réduire le capital de la Société par annulation des actions qui auront été acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois.

9. Rémunérations des mandataires sociaux

• Synthèse des rémunérations, des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ⁽¹⁾

Dirigeants mandataires sociaux (en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾		Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Bernard Arnault	3 879 396	3 879 396	5 152 000	12 516 000	-	-
Sidney Toledano	1 431 810	1 431 810	866 000	1 085 000	-	-

(1) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, hors jetons de présence. Aucune rémunération n'est versée par la société Christian Dior. Les rémunérations sont versées, pour M. Bernard Arnault, par le groupe LVMH et, pour M. Sidney Toledano, par la société Christian Dior Couture.

(2) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice figure au paragraphe 11.5.

• Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ⁽¹⁾

Bernard Arnault

Rémunérations (en euros)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2009	2008	2009	2008
Rémunération fixe	1 679 396	1 679 396	1 704 672	1 679 396
Rémunération variable	2 200 000 ⁽²⁾	2 200 000	2 200 000 ⁽³⁾	2 300 000 ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	119 695	119 060	119 060	119 060
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	3 999 091	3 998 456	4 023 732	4 098 456

Sidney Toledano

Rémunérations (en euros)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2009	2008	2009	2008
Rémunération fixe	881 810	881 810	881 810	881 810
Rémunération variable	550 000 ⁽⁴⁾	550 000	550 000 ⁽³⁾	650 000 ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	36 848	36 530	36 530	36 530
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	1 468 658	1 468 340	1 468 340	1 568 340

(1) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Les différences entre les montants dus et les montants versés s'expliquent par les variations de taux de change.

(2) Déterminé pour moitié en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour moitié sur la base des critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun d'eux comptant pour un tiers.

(3) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(4) Déterminé pour un tiers en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux-tiers sur la base des critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun d'eux comptant pour un tiers.

• Contrat de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non-concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Arnault Président du Conseil d'Administration	-	X	X ⁽¹⁾	-	-	X	-	X
Sidney Toledano Directeur Général	X ⁽²⁾	-	-	X	-	X	X ⁽²⁾	-

(1) Ce complément de retraite, institué par LVMH, n'est acquis que si l'intéressé justifie d'une présence d'au moins six ans au sein du Comité Exécutif du groupe LVMH et fait valoir simultanément ses droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux. Il est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des rémunérations annuelles perçues au cours des trois dernières années civiles précédant l'année du départ à la retraite, plafonnée à trente cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Le complément de retraite annuelle est égal à la différence entre 60 % de la rémunération de référence et la totalité des pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC.

Montant de l'engagement pris par LVMH au 31 décembre 2009 pour M. Bernard Arnault : 17 339 603 euros.

(2) Clause de non-concurrence d'une durée de vingt-quatre mois figurant dans le contrat de travail de M. Sidney Toledano – suspendu pendant la durée du mandat de Président-Directeur Général de la société Christian Dior Couture – donnant lieu au versement d'une indemnité compensatoire mensuelle égale à la moyenne mensuelle des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

• Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des autres mandataires sociaux⁽¹⁾

Membres du Conseil d'Administration (en euros)	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable versée au cours de l'exercice	
	2009	2008	2009	2008
Antoine Bernheim	-	-	-	-
Denis Dalibot	580 000 ⁽⁴⁾	515 262 ⁽³⁾⁽⁴⁾	-	521 000
Renaud Donnedieu de Vabres ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Pierre Godé ⁽²⁾	1 500 000	1 155 000	2 000 000	200 000
Eric Guerlain	-	-	-	-
Christian de Labriffe	-	-	-	-
Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada	-	-	-	-
Alessandro Vallarino Gancia	-	-	-	-
Raymond Wibaux ⁽⁶⁾	-	-	-	-

(1) Rémunérations brutes et/ou honoraires et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, et perçus par le mandataire ou une société contrôlée par ce dernier.

(2) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice figure au paragraphe 11.3.

(3) Hors indemnité liée au départ à la retraite versée en 2008 : 1 567 359 euros.

(4) Contrat de consultant.

(5) Nomination en date du 5 février 2009.

(6) Décédé fin 2008.

• **Détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice**

Ce détail figure au paragraphe 11.3 ci-dessous.

• **Jetons de présence des mandataires sociaux ⁽¹⁾**

Membres du Conseil d'Administration (en euros)	Jetons de présence versés en	
	2009	2008
Bernard Arnault	119 060	119 060
Antoine Bernheim	930 060	279 530
Denis Dalibot	30 458	29 632
Renaud Donnedieu de Vabres ⁽²⁾	-	-
Pierre Godé	146 414	127 144
Eric Guerlain	23 825	9 530
Christian de Labriffe	14 295	9 530
Jaime De Marichalar y Sáenz de Tejada	24 915	24 915
Sidney Toledano	36 530	36 530
Alessandro Vallarino Gancia	9 530	9 530
Raymond Wibaux ⁽³⁾	14 295	9 530

(1) Jetons de présence versés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(2) Nomination en date du 5 février 2009.

(3) Décédé fin 2008.

10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société ainsi que la liste des fonctions et mandats qu'ils ont exercés depuis le 1^{er} janvier 2005.

10.1 MANDATS D'ADMINISTRATEUR EN COURS

M. Bernard ARNAULT

Président du Conseil d'Administration

Né le 5 mars 1949. Français.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 20 mars 1985.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2011.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 42 997 actions.

M. Bernard Arnault choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinell. En 1974, il en devient Directeur de la Construction, puis Directeur Général en 1977 et enfin Président-Directeur Général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-Directeur Général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Président du Conseil d'Administration ;
- Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
- Groupe Arnault SAS : Président ;
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA : Président-Directeur Général ;

- Société Civile du Cheval Blanc : Administrateur ;
- Louis Vuitton pour la Création, Fondation d'Entreprise : Président du Conseil d'Administration.
- International :
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon) : Administrateur.

Autres

- France :
- Carrefour SA : Administrateur ;
- Lagardère SCA : Membre du Conseil de Surveillance.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
- Métropole Télévision « M6 » SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Raspail Investissements SA : Administrateur.

M. Antoine BERNHEIM

Né le 4 septembre 1924. Français.

Adresse professionnelle : Assicurazioni Generali Spa c/o Generali France – 7 Boulevard Haussmann – 75009 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 2001.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 36 448 actions.

M. Antoine Bernheim a été Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie de 1967 à 2000 et Associé de Lazard LLC de 2000 à 2005. Il a été Président-Directeur Général de La France SA de 1974 à 1997 et d'Euromarché de 1981 à 1991. Président de Generali SpA entre 1995 et 1999, il exerce à nouveau ces fonctions depuis 2002.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Generali

- France :
 - Generali France SA : Administrateur.
- International :
 - Alleanza Toro (Italie) : Vice-Président et Administrateur ;
 - Generali Deutschland Holding AG (Allemagne) : Administrateur ;
 - Assicurazioni Generali SpA (Italie) : Président ;
 - BSI : Banca della Svizzera Italiana (Suisse) : Administrateur ;
 - Generali España Holding SA (Espagne) : Administrateur ;
 - Generali Holding Vienna AG (Autriche) : Administrateur ;
 - Graafschap Holland (Pays-Bas) : Administrateur.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Financière Jean Goujon SAS : Vice-Président et Membre du Comité de Surveillance ;
 - LVMH Fashion Group SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - LVMH Finance SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA : Vice-Président et Administrateur.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur.

Autres

- France :
 - Bolloré SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - Ciments Français SA : Administrateur ;
 - Eurazeo SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - Havas SA : Administrateur ;
 - Société Française Générale Immobilière SA : Directeur Général.

- International :
 - Intesa Sanpaolo (Italie) : Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
 - Mediobanca (Italie) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
 - Bolloré Investissement SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - Partena : Associé Commanditaire.
- International :
 - Banca Intesa Spa (Italie) : Administrateur ;
 - Compagnie Monégasque de Banque (Principauté de Monaco) : Administrateur ;
 - Lazard LLC (États-Unis) : Associé.

M. Denis DALIBOT

Né le 15 novembre 1945. Français.

Adresse professionnelle : Financière Agache – 11, rue François-1^{er} – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 17 mai 2000.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Denis Dalibot a commencé sa carrière au sein du groupe ITT. De 1984 à 1987, il a exercé les fonctions de Directeur Administratif et Financier Adjoint de la Sagem. Il est entré dans le Groupe Arnault en 1987 en qualité de Directeur Financier du Groupe, fonction exercée jusqu'en 2007. Il est Directeur Général délégué de Financière Agache.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Agache Développement SA : Président-Directeur Général ;
 - Ateliers AS SA, Représentant permanent de Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Belle Jardinière SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Europatweb SA : Président-Directeur Général ;

- Europatweb Placements SAS : Représentant légal de Europatweb, Président ;
- Financière Agache SA : Administrateur – Directeur Général délégué ;
- Financière Agache Private Equity SA : Administrateur ;
- Financière Jean Goujon SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
- Franck & Fils SA : Représentant permanent Le Bon Marché – Maison Aristide Boucicaut, Administrateur ;
- GA Placements SA : Représentant permanent de Europatweb, Administrateur ;
- Groupe Arnault SAS : Membre du Comité de Direction ;
- Kléber Participations SARL : Gérant ;
- Le Jardin d'Acclimatation SA, Représentant permanent de Ufipar, Administrateur ;
- Montaigne Finance SAS : Président ;
- Montaigne Investissements SCI : Gérant ;
- Montaigne Services SNC : Gérant ;
- Raspail Investissements SA : Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur ;
- Semyrhamis SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
- Sevrilux SNC : Représentant légal de Financière Agache, Gérant.
- International :
 - Aurea Finance, (Luxembourg) : Président ;
 - GO Invest SA, (Belgique) : Président.

Autres

- France :
 - Groupement Foncier Agricole Dalibot : Gérant.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
 - FA Investissement SAS : Président ;
 - Lyparis SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
 - Sifanor SAS : Président ;
 - Société d'Exploitation de l'Hôtel Cheval Blanc SAS : Membre du Comité de Surveillance.
- International :
 - Publications Professionnelles SAS, (Luxembourg) : Membre du Comité de Surveillance.

M. Pierre GODÉ

Conseiller du Président

Né le 4 décembre 1944. Français.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 2001.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2011.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 400 actions.

M. Pierre Godé a été avocat au barreau de Lille et Professeur à la faculté de droit de Lille puis à celle de Nice.

Il est Conseiller du Président du groupe Arnault depuis 1986.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Financière Agache SA : Président-Directeur Général ;
 - Financière Jean Goujon SAS : Président ;
 - Groupe Arnault SAS : Directeur Général ;
 - Les Echos SAS : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - Louis Vuitton Malletier : Administrateur ;
 - Raspail Investissements SA : Président-Directeur Général ;
 - SA du Château d'Yquem : Administrateur ;
 - Semyrhamis SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
 - Sevrilux SNC : Représentant légal de Financière Agache, Gérant ;
 - Sofdiv SAS : Membre du Comité de Direction ;
 - Société Civile du Cheval Blanc : Administrateur ;
 - Association du Musée Louis Vuitton : Représentant permanent de LVMH Fashion Group, Administrateur.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
 - LVMH Publica (Belgique) : Administrateur ;
 - Sofdiv UK Limited (Grande-Bretagne) : Administrateur.

Autres

- France :
- Havas SA : Administrateur ;
- Redeg SARL : Gérant.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
- Groupe Les Echos SA : Représentant permanent de LVMH, Administrateur ;
- Le Bon Marché, Maison Aristide Boucicaut SA : Administrateur, Directeur Général délégué ;
- LVMH Fashion Group SA : Membre du Directoire et Directeur Général ;
- Montaigne Finance SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
- Parfums Christian Dior SA : Représentant permanent de Financière Agache SA, Administrateur ;
- Sifanor SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
- GIE LVMH Services : Membre du Collège des Administrateurs.
- International :
- Fendi SA (Luxembourg) : Administrateur ;
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon) : Administrateur ;
- LVMH Services Limited (Grande-Bretagne) : Administrateur.

M. Jaime de MARICHALAR y SÁENZ de TEJADA (Duc de Lugo)

Né le 7 avril 1963. Espagnol.

Adresse professionnelle : Crédit Suisse – Ayala, 42 – 28001 Madrid (Espagne).

Date de première nomination : 11 mai 2006.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada débute sa carrière en 1986 à Paris où il travaille pour la banque Indosuez sur le Marché de futurs du MATIF. Il rejoint ensuite Crédit Suisse et travaille pour la Banque d'Investissement et la Banque Privée. En janvier 1998, il est nommé Directeur Général de Crédit Suisse à Madrid.

Fonctions et mandats actuels

Crédit Suisse

- International :
- Crédit Suisse (Espagne) : Directeur Général et Conseiller.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur.
- International :
- Groupe LVMH : Conseiller du Président pour l'Espagne ;
- Loewe SA (Espagne) : Administrateur.

Autres

- International :
- Art+Auction Editorial (États-Unis et Grande-Bretagne) : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Axa Mediterranean Holding SA, Axa Aurora Ibérica SA de Seguros y Reaseguros, y Axa Aurora Vida SA de Seguros y Reaseguros (Espagne) : Administrateur ;
- Sociedad General Inmobiliaria de España SA (Espagne) : Administrateur ;
- Waste Recycling Group (UK) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
- Credit Suisse Hottinguer : Membre du Conseil de Surveillance.
- International :
- Portland Valderrivas (Espagne) : Administrateur.

M. Sidney TOLEDANO

Directeur Général

Né le 25 juillet 1951. Français.

Adresse professionnelle : Christian Dior Couture – 11, rue François 1^{er} – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 11 septembre 2002.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2011.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 25 200 actions.

M. Sidney Toledano a débuté sa carrière en 1977 comme Consultant Marketing chez Nielsen International. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de Kickers avant de prendre la Direction Générale de Lancel en 1984. En 1994, il rejoint la société Christian Dior Couture en qualité de Directeur Général Adjoint. Il en est le Président depuis 1998.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Directeur Général et Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Président-Directeur Général ;
 - Fendi International SA : Président du Conseil d'Administration ;
 - John Galliano SA : Président du Conseil d'Administration.
- International :
 - Bopel Srl (Italie) : Président ;
 - Calto Srl (Italie) : Président du Conseil d'Administration ;
 - CDCH SA (Luxembourg) : Administrateur ;
 - Christian Dior (Fashion) Malaysia Sdn (Malaisie) : Administrateur ;
 - Christian Dior Australia Pty Ltd (Australie) : Administrateur ;
 - Christian Dior Belgique SA (Belgique) : Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Administrateur Délégué ;
 - Christian Dior Commercial Shanghai Co. Ltd (Chine) : Président ;
 - Christian Dior Couture Korea Ltd, (Corée) : Administrateur (Joint Representative Director) ;
 - Christian Dior Couture Maroc SA (Maroc) : Président du Conseil d'Administration et Administrateur A ;
 - Christian Dior Couture CZ (République Tchèque) : Gérant ;
 - Christian Dior Far East Ltd (Hong Kong) : Administrateur ;
 - Christian Dior GmbH (Allemagne) : Gérant ;
 - Christian Dior Guam Ltd (Guam) : Administrateur ;
 - Christian Dior Hong Kong Ltd (Hong Kong) : Administrateur ;
 - Christian Dior Inc. (États-Unis) : Président et Administrateur ;
 - Christian Dior Italia Srl (Italie) : Président ;
 - Christian Dior KK (Japon) : Representative Director ;
 - Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited (Macau) : Administrateur ;
 - Christian Dior New Zealand Ltd (Nouvelle-Zélande) : Administrateur ;
 - Christian Dior S. de RL de CV (Mexique) : Président et Administrateur ;

- Christian Dior Saipan Ltd (Saipan) : Administrateur ;
- Christian Dior Singapore Pte Ltd (Singapour) : Administrateur ;
- Christian Dior Taïwan Ltd (Taïwan) : Administrateur (Director A) ;
- Fendi Adele Srl (Italie) : Administrateur ;
- Fendi Asia Pacific Limited (Hong Kong) : Administrateur ;
- Fendi International BV (Pays-Bas) : Administrateur A et Président ;
- Fendi Italia Srl (Italie) : Administrateur ;
- Fendi North America Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
- Fendi SA (Luxembourg) : Administrateur ;
- Fendi Srl (Italie) : Administrateur ;
- Les Ateliers Horlogers Dior SA (Suisse) : Administrateur ;
- Les Jardins d'Avron LLC (États-Unis) : Président ;
- Lucilla Srl (Italie) : Président ;
- Manifatturauno Srl (Italie) : Président du Conseil d'Administration ;
- Mardi Spa (Italie) : Président et Administrateur Délégué.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
 - John Galliano SA : Directeur Général ;
 - Fendi France SAS : Président.
- International :
 - Calto Srl (Italie) : Gérant ;
 - Christian Dior Couture Maroc (Maroc) : Gérant ;
 - Christian Dior Couture Rus LLC (Russie) : General Director ;
 - Christian Dior Couture S. de RL de CV (Mexique) : General Director ;
 - Christian Dior Couture Stoleshnikov LLC (Russie) : General Director ;
 - Christian Dior Espanola SL (Espagne) : Gérant (Administrador solidario) ;
 - Christian Dior Guam Ltd (Guam) : Président ;
 - Christian Dior Puerto Banus SL (Espagne) : Gérant (Administrador solidario) ;
 - Christian Dior Saipan Ltd (Saipan) : Président ;
 - Christian Dior UK Ltd (Grande Bretagne) : Président et Administrateur ;
 - Fendi Immobili Industriali Srl (Italie) : Administrateur ;
 - Les Jardins d'Avron SAS : Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Président.

M. Alessandro VALLARINO GANCIA

Né le 15 octobre 1967. Suisse.

Adresse professionnelle : AAP SA – 15, rue du Jeu-de l'Arc – 1211 Genève (Suisse).

Date de première nomination : 11 mai 2006.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

De 1992 à 1993, M. Alessandro Vallarino Gancia travaille comme junior management consultant dans le département « consumer goods » chez Roland Berger & Partners à Munich. En 1993, il rejoint la banque d'investissement Alex. Brown & Sons Inc. aux États-Unis pour laquelle il travaille comme consultant dans l'investment banking.

De 1996 à 2001, il travaille comme banquier d'investissement pour la clientèle institutionnelle chez Donaldson Lufkin & Jenrette International (DLJ) à New York et Genève. Suite à l'acquisition

de DLJ par Crédit Suisse First Boston, en 2002, il est directeur fondateur d'AAP SA, société spécialisée dans le conseil de fonds alternatifs et la gestion de patrimoine depuis 2001.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur.

Autres

- International :
- AAP SA (Suisse) : Directeur Général.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- Néant

10.2 MANDATS D'ADMINISTRATEUR À RENOUVELER

M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES

Né le 13 mars 1954. Français.

Adresse Professionnelle : Groupe Allard – 54-56 avenue Hoche – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 5 février 2009.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, après avoir été sous-préfet et membre du Conseil d'État, entame une carrière politique en 1986 étant notamment Chargé de mission auprès du Ministre de la Défense. Il est en outre député d'Indre-et-Loire entre 1997 et 2007. En 2002, il devient Ministre délégué aux Affaires européennes puis Ministre de la Culture et de la Communication, de 2004 à 2007. En 2008, il est nommé Ambassadeur chargé de la dimension culturelle pour la Présidence Française de l'Union Européenne. Depuis le début de l'année 2009, il est Conseiller de M. Alexandre Allard pour la stratégie, le développement et la culture, au sein du Groupe Allard.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur ;
- Louis Vuitton pour la Création, Fondation d'Entreprise : Administrateur.

Autres

- Groupe Allard : Conseiller de M. Alexandre Allard pour la Stratégie, le Développement et la Culture ;
- Atout France, GIE : Président du Conseil d'Administration.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

Autres

- France :
- Ambassadeur chargé de la dimension culturelle de la Présidence Française de l'Union Européenne ;
- Ministre de la Culture et de la Communication.

M. Eric GUERLAIN

Vice-Président

Né le 2 mai 1940. Français.

Adresse de correspondance : chez Christian Dior – 30 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 29 juin 1994.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 97 836 actions.

M. Eric Guerlain a commencé sa carrière comme analyste financier et exercé diverses fonctions au sein du Groupe Morgan Stanley entre 1968 et 1974 à New York et Paris.

En 1974, il rejoint la banque J.P. Morgan comme Directeur du Département des opérations financières internationales. En 1979, la banque le charge de co-diriger la banque d'investissements J.P. Morgan Ltd à Londres en tant que Vice-Président. Puis, il rejoint Lazard Brothers Ltd en qualité de consultant jusqu'en 1989.

Parallèlement, il est, depuis 1970, Administrateur de la société Guerlain SA et, en 1990, prend la présidence du Conseil de Surveillance de la holding de contrôle du Groupe Guerlain. Il exerce cette fonction jusqu'en 1994.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - Guerlain SA, Représentant permanent de LVMH Fashion Group : Administrateur.

Autres

- France :
 - Société Hydroélectrique d'Énergie SA : Président du Conseil d'Administration.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- Néant

M. Christian de LABRIFFE

Né le 13 mars 1947. Français.

Adresse professionnelle : Rothschild et Compagnie Banque – 29 avenue de Messine – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 1986.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 204 actions.

M. Christian de Labriffe a commencé sa carrière chez Lazard Frères & Cie dont il a été Associé-Gérant de 1987 à 1994. Il est, depuis 1994, Associé-Gérant commandité de Rothschild & Cie Banque.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Rothschild

- France :
 - Financière Rabelais SAS : Président ;
 - Montaigne Rabelais SA : Président du Conseil d'Administration ;
 - Parc Monceau SARL : Gérant ;
 - Rothschild & Cie SCS : Associé-Gérant commandité ;
 - Rothschild & Cie Banque SCS : Associé-Gérant commandité ;
 - Transaction R SAS : Président.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur.

Autres

- France :
 - Bénéteau SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - Paris Orléans SA : Membre du Conseil de Surveillance.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005

- France :
 - Holding Financier Jean Goujon SAS : Administrateur ;
 - Nexity France SA : Administrateur ;
 - Rothschild Conseil International SCS : Administrateur.
- International :
 - Investec Asset Management Inc. (Royaume-Uni) : Administrateur.

10.3 NOUVELLE NOMINATION**Mme Ségolène GALLIENNE**

Née le 7 juin 1977. Belge.

Adresse professionnelle : 22 rue J.-B.-Meunier – 1050 Bruxelles (Belgique).

Mme Ségolène Gallienne a obtenu un diplôme de Bachelor of Arts in Business and Economics au Collège Vesalius à Bruxelles. Elle a occupé la fonction de Public Relation Manager au sein de Belgacom et de Communication Director chez Dior Fine Jewelry.

Elle est actuellement Administrateur de diverses sociétés françaises et internationales et Présidente du Conseil d'Administration de Diane, société spécialisée dans le commerce d'objets d'art.

Fonctions et mandats actuels***Groupe Frère-Bourgeois***

- International :
- Compagnie Nationale à Portefeuille SA (Belgique) : Administrateur ;
- Diane SA (Suisse) : Présidente du Conseil d'Administration ;
- Erbé SA (Belgique) : Administrateur ;
- Stichting AdministratieKantoor Peupleraie (Pays-Bas) : Présidente du Conseil d'Administration.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Société Civile du Cheval Blanc : Administrateur.

Autres

- International :
- Pargesa Holding SA (Suisse) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2005***Autres***

- France :
- Taittinger SA : Administrateur.

11. Plans d'options - attributions d'actions gratuites

11.1 OPTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE CHRISTIAN DIOR

Onze plans d'options d'achat, mis en place par la société Christian Dior, étaient en vigueur au 31 décembre 2009. Les bénéficiaires des plans d'options sont sélectionnés selon les critères suivants : performance, potentiel de développement et contribution à un poste clé. Le prix d'exercice des options est calculé conformément aux dispositions légales. Chaque plan a une durée de dix ans ; les options d'achat peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois à cinq ans à compter de l'ouverture du plan.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre les conditions de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées en 2009 est soumis à des conditions de performance. Concernant les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, leurs options ne sont exerçables que si, au

titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. En 2009, la condition de performance a été satisfaite.

Les mandataires sociaux de la Société, dirigeants ou salariés, doivent également respecter certaines restrictions relatives à la période d'exercice de leurs options.

Pour les plans mis en place depuis 2008, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions déterminé en fonction de la date de levée et correspondant à un pourcentage de leur rémunération brute globale.

11.1.1 Plans d'options d'achat

S'agissant d'options d'achat existantes, leur levée n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 30 mai 1996

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice ⁽²⁾ (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009 ⁽²⁾	Nombre d'options en vie au 31/12/2009 ⁽²⁾
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
26 janvier 1999 ⁽³⁾	14	89 500	50 000	38 000	25,36	25 500	-
15 février 2000	20	100 200	65 000	31 000	56,70	54 000	296 000
21 février 2001	17	437 500	308 000	121 000	45,95	-	362 500
TOTAL		627 200	423 000	190 000	-	79 500	658 500

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par quatre de juillet 2000. Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Ajusté du fait de l'opération visée au ⁽¹⁾.

(3) Plan expiré le 25 janvier 2009.

Nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux ⁽¹⁾

Date d'ouverture du plan	Bernard Arnault	Denis Dalibot	Pierre Godé	Sidney Toledano
26 janvier 1999 ⁽²⁾	50 000	3 500	15 000	7 000
15 février 2000	50 000	3 500	15 000	7 000
21 février 2001	220 000	15 000	65 000	30 000
TOTAL	320 000	22 000	95 000	44 000

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par quatre de juillet 2000. Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2009.

(2) Plan expiré le 25 janvier 2009.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 14 mai 2001

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
18 février 2002	24	504 000	310 000	153 000	33,53	-	92 502
18 février 2003	25	527 000	350 000	143 000	29,04	9 000	112 002
17 février 2004	26	527 000	355 000	128 000	49,79	4 000	424 000
12 mai 2005	27	493 000	315 000	124 000	52,21	5 000	433 000
15 février 2006	24	475 000	305 000	144 000	72,85 ⁽²⁾	-	433 000
TOTAL		2 526 000	1 635 000	692 000		18 000	1 494 504

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Le prix d'exercice pour les résidents italiens est de : 77,16 euros.

Nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux ⁽¹⁾

Date d'ouverture du plan	Bernard Arnault	Denis Dalibot	Pierre Godé	Sidney Toledano
18 février 2002	220 000	20 000	65 000	35 000
18 février 2003	220 000	25 000	65 000	40 000
17 février 2004	220 000	25 000	65 000	45 000
12 mai 2005	220 000	25 000	20 000	50 000
15 février 2006	220 000	35 000	-	50 000
TOTAL	1 100 000	130 000	215 000	220 000

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2009.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 11 mai 2006

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
6 septembre 2006	1	20 000	-	20 000	74,93	-	20 000
31 janvier 2007	28	480 000	285 000	133 000	85,00	-	445 000
15 mai 2008	25	484 000	320 000	147 000	73,24 ⁽²⁾	-	484 000
14 mai 2009	26	332 000	150 000	159 000	52,10	-	332 000
TOTAL		1 316 000	755 000	459 000			1 281 000

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Le prix d'exercice pour les résidents italiens est de : 73,47 euros.

Nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux ⁽¹⁾

Date d'ouverture du plan	Bernard Arnault	Denis Dalibot	Pierre Godé	Sidney Toledano
6 septembre 2006	-	-	-	-
31 janvier 2007	200 000	35 000	-	50 000
15 mai 2008	200 000	70 000	-	50 000
14 mai 2009	100 000	-	-	50 000
TOTAL	500 000	105 000	-	150 000

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2009.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 14 mai 2009 : Néant

11.1.2 Plans d'options de souscription

Néant

11.1.3 Attribution d'actions gratuites

Néant

11.1.4 Mouvements au cours de l'exercice

Plans d'options d'achat

(Nombre d'options)	2009	2008	2007
Options en vie au 1 ^{er} janvier	3 229 504	2 926 004	4 016 700
Options attribuées	332 000	484 000	480 000
Options levées	(97 500)	(120 500)	(1 535 696)
Options devenues caduques	(30 000)	(60 000)	(35 000)
Options en vie au 31 décembre	3 434 004	3 229 504	2 926 004

11.2 OPTIONS CONSENTIES PAR SA FILIALE LVMH

11.2.1 Plans d'options d'achat

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 8 juin 1995

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice ⁽²⁾ (en euro)	Nombre d'options exercées en 2009 ⁽²⁾	Nombre d'options en vie au 31/12/2009 ⁽²⁾
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
20 janvier 1999 ⁽³⁾	364	320 059	97 000	99 000	32,10	70 385	-
16 septembre 1999 ⁽³⁾	9	44 000	5 000	39 000	54,65	150 000	-
19 janvier 2000	552	376 110	122 500	81 000	80,10	-	1 564 450
TOTAL		740 169	224 500	219 000		220 385	1 564 450

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à l'attribution gratuite de juin 1999 et à la division du nominal par cinq de juillet 2000. Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Ajusté du fait des opérations visées au ⁽¹⁾.

(3) Plans expirés respectivement les 19 janvier et 15 septembre 2009.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 17 mai 2000

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
23 janvier 2001	786	2 649 075	987 500	445 000	65,12	120 550	1 684 615
6 mars 2001	1	40 000	-	40 000	63,53	10 000	20 000
14 mai 2001 ⁽²⁾	44 669	1 105 877	-	-	66,00	-	-
14 mai 2001	4	552 500	450 000	102 500	61,77	100 000	452 500
12 septembre 2001	1	50 000	-	50 000	52,48	-	50 000
22 janvier 2002	993	3 284 100	1 215 000	505 000	43,30 ⁽³⁾	41 520	1 827 574
15 mai 2002	2	8 560	-	8 560	54,83	-	5 560
22 janvier 2003	979	3 213 725	1 220 000	495 000	37,00 ⁽⁴⁾	198 047	998 413
TOTAL		10 903 837	3 872 500	1 646 060		470 117	5 038 662

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Plan expiré le 13 mai 2009.

(3) Le prix d'exercice est de 45,70 euros pour les résidents italiens et de 43,86 euros pour les résidents américains.

(4) Le prix d'exercice pour les résidents italiens est de 38,73 euros.

S'agissant d'options d'achat d'actions existantes, leur levée n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

11.2.2 Plans d'options de souscription*Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 15 mai 2003*

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
21 janvier 2004	906	2 747 475	972 500	457 500	55,70 ⁽²⁾	288 525	2 265 400
12 mai 2005	495	1 924 400	862 500	342 375	52,82 ⁽²⁾	268 679	1 591 446
TOTAL		4 671 875	1 835 000	799 875		557 204	3 856 846

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Les prix d'exercice pour les résidents italiens des plans ouverts les 21 janvier 2004 et 12 mai 2005 sont respectivement de 58,90 euros et 55,83 euros.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 11 mai 2006

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
11 mai 2006	520	1 789 359	852 500	339 875	78,84 ⁽²⁾	-	1 740 109
10 mai 2007	524	1 679 988	805 875	311 544	86,12	-	1 643 555
15 mai 2008	545	1 698 320	766 000	346 138	72,50 ⁽²⁾	-	1 671 245
14 mai 2009	653	1 301 770	541 000	327 013	56,50 ⁽²⁾	-	1 300 245
TOTAL		6 469 437	2 965 375	1 324 570		-	6 355 154

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Les prix d'exercice pour les résidents italiens des plans ouverts les 11 mai 2006, 15 mai 2008 et 14 mai 2009 sont respectivement de 82,41 euros, 72,70 euros et 56,52 euros.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 14 mai 2009

Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options exercées en 2009	Nombre d'options en vie au 31/12/2009
		Total	dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾			
29 juillet 2009	1	2 500	-	2 500	57,10	-	2 500
TOTAL		2 500	-	2 500		-	2 500

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

11.3 OPTIONS ATTRIBUÉES ET LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE

11.3.1 Options attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Bernard Arnault	Christian Dior	14 mai 2009	Achat	1 732 000	100 000	52,10	14 mai 2013 - 13 mai 2019
	LVMH	14 mai 2009	Souscription	3 420 000	200 000	56,50	14 mai 2013 - 13 mai 2019
Sidney Toledano	Christian Dior	14 mai 2009	Achat	866 000	50 000	52,10	14 mai 2013 - 13 mai 2019

Les options des dirigeants mandataires sociaux ne sont exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des

opérations et investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. En 2009, la condition de performance a été satisfaite.

11.3.2 Options attribuées durant l'exercice aux autres mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaire	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Pierre Godé	LVMH	14 mai 2009	100 000	56,50	14 mai 2013 - 13 mai 2019

11.3.3 Options levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaire	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nature des options	Nombre d'options levées	Prix d'exercice (en euros)
Sidney Toledano	Christian Dior	15 février 2000	Achat	28 000	56,70

11.3.4 Options levées durant l'exercice par les autres mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaire	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nature des options	Nombre d'options levées	Prix d'exercice (en euros)
Denis Dalibot	Christian Dior	15 février 2000	Achat	14 000	56,70

11.3.5 Options attribuées durant l'exercice par la Société ou toute société du Groupe aux dix salariés ⁽¹⁾ du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options est le plus élevé

Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Christian Dior	14 mai 2009	159 000	52,10
LVMH	14 mai 2009	327 013	56,50 ⁽²⁾

(1) Salariés en fonction au jour de l'attribution.

(2) Prix d'exercice applicable aux résidents français.

11.3.6 Options levées durant l'exercice par les dix salariés ⁽¹⁾ du Groupe, non mandataires sociaux, ayant exercé le plus grand nombre d'options

Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Christian Dior	26 janvier 1999	24 000	25,36
Christian Dior	18 février 2003	9 000	29,04
Christian Dior	17 février 2004	4 000	49,79
Christian Dior	12 mai 2005	5 000	52,21
LVMH	20 janvier 1999	20 430	32,10
LVMH	16 septembre 1999	90 000	54,65
LVMH	23 janvier 2001	9 500	65,12
LVMH	6 mars 2001	10 000	63,53
LVMH	22 janvier 2002	2 750	43,30
LVMH	22 janvier 2003	101 600	37,00
LVMH	21 janvier 2004	43 000	55,70
LVMH	12 mai 2005	31 000	52,82

(1) Salariés en fonction au 31 décembre 2009.

11.4 ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES PAR SA FILIALE LVMH

11.4.1 Actions attribuées aux salariés

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés parmi les salariés des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après une période complémentaire de conservation de deux ans. Les actions gratuites attribuées en 2009 à des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

Date d'attribution des actions	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées			Attribution définitive	Solde au 31/12/2009
		Attribution initiale	dont mandataires sociaux	dont dix premiers salariés ⁽¹⁾		
Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 12 mai 2005						
10 mai 2007 ⁽²⁾	348	152 076	-	34 805	144 995	-
Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 15 mai 2008						
15 mai 2008	347	162 972	-	32 415	2 284 ⁽³⁾	156 446
14 mai 2009	642	311 209	-	48 165	2 333 ⁽³⁾	307 351
29 juillet 2009	1	833	-	833	-	833

(1) Salariés en fonction à la date d'attribution.

(2) Attribution définitive le 10 mai 2009.

(3) Attribution anticipée à la suite de décès.

11.4.2 Actions attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux et autres mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux et autres mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action gratuite.

11.4.3 Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dix salariés ⁽¹⁾ du Groupe, non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions

Société ayant attribué les actions gratuites	Date d'attribution initiale des actions	Nombre d'actions
LVMH	10 mai 2007	32 810

(1) Salariés en fonction au 31 décembre 2009.

12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par Groupe Arnault, qui, au 31 décembre 2009, contrôlait 69,43 % du capital et 82,71 % des droits de vote exerçables en Assemblée ;
- émission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 80 millions d'euros, soit 22 % du capital actuel de la Société ;
 - d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 3 % du capital social ;
 - d'attribuer des actions gratuites à émettre dans la limite de 1 % du capital ;
 - d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10 % du capital.

Toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre est suspendue en période d'offre publique.

13. Reporting social du Groupe

La Direction des Ressources Humaines a poursuivi, en 2009, les travaux visant à renforcer la qualité et la fiabilité du reporting social au sein du Groupe.

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales formalise la cohérence du reporting social et du reporting financier ; le périmètre du reporting social couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.

Pour chaque indicateur social, une fiche descriptive précise la pertinence de l'indicateur, les définitions des données, la procédure à appliquer pour le recueil de l'information et les différents contrôles à effectuer lors de la saisie des données. D'autre part, des contrôles informatiques sont mis en place tout

au long de la session de reporting afin de vérifier la fiabilité et la cohérence des informations saisies.

Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées, incluant la part du Groupe dans les joint-ventures.

Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 562 entités organisationnelles couvrant plus de 99 % de l'effectif mondial et intègrent la totalité des collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures.

Depuis l'exercice 2007, une sélection d'indicateurs du reporting social annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par l'un des Commissaires aux Comptes de LVMH, Deloitte & Associés, assisté de son département Développement Durable.

13.1 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'FFECTIF

13.1.1 Répartition de l'effectif

L'effectif total au 31 décembre 2009 est de 80 510 collaborateurs. Il se répartit en 72 826 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 7 684 sous contrat à durée déterminée (CDD). 13 396 salariés travaillent à temps partiel, soit environ 17 % de l'ensemble du personnel. La part des effectifs hors de France reste stable à 75 % des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen 2009 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 73 148 personnes, en légère augmentation de 0,7 % par rapport à 2008.

Les principales évolutions proviennent du développement des marchés émergents avec l'ouverture de nouveaux magasins principalement en Chine, à Macao, en Inde et en Turquie. Les groupes d'activités Mode et Maroquinerie et Parfums et Cosmétiques enregistrent ainsi une croissance des effectifs moyens de l'ordre de 2 à 3 %. Le secteur des Vins et Spiritueux ainsi que les Montres et Joaillerie enregistrent plus fortement l'impact de la conjoncture avec une baisse respective des effectifs moyens de 4 et 1 %. Parmi les variations de périmètre de 2009, on notera l'acquisition de la Maison de Champagne Montaudon.

Les tableaux suivants présentent la répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle.

Répartition par groupe d'activités

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2009	%	2008	%	2007	%
Christian Dior Couture	3 208	4	3 256	4	2 949	4
Vins et Spiritueux	6 032	7	6 438	8	6 313	8
Mode et Maroquinerie	23 012	28	22 467	28	20 803	28
Parfums et Cosmétiques	17 374	22	17 163	21	15 719	21
Montres et Joaillerie	2 091	3	2 261	3	2 014	3
Distribution sélective	27 389	34	27 347	34	26 323	35
Autres activités	1 404	2	1 411	2	713	1
TOTAL	80 510	100	80 343	100	74 834	100
Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾						
Christian Dior Couture	3 145	4	3 140	4	2 777	4
Vins et Spiritueux	6 230	9	6 470	9	6 780	10
Mode et Maroquinerie	21 414	29	20 793	29	19 028	29
Parfums et Cosmétiques	16 269	22	15 908	22	14 275	22
Montres et Joaillerie	2 133	3	2 161	3	1 994	3
Distribution sélective	22 587	31	22 945	31	20 494	31
Autres activités	1 370	2	1 202	2	893	1
TOTAL	73 148	100	72 619	100	66 241	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Répartition par zone géographique

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2009	%	2008	%	2007	%
France	20 289	25	20 818	26	20 063	27
Europe (hors France)	17 459	22	17 749	22	16 777	23
États-Unis	16 817	21	17 020	21	16 469	22
Japon	5 129	6	5 301	7	5 302	7
Asie (hors Japon)	16 875	21	15 713	19	13 751	18
Autres pays	3 941	5	3 742	5	2 472	3
TOTAL	80 510	100	80 343	100	74 834	100
Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾						
France	19 575	27	20 031	28	19 530	29
Europe (hors France)	15 996	22	15 551	22	14 250	22
États-Unis	13 252	18	13 966	19	12 512	19
Japon	5 199	7	5 319	7	5 383	8
Asie (hors Japon)	15 477	21	14 546	20	12 371	19
Autres pays	3 649	5	3 206	4	2 195	3
TOTAL	73 148	100	72 619	100	66 241	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2009	%	2008	%	2007	%
Cadres	13 794	17	13 593	17	11 920	16
Techniciens - Responsables d'équipe	8 348	11	8 306	10	7 293	10
Employés administratifs - Personnel de vente	46 851	58	46 498	58	45 515	61
Personnel de production	11 517	14	11 946	15	10 106	13
TOTAL	80 510	100	80 343	100	74 834	100

Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾	2009	%	2008	%	2007	%
Cadres	13 679	19	12 987	18	11 909	18
Techniciens - Responsables d'équipe	8 250	11	7 935	11	8 399	13
Employés administratifs - Personnel de vente	39 899	55	40 424	56	36 090	54
Personnel de production	11 320	15	11 273	15	9 843	15
TOTAL	73 148	100	72 619	100	66 241	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Âge moyen et répartition par âge

L'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 36 ans et l'âge médian est de 34 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie Pacifique et aux États-Unis.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	12,2	6,3	10,0	16,6	7,3	18,4	15,4
25 - 29 ans	20,2	14,4	18,1	20,6	21,4	27,8	23,0
30 - 34 ans	18,7	16,4	20,4	15,4	30,7	18,9	21,3
35 - 39 ans	15,2	16,0	18,2	12,4	19,3	12,9	14,6
40 - 44 ans	11,7	14,4	13,1	10,0	10,2	9,1	10,8
45 - 49 ans	9,1	13,0	8,9	8,5	6,1	6,4	6,7
50 - 54 ans	6,6	10,6	5,9	6,6	3,2	3,7	4,4
55 - 59 ans	4,4	7,5	3,7	5,1	1,6	1,9	2,6
60 ans et plus	1,9	1,4	1,7	4,8	0,2	0,9	1,2
	100,00	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge moyen	36	39	37	37	34	33	34

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

L'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 11 ans en France et varie de 5 à 6 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans ces régions, des activités de distribution caractérisées

par un fort taux de turnover. Elle s'explique également par l'implantation récente des sociétés du Groupe dans les pays en forte croissance, où l'on constate une plus grande fluidité de l'emploi.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Ancienneté : moins de 5 ans	57,7	36,2	57,7	70,9	48,7	71,5	74,6
5 - 9 ans	20,7	24,0	24,5	17,6	33,7	13,9	12,9
10 - 14 ans	8,7	11,6	8,9	5,7	9,9	7,5	6,7
15 - 19 ans	4,9	8,6	4,3	2,5	4,4	3,9	2,0
20 - 24 ans	3,8	8,5	2,1	1,9	2,3	2,1	2,0
25 - 29 ans	2,0	5,2	1,0	0,8	0,6	0,6	0,8
30 ans et plus	2,2	5,9	1,5	0,6	0,4	0,5	1,0
	100,0	100,00	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ancienneté moyenne	7	11	6	5	6	5	5

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

13.1.2 Politique de recrutement

Détecter et attirer les talents est un axe stratégique de la politique de recrutement du Groupe Christian Dior. Dans ce contexte, LVMH a notamment décidé en 2009 de promouvoir sa « marque employeur » et de donner ainsi un nouveau cadre à sa communication Ressources Humaines. Cette démarche a pour ambition de rappeler, dans toutes les régions où le Groupe est présent, que le portefeuille de marques sans égal dans l'univers du luxe et la diversité des métiers en font un environnement professionnel unique. Le Groupe offre en effet des opportunités de carrières sans équivalent au sein d'un ensemble riche de plus de 60 Maisons prestigieuses. Cette volonté de se donner les moyens de renforcer l'image du Groupe comme employeur de choix est déjà très largement reconnue en France. Ainsi, en 2009, LVMH est à nouveau confirmée comme l'entreprise préférée des étudiants des grandes écoles de commerce françaises dans deux grandes enquêtes : Universum et Trendence.

Le Groupe Christian Dior a noué de solides liens visant notamment à mieux faire connaître ses Maisons à l'international, les métiers et les profils recherchés. En 2009, il a ainsi organisé plus d'une centaine d'événements en partenariat avec des écoles et universités dans différents métiers, régions et niveaux de qualification. En outre, le Groupe cultive une très forte proximité avec les différents acteurs du monde de la création, et notamment l'Institut Français de la Mode à Paris, le Central Saint Martins College of Arts and Design à Londres, la Parsons The New School for Design de New-York ou la Hong Kong Polytechnic University School of Design, aussi bien pour la formation de ses collaborateurs que pour le recrutement d'étudiants. Afin de recruter des jeunes diplômés dans tous les pays, le Groupe est également un partenaire privilégié du réseau CEMS (alliance des principales écoles de commerce et de gestion à l'échelle mondiale et des grandes entreprises internationales) participant à de nombreuses actions auprès de ses étudiants, issus des meilleures universités de plus de 20 pays dans le monde. La Chaire LVMH à l'ESSEC, chaire de marketing des marques de luxe, dont la vocation est de transmettre et développer les savoir-faire spécifiques à l'industrie du luxe, constitue un partenariat clé. En 2009, les étudiants ont eu l'opportunité de rencontrer des managers du Groupe, de collaborer à des missions de conseil ou d'effectuer un stage dans des Maisons du Groupe.

Afin de communiquer au mieux sur le management de ses marques, ses valeurs et ses métiers, LVMH a organisé en 2009 des « LVMH Rendez-Vous » avec certains de ses MBA partenaires : IMD (Lausanne), London Business School ou Harvard Business School. Des relations privilégiées sont également entretenues avec de nombreux autres MBA prestigieux en Europe (INSEAD, MBA HEC, IESE), aux États-Unis (Stanford, Columbia Business School, Northwestern, Wharton), au Japon (Waseda, Keio, Tokyo University) et sur la zone Asie-Pacifique. Plus de 30 présentations et réunions d'échanges ont ainsi été organisées en 2009 dans le cadre de « LVMH Days » sur les campus de MBA sur la zone Asie-Pacifique, en Chine, à Hong Kong et à Singapour : Tsinghua University, National University of Singapore, INSEAD, Beijing International MBA (BiMBA), Hong Kong University.

Des événements originaux ont été organisés pour communiquer notre passion créative aux étudiants de MBA mondiaux dans le cadre du programme FuturA, initiative internationale de recrutement et de développement des hauts potentiels expérimentés. En 2009, LVMH a donné une impulsion nouvelle à son programme de Hauts Potentiels, dit « initiative FuturA », en recrutant dans le monde entier environ 90 personnes sur la base de leur capacité potentielle à occuper à moyen terme des positions de cadres dirigeants. Ces profils ont été identifiés et sélectionnés à l'issue de « Journées de Recrutement » en utilisant les techniques d'évaluation les plus objectives possibles, fondées sur le principe de la mise en situation. L'intégration de ces managers fait l'objet d'une attention toute particulière afin que - rejoignant les cadres à haut potentiel déjà identifiés dans le Groupe - ils bénéficient de missions valorisantes et d'une bonne visibilité au sein de LVMH. Ainsi, le Groupe œuvre en permanence pour se doter d'un vivier de talents de très haute qualité, diversifié en termes de nationalités, de genres et de métiers, afin de constituer les équipes dirigeantes de demain.

Le Groupe Christian Dior vise l'exemplarité dans ses pratiques en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne le recrutement de ses futurs collaborateurs. Les pratiques de recrutement se doivent de refléter les valeurs du Groupe et les standards les plus élevés de responsabilité et de respect de tous,

ceci au quotidien et partout dans le monde. Dans ce cadre, les équipes Ressources Humaines du Groupe ont développé en 2009 un code de conduite recrutement. Destinée à tous les acteurs participant aux processus de recrutement, cette Charte reflète l'ambition et le niveau d'exigence que les Maisons souhaitent avoir en termes de respect des candidats et d'efficacité de nos méthodes, quel que soit le type de poste, le métier ou le pays concerné. Diverses initiatives ont également été mises en œuvre pour renforcer le professionnalisme en termes d'identification et de sélection des futurs collaborateurs : renforcement de l'offre de formation en recrutement, partage d'outils et de méthodes d'évaluation en support aux entretiens permettant une évaluation la plus objective possible, développement des journées de recrutement par exemple.

13.1.3 Mouvements : recrutements, mobilités et départs

En 2009, les recrutements ont concerné près de 12 622 personnes sous contrat à durée indéterminée dont 1 479 en France.

4 722 personnes sous contrat à durée déterminée ont été recrutées en France. Les pics saisonniers des ventes, lors des fêtes de fin d'année et des vendanges, sont deux motifs importants de recours aux contrats à durée déterminée.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 13 328 en 2009, dont près de 42 % dans la Distribution sélective, traditionnellement caractérisée par un taux de renouvellement important. Les principales causes de départ sont la démission (62,6 %), le licenciement individuel (18,9 %) et le licenciement pour motif économique (9,9 %). Le contexte de crise mondiale d'une ampleur inhabituelle a fortement ralenti les mouvements de personnel en 2009. Les recrutements et les départs ont diminué respectivement de 47 % et 28 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de turnover global a ainsi diminué de 27 % par rapport à 2008 et reste sensiblement différent suivant les zones géographiques : les taux les plus élevés se rencontrent en Amérique du Nord et en Asie où les marchés de l'emploi sont les plus fluides.

Turnover par zone géographique

(en %)	2009	France	Europe ⁽⁴⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽⁵⁾	Autres marchés	2008	2007
Turnover global ⁽¹⁾	18,3	9,2	17,7	29,0	12,2	22,4	19,6	25,1	22,5
Dont									
turnover volontaire ⁽²⁾	11,5	4,0	9,9	18,9	10,0	15,9	13,4	18,6	17,4
turnover involontaire ⁽³⁾	6,4	4,2	7,3	9,8	2,0	6,4	6,0	5,9	4,4

(1) Tous motifs.

(2) Démissions.

(3) Licenciements / fin de période d'essai.

(4) Hors France.

(5) Hors Japon.

Répartition des mouvements ⁽¹⁾ sous contrat à durée indéterminée par groupe d'activités et zone géographique

<i>(en nombre)</i>	Recrutements			Départs		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Par groupe d'activités						
Christian Dior Couture	491	1 038	733	657	812	606
Vins et Spiritueux	242	868	983	623	750	742
Mode et Maroquinerie	3 267	5 427	4 811	3 221	3 693	3 512
Parfums et Cosmétiques	2 709	4 283	3 064	2 665	2 812	2 635
Montres et Joaillerie	294	459	440	482	339	295
Distribution sélective	5 509	11 607	9 420	5 557	9 713	7 071
Autres activités	110	151	106	123	376	79
TOTAL	12 622	23 833	19 557	13 328	18 495	14 940
Par zone géographique						
France	1 479	3 001	2 872	1 793	2 554	2 158
Europe (hors France)	2 194	4 282	3 760	2 748	2 973	2 834
États-Unis	3 233	8 535	6 266	3 950	7 243	5 201
Japon	387	831	680	542	582	629
Asie (hors Japon)	4 507	6 323	5 223	3 580	4 643	3 689
Autres marchés	822	861	756	715	500	429
TOTAL	12 622	23 833	19 557	13 328	18 495	14 940

(1) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les titularisations CDD vers CDI et excluant les mobilités au sein du Groupe.

Le Groupe encourage la mobilité de ses collaborateurs, d'une société à une autre, ou d'une zone géographique à une autre. La diversité des sociétés du Groupe, leur identité ainsi que leur expertise métier dans des domaines d'activités variés valorisent ces deux formes de mobilité. Environ 40 % des postes de cadres sont pourvus par mobilité interne et environ 650 mobilités ont été mises en œuvre en 2009 vers une autre société du Groupe.

Le Groupe favorise également la mobilité d'une catégorie professionnelle à une autre en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes. 3 389 collaborateurs ont été promus en 2009, soit 4,7 % de l'effectif CDI.

13.2 TEMPS DE TRAVAIL

13.2.1 Aménagement du temps de travail

Au niveau mondial, 15 % des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 38 % travaillent en équipe ou en horaires alternants.

Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par zone géographique

Effectif concerné ⁽¹⁾ (en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽²⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽³⁾	Autres marchés
Horaires variables ou aménagés	15	36	13	5	16	2	2
Temps partiel	17	11	21	36	1	6	16
Travail en équipe ou en horaires alternants	38	15	11	67	85	57	35

(1) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total.

(2) Hors France.

(3) Hors Japon.

Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par catégorie professionnelle

Effectif concerné ⁽¹⁾ (en %)	Effectif France	Cadres	Techniciens - Responsables d'équipes	Employés administratifs - Personnel de vente	Personnel de production
Horaires variables ou aménagés	36	31	57	53	4
Temps partiel	11	3	6	22	7
Travail en équipe ou en horaires alternants	15	10	9	16	22
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	19	0	24	18	38

(1) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD).

13.2.2 Heures supplémentaires

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente 33,4 millions d'euros, soit en moyenne 1,4 % de la masse salariale mondiale. La répartition varie de 1,1 % à 1,7 % de la masse salariale selon les zones géographiques.

Taux d'heures supplémentaires par zone géographique

(en % de la masse salariale)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Heures supplémentaires	1,4	1,3	1,5	1,2	1,7	1,7	1,1

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

13.2.3 Absentéisme

Le taux global d'absentéisme au sein du Groupe, pour les contrats à durée déterminée et indéterminée, se situe à 5,2 %. Il est en augmentation de 13 % par rapport aux années précédentes (4,5 % en 2008 et 4,6 % en 2007). Les deux causes principales

d'absence sont la maladie (2,5 %) et la maternité (1,6 %). Le taux d'absentéisme dans les entités européennes est globalement deux fois plus élevé que celui constaté dans les autres régions géographiques.

Taux d'absentéisme ⁽¹⁾ par zone géographique et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽²⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽³⁾	Autres marchés
Maladie	2,5	3,8	3,4	1,3	0,4	1,3	1,2
Accidents de travail et de trajet	0,2	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2
Maternité	1,6	1,6	2,9	0,7	2,6	1,0	0,7
Absences rémunérées (événements familiaux)	0,5	0,3	0,4	0,2	0,4	1,2	0,9
Absences non rémunérées	0,4	0,5	0,4	0,3	0,2	0,7	0,5
TAUX GLOBAL D'ABSENTÉISME	5,2	6,6	7,3	2,7	3,6	4,2	3,5

(1) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

(2) Hors France.

(3) Hors Japon.

13.3 RÉMUNÉRATION

Les Maisons du Groupe ont le souci constant d'offrir des rémunérations attractives et motivantes. Des enquêtes de salaire internationales, réalisées en prenant en compte des métiers et secteurs spécifiques, permettent de veiller en permanence à un positionnement favorable par rapport au marché. La plupart des sociétés françaises du Groupe versent à l'ensemble de leur personnel des montants de participation et/ou d'intéressement

très substantiels. À travers des parts variables prenant en compte la performance individuelle et celle du Groupe, les cadres sont étroitement associés au succès des Maisons. Enfin, le Groupe a poursuivi en 2009 son programme d'attribution de stock-options et d'actions gratuites afin de fidéliser ses contributeurs les plus performants.

13.3.1 Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'année, est la suivante :

Effectif concerné (en %)	2009	2008	2007
Moins de 1 500 euros	7,6	10,4	12,5
De 1 501 à 2 250 euros	32,9	28,9	37,8
De 2 251 à 3 000 euros	22,1	24,1	18,7
Plus de 3 000 euros	37,4	36,6	31,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0

13.3.2 Frais de Personnel

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Masse salariale brute - Contrats à durée déterminée ou indéterminée	2 422,1	2 331,5	2 186,7
Charges sociales patronales	630,2	609,6	582,4
Travail temporaire	89,1	135,2	109,0
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	3 141,4	3 076,3	2 878,1

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en diminution sensible par rapport aux années précédentes et représente 5,7 % du total de la masse salariale dans le monde, charges sociales comprises.

13.3.3 Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un plan de Participation, d'Intéressement ou d'Épargne. Ces plans ont représenté en 2009 une charge globale de 105,3 millions d'euros, stable par rapport à 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Participation	68,2	62,9	51,3
Intéressement	31,6	39,2	36,2
Abondements aux plans d'épargne	5,5	5,6	5,4
TOTAL	105,3	107,7	92,9

13.4 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

LVMH est signataire du Pacte Mondial, de la Charte de la Diversité et de la Charte d'Engagement des Entreprises au service de l'Égalité des chances dans l'Éducation.

Ces engagements ont été concrètement mis en œuvre par les Directions des Ressources Humaines des Maisons à travers un réexamen systématique des pratiques de recrutement afin d'en renforcer l'objectivité. Pour compléter l'action des équipes Ressources Humaines, des sessions de formation sont organisées afin de sensibiliser les équipes dirigeantes à ces aspects et à les rendre vigilantes contre toute forme de discrimination.

Depuis 2008, le Groupe a mis en place un « testing sollicité » permanent des annonces de recrutement paraissant sur son site Internet : un cabinet indépendant teste les réponses aux candidatures sujettes à discrimination. Un comité interne composé de Directeurs des Ressources Humaines du Groupe veille au respect des règles éthiques de l'opération.

13.4.1 L'égalité homme - femme

La proportion de l'effectif féminin reste stable depuis plusieurs années et se situe à environ 73 % de l'ensemble du personnel du Groupe. Cette proportion se reflète également dans les recrutements puisqu'on dénombre 77 % de femmes parmi les collaborateurs recrutés en 2009. La place importante des emplois occupés par des femmes s'explique en partie par la nature et l'attractivité des métiers du Groupe, très présent dans les Parfums et Cosmétiques (82 % de femmes), la distribution de produits de luxe (80 % de femmes) ou la Mode et Maroquinerie (73 % de femmes). À l'opposé, les emplois occupés par des hommes sont majoritaires dans les métiers des Vins et Spiritueux et représentent 65 % des effectifs de ce groupe d'activités.

Représentativité des femmes dans les recrutements ⁽¹⁾ et dans les effectifs du Groupe

(% de femmes)	Recrutements			Effectifs		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Répartition par groupe d'activités						
Christian Dior Couture	75	77	71	74	75	75
Vins et Spiritueux	40	44	45	35	35	34
Mode et Maroquinerie	67	70	71	73	73	74
Parfums et Cosmétiques	87	83	83	82	82	81
Montres et Joaillerie	64	57	57	57	55	56
Distribution sélective	82	70	77	80	80	79
Autres activités	45	60	54	47	57	53
Répartition par catégorie professionnelle						
Cadres	59	57	59	60	59	58
Techniciens - Responsables d'équipes	71	68	67	69	69	70
Employés administratifs - Personnel de vente	82	76	79	81	81	80
Personnel de production	56	61	58	63	64	62
Répartition par zone géographique						
France	71	70	71	68	68	68
Europe (hors France)	75	79	76	75	76	76
États-Unis	80	66	72	76	74	73
Japon	77	79	79	77	77	77
Asie (hors Japon)	78	74	76	76	76	76
Autres marchés	77	73	69	63	62	61
TOTAL	77	72	74	73	73	72

(1) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

L'évolution des emplois occupés par des femmes est également sensible dans les postes d'encadrement où la proportion de femmes cadres atteint 60 %. De même, l'égalité professionnelle est présente dans les évolutions de carrière : 70 % des collaborateurs promus en 2009 sont des femmes.

Les femmes sont présentes à hauteur de 30 % dans les Comités de Direction et sept sociétés du Groupe ont à leur tête une Présidente : Krug, Fred, Loewe, Montres Dior, Kenzo Parfums, Parfums Luxe International et Acqua di Parma.

13.4.2 La gestion des seniors

L'accès et le maintien dans l'emploi des salariés âgés constituent une préoccupation constante du Groupe. Toute référence à l'âge a été supprimée, notamment dans les organigrammes de remplacement, sur le site de recrutement du Groupe, dans les documents de gestion de carrière des sociétés. Un groupe de travail a été constitué afin d'aider les Maisons à anticiper ces évolutions et un module de formation est en cours d'établissement afin de former les Directeurs des Ressources Humaines aux nouveaux dispositifs et au pilotage d'entretiens « à mi-carrière ».

À titre d'exemples, certaines mesures en faveur de l'emploi des seniors ont d'ores et déjà été prises dans plusieurs Maisons du

Groupe : Parfums Givenchy, Moët & Chandon et Veuve Clicquot ont signé avec leurs organisations syndicales des accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences organisant et développant les perspectives de carrières des salariés seniors. Givenchy Couture a mis en place un système de tutorat visant à faciliter la transmission des savoir-faire, en créant des binômes premier ou second d'atelier/tuteur ou apprenti. Christian Dior Couture et Kenzo ont instauré des entretiens d'orientation systématiques pour les salariés âgés de plus de 50 ans, ainsi qu'une procédure de prévention de la discrimination par l'âge lors du recrutement. Moët Hennessy collabore, depuis 2007, avec un cabinet de recrutement spécialisé dans l'emploi des seniors. L'ensemble des sociétés du Groupe ont mis au point des « plans seniors ».

Dans le monde, 12,9 % des collaborateurs du Groupe ont plus de 50 ans. Cette population représente 19,5 % de l'effectif en France.

13.4.3 L'emploi des personnes handicapées

La Mission Handicap de LVMH, fédérant 31 Maisons du Groupe, a constitué un puissant levier d'actions dans la politique en faveur des personnes handicapées. LVMH a signé, en 2009, une Convention de partenariat avec l'Agefiph visant à développer l'emploi des personnes handicapées et les

équipes Ressources Humaines ont été formées au recrutement et à l'encadrement des personnes handicapées. Des sessions de formation sont régulièrement organisées pour faciliter l'emploi de ces collaborateurs dans tous les domaines d'activité. À titre d'exemples, Hennessy a formé ses cadres à l'intégration des salariés handicapés et DFS Group a développé un programme destiné à garantir l'égalité de traitement. Toutes les esthéticiennes du Spa Guerlain des Champs-Élysées ont été formées à l'accueil des clients en situation de handicap. Cette action a été récompensée en 2009 par l'attribution du « Coup de cœur » du prix « Acteurs économiques et Handicap ».

En matière de recrutement, 20 Maisons ont participé cette année à des opérations de promotion spécifiques vis-à-vis de ces candidats : Speed-recruitment, Salon de l'Adapt, HandiChat, utilisation du CV Vidéo... Plusieurs partenariats avec les établissements spécialisés ont été développés en vue de faciliter l'accès des candidats handicapés aux métiers des Maisons : opération « Vis Ma Vie ! » à laquelle Sephora, Parfums Givenchy et Guerlain ont participé avec les Cap Emploi d'Île de France, « Les métiers Insolites » présentés aux collégiens handicapés par la maison Louis Vuitton, « Delta Insertion » qui vise à accompagner vers l'emploi des personnes handicapées psychiques.

En amont du recrutement, le Groupe a conduit plusieurs actions permettant d'accroître la qualification des personnes handicapées : l'élaboration de deux dispositifs de professionnalisation à l'attention de ces demandeurs d'emploi dans les métiers de la vente

et de la bureautique, et la création d'ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés), dont LVMH est l'un des fondateurs et qui a vocation à orienter et accueillir des collégiens et lycéens handicapés.

Le Groupe est particulièrement attentif au maintien dans l'emploi des salariés devenus handicapés, comme l'illustrent les ateliers aménagés chez Moët & Chandon ou Parfums Christian Dior, qui permettent aux collaborateurs ayant des restrictions médicales de conserver leur emploi dans des conditions adaptées.

Conformément à ses engagements internationaux, le Groupe décline sa politique d'emploi des personnes handicapées au-delà des frontières : au Brésil, les activités Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques mènent une action volontariste de recrutement de personnes handicapées aussi bien dans les fonctions support qu'en production. En Espagne, Loewe a noué trois partenariats avec des ateliers protégés chargés de confectionner ses vêtements professionnels et de l'approvisionner en consommables.

Le personnel handicapé représente 1,0 % de l'effectif mondial ; en France, ce taux est de 2,4 % et les prestations sous-traitées à des ESAT ou des entreprises adaptées ont représenté un montant de 4,4 millions d'euros en 2009, sensiblement identique à celui de l'année dernière. Au travers du projet Delta Insertion, le Groupe contribue aussi à accompagner les personnes handicapées qui le souhaitent vers ces établissements.

13.5 DÉVELOPPEMENT ET FORMATION

Les Maisons du Groupe proposent un large éventail de formations destinées à développer les compétences professionnelles de leurs collaborateurs, perpétuer le savoir-faire « métier » de leurs artisans et de leurs créateurs et partager leur patrimoine culturel commun. Conformément à la philosophie d'organisation du Groupe, les Maisons prennent dans ce domaine toutes les initiatives spécifiques plus particulièrement adaptées à leurs métiers.

Le Groupe offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières. En effet, la dimension du Groupe autorise une multiplicité d'itinéraires, à travers la diversité des secteurs d'activité et des métiers, le nombre de marques et de Maisons, ainsi que la variété des implantations géographiques. C'est grâce à la mobilité interne que les Managers du Groupe progressent vers l'attribution de responsabilités nouvelles, permettant d'accroître leurs compétences professionnelles et d'épanouir leur personnalité. Pour faciliter ces mobilités à l'intérieur du Groupe, des revues systématiques et fréquentes sont organisées afin de mettre en regard les opportunités de postes ouverts et les personnes souhaitant évoluer. À cet effet, des comités mensuels, voire bimensuels, à tous les niveaux de l'organisation, s'efforcent d'optimiser l'allocation des ressources managériales.

La formation constitue un autre levier puissant de construction des carrières, en permettant l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et en favorisant les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. À cet égard, les Forums de la LVMH House, à Londres, apportent une contribution originale à la mise en commun des connaissances du Groupe en matière de gestion des marques, de créativité et d'innovation produits ainsi que d'approche des clients dans l'industrie du luxe. Au cours des derniers mois, l'accent a été mis tout particulièrement sur le développement des qualités de leadership. Afin de mieux refléter la diversité internationale du Groupe, les Forums de la LVMH House sont désormais déclinés aux États-Unis et en Asie. De nombreux séminaires d'intégration organisés par le Groupe sont également offerts aux nouveaux collaborateurs dans leur pays ou leur région d'accueil. En 2009, le Groupe a lancé un nouveau séminaire d'intégration international destiné aux cadres à haut potentiel et impliquant dans son enseignement des cadres dirigeants et des Directeurs de la création de LVMH.

Par ailleurs, une offre de formation diversifiée continue à être proposée aux collaborateurs du Groupe, en interne comme en externe, afin de perfectionner leurs compétences managériales. Ainsi, en 2009, près de 1 800 cadres ont participé à des stages et séminaires internes proposés par les quatre principaux centres de formation du Groupe en France, en Asie, au Japon et aux États-Unis.

Une grande partie de la formation s'effectue également au quotidien sur le lieu même du travail et n'est pas comptabilisée dans les indicateurs présentés ci-dessous :

Effectif mondial	2009	2008 ⁽¹⁾	2007
Investissement formation (<i>en millions d'euros</i>)	55,6	60,1	57,1
Parts de la masse salariale (<i>en %</i>)	2,3	2,6	2,7
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,3	2,7	3,7
Coût moyen de la formation par salarié (<i>en euros</i>)	685	748	762
Salariés formés au cours de l'année (<i>en %</i>)	58,9	63,4	69,6

(1) En 2008, mise en place d'une nouvelle définition plus restrictive des actions de formation à prendre en compte dans le reporting social mondial.

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présents au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'année qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 31 décembre de l'année.

L'investissement formation réalisé en 2009 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de 55,6 millions d'euros, soit 2,3 % de la masse salariale. Les indicateurs de l'effort global de formation enregistrent assez fortement l'impact de la conjoncture avec une baisse moyenne de 10 % par rapport à l'année dernière.

L'investissement formation moyen par personne en équivalent temps plein se situe à près de 685 euros. Au cours de l'année 2009, le nombre total de jours de formation s'élève à 189 842 jours,

soit un équivalent d'environ 860 personnes en formation à temps complet sur toute l'année.

D'autres indicateurs, comme le taux de pénétration de la formation et le nombre moyen de jours de formation par salarié, ont été également impactés. Ainsi, 58,9 % des salariés ont eu accès à la formation en 2009 et le nombre moyen de jours de formation par personne ressort à 2,3 jours. L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous.

Répartition de l'investissement formation par zone géographique et catégorie professionnelle

	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Investissement formation (<i>en millions d'euros</i>)	24,4	8,0	10,7	5,0	6,4	1,1
Parts de la masse salariale (<i>en %</i>)	3,0	1,6	2,0	2,5	2,1	1,7
Salariés formés au cours de l'année (<i>en %</i>)	63,7	54,7	41,2	83,4	66,2	56,2
dont : Cadres	68	60	55	70	68	54
Techniciens - Responsables d'équipes	66	51	30	81	60	64
Employés administratifs - Personnel de vente	58	51	38	86	67	53
Personnel de production	65	63	37	74	64	75

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présents au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'année qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 31 décembre de l'année.

En outre, le Groupe organise des séminaires d'intégration et de sensibilisation des nouveaux entrants à sa culture, à ses valeurs, à ses principes fondamentaux de management et à la connaissance de ses marques. Plus de 14 100 salariés ont bénéficié de tels séminaires en 2009.

13.6 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2009, il a été dénombré 839 accidents de travail avec arrêt qui se sont traduits par 18 512 journées de travail perdues. 311 accidents de trajet ont également été recensés, occasionnant 7 957 journées de travail perdues.

La répartition des accidents de travail avec arrêt, par groupe d'activités et par zone géographique, est la suivante :

	Nombre d'accidents	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de gravité ⁽²⁾	
Répartition par groupe d'activités				
Christian Dior Couture	28	4,40	0,04	
Vins et Spiritueux	189	14,63	0,35	
Mode et Maroquinerie	140	3,23	0,07	
Parfums et Cosmétiques	136	4,12	0,08	
Montres et Joaillerie	16	3,67	0,10	
Distribution sélective	321	6,71	0,15	
Autres activités	9	3,17	0,05	
Répartition par zone géographique				
France	385	12,50	0,32	
Europe (hors France)	135	4,14	0,07	
États-Unis	113	4,11	0,13	
Japon	8	0,80	0,00	
Asie (hors Japon)	143	4,30	0,05	
Autres marchés	55	7,38	0,17	
	2009	839	5,92	0,13
Groupe	2008	1 023	6,81	0,13
	2007 ⁽⁴⁾	1 026	9,13	0,22

(1) Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ⁽⁵⁾.

(2) Le Taux de gravité est égal au nombre de journées perdues, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ⁽⁵⁾.

(3) Pour les sociétés situées hors de France, le nombre total d'heures travaillées par salarié est estimé à 2 000 en équivalent temps plein.

(4) Les données 2007 intègrent sans distinction les accidents du travail et les accidents de trajet.

Note : Les données hygiène et sécurité du personnel sous contrat à durée déterminée de la société Starboard Cruise Services (900 personnes) ne peuvent être collectées de manière satisfaisante, compte tenu de la nature des activités de ce personnel. Elles sont donc exclues du tableau récapitulatif ci-dessus.

Plus de 12,2 millions d'euros ont été investis en Hygiène et Sécurité en 2009. Ces sommes intègrent les dépenses de médecine du travail, les équipements de protection et les programmes d'amélioration de la sécurité des personnes et de l'hygiène : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit.

Le montant global des dépenses et investissements relatifs à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail s'élève ainsi à près de 48 millions d'euros soit 2,0 % de la masse salariale brute au niveau mondial.

Près de 16 240 personnes ont été formées à la sécurité dans les sociétés du Groupe dans le monde.

Des groupes de travail réunissant les Directeurs des Ressources Humaines des Maisons ont défini et mis en œuvre des modules

de formation destinés à prévenir les phénomènes de stress au travail. Ces groupes de travail ont été enrichis d'interventions de psychologues, victimologues et médecins spécialisés. À titre d'exemple, en collaboration avec l'IFAS (Institut Français d'Action sur le Stress) et l'OMSAD (Observatoire Médical du Stress de l'Anxiété et de la Dépression), la société Hennessy a mis en place une démarche visant à mesurer le niveau général de sur-stress dans l'entreprise, à identifier de manière collective les secteurs et populations sujets au stress afin de pouvoir mettre en place des actions de prévention.

D'autre part, des modules de formation relatifs à la prévention du harcèlement sont proposés aux équipes Ressources Humaines et aux dirigeants opérationnels des sociétés du Groupe. Une cinquantaine de collaborateurs ont d'ores et déjà participé à ces formations.

13.7 RELATIONS PROFESSIONNELLES

13.7.1 Bilan des accords collectifs

En France, les sociétés du Groupe ont des Comités d'Entreprise, des Délégués du Personnel ainsi que des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Le Comité de Groupe a été institué en 1985.

Au cours de l'année 2009, les représentants du personnel ont participé à 1 736 réunions :

Nature des réunions	Nombre
Comité d'Entreprise	649
Délégués du Personnel	485
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail	140
Autres	462
TOTAL	1 736

Ces réunions ont notamment permis la signature de 122 accords d'entreprise, principalement dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires et le temps de travail et de l'intéressement des salariés (accords d'intéressement, Plan Épargne Entreprise). Plus spécifiquement, des accords relatifs à l'emploi des personnes handicapées, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au dialogue social ont été signés dans des sociétés du Groupe.

13.7.2 Œuvres sociales et prestations complémentaires

En 2009, en France, les différentes sociétés du Groupe ont consacré un budget de plus de 15,6 millions d'euros, soit 1,9 % de la masse salariale, à des activités sociales et culturelles par leur contribution aux Comités d'Entreprise.

Les frais de restauration du personnel représentent un budget de 11,7 millions d'euros.

13.8 RELATIONS AVEC LES TIERS

13.8.1 Collaborations avec les fournisseurs

Le Groupe s'attache à entretenir et promouvoir auprès de ses partenaires (fournisseurs, distributeurs, sous-traitants...) des collaborations responsables.

Depuis 2008, toutes les marques du Groupe ont adopté et mis en place le Code de conduite fournisseurs qui matérialise les exigences du Groupe dans les domaines de la responsabilité sociale (liberté du travail, discrimination, harcèlement, travail des enfants, rémunérations, temps de travail, liberté syndicale, hygiène et sécurité...), de l'environnement (réduction des impacts, utilisation de technologies respectueuses de l'environnement, réduction des déchets, respect des réglementations et normes) et de la lutte anti-corruption. Toute collaboration avec un partenaire requiert l'engagement de ce dernier au respect de l'ensemble des principes éthiques qui constituent ce Code. Ce Code de conduite prévoit également le principe et les modalités du contrôle et de l'audit du respect de ces règles.

Parmi les nombreuses initiatives qui illustrent cet engagement, Moët & Chandon, par exemple, signe un engagement éthique avec ses sous-traitants, véritable cahier des charges qui concerne entre autres le respect de l'environnement et le respect des droits fondamentaux du travail ; des audits sont effectués auprès des fournisseurs. Sephora inclut le respect des droits des salariés, le non-travail des enfants, la non-discrimination, le respect du

temps de travail et de l'environnement dans les cahiers des charges de ses fournisseurs. Louis Vuitton a mis en place une démarche éthique de pré-audits sociaux basée sur le respect des réglementations locales et des standards définis par la Norme SA 8000 qui se base sur les conventions de l'OIT : non-travail des enfants, conditions de travail, hygiène et sécurité, représentation et droit à la négociation collective, non-discrimination, pratiques disciplinaires, temps de travail et rémunération. Pour mener à bien un pré-audit social de façon autonome, les acheteurs Louis Vuitton reçoivent une formation théorique présentant la démarche et les critères ainsi qu'une formation pratique sur le terrain en étant accompagnés par un auditeur social. Donna Karan International a conçu un « *Vendor Code of Conduct* » reprenant les principes fondamentaux du droit du travail et encourageant les plus hauts standards éthiques et un « *Vendor Profile Questionnaire* », document signé par le sous-traitant lors de la demande de pré-approbation. La Société a également instauré un « *Vendor Compliance Agreement* » qui prévoit des audits indépendants des fournisseurs pour vérifier que les engagements sont respectés. De la même manière, TAG Heuer demande à tous ses nouveaux fournisseurs étrangers un engagement écrit sur le respect des engagements de responsabilité sociale définis dans la norme SA 8000. Il en est de même pour les sociétés Parfums Christian Dior, Parfums Givenchy et Guerlain qui ont mis en place des cahiers des charges comportant la conformité aux dispositions de cette norme.

Dans le cadre d'un contrôle accru du respect du Code de conduite fournisseurs, l'année 2009 a vu le nombre d'audits sociaux et environnementaux réalisés chez nos fournisseurs encore augmenter. Un rapide sondage auprès de cinq grandes Maisons du Groupe a permis de souligner que plus de 200 audits sociaux ont été effectués en 2009 auprès de leurs fournisseurs.

Portés par une volonté d'amélioration continue, les experts Achats des Maisons, sous l'impulsion de la Direction Générale, se sont fixé d'ambitieux objectifs, notamment en ce qui concerne le contrôle du bon respect de ces exigences fondamentales.

13.8.2 Impact territorial de l'activité en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe pratique une politique de maintien et de développement de l'emploi. Grâce au développement soutenu de ses marques, de nombreux emplois commerciaux sont créés dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, en particulier dans le cadre de l'extension du réseau de magasins en propre.

Les licenciements pour motif non inhérent à la personne, y compris les licenciements pour raison économique, représentent 9,6 % des départs toutes causes confondues.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs incontournables du développement de l'emploi dans leurs régions respectives : Parfums Christian Dior à Saint-Jean de Braye, près d'Orléans, Veuve Clicquot Ponsardin et Moët & Chandon en Champagne, Hennessy à Cognac ont développé des politiques de relation et de communication avec les collectivités locales, en particulier dans les domaines culturel, de l'éducation et de l'emploi. Sephora, qui déploie des magasins dans toute la France, et dont les deux tiers de l'effectif travaillent en dehors de la région parisienne, mène régulièrement des actions favorisant l'emploi local.

13.8.3 Relations avec les établissements d'enseignement et les associations d'insertion

Les sociétés du Groupe ont développé au niveau international de nombreux partenariats avec des écoles de gestion et des écoles d'ingénieurs, mais également avec les écoles de création et celles spécialisées dans les savoir-faire spécifiques des métiers du Groupe. Les principales sociétés participent plusieurs fois par an à des présentations sur les campus de ces écoles. Des cadres et dirigeants du Groupe interviennent dans les enseignements de plusieurs programmes.

De nombreuses actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sont entreprises afin de permettre à tout collaborateur de devenir acteur de l'engagement sociétal du Groupe.

Signataire de la Charte de l'apprentissage, le Groupe a fortement développé l'apprentissage qui permet à des jeunes d'accéder plus facilement aux diplômes. Au 31 décembre 2009, on dénombrait 545 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans l'ensemble des sociétés françaises. Parmi les diverses actions, des journées d'accueil ou parcours d'intégration sont souvent proposés aux jeunes apprentis par les Maisons (Hennessy, Parfums Givenchy, Louis Vuitton, Le Bon Marché, TAG Heuer, etc.), afin de leur faire découvrir leurs métiers et produits. Les tuteurs sont également mis à l'honneur par les sociétés (Givenchy Couture, Le Bon Marché, etc.) pour leur implication dans la transmission des savoir-faire. Des initiatives similaires sont entreprises à l'étranger, en particulier au Brésil, où des jeunes issus de milieux défavorisés sont recrutés dans le cadre du programme « Menor Aprendiz ».

Acteurs d'un partenariat avec l'Institut d'Études Politiques de Paris dans le cadre des Conventions d'Éducation Prioritaire, des managers de LVMH participent aux jurys d'admission des jeunes issus des établissements situés en zones sensibles et le Groupe finance des stages de deuxième année à l'étranger pour des jeunes de ces quartiers à travers la taxe d'apprentissage. Toujours avec l'objectif de favoriser l'accès à l'entreprise sur le seul critère de la compétence et de l'engagement, LVMH adhère et participe au « Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'Éducation ». Cette association favorise les interventions d'entreprises dans des établissements situés en zones sensibles et accueille des stagiaires issus de leurs écoles et collèges.

Les contacts et partenariats avec les organismes de formation, ainsi que les actions de proximité dans les établissements d'enseignement secondaire se sont développés en particulier avec les collèges classés « Ambition Réussite » (Céline) et d'autres sociétés sont également à l'initiative de la création de plusieurs cursus scolaires dans les différentes régions où elles interviennent.

À travers un partenariat avec « Nos Quartiers ont des Talents », premier réseau d'entreprises pour l'égalité des chances, des sociétés du Groupe (Christian Dior Couture, Guerlain, Parfums Givenchy, La Grande Épicerie de Paris...) ont multiplié les parrainages des jeunes diplômés issus de quartiers défavorisés. Des parrains, cadres expérimentés ou dirigeants de ces sociétés, assurent un suivi individuel des candidats en recherche d'emploi et les aident dans la détermination de leur projet professionnel.

Enfin, afin de favoriser l'intégration et l'insertion des jeunes par les études quel que soit leur milieu ou leur origine, LVMH finance dix bourses de l'association « Promotion des Talents ».

13.9 RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

La prise en considération, dans chaque décision, de l'être humain, de sa liberté et de sa dignité, mais aussi de son épanouissement et de sa santé, est un pilier d'une doctrine de responsabilité à laquelle souscrivent l'ensemble des sociétés du Groupe.

De même, l'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence

de discrimination (sexe, race, religion, politique, etc.) telles que définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

14. Conséquences de l'activité sur l'environnement

Le reporting des indicateurs environnementaux couvre en 2009 le périmètre suivant :

- sites de production, entrepôts et sites administratifs : 177 des 200 sites détenus et/ou exploités par les sociétés contrôlées par le Groupe sont couverts. Les 23 sites non couverts correspondent principalement aux sites de production de Christian Dior Couture, Hublot, StefanoBi, Royal Van Lent et Wen Jun Distillery, ainsi qu'aux sites administratifs de Benefit, Berluti, Donna Karan, Emilio Pucci, Fresh, Marc Jacobs et Thomas Pink.
- magasins : les magasins français de Christian Dior Couture, Céline, Guerlain, les magasins français et certains magasins internationaux de Louis Vuitton, Le Bon Marché, les magasins de DFS, les magasins espagnols de Loewe, les magasins français, américains et canadiens de Sephora et les principaux magasins de Fendi sont couverts. Selon les indicateurs environnementaux, le périmètre concerné peut varier sensiblement :
 - consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre : le périmètre couvert est celui décrit ci-dessus ;
 - consommation d'eau : les magasins américains et canadiens de Sephora ne sont pas couverts ;
 - production de déchets : les magasins français de Christian Dior Couture (à l'exception de celui de l'avenue Montaigne à Paris), les magasins de Céline et de Fendi, les magasins

espagnols de Loewe, les magasins français, américains et canadiens de Sephora et les magasins de Louis Vuitton (à l'exception de certains magasins japonais) ne sont pas couverts ;

- pour les magasins, aucun autre indicateur environnemental n'est concerné.

Le périmètre des magasins ne couvre pas les magasins exploités en franchise par les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques et Mode et Maroquinerie.

Les évolutions du périmètre par rapport à 2008 sont constituées de l'intégration des Echos, de deux sites de production de Christian Dior Couture, de nouveaux magasins de Sephora et de DFS, des magasins espagnols de Loewe, de nouveaux sites administratifs de Moët Hennessy, d'un atelier et de sites administratifs de Louis Vuitton et de la cession de Glen Moray.

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002, dit « décret NRE », sont indiquées dans les paragraphes suivants la nature et l'importance des seuls impacts pertinents et significatifs au regard de l'activité. Les indicateurs retenus ont été sélectionnés par la Direction Environnement du Groupe et validés par le département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young. Depuis l'exercice 2002, le reporting environnemental annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe, assisté de son département Environnement et Développement Durable.

14.1 CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES

14.1.1 Consommation d'eau

La consommation d'eau est analysée pour les utilisations suivantes :

- besoins « process » : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits..., l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;

- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation de vignes hors de France, l'irrigation n'étant pas pratiquée en France. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les consommations d'eau pour les besoins agricoles sont évaluées par les sites avec une incertitude plus importante que les consommations d'eau pour les besoins « process ».

(en m ³)	2009	2008	Évolution (en %)
Besoins « process »	2 089 582	2 373 628	- 12 ⁽¹⁾
Besoins agricoles (irrigations des vignes)	6 539 212	6 813 268	- 4

(1) Diminution liée à la baisse de l'activité.

La consommation d'eau utilisée pour les besoins « process » des sociétés du Groupe a diminué de 12 % en valeur absolue entre 2008 et 2009 et atteint environ 2,09 millions de m³. À titre comparatif, pour le secteur de l'industrie en France, les prélèvements d'eau représentent environ 2,9 milliards de m³ (données IFEN, 2006).

Consommation d'eau par groupe d'activités

Besoins « process » (en m ³)	2009	2008	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	15 213	15 361	- 1
Vins et Spiritueux	1 141 986	1 384 662	- 18 ⁽¹⁾
Mode et Maroquinerie	253 682	192 282	+ 32 ⁽²⁾
Parfums et Cosmétiques	283 711	364 483	- 22 ⁽¹⁾
Montres et Joaillerie	8 687	12 895	- 33 ⁽¹⁾
Distribution sélective	366 516	386 080	- 5
Autres activités	19 787	17 865	+ 11 ⁽³⁾
TOTAL	2 089 582	2 373 628	- 12

(1) Diminution liée à la baisse de l'activité et à la cession de Glen Moray pour le groupe d'activités Vins et Spiritueux.

(2) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'intégration de nouveaux sites Loewe et Louis Vuitton.

(3) Évolution liée à l'intégration des Echos et de nouveaux bâtiments Moët Hennessy.

L'utilisation de l'eau est nécessaire à la vie des vignes en Californie, Argentine, Australie et Nouvelle-Zélande en raison du climat. L'irrigation est étroitement encadrée par les autorités locales qui délivrent des autorisations. En outre, le Groupe a pris des mesures pour en limiter l'utilisation :

- récupération d'eau de pluie chez Domaine Chandon Californie, Domaine Chandon Australie, Bodegas Chandon Argentina ; en Californie, réutilisation d'eaux usées retraitées chez Domaine Chandon Carneros et récupération d'eaux de ruissellement par la création de lacs artificiels chez Newton et Cape Mentelle ;
- mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau : analyses de l'humidité du sol, des feuilles, inspections visuelles des vignes, adaptation de l'approvisionnement selon les besoins de chaque parcelle (Domaine Chandon Australie) ;

- pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte : entre 73 et 100 % des surfaces viticoles de chaque domaine sont désormais couvertes par cette pratique ;
- anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation (stations météorologiques chez Domaine Chandon Californie) ;
- vérifications périodiques des systèmes d'irrigation pour éviter les risques de fuites ;
- pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins, la taille de la vigne permettant par ailleurs une concentration des arômes et de la couleur.

14.1.2 Consommation d'énergie

Celle-ci correspond à la somme des sources d'énergie primaires utilisées en interne (c'est-à-dire dont la combustion a lieu sur les sites du Groupe : fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie secondaires utilisées en externe (énergies transformées générées par des combustions effectuées en dehors du site).

En 2009, les filiales comprises dans le périmètre de reporting ont consommé 543 399 MWh répartis entre les sources suivantes : 64 % d'électricité, 19 % de gaz naturel, 8 % de fioul lourd, 6 % de fioul, 2 % de butane-propane, 1 % de vapeur et moins de 1 % d'énergies renouvelables. Cela représente une augmentation de 7 % par rapport à 2008.

Cette consommation provient, en ordre décroissant, des groupes d'activités Distribution sélective (36 %), Vins et Spiritueux (31 %), Mode et Maroquinerie (15 %) et Parfums et Cosmétiques (12 %) ; les 6 % restants sont générés par les Montres et Joaillerie, Christian Dior Couture et l'activité administrative de la holding.

À titre comparatif, pour le secteur de l'industrie en France, les consommations d'électricité sont de 123 000 000 MWh (données MINEFI, 2007) et celles de gaz de 154 000 000 MWh (données MINEFI, 2007).

Consommation d'énergie par groupe d'activités

(en MWh)	2009	2008	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	7 461	6 394	+ 17 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	167 769	193 318	- 13 ⁽²⁾
Mode et Maroquinerie	83 180	77 473	+ 7 ⁽³⁾
Parfums et Cosmétiques	67 167	74 177	- 9 ⁽²⁾
Montres et Joaillerie	7 546	7 661	- 2
Distribution sélective	197 841	144 432	+ 37 ⁽⁴⁾
Autres activités	12 435	5 735	+ 117 ⁽⁵⁾
TOTAL	543 399	509 190	+ 7

(1) Évolution liée à l'intégration de deux sites de production.

(2) Diminution liée à la baisse de l'activité et à la cession de Glen Moray pour le groupe d'activités Vins et Spiritueux.

(3) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'intégration de nouveaux sites Loewe et Louis Vuitton.

(4) Évolution liée à l'intégration de nouveaux magasins DFS et des magasins Sephora North America.

(5) Évolution liée à l'intégration des Echos et de nouveaux bâtiments Moët Hennessy.

Consommation par source d'énergie en 2009

(en MWh)	Électricité	Gaz naturel	Fioul lourd	Fioul	Butane Propane	Vapeur	Énergie solaire thermique
Christian Dior Couture	5 598	1 162	-	-	-	701	-
Vins et Spiritueux	62 493	39 654	42 416	15 636	7 570	-	-
Mode et Maroquinerie	61 327	17 050	-	1 114	2 837	852	-
Parfums et Cosmétiques	36 020	29 757	37	223	-	680	450
Montres et Joaillerie	4 057	2 777	-	712	-	-	-
Distribution sélective	167 943	10 118	-	14 952	-	4 828	-
Autres activités	11 134	383	3	34	-	881	-
TOTAL	348 572	100 901	42 456	32 671	10 407	7 942	450

Le Groupe travaille particulièrement sur deux axes majeurs : les transports des matières premières et des produits finis, et les bâtiments. Ainsi, Sephora a décidé d'adopter le transport électrique pour livrer l'ensemble de ses 250 magasins français. Au mois de décembre, 80 % des magasins étaient déjà livrés par ce type de véhicules.

Après Louis Vuitton, qui avait étendu en 2008 ses expéditions par voie fluviale, et Guerlain, qui continue d'accroître son ratio maritime (61,7 % en 2009 contre 50 % en 2008), Hennessy est passé au ferroutage au départ de Cognac en mai. Ces liaisons devraient à terme concerner 50 % des produits expédiés, ce qui permettra à Hennessy de diminuer d'un tiers son empreinte carbone liée au transport.

Le bâtiment constitue un levier puissant d'économies d'énergies. Au Bon Marché, le travail mené sur l'éclairage et les autres postes de consommation d'énergie a permis une économie de 6 % sur les trois bâtiments parisiens (Bon Marché, Grande Épicerie, Franck & Fils) et de 9 % sur le seul Bon Marché.

Enfin, chez Christian Dior Couture, un audit énergétique a été mené sur le siège historique de la Maison, permettant de

mettre en valeur les économies d'énergie potentielles liées au comportement des collaborateurs et expliquant les bonnes pratiques et les économies qui en résultent.

14.1.3 Consommation de matières premières

Étant donné la variété des activités du Groupe et la multiplicité des matières premières utilisées, le seul critère significatif, pertinent et commun à toutes les Maisons retenu pour l'analyse de la consommation de matières premières est la quantité, en tonnes, d'emballages primaires et secondaires mis sur le marché :

- Christian Dior Couture : sacs boutique, pochettes, coffrets... ;
- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules... ;
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets... ;
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis... ;
- Montres et Joaillerie : étuis et écrins... ;
- Distribution sélective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

Emballages mis sur le marché

(en tonnes)	2009	2008	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	74	90	- 18
Vins et Spiritueux	115 950	147 728	- 22
Mode et Maroquinerie	4 764	5 266	- 10
Parfums et Cosmétiques	20 800	23 887	- 13
Montres et Joaillerie	386	421	- 8
Distribution sélective	1 327	1 538	- 14
TOTAL	143 301	178 930	- 20 ⁽¹⁾

(1) Diminution liée à la baisse de l'activité et aux démarches d'éco-conception déployées dans l'ensemble des groupes d'activités.

Répartition du poids total d'emballages mis sur le marché, par type de matériau, en 2009

(en tonnes)	Verres	Papier-carton	Plastiques	Métal	Autres matériaux d'emballages
Christian Dior Couture	-	70	3	-	1
Vins et Spiritueux	98 905	13 159	1 468	1 449	969
Mode et Maroquinerie	-	4 082	6	16	660
Parfums et Cosmétiques	9 750	4 498	4 933	426	1 193
Montres et Joaillerie	-	156	-	-	230
Distribution sélective	232	140	871	49	35
TOTAL	108 887	22 105	7 281	1 940	3 088

Le Groupe participe activement aux travaux menés en France et à l'international en matière d'affichage environnemental des produits. Destinées à informer le public sur les impacts environnementaux de ces produits, les indications fournies, comme les émissions de gaz à effet de serre générées lors du cycle de vie du produit, seront à terme un critère de choix pour le consommateur. L'éco-conception se structure de plus en plus au sein des Maisons qui disposent d'outils adaptés pour optimiser la prise en compte de l'environnement dans la conception de leurs produits. Cela concerne la réduction du poids et du volume des emballages, le choix des composants et des matières premières, le recours à des processus de production plus économes en énergie ou encore des actions de mise en conformité avec le règlement REACH. Dans les Maisons de Parfums et Cosmétiques, l'indice de performance environnementale (IPE) développé en interne se généralise. Créé pour évaluer, comparer et améliorer la performance environnementale des

emballages, cet indicateur prend en compte dès le développement, la séparabilité des matériaux, le volume, le poids, l'utilisation de recharges et le recours à des matériaux plus respectueux de l'environnement. Une note est donnée à chaque emballage et peut amener à revoir certaines décisions. L'emballage éco-conçu est particulièrement à l'honneur cette année avec des initiatives remarquables comme celle d'Hennessy avec le projet Fine Cognac H₂O ou celle de Bodegas Chandon Argentina qui allègent leur verre. Les formats de bouteille ont été revus avec une réduction de 5 % à 20 % du poids de verre. Parfums Christian Dior propose désormais une recharge pour les produits de sa gamme Or de Vie. Enfin, chez Christian Dior Couture, une étude d'optimisation du packaging institutionnel a permis de réduire de 20 % les émissions de carbone liées au papier et au carton des emballages. De plus, l'ensemble de la gamme est désormais fabriquée avec du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) issu de forêts renouvelées.

14.2 CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS ; REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL

14.2.1 Utilisation des sols

Les pollutions du sol liées aux implantations anciennes (élaboration du cognac, des vins et du champagne, fabrication des malles) ne sont pas importantes. Les sites de production plus récents sont généralement implantés sur des terres agricoles sans pollution provenant du passé. Enfin, en dehors de la viticulture, les activités de production du Groupe utilisent peu les sols.

La pratique de la viticulture raisonnée, méthode alliant une grande technicité au respect de la tradition, recouvre toutes les étapes de la vie du vignoble. Utilisée depuis plusieurs années par le groupe d'activités Vins et Spiritueux, elle a été encore développée cette année. Ainsi, Moët & Chandon, à l'aide d'équipements permettant des applications très localisées, continue de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'enherbement du vignoble est maintenant mis en place sur le tiers des surfaces avec une priorité donnée aux zones de captage. La réduction des fongicides se fait de manière progressive en prenant en compte les impacts qualitatifs et en innovant dans de nouveaux matériels.

Pour Veuve Clicquot, l'enherbement partiel ou maîtrisé couvre, en 2009, 80 % des surfaces de son vignoble. La mise en œuvre de la confusion sexuelle (technique alternative à l'utilisation d'insecticides) est également réalisée sur 70 % des surfaces. Le déploiement de la Viticulture Durable auprès des vigneronniers livreurs de raisins se poursuit et concerne à ce jour 90 % des apports de raisins.

La viticulture raisonnée se généralise à l'ensemble des Maisons d'Estates & Wines du Groupe. Cloudy Bay travaille particulièrement la gestion et la protection des sols et teste de nouvelles solutions pour accroître la résistance aux maladies. Quatre hectares sont déjà certifiés en viticulture organique et la Maison australienne fait paître des moutons durant l'hiver pour réduire l'utilisation des herbicides. Domaine Chandon California et Newton appliquent depuis cette année, sur 60 hectares, le programme « Mon & Blow », dont l'objectif est la réduction significative des pesticides et insecticides. Ainsi, de nouveaux habitats pour hiboux et oiseaux de proie ont été installés en 2009, améliorant la protection naturelle contre les espèces indésirables.

14.2.2 Émissions dans l'air de gaz à effet de serre

Compte tenu des activités du Groupe, les seules émissions pouvant affecter significativement l'environnement sont les gaz à effet de serre.

Les émissions de gaz à effet de serre estimées en tonne équivalent CO₂ (dioxyde de carbone) proviennent de la consommation d'énergie des sites, définie dans le paragraphe 14.1.2. Elles incluent les émissions directes (combustion sur site) et les émissions indirectes (provenant de la production d'électricité et de vapeur utilisée par les sites). Les facteurs d'émission de CO₂ sont mis à jour chaque année pour chaque source d'énergie et notamment l'électricité. Cette mise à jour peut être à l'origine d'évolutions significatives.

Répartition des émissions par activité en 2009

(en tonnes équivalent CO ₂)	Émissions de CO ₂ en 2009	Dont		Émissions de CO ₂ en 2008	Évolution (en %)
		Émissions de CO ₂ directes	Émissions de CO ₂ indirectes		
Christian Dior Couture	912	239	673	787	+ 16 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	46 226	29 161	17 065	49 087	- 6
Mode et Maroquinerie	20 222	4 935	15 287	17 463	+ 16 ⁽²⁾
Parfums et Cosmétiques	11 432	6 953	4 479	12 023	- 5
Montres et Joaillerie	887	736	151	879	+ 1
Distribution sélective	76 186	6 838	69 348	45 992	+ 66 ⁽³⁾
Autres activités	1 318	100	1 218	676	+ 95 ⁽⁴⁾
TOTAL	157 183	48 962	108 221	126 907	+ 24

(1) Évolution liée à l'intégration de deux sites de production.

(2) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'intégration de nouveaux sites Loewe et Louis Vuitton.

(3) Évolution liée à l'intégration de nouveaux magasins DFS et des magasins Sephora North America.

(4) Évolution liée à l'intégration des Echos et de nouveaux bâtiments Moët Hennessy.

La prise en compte du changement climatique est inscrite depuis longtemps dans la politique du Groupe qui a été un véritable précurseur en réalisant dès 2002 ses premiers Bilans Carbone. À ce jour, toutes les grandes Maisons du Groupe ont réalisé le leur et travaillent à la mise en œuvre des actions prioritaires sur la production des emballages, le transport des produits, la consommation d'énergie des magasins.

Le Carbon Disclosure Project interroge chaque année les entreprises sur l'intégration du changement climatique dans leur stratégie et sur leurs performances en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Le Carbon Disclosure Leadership Index réunit les entreprises ayant témoigné de la meilleure transparence et de la plus grande qualité de réponse : LVMH a obtenu une note de 72/100 et figure dans le Carbon Disclosure Leadership Index France (la moyenne obtenue par les entreprises du SBF120 est de 56/100).

Veuve Clicquot, Moët & Chandon et Hennessy finalisent actuellement la remise à jour de leur Bilan Carbone, Le Bon Marché, DFS et Sephora ont achevé le leur cette année. Le Bon Marché s'est fixé des objectifs sur plusieurs années et va procéder à un suivi informatisé et quasi en continu de ses émissions. Make Up For Ever a lancé la démarche en septembre 2009. Dans le même esprit, Domaine Chandon Australia a calculé ses émissions de gaz à effet de serre en vue de proposer des produits neutres en carbone. Pour mémoire, Guerlain, Parfums Christian Dior, Parfums Kenzo, Parfums Givenchy et Louis Vuitton avaient déjà réalisé leur Bilan Carbone.

Comme précisé précédemment, afin de réduire ses consommations d'énergie, le Groupe travaille particulièrement sur deux axes

majeurs : les transports des matières premières et des produits finis, et sur les bâtiments (cf. 14.1.2 Consommation d'énergie). Ainsi, Sephora a décidé d'adopter le transport électrique pour livrer l'ensemble de ses 250 magasins français. Au mois de décembre, 80 % des magasins étaient déjà livrés par véhicules électriques. Après Louis Vuitton qui avait étendu en 2008 ses expéditions par voie fluviale et Guerlain qui continue d'accroître son ratio maritime (61,7 % en septembre contre 50 % pour l'année 2008), Hennessy est passé au ferroutage au départ de Cognac en mai. Ces liaisons devraient à terme concerner 50 % des produits expédiés, ce qui permettra à Hennessy de diminuer d'un tiers son empreinte carbone liée au transport.

14.2.3 Émissions dans l'eau

Les émissions importantes et pertinentes retenues sont les rejets de substances concourant à l'eutrophisation par les activités Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques. Les autres activités du Groupe n'ont qu'un très faible impact sur la qualité de l'eau. L'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues et de plantes aquatiques due à une surcharge d'éléments nutritifs dans les eaux (phosphore en particulier), entraînant une réduction de leur oxygénation, néfaste pour l'environnement. Le paramètre pour la mesurer est la Demande Chimique en Oxygène (DCO), calculée après traitement des effluents dans les stations détenues en propre ou dans les stations externes avec lesquelles les sites ont des conventions. Sont considérées comme traitements les opérations suivantes : l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (bassin d'aération) et l'épandage. En 2009, les rejets de DCO ont augmenté de 134 %.

DCO après traitement (en tonnes)	2009	2008	Évolution (en %)
Vins et Spiritueux	3 291	1 396	+ 136 ⁽¹⁾
Parfums et Cosmétiques	14	16	- 12 ⁽²⁾
TOTAL	3 305	1 412	+ 134

(1) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'amélioration de la mesure des rejets sur un site Glenmorangie.

(2) Évolution liée à la baisse de l'activité et à l'amélioration du suivi des rejets.

Particulièrement précieuse pour les métiers du Groupe, notamment pour les activités de Vins et Spiritueux et de Parfums et Cosmétiques, l'eau fait l'objet de toutes les attentions : chaque année, des objectifs ambitieux sont fixés pour en réduire la consommation et les efforts redoublent pour limiter les rejets. Tout ceci suppose de recourir aux meilleures technologies disponibles,

qu'il s'agisse d'équipements de réutilisation, de process plus économes et/ou circuits fermés ou encore de systèmes sans rejets. Ainsi Bodegas Chandon en Argentine s'est équipé d'une toute nouvelle usine de traitement des eaux usées qui sont ensuite recyclées pour les besoins d'irrigation. Grâce à cette nouvelle technologie, la consommation d'eau a diminué de 54 % en 2009.

14.2.4 Déchets

Les efforts des sociétés du Groupe en matière de tri et de valorisation des déchets se sont poursuivis : en moyenne, 93 % des déchets ont été valorisés en 2009 (88 % en 2008). Parallèlement, la production de déchets a diminué de 26 % en 2009.

Sont considérés comme déchets valorisés ceux dont la destination finale correspond à l'une des filières suivantes :

- réutilisation, c'est-à-dire utilisation d'un déchet pour le même usage que celui pour lequel le produit a été initialement conçu ;
- valorisation matière, c'est-à-dire recyclage (réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge), compostage ou épandage contrôlé de déchets composés de matières organiques pour la fertilisation des sols ;

- incinération avec valorisation énergétique, c'est-à-dire récupération de l'énergie issue de la combustion du déchet sous forme d'électricité ou de chaleur.

Afin de diminuer le recours à l'incinération, dont le coût est croissant, les Maisons de Parfums et Cosmétiques ont mis en place une filière de recyclage des déchets de testeurs de parfums, d'inventus et de rebuts qualité, sur une plate-forme commune située au sein de la Cosmetic Valley. Totalement inédite dans le secteur du luxe, cette filière de recyclage s'inscrit dans les engagements environnementaux et sociétaux pris par le Groupe lors de la signature de la Charte « Pour une Cosmetic Valley Éco-Responsable » en octobre 2009.

Déchets produits

(en tonnes)	Déchets produits en 2009	Dont : déchets dangereux produits en 2009 ⁽¹⁾	Déchets produits en 2008	Évolution des déchets produits (en %)
Christian Dior Couture	273	3	236	+ 16 ⁽³⁾
Vins et Spiritueux	38 482	146	57 446	- 33 ⁽⁴⁾
Mode et Maroquinerie	6 391	61	6 304	+ 1
Parfums et Cosmétiques	6 301	767 ⁽²⁾	7 143	- 12 ⁽⁴⁾
Montres et Joaillerie	214	14	222	- 4
Distribution sélective	3 978	17	4 266	- 7
Autres activités	647	-	706	- 8
TOTAL	56 286	1 008	76 323	- 26

(1) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, bois, papiers...).

(2) Certains produits écartés du circuit de production sont assimilés à des déchets dangereux et sont traités dans la filière « déchets spéciaux » pour éviter toute contrefaçon.

(3) Évolution liée à l'intégration de deux sites de production.

(4) Diminution liée à la baisse de l'activité et à la cession de Glen Moray pour le groupe d'activités Vins et Spiritueux.

Valorisation des déchets en 2009

(en %)	Réutilisation	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Christian Dior Couture	10	42	45	98
Vins et Spiritueux	40	55	3	98
Mode et Maroquinerie	2	42	20	64
Parfums et Cosmétiques	5	56	33	94
Montres et Joaillerie	-	37	37	74
Distribution sélective	6	42	35	83
Autres activités	-	7	93	100
TOTAL	29	52	12	93

14.3 LIMITATION DES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Les activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie ont mis en place des procédures pour renforcer le respect de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction.

Dans les activités Parfums et Cosmétiques, les laboratoires interrogent leurs partenaires sur la biodiversité et la biodisponibilité de chaque nouvelle plante étudiée. Dans le cadre de l'exploitation, les sociétés du groupe d'activités s'attachent à ne pas utiliser de plantes protégées, rares ou menacées mais des plantes communément utilisées ou cultivées spécifiquement pour les besoins de l'activité.

Les actions de LVMH en matière d'ethnobotanique s'inscrivent dans la continuité ; le département de Recherche & Développement Parfums et Cosmétiques étant mobilisé sur le sujet depuis des années. À Madagascar, par exemple, le partenariat entamé depuis 2006 avec une association de récolteurs de longoza,

espèce végétale entrant dans la composition du soin pour les yeux Capture Totale, se poursuit : le reversement d'un quota permet de financer des actions d'envergure comme la création d'une Maison du Riz ou encore l'amélioration d'écoles. Dans le cadre de l'Orchidarium, sa plateforme de recherche autour de l'orchidée, Guerlain participe à un programme de reforestation au Laos : les arbres sont en effet le lieu de vie privilégié des orchidées. Guerlain a donc initié une réserve végétale doublée d'une unité de recherche et de culture : la Réserve Exploratoire. En 2009, une attention particulière a été portée à la *Vanda coerulea* sauvage. Des centaines de jeunes plants ont été réintroduits et seront suivis par des milliers d'autres. Guerlain se donne aussi la capacité de récolter ses orchidées dans les conditions de leur environnement naturel.

Enfin, suivant l'exemple de Parfums Christian Dior, qui depuis 1989 a annoncé publiquement sa décision, les différentes marques de Parfums et Cosmétiques du Groupe ne pratiquent plus de tests sur animaux dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

14.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU GROUPE

14.4.1 Organisation

Il existe au sein du Groupe une Direction de l'Environnement depuis 1992. En 2001, le Groupe a établi une « Charte environnementale » signée par le Président du Groupe qui demande à chaque Maison de s'engager à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, de réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, de gérer les risques et d'utiliser les meilleures pratiques environnementales. En 2003, Bernard Arnault a adhéré au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies ; il a également ratifié en 2007 les Objectifs du Millénaire de Gordon Brown.

Le Groupe s'engage ainsi à :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- entreprendre des actions tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La Direction de l'Environnement du Groupe a été mise en place pour :

- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe dans le respect de la Charte Groupe ;
- entreprendre des audits d'évaluation de la performance environnementale des Maisons ;
- assurer la veille réglementaire et technique ;
- créer des outils de gestion ;
- aider les sociétés du Groupe à prévenir les risques ;
- former et sensibiliser les collaborateurs à tout niveau hiérarchique ;
- définir et consolider les indicateurs environnementaux ;
- travailler avec les diverses parties prenantes (associations, agences de notation, pouvoirs publics...).

La Charte Environnement du Groupe prévoit une appropriation par les différentes Maisons qui doivent la décliner en interne en fonction de leurs propres activités. Non seulement les Maisons se sont toutes engagées dans un système de management environnemental, mais elles sont toujours plus nombreuses à se doter de leur propre commission environnement pour déployer la démarche en interne.

Chaque Maison dispose d'un correspondant environnement. Ils sont réunis dans la « Commission Environnement LVMH », animée par la Direction de l'Environnement du Groupe. Ils échangent via des réunions trimestrielles et un Extranet Environnement Groupe, LVMH Mind, accessible à tous.

Les sociétés de la quasi-totalité des groupes d'activités du Groupe ont poursuivi cette année la formation et la sensibilisation de leur personnel à l'environnement. Ces actions représentent un volume

total de 17 280 heures, soit une diminution de 7 % par rapport à 2008 (18 489 heures). Cette diminution s'explique par le grand nombre de certifications ISO 14001 en 2008 ayant nécessité la réalisation de nombreuses campagnes de sensibilisation.

Les cadres rejoignant le Groupe reçoivent une information sur la politique environnementale du Groupe, les outils disponibles et le réseau environnement dans le cadre du séminaire d'intégration.

Au-delà de ces initiatives, les Maisons du Groupe assurent également la diffusion d'informations sur l'environnement. Au cours des années, la majeure partie des collaborateurs du Groupe a été sensibilisée. En 2009, Guerlain a mené une vaste opération dédiée à l'ensemble du personnel, sur ses sites de production comme au siège. Cinq conférences ont été organisées au cours desquelles le Président a présenté les enjeux liés à l'environnement et au développement durable ainsi que les objectifs de la Maison, tels que la réduction de 12 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2007 et 2012.

Au Bon Marché, la Commission Environnement « Cosmos » s'est fixé douze objectifs sur trois axes : vivre ensemble, l'environnement et l'économie durable. Ces objectifs se sont traduits en actions concrètes comme l'organisation d'une récupération de vêtements pour l'association Emmaüs, de lunettes pour des pays africains et la participation à l'activité d'un dispensaire au Vietnam.

Louis Vuitton a renforcé la sensibilisation de ses collaborateurs à travers des campagnes de communication s'appuyant sur des événements nationaux ou internationaux. Lors de la Semaine du développement durable, un Challenge Développement Durable a mobilisé l'ensemble du siège parisien. La semaine européenne de la mobilité a été l'occasion d'éditer 900 exemplaires du premier Guide des Transports Verts à Paris. Plus globalement, l'année 2009 a vu la remise à jour d'outils existants, le lancement de nouvelles campagnes de sensibilisation (tri, certification ISO 14001...) et la mise en place de l'affichage des indicateurs eau, énergie et déchets dans les ateliers.

Outre l'inauguration de l'Intranet « Environnement et Sécurité Alimentaire » pendant la Semaine du développement durable, Hennessy a choisi de sensibiliser 140 collaborateurs. Ils ont assisté avec leurs enfants à une projection du film « Nous resterons sur Terre » suivie d'un débat sur l'eau et les gestes éco-citoyens ou du dessin animé « Ma petite planète chérie ». Grâce à un partenariat avec la mairie de Cognac, Hennessy a élargi cette opération aux habitants de la ville.

Chez Christian Dior Couture, les enjeux du développement durable ont été exposés à de nombreuses équipes et adaptés aux activités particulières de chacun. L'économie d'énergie et les matériaux éco-conçus ont été présentés aux architectes. L'approvisionnement en pierres précieuses et la nouvelle filière de l'or propre ont fait l'objet d'une conférence interne dans la division Joaillerie. Enfin, les Directeurs de Divisions ont été sensibilisés aux enjeux éthiques liés à leur supply-chain.

14.4.2 Démarches d'évaluation ou de certification

Chaque société du Groupe est responsable localement et doit, conformément à la Charte Environnement du Groupe, élaborer et faire vivre son système de management de l'environnement, notamment en définissant des objectifs et, plus précisément, sa propre politique environnementale. Chaque société a à sa disposition le guide d'auto-évaluation LVMH et peut, si elle le souhaite, faire certifier son système ISO 14001 ou EMAS.

Le Groupe demande à l'ensemble des Maisons de mettre en œuvre un système de management de l'environnement. Toutes les Maisons du pôle Cognac-Champagne-Vodka sont désormais certifiées ISO 14001. Dans la filière Parfums et Cosmétiques, Guerlain a lancé la démarche sur ses deux sites et Parfums Christian Dior a certifié son centre logistique de Saint-Jean de Braye. Louis Vuitton a obtenu la certification en juillet pour son site logistique mondial Eole et réussi les audits de suivi de son atelier de Barbera en Espagne, de son siège parisien et de son entrepôt Europe. La Maison développe également un projet ISO 14001 multi-sites pour l'ensemble de ses ateliers de production.

Le Groupe est particulièrement proactif en matière de gestion des risques environnementaux : identification systématique, prévention, protection des personnes et des biens, dispositif de gestion de crise constituent les quatre axes de sa politique dans le domaine. Sont notamment concernés le stockage et le transport des matières premières. Après Veuve Clicquot et Moët & Chandon en 2008, Krug a obtenu en juin la certification ISO 22000 et la distillerie Belvedere de Zyrardow, certifiée OHSAS, a ajusté son système en 2009 afin d'être en conformité avec la dernière version de la norme.

Depuis l'exercice 2002, le reporting environnemental Groupe annuel fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par le département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe.

14.4.3 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires

Pour assurer ce suivi, les sociétés du Groupe sont régulièrement auditées, que ce soit par des tiers externes, des assureurs, ou des auditeurs internes, ce qui leur permet de tenir à jour leur plan de suivi de conformité. En 2009, 42 audits externes et 71 audits internes ont été effectués sur les sites. Cette notion d'audit correspond à un contrôle effectué sur un ou plusieurs sites d'une même société, couvrant l'ensemble des problématiques environnementales pouvant s'y retrouver : gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, management de l'environnement ; il donne lieu à un rapport écrit et à des recommandations.

Ce chiffre ne couvre pas les nombreux contrôles de conformité pouvant porter sur un point spécifique de réglementation environnementale, contrôle du tri des déchets par exemple, réalisés périodiquement par les sociétés du Groupe sur leurs sites. À ces contrôles s'ajoute, depuis 2003, une revue de la conformité réglementaire environnementale par les compagnies d'assurances, qui ont intégré un volet environnement lors des visites d'ingénierie incendie sur les sites des sociétés du Groupe ; 30 sites du Groupe ont été ainsi évalués en 2009.

Les principales mesures de mise en conformité vis-à-vis de la législation et la réglementation environnementales en 2009 concernent la mise en œuvre du règlement REACH pour l'ensemble des activités du Groupe ainsi que la mise en place des contributions financières pour les articles textiles mis sur le marché français et pour les imprimés non sollicités distribués sur le territoire français. Le Groupe poursuit le déploiement de ses actions et travaille de manière à anticiper les évolutions futures du règlement REACH. Le groupe de travail mis en place par la Direction Environnement permet les échanges et les retours d'expérience de chacun. Toutes les Maisons ont élaboré et/ou modifié leurs documents contractuels et commerciaux et interrogé leurs fournisseurs. Elles ont mis en place un Comité REACH pour sensibiliser les collaborateurs devant être en mesure de répondre précisément à toute question posée.

14.4.4 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat ;
- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- lutte contre le bruit et les vibrations ;
- protection de la biodiversité et du paysage ;
- protection contre les rayonnements ;
- recherche et développement ;
- autres activités de protection de l'environnement.

En 2009, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement est réparti comme suit :

- charges d'exploitation : 5,7 millions d'euros ;
- investissements : 2,3 millions d'euros.

14.4.5 Montant des provisions et garanties pour risques ; indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire

Aucune provision pour risques environnementaux n'a été constituée au titre de l'exercice 2009.

14.4.6 Objectifs que le Groupe assigne à ses filiales à l'étranger

Chaque filiale, quelle que soit sa situation géographique, applique la politique environnementale du Groupe telle que définie par la Charte. Celle-ci prévoit la mise en place d'objectifs environnementaux pour chacune d'entre elles ainsi que la remontée d'indicateurs annuels inclus dans le présent chapitre.

14.4.7 Sécurité du consommateur

La sécurité de la santé humaine, en sélectionnant en amont les ingrédients utilisés dans la fabrication des produits et en déterminant les méthodes de production alternatives appropriées, est une priorité pour le Groupe.

Les produits cosmétiques fabriqués ou vendus sur le territoire européen sont réglementés par la directive 76/768/CEE du Conseil Européen considérée par les experts comme l'un des textes les plus sévères au niveau mondial ; celle-ci réglemente toutes les substances utilisées par l'industrie cosmétique et impose la réalisation d'une évaluation du risque pour chaque produit mis sur le marché, prenant en compte les conditions d'emploi. Par ailleurs, le comité scientifique des produits de consommation (SCCP) de la Commission européenne évalue les risques liés aux substances utilisées dans les produits cosmétiques de façon constante.

Le Groupe veille particulièrement au respect des textes réglementaires, avis des comités scientifiques et recommandations des associations professionnelles ; au-delà de ces textes, les

toxicologues du Groupe, responsables de la sécurité des produits, prenant en compte les évolutions scientifiques, fixent les règles qui s'imposent aux fournisseurs et aux équipes de développement.

Les experts participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et sont très actifs dans les organisations professionnelles.

Les produits cosmétiques offrent les meilleures garanties de sécurité. Le Groupe s'interdit d'utiliser les ingrédients dont la sécurité n'apparaît pas totalement garantie. Les Maisons de Parfums et Cosmétiques ne se contentent pas d'appliquer les plus strictes réglementations internationales en vigueur, elles anticipent et mettent en place à l'avance les futures réglementations. Ainsi par exemple, les Maisons du Groupe ne développent pas de produits contenant du triclosan, des phtalates ou des conservateurs générateurs de formaldéhyde. Par ailleurs, les différentes marques du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, ne pratiquant plus de tests sur animaux dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques, investissent ensemble de façon vigoureuse dans la recherche de tests alternatifs, en particulier dans le domaine de l'allergie avec des partenaires de la recherche fondamentale, ainsi que dans le domaine de la toxicité systémique dans le cadre du Colipa, la fédération européenne des fabricants de produits cosmétiques.

Dans le domaine des Vins et Spiritueux, le Groupe prône la consommation responsable : boire moins mais mieux. Les Maisons du Groupe continuent leurs actions de sensibilisation des visiteurs. La promotion d'un message de consommation responsable va être rendue plus visible sur les lieux de visite afin d'inciter ceux qui découvrent les Maisons du Groupe à suivre les recommandations des autorités de santé. Cette orientation s'exprime aussi à travers les sites Internet des marques de Moët Hennessy où la requête d'âge de l'internaute est devenue quasi systématique, tout comme la présence d'un message de consommation responsable et le renvoi à des sites informatifs.

15. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de Distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales, et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

À la suite de la décision rendue en mars 2006 par le Conseil de la Concurrence dans le secteur de la parfumerie de luxe en France, et de l'arrêt rendu le 26 juin 2007 par la Cour d'Appel de Paris, les sociétés concernées du Groupe avaient formé un pourvoi en cassation. En juillet 2008, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même juridiction, autrement composée. En novembre 2009, la Cour d'Appel a annulé la décision du Conseil de la Concurrence en raison de la durée excessive de la procédure. Ce nouvel arrêt a fait l'objet d'un pourvoi en cassation par l'Autorité de la Concurrence et le Ministre de l'Économie.

En 2006, Louis Vuitton Malletier, Christian Dior Couture ainsi que les sociétés françaises de Parfums et Cosmétiques, ont assigné eBay devant le Tribunal de Commerce de Paris. Louis Vuitton Malletier et Christian Dior Couture demandaient réparation du préjudice causé par la participation de eBay à la commercialisation de produits de contrefaçon et son refus de

mettre en place les procédures appropriées en vue de prévenir la vente de tels produits sur son site. Les marques de Parfums et Cosmétiques poursuivaient eBay pour atteinte à leurs réseaux de distribution sélective. Par jugement du 30 juin 2008, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit aux demandes formulées, condamnant eBay à verser 19,3 millions d'euros à Louis Vuitton Malletier, 16,4 millions d'euros à Christian Dior Couture et 3,2 millions d'euros aux sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe. Le Tribunal a également enjoint à eBay de cesser la diffusion d'annonces portant sur des parfums et cosmétiques de marques Dior, Guerlain, Givenchy et Kenzo sous astreinte de 50 000 euros par jour. eBay a interjeté appel du jugement. Par ordonnance du 11 juillet 2008, le Président de la Cour d'Appel de Paris a rejeté la demande formée par eBay d'arrêt de l'exécution provisoire ordonnée par le Tribunal de Commerce. L'affaire est pendante devant la Cour d'Appel de Paris. Le 30 novembre 2009, le Tribunal de Commerce ayant considéré que les moyens mis en œuvre par eBay pour faire cesser la diffusion sur son site d'annonces portant sur des parfums et cosmétiques de marques du Groupe étaient insuffisants, a condamné eBay à verser au Groupe la somme de 1,7 millions d'euros au titre de la liquidation des astreintes.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et, d'une part, la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 4 février 2010 et, d'autre part, la date d'établissement de ce document.

17. Évolutions récentes et perspectives

Compte tenu de l'incertitude sur la vigueur de la reprise économique, le Groupe Christian Dior va maintenir en 2010 une grande rigueur de gestion dans l'ensemble de ses métiers. S'attachant à renforcer ses atouts compétitifs, le Groupe poursuivra une forte dynamique d'innovation et d'expansion dans les marchés les plus porteurs.

Fort de la flexibilité de son organisation et de la bonne répartition entre ses différents métiers et les zones géographiques où il opère, le Groupe Christian Dior aborde l'année 2010 avec confiance et se fixe comme objectif de renforcer encore son avance sur le marché mondial du luxe.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa délibération du 4 février 2010.

Il a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration de la société Christian Dior, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, de la politique de rémunération ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par celui-ci.

1. Gouvernement d'entreprise

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'Administration a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social. Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe et la protection du patrimoine social.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce Code est consultable sur le site www.code-afep-medef.com.

Le Conseil d'Administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Deux comités, le Comité d'Audit de la Performance et le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, dont la composition, le rôle et les missions sont définis par un règlement intérieur, sont constitués au sein du Conseil d'Administration.

La Charte du Conseil d'Administration et les règlements intérieurs des Comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi qu'au Représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonctions.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'Administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'Administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

- Le Conseil d'Administration est, au 31 décembre 2009, composé de dix membres : Messieurs Bernard Arnault, Antoine Bernheim, Denis Dalibot, Renaud Donnedieu de Vabres, Pierre Godé, Eric Guerlain, Christian de Labriffe, Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada, Sidney Toledano, Alessandro Vallarino Gancia. Cinq d'entre eux : Messieurs Antoine Bernheim, Renaud Donnedieu de Vabres, Eric Guerlain, Christian de Labriffe et Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société.

Le Conseil d'Administration, au cours de sa réunion du 4 février 2010, a proposé le renouvellement des mandats d'Administrateur, d'une part de Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres, le mandat de ce dernier venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, et, d'autre part, pour assurer le renouvellement équilibré dans le temps de l'ensemble des mandats d'administrateur, de Messieurs Eric Guerlain et Christian de Labriffe, les mandats de ces derniers venant à échéance par anticipation. Il a aussi proposé la nomination de Madame Ségolène Gallienne aux fonctions d'Administrateur.

Ce même Conseil a également apprécié la situation de chaque Administrateur en fonction ainsi que celle du candidat aux fonctions d'Administrateur au regard notamment des critères d'indépendance énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, et a considéré que :

- (i) Madame Ségolène Gallienne, dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2010, doit être considérée, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH;
- (ii) Monsieur Antoine Bernheim doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de la Société depuis plus de douze ans et ses mandats au sein de Conseils d'Administration d'autres sociétés, filiales du groupe Arnault et du groupe LVMH ;
- (iii) Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de La Fondation Louis Vuitton pour la Création ;
- (iv) Monsieur Eric Guerlain doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH ;
- (v) Monsieur Christian de Labriffe doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration

de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale de Christian Dior ;

(vi) Monsieur Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH et sa qualité de Conseiller du Président du groupe LVMH pour l'Espagne.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 200 actions de la Société.

- Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois sur convocation écrite de son Président, adressée à chacun des Administrateurs une semaine au moins avant la date de la réunion. Le taux de présence des Administrateurs aux réunions s'est élevé à 90 % en moyenne.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur l'émission d'emprunts obligataires, l'adoption du Code de conduite Christian Dior, la mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions, l'autorisation de garanties à première demande au profit de tiers. Il a également procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement et modifié sa Charte ainsi que les règlements intérieurs des Comités constitués en son sein.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 février 2010, a passé en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement et a apporté des modifications à la Charte du Conseil d'Administration et au règlement intérieur du Comité d'Audit de La Performance. Il a déterminé un ordre de sortie des Administrateurs, de façon à assurer un renouvellement équilibré des mandats de ces derniers dans le temps.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée : quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs, eu égard à la répartition de son capital et quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Le Conseil a constaté qu'il a reçu en temps utile les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et que chaque Administrateur a eu la faculté, au-delà des débats au cours des réunions du Conseil, d'interroger les dirigeants et a obtenu les précisions et éclaircissements demandés.

La situation financière du Groupe a été exposée de façon claire et détaillée lors de l'arrêté des comptes consolidés annuels et semestriels.

La façon dont le Groupe entend réagir aux évolutions économiques et financières auxquelles il doit faire face a donné lieu à des échanges entre les Administrateurs et les dirigeants.

1.3 DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

1.4 COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Le Comité d'Audit de la Performance a pour missions essentielles de s'assurer de la conformité aux normes comptables en vigueur des principes comptables suivis par la Société et par le Groupe, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration et de veiller à la mise en œuvre effective du contrôle interne du Groupe.

Il est actuellement composé de trois membres, tous indépendants, désignés par le Conseil d'Administration. Les membres actuels du Comité d'Audit de la Performance sont Messieurs Eric Guerlain (Président), Renaud Donnedieu de Vabres et Christian de Labriffe.

Le Comité d'Audit de la Performance s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2009. Toutes les réunions se sont tenues en présence de tous les membres du Comité, à l'exception d'une réunion à laquelle l'un des membres du Comité n'a pu participer.

Ont également participé à ces réunions un membre du Conseil d'Administration, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Financier, le Directeur Comptable de la Société et le Directeur Comptable de LVMH. Le Directeur de l'Audit Interne du groupe LVMH, le Directeur Financier et le Responsable du Contrôle de gestion et du contrôle interne du Groupe Christian Dior Couture ont également participé, pour leur partie, aux réunions du Comité d'Audit de la Performance au cours desquelles l'audit et le contrôle internes au sein du Groupe ont été examinés.

Outre l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, les travaux du Comité d'Audit de la Performance ont porté principalement sur les réalisations de l'audit et du contrôle internes, les options comptables retenues par la Société, l'exposition et la gestion des risques, les engagements hors bilan et la situation fiscale de la Société. Par ailleurs, le Comité d'Audit s'est tenu informé de l'actualité réglementaire.

1.5 COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations a pour missions essentielles d'émettre :

- des propositions sur la rémunération, les avantages en nature et les options de souscription ou d'achat d'actions du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général (Généraux) délégué(s) de la Société ainsi que sur la répartition des jetons de présence versés par la Société ;
- des avis sur les candidatures aux postes d'Administrateur et de Censeur, ou aux fonctions de membre du Comité Exécutif du Groupe et de Direction Générale de ses principales filiales.

Il est actuellement composé de trois membres (dont deux indépendants), désignés par le Conseil d'Administration. Les membres actuels du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations sont Messieurs Antoine Bernheim (Président), Pierre Godé et Eric Guerlain.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009, en présence de tous ses membres. Il a émis des propositions relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, à la rémunération et aux avantages en nature du Directeur Général au titre de ses fonctions chez Christian Dior Couture, ainsi qu'à la répartition des jetons de présence. Il a pris connaissance des recommandations faites par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations de LVMH au bénéfice des Administrateurs de LVMH exerçant un mandat social au

sein de la société Christian Dior. Il a également émis un avis sur la candidature de Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres aux fonctions d'Administrateur et sur les mandats d'Administrateur arrivant à échéance en 2009. Enfin, il a examiné la situation de Monsieur Sidney Toledano, en raison de son contrat de travail avec la société Christian Dior Couture, et s'est déclaré favorable à la mise en place au profit de ce dernier d'un mécanisme d'intéressement sur le moyen terme aux performances de la société Christian Dior Couture.

En outre, le Comité a émis un avis sur la situation de l'ensemble des administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Préalablement à la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2010, le Comité a émis des recommandations notamment sur :

- la rémunération variable de Monsieur Sidney Toledano, versée par Christian Dior Couture, au titre de l'année 2009 ainsi que sur sa rémunération et ses avantages en nature pour 2010 ;
- les règles de détermination du montant des jetons de présence versés aux administrateurs ;
- la fixation de « fenêtres négatives » pour les interventions des membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société.

Il a examiné l'ensemble des mandats arrivant à échéance en 2010 et exprimé un avis favorable sur la candidature de Madame Ségolène Gallienne aux fonctions d'Administrateur.

1.6 COLLÈGE DES CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

La Société ne compte aucun Censeur.

1.7 PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative,

sont définies aux articles 17 à 23 des statuts (voir partie « Gouvernance » du rapport annuel).

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le « rapport de gestion du Conseil d'Administration ».

1.9 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration conformément à la règle définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, à savoir :

- (i) deux unités pour chaque Administrateur ;
- (ii) une unité additionnelle pour les fonctions de membre d'un Comité ;
- (iii) deux unités additionnelles pour les fonctions de membre et Président d'un Comité ;
- (iv) deux unités additionnelles pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société ;

étant précisé que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant le montant global des jetons de présence à distribuer par le nombre total d'unités à servir.

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Conseil d'Administration a décidé de subordonner une partie des jetons de présence des Administrateurs à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des jetons visés au (i) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur concerné n'aura pas participé. En outre, pour les membres des Comités, un abattement est appliqué sur les jetons complémentaires visés aux (ii) et (iii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Comité dont il est membre auxquelles l'Administrateur concerné n'aura pas participé.

Au titre de l'exercice 2009, Christian Dior a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 147 715 euros à titre de jetons de présence.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et des performances individuelles

ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs visés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux dirigeants de la Société et aux dirigeants des principales filiales ou directions opérationnelles repose sur l'atteinte d'objectifs, financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Les critères financiers sont l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow), chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. La partie variable est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe pour le Directeur Général.

Une indemnité de non-concurrence, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2008, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, est stipulée au bénéfice du Directeur Général, Monsieur Sidney Toledano, au titre de son contrat de travail chez Christian Dior Couture, et aux termes de laquelle, en cas de départ de ce dernier, il percevrait pendant vingt-quatre mois une indemnité égale à la moyenne mensuelle des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

Sous réserve de cette clause, aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans d'options relatives à l'exercice des options.

Lors de leur départ à la retraite, les dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux, peuvent recevoir un complément de retraite à condition qu'ils fassent valoir simultanément leurs droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux. Ce complément correspond à une fraction du salaire du bénéficiaire et fait l'objet d'un plafond calculé par référence à celui de la sécurité sociale. La dotation aux provisions relative à ce complément de retraite pour l'année 2009 est incluse dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 30.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées. Son montant est déterminé par le Conseil d'Administration et communiqué aux Commissaires aux Comptes de la Société.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

Le Groupe Christian Dior utilise un référentiel interne en cohérence avec le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), dont les principaux éléments ont été repris dans le Cadre de Référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Ainsi, sous l'impulsion du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit de la Performance et de la Direction Générale, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe ont pour objet de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux des sociétés du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation desdites sociétés.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne de Christian Dior prend en compte la structure particulière du Groupe. Christian Dior est une société holding qui détient deux actifs principaux : une participation de 42,4 % dans le capital de LVMH et une participation de 100 % dans le capital de Christian Dior Couture. LVMH est une société cotée, dont le Président est également celui de Christian Dior et dont plusieurs Administrateurs sont communs aux deux sociétés ; Christian Dior Couture a un Conseil d'Administration dont la composition est similaire à celle du Conseil de Christian Dior. La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures relatives à Christian Dior Couture et à la société holding Christian Dior, les procédures relatives à LVMH étant décrites dans le rapport déposé par cette société, à consulter en complément du présent rapport.

2.1 CHRISTIAN DIOR COUTURE

La société Christian Dior Couture (ci-après la Société) exerce une activité de création, de production et de distribution internationale pour l'ensemble des produits de la marque. Elle exerce également dans les différents marchés une activité de distribution au travers de ses filiales (au nombre de 53).

À ce double titre, le contrôle interne s'exerce en direct sur Christian Dior Couture et en tutelle sur l'ensemble des filiales.

2.1.1 Définition

Les dispositifs de contrôle interne mis en place, en cohérence avec le référentiel COSO, ont pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la maîtrise des activités et des processus, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Il s'agit donc de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des

personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Il s'agit également de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Par ailleurs, la Société a défini comme objectif complémentaire la protection des actifs (et en particulier de la marque).

2.1.2 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, du fait notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

2.1.3 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur la définition et l'identification des composantes suivantes :

- un environnement général de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des contrôles appropriés ;
- un système d'information et de communication permettant l'exercice efficace des responsabilités. Le dispositif de gestion des risques identifie et évalue les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs opérationnels, financiers et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

Les risques sont répertoriés par catégorie (stratégique, opérationnel, financier, juridique, immatériel) et par processus clé.

Une cartographie de ces risques est établie en fonction de leur fréquence et de leur intensité et des contrôles associés aux risques identifiés sont mis en place afin de limiter l'impact de ces risques, sans pour autant garantir leur élimination absolue.

Ces contrôles reposent sur les éléments suivants :

- l'existence d'un manuel de normes de consolidation totalement remis à jour afin de tenir compte des nouveaux outils de reporting de l'information financière consolidée et du rapprochement avec les formats de présentation par nature du compte de résultat ;
- la communication de l'ensemble des procédures opérationnelles applicables aux opérations des boutiques et du siège regroupées dans un manuel spécifique qui fait l'objet de mises à jour régulières ;
- un logiciel de gestion intégré des points de vente (déployé sur l'ensemble du réseau de distribution) qui normalise les règles de contrôle des boutiques et permet, à partir du siège, d'obtenir des informations détaillées sur les ventes de chaque boutique du réseau ;
- des délégations de pouvoirs limitées, précises, encadrées et connues des intervenants au niveau des engagements de dépenses comme des règlements ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et des paiements.

2.1.4 Les acteurs du contrôle interne

- La Direction Juridique effectue un contrôle préalable :
 - à la signature de tout contrat significatif négocié par le siège ou par les filiales ;
 - d'antériorité de modèles et de marques de tiers.
- La Direction Générale et la Direction Financière effectuent un suivi très rigoureux des informations de gestion permettant d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation au travers :
 - des plans stratégiques à 3 ans ;
 - du budget annuel ;

- des reportings mensuels sur les réalisations par rapport aux prévisions avec des analyses approfondies et formalisées des écarts.
- La Direction Générale et la Direction Financière réalisent également des formations de tous les acteurs financiers mondiaux (services administratifs externes ou internes) facilitant l'application rigoureuse des normes IAS et des règles Groupe.
- Les dirigeants sont régulièrement présents dans les filiales et les organes de gestion des filiales, en particulier les Conseils d'Administration.
- Des « comités boutiques » ont pour objet d'autoriser formellement la signature de baux commerciaux et la réalisation d'investissements dans le réseau de distribution, et réunissent le Président, le Directeur Général en charge du réseau, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur du Contrôle de Gestion, le Directeur Juridique et les architectes.
- Enfin, l'audit interne couvre notamment :
 - les points de vente : revue des principaux processus de l'activité des boutiques (ventes, tarifs, trésorerie, stocks, administration et sécurité, personnel, achats externes, approvisionnement) ;
 - les sièges des pays : revue des principaux cycles (achats de marchandises, achats externes et notes de frais, ressources humaines, stocks et logistique, systèmes d'informations, investissements, comptabilité et finance) ;
 - les services comptables des pays en charge de l'élaboration des états financiers des filiales : audit des états financiers préparés par les back offices et contrôle de l'application des principes comptables du Groupe Christian Dior Couture.

Ces missions donnent lieu à la présentation de rapports de recommandations présentés au Président et envoyés dans chaque filiale. La mise en place des recommandations fait l'objet d'un suivi régulier.

2.1.5 Le contrôle interne propre à l'information financière et comptable

L'organisation

Le contrôle interne sur l'information comptable et financière est organisé à partir de la coopération et du contrôle des Directions suivantes : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de Gestion, Systèmes d'informations.

- **La Direction Comptable** est responsable de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables du Groupe. Elle contrôle leur application et met en place des programmes de formation appropriés. Elle est responsable de la production des comptes consolidés et sociaux trimestriels, semestriels et annuels.
- **La Direction du Contrôle de Gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire et de ses ré-estimés établis en cours d'année ainsi que du plan stratégique à trois ans. Elle produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que

toutes les analyses nécessaires à la Direction Générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques.

- **La Direction des Systèmes d'Informations** diffuse les standards techniques du Groupe indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies. Elle développe et maintient un système de télécommunications partagé par l'ensemble du Groupe. Elle coordonne la politique de sécurité des systèmes et des données, et l'élaboration des plans de secours.

Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion retenus par le Groupe répondant à la fois aux besoins des comptes sociaux et consolidés. Il existe ainsi une homogénéité du référentiel comptable et une harmonisation des formats et des outils de remontée des données à consolider.

Rapports de gestion

Toutes les entités consolidées du Groupe produisent annuellement un plan stratégique à trois ans, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable du dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau de la maison mère, spécialisée par zone géographique et catégorie de produits est en contact permanent avec les filiales, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

2.1.6 Les perspectives 2010

- Poursuite des audits internes avec, en particulier, au niveau des filiales de distribution, l'Inde, la Russie et le Moyen-Orient.
- Migration des applications comptables sous SAP, qui permettra notamment de faciliter le suivi des engagements de dépenses et d'améliorer les délais de clôture.
- Finalisation de l'extension à l'ensemble des divisions produits du nouveau système (Movex) de gestion de Production et de facturation, visant à remplacer le système (Synergie) de gestion de production et de facturation des divisions de gros du siège.
- Finalisation de l'externalisation de la salle des ordinateurs.

2.2 CHRISTIAN DIOR

2.2.1 L'environnement de contrôle

Comme indiqué précédemment, Christian Dior est une société holding dont les actifs se limitent pour l'essentiel à deux lignes de titres de participations dans Christian Dior Couture et LVMH.

L'activité au sein de Christian Dior est donc consacrée pour l'essentiel à :

- protéger la propriété juridique de ces deux lignes de titres ;
- exercer les droits et pouvoirs revenant à un actionnaire majoritaire, notamment :
 - par la présence aux Conseils et Assemblées des filiales,
 - par le suivi des dividendes versés par les filiales,
 - par le contrôle de la performance économique des filiales ;
- fournir une information financière intégrée conforme aux textes en vigueur, compte tenu de son statut de société cotée. Compte

tenu d'un nombre limité de tâches comme décrit ci-dessus et de son intégration au sein d'un groupe disposant des compétences nécessaires à son administration, Christian Dior a recours aux services spécialisés du Groupe dans les domaines inhérents à une activité de holding, à savoir juridique, financier et comptable. Une convention d'assistance a notamment été mise en place avec la société Groupe Arnault SAS.

Pour ce qui concerne les prestations externes au Groupe, l'Assemblée Générale de Christian Dior a nommé deux cabinets de premier plan pour le Commissariat aux Comptes, l'un de ces cabinets exerçant par ailleurs les mêmes fonctions chez Christian Dior Couture et chez LVMH.

2.2.2 La gestion des risques

La maîtrise des risques se base en premier lieu sur une revue régulière des risques encourus par la Société afin de permettre une adaptation des procédures de contrôle interne.

2.2.3 Les activités de contrôle

Les éléments clés des procédures de contrôle interne

Compte tenu de l'activité de la Société, les systèmes de contrôle interne ont notamment pour but de prévenir les risques d'erreur et de fraude dans les domaines comptable et financier. Les principes suivants guident l'organisation de la Société :

- des délégations de pouvoirs très limitées, très précises et connues des contreparties ; des sous-délégations réduites au minimum ;
- un contrôle juridique en amont de la signature des contrats ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et du paiement ;
- des paiements sécurisés ;
- des règles de procédure connues des utilisateurs potentiels ;
- des bases de données intègres (une seule saisie pour tous les utilisateurs) ;
- des contrôles fréquents (internes et externes).

Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Le contrôle du patrimoine

Les titres détenus dans les filiales font l'objet d'un rapprochement trimestriel entre le service Comptabilité de la Société et les services Titres des sociétés concernées.

Le contrôle opérationnel

Le contrôle opérationnel de Christian Dior sur ses filiales s'exerce au travers :

- des instances légales, Conseils d'Administration et Assemblées Générales, dans lesquelles la Société est systématiquement représentée ;
- des informations de gestion permettant aux dirigeants de la société Christian Dior d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation :
 - plans à 3 ans et budgets annuels,
 - reporting mensuel sur les réalisations par rapport au budget et analyse des écarts,
 - réunions trimestrielles d'analyse de performance.

2.2.4 Système d'information et de communication

Les plans stratégiques en terme de systèmes d'information et de communication de la société mère Christian Dior sont gérés au niveau de la Direction Financière.

Les aspects de contrôle interne, tels que la séparation des tâches ou les droits d'accès, sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

2.2.5 Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'instructions précises et d'un système de remontée d'informations permettant de traiter une information exhaustive dans les délais appropriés. Les contrôles exhaustifs réalisés au niveau des paliers de sous-consolidation (LVMH et Christian Dior Couture) garantissent l'intégrité de l'information.

L'information financière destinée aux marchés financiers (analystes financiers, investisseurs, actionnaires individuels, autorités de marché) est assurée sous le contrôle de la Direction Financière. Cette information est strictement encadrée par les règles de marché en vigueur, et notamment le principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Ce rapport, issu de l'apport des différents acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques mentionnés en première partie de ce document, a été proposé, pour avis, dans sa version projet au Comité d'Audit de la Performance et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa délibération du 4 février 2010.

Conclusion

Le Groupe Christian Dior, au-delà de son dispositif de contrôle interne déjà existant, a renforcé, en 2009, sa démarche d'amélioration continue de son contrôle interne.

3. Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CHRISTIAN DIOR

MAZARS

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Christian Dior et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé	94
2. État global des gains et pertes consolidés	95
3. Bilan consolidé	96
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	97
5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée	98
6. Annexe aux comptes consolidés	100
7. Rapport des Commissaires aux Comptes	161

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	<i>Notes</i>	2009	2008	2007
Ventes	22-25	17 745	17 933	17 245
Coût des ventes		(6 422)	(6 305)	(6 060)
Marge brute		11 323	11 628	11 185
Charges commerciales		(6 422)	(6 490)	(6 118)
Charges administratives		(1 545)	(1 517)	(1 457)
Résultat opérationnel courant	22-25	3 356	3 621	3 610
Autres produits et charges opérationnels	24	(192)	(153)	(117)
Résultat opérationnel		3 164	3 468	3 493
Coût de la dette financière nette		(242)	(322)	(272)
Autres produits et charges financiers		(155)	(26)	(45)
Résultat financier	25	(397)	(348)	(317)
Impôts sur les bénéfices	26	(867)	(904)	(855)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	2	8	7
Résultat net avant part des minoritaires		1 902	2 224	2 328
Part des minoritaires		1 207	1 428	1 448
Résultat net - part du Groupe		695	796	880
Résultat net - part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	27	3,90	4,46	4,94
Nombre d'actions retenu pour le calcul		178 243 418	178 304 484	178 147 605
Résultat net - part du Groupe par action après dilution <i>(en euros)</i>	27	3,89	4,43	4,86
Nombre d'actions retenu pour le calcul		178 475 792	178 932 178	179 109 815

2. État global des gains et pertes consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Résultat net avant part des minoritaires	1 902	2 224	2 328
Variation du montant des écarts de conversion	(127)	250	(570)
Effets d'impôt	(20)	25	-
	(147)	275	(570)
Variation de valeur des investissements et placements financiers	114	(186)	8
Montants transférés en résultat	(11)	(66)	(29)
Effets d'impôt	(26)	21	18
	77	(231)	(3)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	128	128	234
Montants transférés en résultat	(118)	(211)	(173)
Effets d'impôt	(2)	47	(43)
	8	(36)	18
Variation de valeur des terres à vignes	(53)	172	80
Effets d'impôt	18	(59)	(26)
	(35)	113	54
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(97)	121	(501)
Total des gains et pertes	1 805	2 345	1 827
Part des minoritaires	1 138	1 532	1 142
TOTAL DES GAINS ET PERTES, PART DU GROUPE	667	813	685

3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Marques et autres immobilisations incorporelles, nettes	5	11 370	11 199	10 641
Écarts d'acquisition, nets	4	4 901	5 054	5 404
Immobilisations corporelles, nettes	6	6 395	6 345	5 664
Participations mises en équivalence	7	215	219	132
Investissements financiers	8	540	375	823
Autres actifs non courants		766	858	614
Impôts différés	26	555	714	596
Actifs non courants		24 742	24 764	23 874
Stocks et en-cours	9	5 802	5 963	5 000
Créances clients et comptes rattachés	10	1 515	1 721	1 675
Impôts sur les résultats ⁽²⁾		224	235	156
Autres actifs courants	11	1 237	1 734	1 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 533	1 077	1 615
Actifs courants		11 311	10 730	10 366
TOTAL DE L'ACTIF		36 053	35 494	34 240

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Capital		363	363	363
Primes		2 205	2 205	2 205
Actions auto-détenues et assimilés		(265)	(256)	(240)
Écarts de réévaluation		378	354	433
Autres réserves		3 107	2 595	1 958
Écarts de conversion		(219)	(167)	(263)
Résultat net - part du Groupe		695	796	880
Capitaux propres - part du Groupe	14	6 264	5 890	5 336
Intérêts minoritaires	16	9 857	9 281	8 510
Capitaux propres		16 121	15 171	13 846
Dette financière à plus d'un an	17	5 163	4 615	3 387
Provisions à plus d'un an	18	995	977	981
Impôts différés	26	4 023	4 016	3 761
Autres passifs non courants	19	3 086	3 254	4 147
Passifs non courants		13 267	12 862	12 276
Dette financière à moins d'un an	17	2 164	2 522	3 678
Fournisseurs et comptes rattachés		1 956	2 348	2 167
Impôts sur les résultats ⁽²⁾		224	308	339
Provisions à moins d'un an	18	354	326	298
Autres passifs courants	20	1 967	1 957	1 636
Passifs courants		6 665	7 461	8 118
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		36 053	35 494	34 240

(1) Les bilans aux 31 décembre 2008 et 2007 ont été retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Voir Note 1.2.

(2) Depuis le 31 décembre 2008, la dette d'impôt sur les résultats au titre de l'intégration fiscale française est présentée compensée avec les acomptes d'impôts versés. Le bilan au 31 décembre 2007 a été retraité afin de le rendre comparable.

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Écarts de conversion et de réévaluation								Total des capitaux propres				
	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions auto-détenues et assimilés	Écarts de conversion	Invest. et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Résultat et autres réserves	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
<i>Notes</i>		14.1		14.2	14.4						16		
Au 31 décembre 2006	181 727 048	363	2 205	(229)	(53)	164	38	216	365	2 244	4 948	8 026	12 974
Effet de l'application d'IAS 38 amendée. Voir Note 1.2										(41)	(41)	(53)	(94)
Au 31 décembre 2006, après retraitement	181 727 048	363	2 205	(229)	(53)	164	38	216	365	2 203	4 907	7 973	12 880
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(210)	(1)	(2)	18	(195)		(195)	(306)	(501)
Résultat net										880	880	1 448	2 328
Total des gains et pertes					(210)	(1)	(2)	18	(195)	880	685	1 142	1 827
Charges liées aux plans d'options										27	27	26	53
(Acquisitions) cessions d'actions auto-détenues et assimilés				(11)						(11)	(22)	53	31
Augmentations de capital des filiales											-	1	1
Dividendes et acomptes versés										(261)	(261)	(544)	(805)
Variations de périmètre											-	(15)	(15)
Effets des engagements d'achat de titres											-	(126)	(126)
Au 31 décembre 2007	181 727 048	363	2 205	(240)	(263)	163	36	234	170	2 838	5 336	8 510	13 846
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					96	(102)	(18)	41	17		17	104	121
Résultat net										796	796	1 428	2 224
Total des gains et pertes					96	(102)	(18)	41	17	796	813	1 532	2 345
Charges liées aux plans d'options										27	27	27	54
(Acquisitions) cessions d'actions auto-détenues et assimilés				(16)						25	9	(64)	(55)
Augmentations de capital des filiales											-	5	5
Dividendes et acomptes versés										(287)	(287)	(618)	(905)
Variations de périmètre											-	20	20
Effets des engagements d'achat de titres											-	(139)	(139)
Autres										(8)	(8)	8	-
Au 31 décembre 2008	181 727 048	363	2 205	(256)	(167)	61	18	275	187	3 391	5 890	9 281	15 171
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(52)	34	3	(13)	(28)		(28)	(69)	(97)
Résultat net										695	695	1 207	1 902
Total des gains et pertes					(52)	34	3	(13)	(28)	695	667	1 138	1 805
Charges liées aux plans d'options										25	25	27	52
(Acquisitions) cessions d'actions auto-détenues et assimilés				(9)						(22)	(31)	11	(20)
Augmentations de capital des filiales										-	-	29	29
Dividendes et acomptes versés										(287)	(287)	(603)	(890)
Variations de périmètre											-	3	3
Effets des engagements d'achat de titres											-	(29)	(29)
Au 31 décembre 2009	181 727 048	363	2 205	(265)	(219)	95	21	262	159	3 802	6 264	9 857	16 121

5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2009	2008	2007
I - OPÉRATIONS ET INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION				
Résultat opérationnel		3 164	3 468	3 493
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers		863	749	680
Autres charges calculées, hors éléments financiers		(41)	(34)	(39)
Dividendes reçus		21	17	33
Autres retraitements		(43)	(59)	(22)
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		3 964	4 141	4 145
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(250)	(271)	(252)
Impôts payés		(906)	(877)	(925)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts		2 808	2 993	2 968
Variation des stocks et en-cours		115	(829)	(626)
Variation des créances clients et comptes rattachés		216	(19)	(203)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		(373)	122	223
Variation des autres créances et dettes		191	(11)	82
Variation du besoin en fonds de roulement		149	(737)	(524)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		2 957	2 256	2 444
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(783)	(1 071)	(1 025)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		26	100	58
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissements opérationnels		(6)	(9)	(21)
Investissements d'exploitation		(763)	(980)	(988)
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation		2 194	1 276	1 456
II - INVESTISSEMENTS FINANCIERS				
Acquisitions d'investissements financiers		(93)	(155)	(45)
Cessions d'investissements financiers		49	185	33
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	2.4	(277)	(668)	(329)
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers		(321)	(638)	(341)
III - OPÉRATIONS EN CAPITAL				
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		42	11	1
Acquisitions et cessions d'actions auto-détenues et assimilés par le Groupe		21	(146)	(3)
Dividendes et acomptes versés par la société Christian Dior	14.5	(287)	(287)	(261)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées	16	(604)	(618)	(544)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(828)	(1 040)	(807)
IV - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières		2 826	2 555	2 209
Remboursements d'emprunts et dettes financières		(2 496)	(2 549)	(1 956)
Acquisitions et cessions de placements financiers		321	(47)	(278)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		651	(41)	(25)
V - INCIDENCE DES ECARTS DE CONVERSION				
		(114)	59	(45)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV+V)		1 582	(384)	238
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	15	653	1 037	799
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	15	2 235	653	1 037
Opérations comprises dans le tableau ci-dessus, sans incidence sur la variation de la trésorerie :				
- investissements par location financement		12	11	6

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES	100
NOTE 2	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	107
NOTE 3	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	111
NOTE 4	ÉCARTS D'ACQUISITION	113
NOTE 5	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	114
NOTE 6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115
NOTE 7	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	117
NOTE 8	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	117
NOTE 9	STOCKS ET EN-COURS	118
NOTE 10	CLIENTS	119
NOTE 11	AUTRES ACTIFS COURANTS	120
NOTE 12	PLACEMENTS FINANCIERS	121
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	121
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	122
NOTE 15	PLANS D'OPTIONS D'ACHAT	124
NOTE 16	INTÉRÊTS MINORITAIRES	127
NOTE 17	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	128
NOTE 18	PROVISIONS	130
NOTE 19	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	131
NOTE 20	AUTRES PASSIFS COURANTS	132
NOTE 21	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	132
NOTE 22	INFORMATION SECTORIELLE	138
NOTE 23	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	143
NOTE 24	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	144
NOTE 25	RÉSULTAT FINANCIER	144
NOTE 26	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	145
NOTE 27	RÉSULTATS PAR ACTION	148
NOTE 28	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, FRAIS MÉDICAUX ET AVANTAGES ASSIMILÉS	148
NOTE 29	ENGAGEMENTS HORS BILAN	150
NOTE 30	PARTIES LIÉES	153
NOTE 31	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	154

6. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés ont été arrêtés le 4 février 2010 par le Conseil d'Administration.

L'exercice 2009 a été affecté par les conséquences de la crise économique et financière qui a commencé en 2008. Les comptes consolidés de l'exercice 2009 ont été établis par référence à cet environnement, notamment pour la valorisation des investissements, placements et instruments financiers, l'appréciation de l'écoulement probable des stocks et la recouvrabilité des créances commerciales. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels ou immobiliers, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une reprise progressive de l'activité à partir de 2010 puis des taux de croissance modérés les années suivantes.

1.2 Évolutions du référentiel comptable en 2009

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2009

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le Groupe, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2009, sont les suivants :

- IFRS 8 Secteurs d'activités publiés ;
- amendements d'IAS 1 sur la présentation des états financiers ;
- amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, relatif à la comptabilisation des frais de publicité et promotion ;
- amendements d'IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunt ;
- amendements d'IFRS 2 concernant les conditions d'acquisition des droits et le traitement de la caducité dans le cadre des plans d'options ;
- l'interprétation IFRIC 14 IAS 19 portant sur les exigences de financement minimal des régimes à prestations définies et leur interaction avec le plafonnement des actifs financiers ;
- amendements d'IFRS 7 sur la présentation des notes concernant les instruments financiers.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. IFRS 8 ne modifie pas la structure des données publiées, ni le montant des écarts d'acquisition alloués à chaque secteur d'activités. La norme IAS 23 amendée ne modifie pas le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits « en grande quantité de manière répétitive » n'entrant pas dans son champ d'application. Les effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 sont décrits ci-dessous.

Effets de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles

À compter de l'exercice 2009, les frais de publicité et promotion sont enregistrés lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services. Jusqu'à cette date, ces frais étaient enregistrés en charges lorsqu'ils étaient encourus, en particulier le coût des campagnes média était étalé sur la durée des campagnes et le coût des échantillons et catalogues était comptabilisé lors de leur mise à disposition aux clients. L'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2007 est de 94 millions ; il s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact au 1 ^{er} janvier 2007
Immobilisations incorporelles	(13)
Écarts d'acquisition	6
Immobilisations corporelles	(7)
Impôts différés	40
Stocks et en-cours	(3)
Autres actifs courants	(117)
Capitaux propres consolidés	(94)
Dont :	
part du Groupe	(41)
intérêts minoritaires	(53)

Les autres actifs courants correspondent aux charges constatées d'avance enregistrées au titre des échantillons et matériels publicitaires (activités Parfums et Cosmétiques principalement).

Les résultats des exercices 2007 et 2008 n'ont pas été retraités, l'effet de l'application de l'amendement d'IAS 38 par rapport à celui constaté au 1^{er} janvier 2007 étant considéré non significatif.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2009

Les normes, amendements et interprétations concernant le Groupe, applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2009 ; il s'agit de :

- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée sur les états financiers individuels et consolidés ;
- amendement d'IAS 17 relatif aux locations de terrains.

L'application de ces textes en 2010 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. En particulier, IAS 27 et IFRS 3 révisées étant appliquées de manière prospective, les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2009 au titre des engagements d'achat d'intérêts minoritaires seront maintenus à l'actif du bilan. Voir Note 1.10.

1.3 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. Le Groupe Christian Dior a retraité rétrospectivement les acquisitions réalisées depuis 1988, date de première consolidation de LVMH. Les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;
- valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue, à l'exception de l'ensemble immobilier détenu par Christian Dior Couture ;
- avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves » ;
- paiement en actions : la norme IFRS 2 sur les paiements en actions est appliquée à tous les plans d'options d'achat et de souscription ouverts à la date de transition, y compris ceux mis en place avant le 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

1.4 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des engagements d'achat de titres de minoritaires,

de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour dépréciation des stocks et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.5 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les filiales de distribution détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part de leurs bilans et comptes de résultat correspondant aux seules activités du Groupe (voir Note 1.23).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

1.7 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en coût des ventes pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en écarts de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

1.8. Marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée de vie. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée de vie définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

La durée d'amortissement des marques, fonction de l'estimation de leur pérennité, est comprise entre 15 et 40 ans.

La charge d'amortissement des marques et enseignes et, le cas échéant, le montant de leur dépréciation sont comptabilisés dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.12.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles, autres que les marques et enseignes, sont amorties sur les durées suivantes :

- droits au bail, pas de porte : selon les conditions de marché, le plus souvent 1 à 2 fois la durée du bail ;
- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels : 1 à 5 ans.

1.9 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les textes en vigueur au 31 décembre 2009, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle est enregistrée en écart d'acquisition. A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, cette différence sera portée en déduction des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.12. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

1.10 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyés par le Groupe.

En absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de clôture figure en « Autres passifs non courants » ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le montant ci-dessus ;
- la différence entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires reclassés est enregistrée en écart d'acquisition.

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en raison de la révision d'IAS 27, les variations de la différence entre le montant de l'engagement et celui des intérêts minoritaires seront enregistrées en déduction des capitaux propres. Cette disposition étant d'application prospective, les écarts d'acquisition au titre des engagements existants au 31 décembre 2009 seront maintenus à l'actif du bilan, la variation future du montant des engagements nets d'intérêts minoritaires restant enregistrée en écart d'acquisition.

1.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes et de l'ensemble immobilier détenu par Christian Dior Couture, est constituée de leur coût d'acquisition. Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés le cas échéant.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les champagnes, cognac et autres vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

Les immeubles locatifs ne sont pas réévalués à leur valeur de marché.

Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions, immeubles de placement 20 à 50 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 25 ans ;
- Agencements de magasins 3 à 10 ans ;
- Vignobles 18 à 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

1.12 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activités, un secteur d'activités correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de Direction spécifique. Au sein du secteur d'activités, il peut être déterminé des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de magasins.

Les marques et écarts d'acquisition sont évalués à titre principal sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou selon la méthode des transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur les multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluri-annuels établis par la Direction des secteurs d'activités concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans (à l'exception de Christian Dior Couture dont les plans ont une durée de trois ans), cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survie est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

1.13 Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en investissements financiers (actifs non courants) ou en placements financiers (actifs courants) selon leur nature et la durée estimée de leur détention.

Les investissements financiers comprennent principalement les prises de participation, stratégiques et non stratégiques.

Les placements financiers incluent les placements temporaires en actions, parts de Sicav, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.16).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés et sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation à cette date s'il s'agit d'actifs non cotés.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en Écarts de réévaluation. En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier, la dépréciation n'étant reprise en résultat qu'au moment de la cession des investissements et placements financiers correspondants.

1.14 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises) ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de Champagne, sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins se fait prorata temporis sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés selon les métiers au coût moyen pondéré ou selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et au cognac, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (péremption proche, saison ou collection terminées...) ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

1.15 Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

1.17 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission, qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière du fait de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés dans le résultat financier de la période. La valeur de marché de la dette couverte est déterminée selon des méthodes similaires à celles décrites ci-après en Note 1.19.

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en Écarts de réévaluation.

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Lorsqu'un instrument dérivé est incorporé à la dette financière, celle-ci est comptabilisée à la valeur de marché ; les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction de la valeur des placements, des autres actifs financiers courants ainsi que de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments et de la trésorerie et équivalents de trésorerie à cette date.

1.19 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

La mise en oeuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.7 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.18 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

1.20 Actions Christian Dior et LVMH auto-détenues et assimilés

Actions auto-détenues Christian Dior

Les actions Christian Dior détenues par le Groupe, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 14.2) selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

Actions auto-détenues LVMH et assimilés

Les achats/ventes par LVMH, de ses propres titres, à l'origine des variations de pourcentages d'intérêt du Groupe Christian Dior dans LVMH, sont traités dans les comptes consolidés du Groupe Christian Dior comme des acquisitions et des cessions d'intérêts minoritaires.

Par mesure de simplification, le mode de traitement de ces intérêts minoritaires a été modifié en 2007 et est appréhendé, depuis cette date, globalement sur la période.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en raison de la révision d'IFRS 3, les variations de pourcentage du Groupe Christian Dior dans LVMH seront enregistrées dans les capitaux propres. Cette disposition étant d'application prospective, les écarts d'acquisition enregistrés au 31 décembre 2009 seront maintenus à l'actif du bilan.

Les options d'achat d'actions LVMH détenues par le Groupe, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés.

1.21 Retraites, frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements donnent lieu à cotisations versées par le Groupe à des organismes extérieurs qui assurent le paiement des allocations ou le remboursement des frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan, la variation de cet engagement étant comptabilisée dans le résultat opérationnel courant de l'exercice, y compris l'effet d'actualisation financière.

Lorsque cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan, de l'engagement actuariel.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10 % du montant de l'engagement ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.22 Impôts courants et différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs qui sont dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales sont provisionnés à hauteur des distributions envisagées.

1.23 Comptabilisation des ventes

Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des magasins du Groupe et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de magasins appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent des activités Mode et Maroquinerie, de certaines marques des Parfums et Cosmétiques ou des Montres et Joaillerie ainsi que de la Distribution sélective. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques des Parfums et Cosmétiques ou des Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des structures communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du résultat et du bilan de ces entités entre LVMH et Diageo étant régi par les accords de distribution. Sur la base de ces accords, le Groupe consolide ces structures à hauteur de la quote-part des ventes et des charges concernant ses propres marques.

1.24 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.25 Plans d'options et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de ces plans ; l'estimation du gain est calculée le jour du Conseil d'Administration ayant attribué les options, selon la méthode Black & Scholes.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'Administration ayant mis en place le plan et des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans de rémunérations liés au cours de l'action LVMH et dénoués en numéraire, l'estimation du gain sur la période d'acquisition des droits est établie, selon le type de plan, comme décrit ci-dessus.

Pour l'ensemble des plans, la charge est répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des réserves pour les plans d'options ou d'attribution et en contrepartie des provisions pour les plans de rémunérations dénoués en numéraire.

Au-delà de la période d'acquisition des droits, seuls les plans de rémunérations dénoués en numéraire ont un effet sur le compte de résultat, du montant de la variation du cours de l'action LVMH.

1.26 Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre et des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.27 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options d'achat existantes ou tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options et assimilés (voir Note 1.25), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions Christian Dior à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat net – part du Groupe dilué.

NOTE 2 - VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

2.1 Exercice 2009

Vins et Spiritueux

En août 2009, le Groupe a acquis auprès de Groupe Arnault pour 238 millions d'euros une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Emilion Grand Cru classé A du même nom. Cette

participation a été consolidée par intégration proportionnelle à compter d'août 2009. Le tableau suivant résume les modalités provisoires d'affectation du prix payé, sur la base du bilan de Château Cheval Blanc à la date du 12 août 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marque	183	-
Terres à vignes et vignes	35	-
Autres actifs corporels	3	4
Stocks	9	4
Besoin en fonds de roulement, hors stocks	(11)	(8)
Dette financière nette	8	8
Impôts différés	(76)	-
Actif net acquis (50 %)	151	8
Écart d'acquisition	87	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	238	

L'écart d'acquisition correspond au savoir-faire œnologique de Château Cheval Blanc, ainsi qu'aux synergies résultant de son intégration dans le groupe d'activités Vins et Spiritueux.

2.2 Exercice 2008

Vins et Spiritueux

Le Groupe a acquis en février 2008, pour 27 millions d'euros, la totalité du capital de la société viticole espagnole Bodega Numanthia Termes, producteur de vins de l'appellation Toro ; cette participation a été consolidée à partir de mars 2008.

En décembre 2008, le Groupe a acquis la totalité du capital de la société champenoise Montaudon, propriétaire de la marque du même nom, pour 30 millions d'euros dont un complément de prix évalué à 4 millions d'euros. Cette participation a été consolidée au 1^{er} janvier 2009.

Montres et Joaillerie

En avril 2008, le Groupe a acquis la totalité du capital de la société horlogère suisse Hublot pour 306 millions d'euros (486 millions de francs suisses), y compris des frais d'acquisition de 2 millions d'euros. Hublot a été consolidé par intégration globale à partir de mai 2008. Le tableau suivant résume les modalités définitives d'affectation du prix payé, sur la base du bilan du groupe Hublot à la date du 1^{er} mai 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marque	219	-
Immobilisations corporelles	7	7
Autres actifs non courants	1	2
Stocks	39	43
Besoin en fonds de roulement, hors stocks	(3)	(5)
Dette financière nette	(3)	(3)
Impôts différés	(54)	(6)
Provisions	(22)	-
Actif net acquis	184	38
Écart d'acquisition	122	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	306	

L'écart d'acquisition représente principalement le savoir-faire de la société dans les domaines de la conception et de la fabrication d'instruments horlogers, et les synergies qui résultent de l'intégration de la marque dans le réseau de distribution du groupe d'activités Montres et Joaillerie.

Autres activités

- La participation dans le groupe de presse Les Echos, acquise en décembre 2007 et comptabilisée en Investissements financiers au 31 décembre 2007 a été consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008. Le prix payé en 2007 pour la

totalité du capital est de 244 millions d'euros, dont des frais d'acquisition de 4 millions d'euros, non compris la reprise par le Groupe de la dette financière de Pearson vis-à-vis du groupe Les Echos de 107 millions d'euros.

Le tableau suivant résume les modalités d'affectation du prix payé, sur la base du bilan du groupe Les Echos à la date du 1^{er} janvier 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marques et autres immobilisations incorporelles	147	5
Immobilisations corporelles	4	4
Autres actifs non courants	2	2
Besoin en fonds de roulement	(29)	(26)
Créance vis-à-vis de Pearson, reprise par le Groupe	107	107
Trésorerie	21	21
Impôts différés	(48)	(1)
Provisions	(14)	(8)
Actif net acquis	190	104
Écart d'acquisition	161	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	351	

Les marques et autres immobilisations incorporelles incluent principalement le titre de presse *Les Echos*, ainsi que les bases d'abonnés. Ces immobilisations sont amorties sur une durée n'excédant pas quinze ans. L'écart d'acquisition reflète notamment le capital humain constitué des équipes rédactionnelles du groupe Les Echos, qui ne peut être reconnu au bilan de façon distincte.

L'activité du quotidien *La Tribune*, cédée en février 2008, a été déconsolidée à compter de cette date.

En octobre 2008, le Groupe a acquis une participation de 90 % dans Royal Van Lent, société néerlandaise spécialisée dans la conception et la production de yachts commercialisés sous la marque Royal Van Lent-Feanship, le solde de 10 % du capital faisant l'objet d'un engagement d'achat. Royal Van Lent a été consolidée par intégration globale à compter d'octobre 2008. Sont présentées ci-dessous les modalités définitives d'affectation du prix payé, de 362 millions d'euros, dont des frais d'acquisition de 3 millions d'euros, sur la base du bilan de Royal Van Lent au 1^{er} octobre 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marques et autres immobilisations incorporelles	92	-
Actifs non courants	5	5
Stocks et en-cours	47	47
Autres actifs courants	18	18
Passifs non courants	(11)	(9)
Passifs courants	(15)	(16)
Impôts différés	(23)	-
Intérêts minoritaires	(14)	(14)
Actif net acquis	99	31
Écart d'acquisition	263	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	362	

L'écart d'acquisition est représentatif du savoir-faire de la société dans les domaines du dessin et de la construction de yachts de prestige, ainsi que des relations clients nouées au fil du temps.

Christian Dior Couture

En janvier 2008, Christian Dior Couture a acquis 87 % du capital de la société John Galliano S.A. pour 17 millions d'euros. Cette société est spécialisée dans la création et la concession sous licence d'articles de mode et produits de luxe.

2.3 Exercice 2007

Vins et Spiritueux

En mai 2007, le Groupe a acquis pour 25 millions d'euros 55 % du capital de Wen Jun Spirits et Wen Jun Spirits Sales, qui produisent et distribuent des alcools blancs en Chine. Le groupe Wen Jun a été consolidé par intégration globale à compter du second semestre.

En mai 2007, le Groupe a porté sa participation dans Newton Vineyards de 80 % à 90 % pour un montant de 5 millions de dollars US.

Mode et Maroquinerie

En mai 2007, le Groupe a porté sa participation dans Fendi de 94 % à 100 %, pour un montant de 66 millions d'euros.

Montres et Joaillerie

Omas a été cédé en octobre 2007.

Distribution sélective

En septembre 2007, le Groupe a acquis au Vietnam, en partenariat, une licence de distribution aux opérateurs locaux de duty free ; le prix de cette acquisition, 52 millions de dollars US, représente la valeur des droits de distribution et des stocks.

2.4 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés	(287)	(778)	(352)
Disponibilités (découverts bancaires) des sociétés acquises	9	153	16
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	1	-	9
(Disponibilités) / découverts bancaires des sociétés cédées	-	(43)	(2)
INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE	(277)	(668)	(329)

- En 2009, l'incidence des entrées de périmètre sur la trésorerie du Groupe comprend notamment :
 - pour 238 millions d'euros, l'acquisition de 50 % de Cheval Blanc ;
 - pour 24 millions d'euros, l'acquisition d'intérêts minoritaires dans certaines filiales de Sephora Europe.
 - En 2008, l'incidence des entrées de périmètre sur la trésorerie du Groupe comprenait notamment :
 - pour 303 millions d'euros, l'acquisition du groupe Hublot ;
 - pour 236 millions d'euros, l'acquisition de la société Royal Van Lent ;
 - pour 29 millions d'euros, l'acquisition de Montaudon ;
 - pour 27 millions d'euros, l'acquisition de la Bodega Numanthia Termes ;
 - pour 21 millions d'euros les disponibilités du groupe Les Echos ;
 - enfin pour 17 millions d'euros, l'acquisition de John Galliano SA.
 - En 2007, l'incidence des entrées de périmètre sur la trésorerie du Groupe incluait :
 - pour 240 millions d'euros l'acquisition du groupe Les Echos, non consolidé à cette date ;
 - pour 66 millions d'euros l'acquisition des intérêts minoritaires dans Fendi ;
 - pour 20 millions d'euros le montant payé sur l'exercice pour l'acquisition au Vietnam d'une licence de distribution aux opérateurs locaux de duty-free ;
 - enfin pour 8 millions d'euros l'acquisition de 55 % du groupe Wen Jun.
- Les montants liés aux cessions de titres consolidés représentent pour l'essentiel les effets de la sortie de La Tribune.

2.5 Incidence des acquisitions sur le résultat de l'exercice

Les acquisitions de 2009 et de 2007 n'ont pas eu d'effet significatif sur le résultat de l'exercice.

Concernant 2008, si les acquisitions de l'exercice avaient été effectuées au 1^{er} janvier, les incidences sur le compte de résultat consolidé auraient été les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008 Compte de résultat consolidé publié	Ajustements pro forma	2008 Compte de résultat pro forma
Ventes	17 933	100	18 033
Résultat opérationnel courant	3 621	9	3 630
Résultat net - part du Groupe	796	4	800

NOTE 3 - MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	9 538	(386)	9 152	8 920	8 519
Enseignes	3 119	(1 266)	1 853	1 909	1 819
Licences de distribution	40	(25)	15	15	15
Droits au bail	338	(221)	117	121	123
Logiciels	406	(295)	111	110	85
Autres	259	(137)	122	124	80
TOTAL	13 700	(2 330)	11 370	11 199	10 641
dont : immobilisations en location financement	14	(14)	-	-	-

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

3.1 Variations de l'exercice

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2009 est constituée des éléments suivants :

Valeur brute <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	9 275	3 218	982	13 475
Acquisitions	-	-	83	83
Cessions, mises hors service	-	-	(25)	(25)
Effets des variations de périmètre	277	-	(4)	273
Effets des variations de change	(2)	(99)	(5)	(106)
Autres mouvements	(12)	-	12	-
AU 31 DÉCEMBRE 2009	9 538	3 119	1 043	13 700

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Amortissements et dépréciations <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	(355)	(1 309)	(613)	(2 277)
Amortissements	(32)	-	(101)	(133)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions, mises hors service	-	-	24	24
Effets des variations de périmètre	-	-	6	6
Effets des variations de change	1	43	6	50
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	(386)	(1 266)	(678)	(2 330)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	9 152	1 853	365	11 370

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de périmètre proviennent principalement de l'acquisition de 50 % de Château Cheval Blanc pour 183 millions d'euros, et de la valorisation de la marque Royal Van Lent – Feadship à hauteur de 92 millions d'euros.

Les effets des variations de change proviennent principalement des valeurs incorporelles comptabilisées en dollar US, en raison

de l'évolution de la parité de celui-ci vis-à-vis de l'euro au cours de l'exercice. Il s'agit notamment de l'enseigne DFS et de la marque Donna Karan.

La valeur brute des marques donnant lieu à amortissement est de 752 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾	8 422	2 003	447	10 872
Acquisitions	60	-	109	169
Cessions, mises hors service	-	-	(6)	(6)
Effets des variations de périmètre	(18)	-	15	(3)
Amortissements	(6)	-	(85)	(91)
Dépréciations	(10)	-	(1)	(11)
Effets des variations de change	(103)	(184)	(14)	(301)
Autres	174	-	(162)	12
Au 31 décembre 2007	8 519	1 819	303	10 641
Acquisitions	-	-	119	119
Cessions, mises hors service	(3)	-	(3)	(6)
Effets des variations de périmètre	360	-	35	395
Amortissements	(21)	-	(102)	(123)
Dépréciations	-	-	-	-
Effets des variations de change	64	90	9	163
Autres	1	-	9	10
AU 31 DÉCEMBRE 2008	8 920	1 909	370	11 199

(1) Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2008 provenaient de l'acquisition de Hublot pour 219 millions d'euros et de l'acquisition du groupe Les Echos pour 147 millions d'euros. Voir également Note 2.

En juin 2007, le Groupe a acquis la propriété de la marque Belvedere aux États-Unis pour 83 millions de dollars US ; jusqu'à cette date, le Groupe était propriétaire de la marque dans le reste du monde mais la détenait en licence aux États-Unis.

Les droits attachés à la licence, soit 244 millions de dollars US, qui étaient comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles », ont été reclassés en « Marques ».

3.3 Marques et enseignes

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008	2007
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Christian Dior Couture	34	-	34	47	25
Vins et Spiritueux	2 958	(21)	2 937	2 755	2 813
Mode et Maroquinerie	3 866	(323)	3 543	3 565	3 563
Parfums et Cosmétiques	1 282	(20)	1 262	1 264	1 263
Montres et Joaillerie	1 173	(6)	1 167	1 166	835
Distribution sélective	3 072	(1 219)	1 853	1 909	1 820
Autres activités	272	(63)	209	123	19
MARQUES ET ENSEIGNES	12 657	(1 652)	11 005	10 829	10 338

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2009 :

- Vins et Spiritueux : Hennessy, Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards et Numanthia Termes ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Donna Karan New York, Céline, Loewe, Givenchy, Kenzo, Thomas Pink, Berluti, et Pucci ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up for Ever, Benefit Cosmetics, Fresh et Acqua di Parma ;
- Montres et Joaillerie : TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet et Fred ;
- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora, Le Bon Marché ;

- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir et la marque Royal Van Lent-Feadship.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de cession à la date d'établissement des comptes ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Ne figurent pas à l'actif du bilan les marques qui ont été développées par le Groupe, notamment Dom Pérignon ainsi que l'enseigne de joaillerie De Beers développée en joint-venture avec le groupe De Beers.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

NOTE 4 - ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	5 057	(1 095)	3 962	3 968	3 322
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	942	(3)	939	1 086	2 082
TOTAL	5 999	(1 098)	4 901	5 054	5 404

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Voir également Note 19 pour les écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires.

Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009			2008	2007
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1 ^{er} janvier	6 143	(1 089)	5 054	5 404	5 126
Effets des variations de périmètre	(8)	27	19	687	66
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	(95)	-	(95)	(1 060)	272
Variation des dépréciations	-	(56)	(56)	(31)	-
Effets des variations de change	(41)	20	(21)	54	(60)
AU 31 DÉCEMBRE	5 999	(1 098)	4 901	5 054	5 404

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2009 résultent de l'acquisition de 50 % de Château Cheval Blanc pour 87 millions d'euros, de l'allocation du prix d'acquisition de Royal Van Lent à la marque soit un impact négatif de 67 millions d'euros et de la finalisation de l'allocation des prix d'acquisition de Montaudon et Hublot pour 26 millions d'euros.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2008 provenaient principalement de l'impact de la consolidation du

groupe Les Echos pour 161 millions d'euros, de l'acquisition de la société Royal Van Lent pour 331 millions d'euros, et de la société Hublot pour 109 millions d'euros. Voir également Note 2.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2007 concernaient pour 39 millions d'euros l'augmentation de la participation du Groupe dans Fendi et pour 14 millions d'euros l'impact de la consolidation de Wen Jun.

NOTE 5 - ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2009. Comme décrit en Note 1.12, l'évaluation de ces actifs est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés

attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluri-annuels établis au cours de chaque exercice.

Les principaux paramètres retenus au cours des périodes présentées pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Groupe d'activités	2009		2008		2007	
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans
Christian Dior Couture	8,2 %	2 %	10,6 %	2 %	8 %	2 %
Vins et Spiritueux	7,5 à 11,6 %	2 %	7,3 à 11,4 %	2 %	7,3 à 10,2 %	2 %
Mode et Maroquinerie	8,7 à 12,8 %	2 %	8,9 à 13 %	2 %	8,9 à 13 %	2 %
Parfums et Cosmétiques	8 %	2 %	9,1 à 11,5 %	2 %	9,1 à 11,5 %	2 %
Montres et Joaillerie	9,5 à 10,8 %	2 %	11 à 12,3 %	2 %	11 à 12,3 %	2 %
Distribution sélective	7,5 à 8,6 %	2 %	8 à 9,1 %	2 %	8 à 9,1 %	2 %
Autres	7,5 %	2 %	6,7 à 8 %	2 %	N/A	2 %

La durée des plans est de 5 ans, à l'exception de Christian Dior Couture dont la durée des plans est de 3 ans, mais peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur une période supérieure à 5 ans, ou celles qui sont en cours de repositionnement stratégique.

Voir également Note 1.1 concernant la prise en compte de la crise économique dans les hypothèses de valorisation des actifs incorporels.

La variation des taux d'actualisation au 31 décembre 2009 par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2008 provient principalement de la baisse des taux d'intérêt. Les taux de croissance retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 31 décembre 2009, sept secteurs d'activités (voir Note 1.12) présentent une valeur comptable proche de leur valeur d'utilité. Pour ceux-ci, les montants de dépréciation qui résulteraient d'une

variation de 0,5 points du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie au 31/12/2009	Sensibilité	
		Taux d'actualisation après impôt + 0,5 %	Taux de croissance - 0,5 %
Vins et Spiritueux	491	(53)	(36)
Mode et Maroquinerie	101	(18)	(9)
Distribution Sélective	176	(16)	(12)
Autres groupes d'activité	140	(19)	(16)
TOTAL	908	(106)	(73)

Une variation de 0,5 points du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport aux valeurs retenues au 31 décembre 2009 pour les autres secteurs d'activités du Groupe n'entraînerait aucun risque de dépréciation.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	940	-	940	944	898
Terres à vignes et vignobles	1 695	(84)	1 611	1 615	1 426
Constructions	1 772	(799)	973	969	949
Immeubles locatifs	343	(56)	287	293	286
Installations techniques, matériels et outillages	4 473	(2 815)	1 658	1 641	1 433
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 495	(569)	926	885	672
TOTAL	10 718	(4 323)	6 395	6 345	5 664
dont : immobilisations en location financement	262	(122)	140	150	163
coût historique des terres à vignes et vignobles	615	(84)	531	480	464

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

6.1 Variations de l'exercice

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>Valeur brute</i> <i>(en millions d'euros)</i>	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	1 690	2 653	345	4 182	1 410	10 280
Acquisitions	4	51	3	322	346	726
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(53)	-	-	-	-	(53)
Cessions, mises hors service	(3)	(21)	-	(146)	(47)	(217)
Effets des variations de périmètre	43	18	-	(5)	(4)	52
Effets des variations de change	4	(27)	(3)	(25)	(11)	(62)
Autres mouvements, y compris transferts	10	38	(2)	145	(199)	(8)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 695	2 712	343	4 473	1 495	10 718

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	(77)	(740)	(52)	(2 541)	(525)	(3 935)
Amortissements	(6)	(69)	(4)	(437)	(97)	(613)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions, mises hors service	2	18	-	138	37	195
Effets des variations de périmètre	-	(2)	-	6	3	7
Effets des variations de change	(1)	3	-	14	6	22
Autres mouvements, y compris transferts	(2)	(9)	-	5	7	1
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(84)	(799)	(56)	(2 815)	(569)	(4 323)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 611	1 913	287	1 658	926	6 395

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles reflètent les investissements de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Sephora et DFS dans leurs réseaux de distribution, ceux de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs et dans son outil de production, ainsi que ceux de Hennessy et Veuve Clicquot dans leurs outils de production.

6.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾	1 348	1 858	298	1 368	553	5 425
Acquisitions	15	98	1	343	413	870
Cessions, mises hors service	(8)	(4)	-	(40)	-	(52)
Amortissements	(5)	(66)	(5)	(350)	(80)	(506)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	81	-	-	-	-	81
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(6)	(62)	(8)	(48)	(31)	(155)
Autres, y compris transferts	1	23	-	160	(183)	1
Au 31 décembre 2007	1 426	1 847	286	1 433	672	5 664
Acquisitions	24	50	-	429	487	990
Cessions, mises hors service	(3)	(32)	-	(17)	(15)	(67)
Amortissements	(6)	(58)	(5)	(393)	(88)	(550)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	173	-	-	-	-	173
Effets des variations de périmètre	1	13	-	7	1	22
Effets des variations de change	(6)	82	7	31	14	128
Autres, y compris transferts	4	11	5	151	(186)	(15)
Au 31 décembre 2008	1 613	1 913	293	1 641	885	6 345

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles des exercices 2008 et 2007 reflétaient les investissements de Louis Vuitton, Sephora et DFS dans leurs réseaux de distribution ainsi que ceux de Hennessy et Moët & Chandon dans leurs outils de production.

NOTE 7 - PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008	2007
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1^{er} janvier	219	-	219	132	128
Part dans le résultat de la période	2	-	2	8	7
Dividendes versés	(9)	-	(9)	(7)	(4)
Effets des variations de périmètre	8	-	8	84	1
Effets des variations de change	(5)	-	(5)	2	-
PART DANS L'ACTIF NET DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE	215	-	215	219	132

Au 31 décembre 2009, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA ; les loyers facturés au Groupe par Mongoual sont de 16 millions d'euros en 2009 (15 millions d'euros en 2008 et 2007) ;
- une participation de 45 % dans le groupe détenant les magasins Ile de Beauté, l'une des principales enseignes de distribution de

Parfums et Cosmétiques en Russie, acquise en octobre 2008 ; les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques à Ile de Beauté s'élevaient à 22 millions d'euros en 2009 (11 millions d'euros d'octobre à décembre 2008) ;

- une participation de 49 % dans Edun, société associant mode, commerce équitable et développement durable acquise durant le premier semestre 2009.

La participation de 23,1 % dans le distributeur français de jeux vidéo Micromania a été cédée en 2008.

NOTE 8 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008	2007
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
TOTAL	597	(57)	540	375	823

Les investissements financiers ont évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Au 1^{er} janvier	375	823	505
Acquisitions	89	62	374
Cessions à valeur de vente	(38)	(114)	(33)
Variations de valeur de marché	93	(14)	(8)
Reclassements en titres consolidés, voir Note 2	(30)	(352)	(1)
Reclassements de placements financiers	59	-	-
Variation du montant des dépréciations	(1)	(34)	-
Effets des variations de périmètre	(2)	-	-
Effets des variations de change	(5)	4	(14)
AU 31 DÉCEMBRE	540	375	823

Ont été reclassés en investissements financiers les placements financiers dont l'évolution de la liquidité, du fait de l'environnement économique, conduit à ne plus considérer ces actifs comme rapidement réalisables.

Les acquisitions 2008 incluait la société Montaudon à hauteur de 29 millions d'euros ; cette acquisition a été consolidée sur l'exercice 2009. Voir Note 2 Variations de périmètre.

Les acquisitions de l'exercice 2007 étaient constituées principalement du groupe Les Echos à hauteur de 350 millions d'euros ; cette acquisition a été consolidée sur l'exercice 2008.

Les cessions de l'exercice 2008 incluent en particulier la quote-part du Groupe dans les opérations effectuées par le fonds L Capital, notamment la cession de la participation dans le distributeur français de jeux vidéo Micromania.

Les résultats de cession sont analysés en Note 25 Résultat financier.

Les dépréciations sont établies par référence aux principes comptables décrits en Note 1.13.

Au 31 décembre 2009, les investissements financiers détenus par le Groupe sont notamment les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage d'intérêt	Valeur nette des titres	Écarts de réévaluation	Dividendes encaissés	Capitaux propres ⁽⁵⁾	Résultat net ⁽⁵⁾
Sociedad Textil Lonia (Espagne) ⁽²⁾	25,0 %	22	13	1	85 ⁽⁴⁾	9 ⁽⁴⁾
Tod's Spa (Italie) ⁽¹⁾	3,5 %	55	8	1	606 ⁽⁴⁾	83 ⁽⁴⁾
Hengdeli Holdings Ltd (Chine) ⁽¹⁾	6,8 %	73	55	1	209 ⁽⁴⁾	43 ⁽⁴⁾
L Capital 2 FCPR (France) ⁽²⁾	18,5 %	66	5	-	231 ⁽⁵⁾	(7) ⁽⁵⁾
L Real Estate (Luxembourg) ⁽²⁾	49,0 %	65	(2)	-	133 ⁽⁵⁾	(4) ⁽⁵⁾
Autres participations		259	8	8		
TOTAL		540	87	11		

(1) Évaluation au cours de bourse de clôture au 31 décembre 2009.

(2) Évaluation en valeur de réalisation estimée.

(3) Les données comptables fournies sont antérieures au 31 décembre 2009, les chiffres à fin 2009 étant indisponibles à la date d'établissement des états financiers.

(4) Données consolidées.

(5) Données sociales.

NOTE 9 - STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	3 189	2 928	2 683
Autres matières premières et en-cours	741	727	473
	3 930	3 655	3 156
Marchandises	537	591	486
Produits finis	2 007	2 325	1 925
	2 544	2 916	2 411
Valeur brute	6 474	6 571	5 567
Provision pour dépréciation	(672)	(608)	(567)
Valeur nette	5 802	5 963	5 000

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Au 1^{er} janvier	6 571	(608)	5 963	5 000	4 521
Variation du stock brut	(114)	-	(114)	832	625
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	13	-	13	24	35
Variation de la provision pour dépréciation	-	(56)	(56)	(70)	(47)
Effets des variations de périmètre	38	-	38	88	25
Effets des variations de change	(35)	4	(31)	95	(159)
Reclassements	1	(12)	(11)	(6)	-
AU 31 DÉCEMBRE	6 474	(672)	5 802	5 963	5 000

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Mise à valeur de marché de la récolte de l'exercice	43	53	50
Effets des sorties de stocks	(30)	(29)	(15)
INCIDENCE NETTE SUR LE COÛT DES VENTES DE LA PÉRIODE	13	24	35

NOTE 10 - CLIENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Créances à valeur nominale	1 737	1 919	1 865
Provision pour dépréciation	(68)	(62)	(58)
Provision pour retours et reprises de produits	(154)	(136)	(132)
MONTANT NET	1 515	1 721	1 675

Le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation est, pour 2009, de 22 millions d'euros (12 millions d'euros en 2008, 9 millions d'euros en 2007).

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres magasins représente environ 58 % des ventes. Le solde clients est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients grossistes ou des agents, de nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations continues le plus souvent. Des assurances crédit sont souscrites lorsque la probabilité de non-recouvrement de ces créances le justifie.

Au 31 décembre 2009, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute des créances	Provision pour dépréciation	Valeur nette des créances
Non échues			
moins de 3 mois	1 424	(10)	1 414
plus de 3 mois	57	(4)	53
	1 481	(14)	1 467
Échues			
moins de 3 mois	154	(8)	146
plus de 3 mois	102	(46)	56
	256	(54)	202
TOTAL	1 737	(68)	1 669

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Placements financiers	218	590	879
Valeur de marché des instruments dérivés	302	265	314
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	208	296	260
Fournisseurs : avances et acomptes	117	146	113
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	184	198	126
Autres créances, nettes	208	239	228
TOTAL	1 237	1 734	1 920

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Voir également Note 12 Placements financiers et Note 21 Instruments financiers et gestion des risques de marché.

NOTE 12 - PLACEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Valeurs mobilières de placement non cotées, parts de SICAV et de fonds non monétaires	71	471	601
Valeurs mobilières de placement cotées	147	119	278
TOTAL	218	590	879
Dont coût historique des placements financiers	336	679	741

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Au 1^{er} janvier	590	879	607
Acquisitions	15	107	370
Cessions à valeur de vente	(343)	(115)	(92)
Variation de valeur de marché	50	(233)	58
Variation du montant des dépréciations	(31)	(92)	-
Reclassement en investissements financiers, voir Note 8	(59)	-	-
Effets des variations de périmètre	(1)	1	-
Effets des variations de change	(3)	43	(64)
AU 31 DÉCEMBRE	218	590	879

Les résultats de cession sont analysés en Note 25 Résultat financier.

Voir également Note 1.13 pour le mode de détermination des dépréciations des placements financiers.

NOTE 13 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Dépôts à terme à moins de trois mois	153	68	430
Parts de SICAV et FCP monétaires	103	75	99
Comptes bancaires	2 277	934	1 086
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	2 533	1 077	1 615

Au 31 décembre 2007, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluait un en-cours de 28 millions d'euros constituant la garantie des dettes financières de même montant.

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 533	1 077	1 615
Découverts bancaires	(298)	(424)	(578)
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE	2 235	653	1 037

NOTE 14 - CAPITAUX PROPRES

14.1 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital est constitué de 181 727 048 actions (181 727 048 actions aux 31 décembre 2008 et 2007), entièrement libérées, au nominal de 2 euros ; 125 095 619 actions bénéficient

d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (126 483 627 au 31 décembre 2008, 126 482 210 au 31 décembre 2007).

14.2 Actions auto-détenues et assimilés

Les effets sur la situation nette du Groupe des actions Christian Dior et des options d'achat sur actions LVMH détenus dans le cadre des plans d'options d'achat s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Actions Christian Dior auto-détenues	213	200	198
Part de Christian Dior dans les calls sur actions LVMH ⁽¹⁾	52	56	42
ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	265	256	240

(1) Lors de l'exercice des calls et du service des titres à une date rapprochée, le dénouement de ces opérations n'a pas d'impact sur le pourcentage d'intérêt.

Le portefeuille d'actions Christian Dior, ainsi que leur affectation, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2008	2007
	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur
Plans d'options d'achat (y compris caduques)	3 581 348	212	199	197
Autres	19 532	1	1	1
ACTIONS CHRISTIAN DIOR	3 600 880	213	200	198

Au 31 décembre 2009, la valeur boursière des autres actions Christian Dior détenues est de 1,4 million d'euros.

Au cours de l'exercice 2009, les mouvements de portefeuille d'actions Christian Dior ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur
Au 31 décembre 2008	3 366 380	200
Achats d'actions	332 000	17
Exercices d'options d'achat	(97 500)	(4)
Cessions à valeur de vente	-	-
Plus ou (moins) value de cession	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2009	3 600 880	213

14.3 Dividendes versés par la société mère Christian Dior

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2009, le montant distribuable s'élève ainsi à 2 601 millions d'euros ; il est de 2 379 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution de dividendes pour l'exercice 2009.

<i>(en millions d'euros, sauf données par action, en euros)</i>	2009	2008	2007
Acompte au titre de l'exercice en cours (2009 : 0,44 euro ; 2008 : 0,44 euro et 2007 : 0,44 euro)	80	80	80
Effet des actions auto-détenues	(2)	(2)	(2)
	78	78	78
Solde au titre de l'exercice précédent (2008 : 1,17 ; 2007 : 1,17 euro ; 2006 : 1,03 euro)	213	213	187
Effet des actions auto-détenues	(4)	(4)	(4)
	209	209	183
MONTANT BRUT TOTAL VERSÉ AU COURS DE LA PÉRIODE ⁽¹⁾	287	287	261

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

Le solde du dividende pour l'exercice 2009, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 avril 2010, est de 1,22 euro par action, soit un montant total de 222 millions d'euros avant déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du décaissement.

14.4 Écarts de conversion

La variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres, part du Groupe, et leur solde de clôture, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analysent par devise de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	Variation	2008	2007
Dollar US	(212)	(62)	(150)	(234)
Yen japonais	14	(12)	26	-
Hong Kong dollar	(7)	(11)	4	(27)
Livre Sterling	(37)	13	(50)	(3)
Autres devises	24	7	17	(17)
Couvertures d'actifs nets en devises	(1)	13	(14)	18
TOTAL, PART DU GROUPE	(219)	(52)	(167)	(263)

14.5 Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. En outre, la qualité de crédit et la sécurisation des créanciers obligataires et bancaires du Groupe constituent un objectif en soi.

Le Groupe gère sa structure financière avec pour but de disposer d'une réelle flexibilité, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier d'une large capacité d'accès aux marchés à des conditions favorables.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 17) sur capitaux propres ;
- dette financière nette sur capacité d'autofinancement générée par l'activité ;
- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- capacité d'autofinancement ;
- variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

Le Groupe recherche, pour ces indicateurs, un niveau lui permettant de bénéficier d'un bon niveau de flexibilité financière.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours

régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées.

En particulier, les lignes de crédit confirmées non tirées ont vocation à aller bien au-delà de la couverture de l'encours du programme de billets de trésorerie.

NOTE 15 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT

L'Assemblée Générale du 14 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit mois expirant en juillet 2012, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 3 % du capital de la Société.

Au 31 décembre 2009, aucun plan de souscription n'a été attribué par la société Christian Dior.

Chaque plan d'options d'achat a une durée de 10 ans ; les options peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de 3 ans à 5 ans à compter de leur ouverture.

Dans certaines circonstances, le délai d'acquisition des droits de 3 à 5 ans ne s'applique pas.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Plans d'options d'achat d'actions

Les principales caractéristiques des plans d'options d'achat ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Prix d'exercice (en euros) ⁽²⁾	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2009 ⁽²⁾	Nombre d'options devenues caduques en 2009 ⁽²⁾	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2009 ⁽²⁾
26 janvier 1999 ⁽³⁾	89 500	25,36	5 ans	25 500	-	-
15 février 2000	100 200	56,70	5 ans	54 000	2 000	296 000
21 février 2001	437 500	45,95	3 ans	-	-	362 500
18 février 2002	504 000	33,53	3 ans	-	-	92 502
18 février 2003	527 000	29,04	3 ans	9 000	-	112 002
17 février 2004	527 000	49,79	3 ans	4 000	8 000	424 000
12 mai 2005	493 000	52,21	3 ans	5 000	-	433 000
15 février 2006	475 000	72,85 ⁽⁴⁾	3 ans	-	10 000	433 000
6 septembre 2006	20 000	74,93	3 ans	-	-	20 000
31 janvier 2007	480 000	85,00	4 ans	-	10 000	445 000
15 mai 2008	484 000	73,24 ⁽⁵⁾	4 ans	-	-	484 000
14 mai 2009	332 000	52,10	4 ans	-	-	332 000
TOTAL				97 500	30 000	3 434 004

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan non retraité des ajustements liés à la division du nominal par 4 de juillet 2000 chez Christian Dior.

(2) Ajusté du fait de l'opération visée ci-dessus au (1).

(3) Plan expiré le 25 janvier 2009.

(4) Prix d'exercice au profit des résidents italiens : 77,16 euros.

(5) Prix d'exercice au profit des résidents italiens : 73,47 euros.

Le nombre d'options d'achat non exercées et les prix d'exercice moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2008		2007	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré <i>(en euros)</i>	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré <i>(en euros)</i>	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré <i>(en euros)</i>
Options d'achat en vie au 1^{er} janvier	3 229 504	60,81	2 926 004	57,83	4 016 700	43,88
Attributions	332 000	52,10	484 000	73,24	480 000	85,00
Options devenues caduques	(30 000)	69,67	(60 000)	70,02	(35 000)	49,58
Options exercées	(97 500)	45,44	(120 500)	33,86	(1 535 696)	30,01
OPTIONS D'ACHAT EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	3 434 004	60,33	3 229 504	60,81	2 926 004	57,83

Les options d'achat attribuées dans le cadre du plan mis en place le 14 mai 2009 ne sont exerçables que si, au titre des exercices 2009 et 2010 (ou, pour les dirigeants mandataires sociaux, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012), l'un ou l'autre des indicateurs suivants: résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et

investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance, qui a été satisfaite au titre de l'exercice 2009, a également été considérée comme satisfaite pour les exercices ultérieurs, pour la détermination de la charge 2009.

Charges de l'exercice

Dans les calculs ci-dessous, la valeur unitaire de chaque plan d'options est déterminée selon la méthode Black & Scholes, comme décrit en Note 1.25. Les paramètres et hypothèses retenus pour cette évaluation sont les suivants :

Chez LVMH

	Plans 2009	Plans 2008	Plans 2007
Cours de bourse de l'action LVMH à la date d'attribution <i>(en euros)</i>	57,28	75,01	86,67
Prix d'exercice moyen <i>(en euros)</i>	56,50	72,51	86,12
Volatilité du cours de l'action LVMH <i>(en %)</i>	37,0	27,5	24,0
Taux de distribution de dividendes <i>(en %)</i>	2,8	2,4	2,0
Taux de placement sans risque <i>(en %)</i>	2,7	4,1	4,4
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans
Réalisation des conditions de performance au terme de la période d'acquisition des droits	Oui	N/A	N/A

La volatilité du cours de l'action LVMH est déterminée sur la base de la volatilité implicite observée.

Les valeurs unitaires moyennes des options de souscription et des actions gratuites attribuées en 2009 sont de 17,10 euros et 54,12 euros, respectivement.

Chez Christian Dior

	Plan de mai 2009	Plan de mai 2008	Plan de janvier 2007
Cours de bourse de l'action Christian Dior à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	49,67	76,15	84,40
Prix d'exercice moyen (<i>en euros</i>)	52,10	73,24	85,00
Volatilité du cours de l'action Christian Dior (<i>en %</i>)	45,6	25,0	24,0
Taux de distribution de dividendes (<i>en %</i>)	3,2	2,1	2,0
Taux de placement sans risque (<i>en %</i>)	3,0	4,2	4,4
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans
Réalisation des conditions de performance au terme de la période d'acquisition des droits	Oui	N/A	N/A

La volatilité du cours de l'action Christian Dior est déterminée sur la base de la volatilité implicite observée.

Sur la base des hypothèses et paramètres ci-dessus, la valeur unitaire moyenne des options d'achats attribuées le 14 mai 2009 est de 17,32 euros.

La charge totale comptabilisée en 2009 au titre des plans d'options d'achat Christian Dior est de 6 millions d'euros (9 millions d'euros en 2008 et 10 millions d'euros en 2007).

Charge de stock-options consolidée

La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2009 est présentée ci-dessous ; sont pris en compte tous les plans dont la période d'acquisition des droits était ouverte à la date du 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS.

(<i>en millions d'euros</i>)	2009	2008	2007
Plans d'options d'achat Christian Dior	6	9	10
Plans d'options de souscription, d'achat et d'attribution d'actions gratuites LVMH	46	44	43
Plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH dénoués en numéraire	7	(6)	3
CHARGE DE L'EXERCICE	59	47	56

NOTE 16 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Au 1^{er} janvier	9 281	8 510	8 026
Effet de l'application d'IAS 38 amendée. Voir Note 1.2			(53)
Au 1^{er} janvier	9 281	8 510	7 973
Part des minoritaires dans le résultat	1 207	1 428	1 448
Dividendes versés aux minoritaires	(603)	(618)	(544)
Effets des variations de périmètre :			
effet de l'auto-détention LVMH	11	(64)	53
consolidation de Royal Van Lent	-	14	-
acquisition de titres de minoritaires de Fendi	-	-	(27)
consolidation de Wen Jun	-	-	9
autres variations de périmètre	3	6	3
Total des effets des variations de périmètre	14	(44)	38
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	29	5	1
Part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres (voir tableau ci-dessous)	(69)	104	(306)
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'options	27	27	26
Effets des engagements d'achat de titres minoritaires	(29)	(139)	(126)
Autres	-	8	-
AU 31 DÉCEMBRE	9 857	9 281	8 510

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

L'évolution de la part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres, y compris l'effet impôt se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Total part des minoritaires
Au 31 décembre 2006	(112)	207	40	366	501
Variations de l'exercice	(360)	(2)	20	36	(306)
Au 31 décembre 2007	(472)	205	60	402	195
Variations de l'exercice	179	(129)	(18)	72	104
Au 31 décembre 2008	(293)	76	42	474	299
Variations de l'exercice	(95)	43	5	(22)	(69)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(388)	119	47	452	230

NOTE 17 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

17.1 Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Dettes financières à plus d'un an	5 163	4 615	3 387
Dettes financières à moins d'un an	2 164	2 522	3 678
Dettes financières brutes	7 327	7 137	7 065
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(87)	(66)	(60)
Autres dérivés	6	(4)	-
Dettes financières brutes après effet des instruments dérivés	7 246	7 067	7 005
Placements financiers	(218)	(590)	(879)
Autres actifs financiers	(35)	(30)	(32)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 533)	(1 077)	(1 615)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	4 460	5 370	4 479

La dette financière nette n'inclut pas les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « Autres passifs non courants » (voir Note 19).

Les montants relatifs aux instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt sont détaillés en Note 21.

17.2 Analyse de la dette financière brute par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Emprunts obligataires et EMTN	3 971	2 934	2 318
Crédit-bail et locations de longue durée	122	129	118
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 070	1 552	951
Dettes financières à plus d'un an	5 163	4 615	3 387
Emprunts obligataires et EMTN	723	127	907
Crédit-bail et locations de longue durée	23	23	18
Emprunts auprès des établissements de crédit	274	436	207
Billets de trésorerie	200	717	1 086
Autres emprunts et lignes de crédit	537	714	806
Découverts bancaires	298	424	578
Intérêts courus	109	81	76
DETTE FINANCIÈRE À MOINS D'UN AN	2 164	2 522	3 678
DETTE FINANCIÈRE BRUTE TOTALE	7 327	7 137	7 065
VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE	7 528	7 239	7 052

Au 31 décembre 2009, la dette financière brute ne comportait aucun encours comptabilisé selon l'option juste valeur (encours nul au 31 décembre 2008 et de 407 millions d'euros au 31 décembre 2007). Voir Note 1.18.

17.3 Emprunts obligataires et EMTN

(en millions d'euros)	Échéance	Taux effectif initial ⁽¹⁾ (en %)	2009	2008	2007
EUR 1 000 000 000 ; 2009	2014	4,52	998	-	-
EUR 350 000 000 ; 2009	2014	4,02	347	-	-
CHF 200 000 000 ; 2008	2015	4,04	135	135	-
CHF 200 000 000 ; 2008	2011	3,69	135	135	-
EUR 50 000 000 ; 2008	2011	6,12	50	50	-
EUR 760 000 000 ; 2005 et 2008 ⁽²⁾	2012	3,76	752	749	598
CHF 300 000 000 ; 2007	2013	3,46	206	206	185
EUR 150 000 000 ; 2006	2011	4,37	149	149	149
EUR 600 000 000 ; 2004	2011	4,74	611	609	604
EUR 750 000 000 ; 2003 ⁽³⁾	2010	5,05	723	742	742
EUR 500 000 000 ; 2001	2008	6,27	-	-	502
Émissions publiques			4 106	2 775	2 780
EUR 250 000 000 ; 2009	2015	4,59	251	-	-
EUR 150 000 000 ; 2009	2017	4,81	149	-	-
Autres placements privés en euros			-	-	405
Placements privés en devises			188	286	40
Placements privés EMTN			588	286	445
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN			4 694	3 061	3 225

(1) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(2) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 600 millions d'euros émis en 2005 à un taux effectif initial de 3,43 % et d'un abondement de 160 millions d'euros réalisé en 2008 à un taux effectif de 4,99 %.

(3) Des rachats accompagnés d'annulations ont permis de réduire le nominal de cet emprunt de 35 millions d'euros.

17.4 Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

(en millions d'euros)	Échéance	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effet des instruments dérivés		
		Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
	2010	1 572	592	2 164	(272)	253	(19)	1 300	845	2 146
	2011	1 012	199	1 211	(81)	58	(23)	931	257	1 187
	2012	787	104	891	9	4	13	796	108	904
	2013	381	612	993	91	(130)	(39)	472	482	954
	2014	1 509	1	1 510	(1 152)	1 143	(9)	357	1 144	1 501
	Au-delà	557	1	558	(400)	396	(4)	157	397	554
TOTAL		5 818	1 509	7 327	(1 805)	1 724	(81)	4 013	3 233	7 246

Voir Note 21.4 concernant les valeurs de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2010 de la dette financière brute se décompose ainsi, par trimestre :

(en millions d'euros)	Échéance 2010	
Échéance	Premier trimestre	985
	Deuxième trimestre	851
	Troisième trimestre	85
	Quatrième trimestre	243
TOTAL		2 164

17.5 Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Euro	5 532	5 160	5 248
Dollar US	294	274	332
Franc suisse	797	820	668
Yen japonais	340	503	395
Autres devises	283	310	362
TOTAL	7 246	7 067	7 005

La dette en devises a le plus souvent pour objet de couvrir les actifs nets en devises de sociétés consolidées situées hors zone Euro.

17.6 Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2009 :

- une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation de 32 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 61 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.
- une baisse instantanée de 1 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution de 32 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effets des instruments dérivés, et une hausse de 61 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

17.8 Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 31 décembre 2009, l'en-cours total de lignes de crédit confirmées de façon irrévocable et non tirées s'élève à 4,2 milliards d'euros.

17.7 Covenants

Le Groupe Christian Dior, ainsi que le veut l'usage en matière de crédit syndiqué, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droit de vote de certaines de ses filiales et au respect d'un ratio financier usuel en la matière.

Dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers (dette financière nette sur capitaux propres ; couverture de la dette financière par des actifs).

Le niveau actuel de ces ratios assure au Groupe une réelle flexibilité financière au regard de ces engagements.

17.9 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2009, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 200 millions d'euros.

NOTE 18 - PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	245	235	242
Provisions pour risques et charges	725	708	712
Provisions pour réorganisation	25	34	27
Part à plus d'un an	995	977	981
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	9	7	5
Provisions pour risques et charges	261	247	230
Provisions pour réorganisation	84	72	63
Part à moins d'un an	354	326	298
TOTAL	1 349	1 303	1 279

Au cours de l'exercice 2009, les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre		Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (dont écarts de conversion)	31 décembre 2009
	2008	Dotations					
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	242	62	(59)	(1)	-	10	254
Provisions pour risques et charges	955	178	(87)	(59)	10	(11)	986
Provisions pour réorganisation	106	61	(45)	(4)	-	(9)	109
TOTAL	1 305	301	(191)	(64)	10	(10)	1 349
dont : résultat opérationnel courant	-	155	(127)	(32)	-	-	-
résultat financier	-	-	-	-	-	-	-
autres	-	146	(64)	(32)	-	-	-

Les provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés sont analysées en Note 28.

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations

contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Engagements d'achat de titres de minoritaires	2 843	2 965	3 862
Valeur de marché des instruments dérivés	22	31	20
Participation du personnel aux résultats ⁽¹⁾	81	89	109
Autres dettes	140	169	156
TOTAL	3 086	3 254	4 147

(1) Sociétés françaises uniquement, en application des dispositions légales.

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo plc pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy, avec un préavis de six mois, pour un montant égal à 80 % de sa valeur de marché à la date d'exercice de la promesse. Dans le calcul de l'engagement, la valeur de marché a été déterminée par référence

à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent en outre l'engagement relatif aux minoritaires de Benefit (20 %), de Royal Van Lent (10 %) ainsi que de filiales de Sephora dans différents pays.

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Valeur de marché des instruments dérivés	95	166	31
Personnel et organismes sociaux	608	589	543
Participation du personnel aux résultats ⁽¹⁾	67	67	39
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	258	250	240
Clients : avances et acomptes versés	234	208	81
Différé de règlement d'immobilisations corporelles ou financières	190	174	273
Produits constatés d'avance	61	69	49
Autres dettes	454	434	380
TOTAL	1 967	1 957	1 636

(1) Sociétés françaises uniquement, en application des dispositions légales.

Les instruments dérivés sont analysés en Note 21.

NOTE 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet principal la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

21.1 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

La gestion des risques de change, de taux et des marchés actions ainsi que les transactions sur instruments financiers sont effectuées de façon centralisée.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion et des procédures strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en oeuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information qui permet un contrôle rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux organes de direction du Groupe, et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

21.2 Présentation des actifs et passifs financiers au bilan

Ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories définies par IAS 39, et juste valeur

	Notes	2009		2008		2007	
		Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>							
Investissements financiers	8	540	540	375	375	823	823
Placements financiers	11	218	218	590	590	879	879
Investissements et placements financiers (voir Note 1.13)		758	758	965	965	1 702	1 702
Autres actifs non courants, hors instruments dérivés		640	640	664	664	580	580
Créances clients et comptes rattachés	10	1 515	1 515	1 721	1 721	1 675	1 675
Autres actifs courants, hors instruments dérivés, placements financiers et charges constatées d'avance	11	533	533	681	681	601	601
Prêts et créances (voir Note 1.15)		2 688	2 688	3 066	3 066	2 856	2 856
Trésorerie et équivalents (voir Note 1.16)	15	2 533	2 533	1 077	1 077	1 615	1 615
Actifs financiers, hors instruments dérivés		5 979	5 979	5 109	5 109	6 173	6 173
Dette financière à plus d'un an	17	5 163	5 362	4 615	4 715	3 387	3 374
Dette financière à moins d'un an	17	2 164	2 166	2 522	2 524	3 678	3 679
Fournisseurs et comptes rattachés		1 956	1 956	2 348	2 348	2 167	2 167
Autres passifs non courants, hors instruments dérivés et engagements d'achat de titres	19	221	221	258	258	265	265
Autres passifs courants, hors instruments dérivés et produits constatés d'avance	20	1 811	1 811	1 722	1 722	1 556	1 556
Passifs financiers, hors instruments dérivés (voir Note 1.18)		11 315	11 516	11 465	11 567	11 053	11 041
Instruments dérivés (voir Note 1.19)	21.5	311	311	261	261	297	297

La juste valeur est le plus souvent la valeur de marché, celle-ci étant définie comme le prix qu'un tiers informé agissant librement serait prêt à verser ou recevoir pour l'actif ou le passif concerné.

Ventilation par méthode de valorisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

	2009			2008			2007		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valorisation :									
Cotation boursière	356	-	2 533	266		1 077	517		1 615
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché	212	428		471	458		601	348	
Cotations privées	190	-		199			234		
Autres ⁽¹⁾	-	-		29			350		
ACTIFS	758	428	2 533	965	458	1 077	1 702	348	1 615
Valorisation :									
Cotation boursière									
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché		117			197			51	
Cotations privées									
PASSIFS		117			197			51	

(1) Ces montants correspondent au prix d'acquisition de Montaudon au 31 décembre 2008 et au prix d'acquisition du groupe Les Echos au 31 décembre 2007.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi en 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009
Au 1 ^{er} janvier	199
Acquisitions	10
Cessions (à valeur de vente)	(33)
Gains et pertes enregistrés en résultat	18
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(4)
AU 31 DÉCEMBRE	190

21.3 Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008	2007
Risque de taux d'intérêt				
Actifs : non courants		46	36	28
courants		90	80	73
Passifs : non courants		(21)	(29)	(20)
courants		(28)	(21)	(21)
	21.4	87	66	60
Risque de change				
Actifs : non courants		6	17	6
courants		211	185	241
Passifs : non courants		(1)	(2)	-
courants		(57)	(70)	(10)
	21.5	159	130	237
Autres risques				
Actifs : non courants		74	140	-
courants		1	-	-
Passifs : non courants		-	-	-
courants		(10)	(75)	-
		65	65	-
TOTAL				
Actifs : non courants		126	193	34
courants	11	302	265	314
Passifs : non courants	19	(22)	(31)	(20)
courants	20	(95)	(166)	(31)
		311	261	297

21.4 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe gère le risque de taux lié à la dette financière nette globale. L'objectif de la politique de gestion menée est de prémunir le résultat contre une hausse rapide et sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (swaps) ou conditionnelle (caps et floors).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2009 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par Échéance				Valeur de marché ⁽¹⁾		
	2010	2011 à 2014	Au-delà de 2014	Total	Couverture de juste valeur	Non affectés	TOTAL
Swaps de taux en euros :							
- payeur de taux fixe	670	591	-	1 261	(21)	(11)	(32)
- payeur de taux variable	950	1 752	400	3 102	119	-	119
Swaps de devises	100	217	-	317	-	-	-
TOTAL					98	(11)	87

(1) Gain / (Perte).

21.5 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle ; l'ensemble de ces flux en devises est constitué principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle de ces sociétés, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice, soit sous certaines conditions aux transactions prévisionnelles des exercices suivants.

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

Le Groupe peut couvrir les situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, par des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2009 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nominaux par exercice d'affectation			Valeur de marché ⁽¹⁾				
	2009	2010	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Couverture d'actifs nets en devises	Non affectés	TOTAL
Options achetées								
Put USD	18	239	257	6	1	-	1	8
Put JPY	3	1	4	-	(1)	-	-	(1)
Autres	21	39	60	1	-	-	1	2
	42	279	321	7	-	-	2	9
Tunnels								
Vendeur USD	216	1 435	1 651	103	7	-	11	121
Vendeur JPY	3	446	449	30	-	-	1	31
	219	1 881	2 100	133	7	-	12	152
Contrats à terme ⁽²⁾								
USD	222	(6)	216	2	(3)	-	1	-
JPY	42	-	42	-	1	-	3	4
GBP	(3)	(6)	(9)	-	-	-	-	-
Autres	11	51	62	-	-	-	-	-
	272	39	311	2	(2)	-	4	4
Swaps cambistes ⁽²⁾								
CHF	247	-	247	-	-	-	(6)	(6)
USD	11	-	11	-	-	(40)	42	2
JPY	94	-	94	-	-	(1)	2	1
Autres	115	-	115	-	-	-	(3)	(3)
	467	-	467	-	-	(41)	35	(6)
TOTAL				142	5	(41)	53	159

(1) Gain/(Perte).

(2) Vente/(Achat).

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2010.

Les incidences d'une variation de plus ou moins 10 % du dollar US et du yen japonais par rapport à l'euro sur le résultat net de l'exercice, les capitaux propres (hors résultat net) et la valeur de marché des instruments dérivés au 31 décembre 2009, y compris les effets en cours, seraient les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Incidences sur le résultat net	65	(47)	9	(21)
Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net	375	(406)	38	(40)
Incidences sur la valeur de marché des instruments dérivés	(162)	133	(9)	7

Au 31 décembre 2009, au niveau de LVMH, les encaissements prévisionnels de 2010 en dollars US et yen japonais sont couverts à hauteur de 79 % et 85 % respectivement.

21.6 Instruments financiers liés à la gestion du risque actions

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, ou de couvrir les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH et dénouées en numéraire. La valeur comptable retenue pour ces instruments, qui ne font pas l'objet de cotation, correspond à l'estimation, fournie par la contrepartie, de la valorisation à la date de clôture. La valorisation des instruments tient ainsi compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt, le cours de bourse, et la volatilité. D'un montant nominal de 1 milliard d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1 % des

cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2009, un effet net sur le résultat du Groupe d'environ 11 millions d'euros. Les instruments dérivés liés à la gestion du risque actions en vie au 31 décembre 2009 ont une valeur de marché positive de 65 millions d'euros. Ces instruments sont à échéance 2010 et 2011, principalement.

21.7 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, nette de la trésorerie et équivalents qui s'avère nul à fin 2009, ou de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 0,2 milliard d'euros. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 4,2 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur l'importance de ses financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2009, l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires et EMTN	893	1 111	870	450	1 058	919	5 301
Emprunts auprès des établissements de crédit	295	241	149	574	165	6	1 430
Autres emprunts et lignes de crédit	544	-	-	-	-	-	544
Crédit-bail et locations longue durée	29	21	18	17	16	336	437
Billets de trésorerie	200	-	-	-	-	-	200
Découverts bancaires	298	-	-	-	-	-	298
Dette financière brute	2 259	1 373	1 037	1 041	1 239	1 261	8 210
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	1 824	14	13	18	20	143	2 032
Fournisseurs et comptes rattachés	1 956	-	-	-	-	-	1 956
Autres passifs financiers	3 780	14	13	18	20	143	3 988
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	6 039	1 387	1 050	1 059	1 259	1 404	12 198

(1) Correspond à hauteur de 221 millions d'euros aux Autres passifs non courants (hors instruments dérivés et engagements d'achat de titres) et de 1 811 millions d'euros aux Autres passifs courants (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance), voir Note 21.2.

Voir Note 29.3 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals.

Voir Notes 21.4 et 21.5 concernant les instruments dérivés de change et Notes 17.4 et 21.4 concernant les instruments dérivés de taux.

NOTE 22 - INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en sept groupes d'activités. Cinq groupes d'activités : Christian Dior Couture, Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production, de distribution similaires ainsi qu'une équipe de direction spécifique.

Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, le plus souvent les activités nouvelles pour le Groupe, ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

22.1 Informations par groupe d'activités

Exercice 2009

(en millions d'euros)	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Non affectés et Éliminations ⁽¹⁾	Total
Ventes hors Groupe	701	2 732	6 273	2 519	747	4 517	256	-	17 745
Ventes entre groupes d'activités	16	8	29	222	17	16	22	(330)	-
TOTAL DES VENTES	717	2 740	6 302	2 741	764	4 533	278	(330)	17 745
Résultat opérationnel courant	13	760	1 986	291	63	388	(144)	(1)	3 356
Autres produits et charges opérationnels	(11)	(41)	(71)	(17)	(32)	(19)	(3)	2	(192)
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	34	96	284	96	26	182	91	-	809
Charges d'amortissement	45	90	268	99	27	175	42	-	746
Charges de dépréciation	-	-	20	20	-	5	11	-	56
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ⁽³⁾	74	4 278	4 683	1 637	1 450	2 522	1 277	-	15 921
Stocks	158	3 548	701	226	369	738	128	(66)	5 802
Autres actifs opérationnels	410	2 540	1 855	644	257	1 342	2 243	5 039 ⁽⁴⁾	14 330
TOTAL ACTIF	642	10 366	7 239	2 507	2 076	4 602	3 648	4 973	36 053
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	16 121	16 121
Passifs opérationnels	171	1 013	1 137	805	176	1 001	497	15 132 ⁽⁵⁾	19 932
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	171	1 013	1 137	805	176	1 001	497	31 253	36 053

Exercice 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Non affectés et Éliminations ⁽¹⁾	Total
Ventes hors Groupe	749	3 117	5 975	2 664	856	4 361	211	-	17 933
Ventes entre groupes d'activités	16	9	35	204	23	15	17	(319)	-
TOTAL DES VENTES	765	3 126	6 010	2 868	879	4 376	228	(319)	17 933
Résultat opérationnel courant	9	1 060	1 927	290	118	388	(150)	(21)	3 621
Autres produits et charges opérationnels	(7)	13	(61)	(28)	(1)	(28)	(38)	(3)	(153)
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	41	157	338	146	39	228	160	-	1 109
Charges d'amortissement	46	73	236	111	23	148	36	-	673
Charges de dépréciation	-	-	20	-	-	-	11	-	31
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ^{(3) (6)}	87	4 092	4 722	1 650	1 434	2 630	1 283	-	15 898
Stocks ⁽⁶⁾	209	3 406	850	292	400	776	109	(79)	5 963
Autres actifs opérationnels ⁽⁶⁾	444	2 564	1 945	725	317	1 390	2 256	3 992 ⁽⁴⁾	13 633
TOTAL ACTIF	740	10 062	7 517	2 667	2 151	4 796	3 648	3 913	35 494
Capitaux propres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-	-	15 171	15 171
Passifs opérationnels	182	1 069	1 141	883	189	1 111	551	15 197 ⁽⁵⁾	20 323
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	182	1 069	1 141	883	189	1 111	551	30 368	35 494

Exercice 2007

La Samaritaine ayant été reclassée en 2008 du groupe Distribution sélective au groupe Autres et Holdings, les données de 2007 ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles de 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian								Total
	Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Non affecté et éliminations ⁽¹⁾	
Ventes hors Groupe	776	3 220	5 591	2 561	808	4 152	137	-	17 245
Ventes entre groupes d'activités	11	6	37	170	25	12	6	(267)	-
TOTAL DES VENTES	787	3 226	5 628	2 731	833	4 164	143	(267)	17 245
Résultat opérationnel courant	74	1 058	1 829	256	141	426	(141)	(33)	3 610
Autres produits et charges opérationnels	-	(4)	(18)	(17)	(3)	(12)	(72)	9	(117)
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	38	199	241	116	28	242	174	-	1 038
Charges d'amortissement	43	69	210	103	21	122	27	-	595
Charges de dépréciation	-	-	-	-	1	-	10	-	11
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ^{(5) (6)}	42	5 212	4 956	1 646	979	2 525	398	-	15 758
Stocks ⁽⁶⁾	191	3 034	622	262	268	626	45	(48)	5 000
Autres actifs opérationnels ^{(6) (7)}	426	2 415	1 737	629	265	1 329	1 906	4 775 ⁽⁴⁾	13 482
TOTAL ACTIF	659	10 661	7 315	2 537	1 512	4 480	2 349	4 727	34 240
Capitaux propres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-	-	13 846	13 846
Passifs opérationnels ⁽⁷⁾	171	1 064	977	833	155	1 010	379	15 805 ⁽⁵⁾	20 394
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	171	1 064	977	833	155	1 010	379	29 651	34 240

(1) Les éliminations correspondent aux ventes entre groupes d'activités ; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les différents groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes de gros ou à des détaillants hors Groupe.

(2) Les investissements d'exploitation sont constitués des montants comptabilisés en immobilisations au cours de l'exercice, non des décaissements effectués.

(3) Les marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(4) Les actifs non affectés incluent les titres mis en équivalence, les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt sur les sociétés.

(5) Les passifs non affectés incluent les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé.

(6) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

(7) Au 31 décembre 2008, la dette d'impôt sur les résultats au titre de l'intégration fiscale française a été compensée avec les acomptes d'impôts versés. Les autres actifs et passifs opérationnels au 31 décembre 2007 ont été retraités afin de les rendre comparables.

22.2 Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
France	2 597	2 747	2 457
Europe (hors France)	3 918	4 256	4 064
États-Unis	3 913	4 018	4 244
Japon	1 752	1 855	1 949
Asie (hors Japon)	4 012	3 519	3 199
Autres pays	1 553	1 538	1 332
VENTES	17 745	17 933	17 245

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
France	325	509	415
Europe (hors France)	143	195	241
États-Unis	106	169	203
Japon	18	19	37
Asie (hors Japon)	165	158	97
Autres pays	52	59	45
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	809	1 109	1 038

Les investissements d'exploitation sont constitués des montants comptabilisés en immobilisations au cours de l'exercice, non des décaissements effectués pendant cette période.

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci réalisent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

22.3 Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

Exercice 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et holdings	Éliminations	TOTAL
Premier trimestre	169	540	1 598	663	154	1 085	62	(89)	4 182
Deuxième trimestre	171	539	1 390	622	192	1 042	68	(69)	3 955
Troisième trimestre	178	682	1 549	686	187	1 040	68	(81)	4 309
Quatrième trimestre	199	979	1 765	770	231	1 366	80	(91)	5 299
TOTAL 2009	717	2 740	6 302	2 741	764	4 533	278	(330)	17 745

Exercice 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et holdings	Éliminations	TOTAL
Premier trimestre	184	640	1 445	717	211	1 011	56	(84)	4 180
Deuxième trimestre	182	652	1 323	645	206	979	54	(69)	3 972
Troisième trimestre	197	746	1 471	719	239	1 015	43	(78)	4 352
Quatrième trimestre	202	1 088	1 771	787	223	1 371	75	(88)	5 429
TOTAL 2008	765	3 126	6 010	2 868	879	4 376	228	(319)	17 933

Exercice 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et holdings	Éliminations	TOTAL
Premier trimestre	184	689	1 347	663	189	937	41	(66)	3 984
Deuxième trimestre	184	625	1 254	601	201	947	35	(63)	3 784
Troisième trimestre	202	759	1 420	697	199	987	30	(67)	4 227
Quatrième trimestre	217	1 153	1 607	770	244	1 293	37	(71)	5 250
TOTAL 2007	787	3 226	5 628	2 731	833	4 164	143	(267)	17 245

NOTE 23 - VENTES ET CHARGES PAR NATURE**23. Analyse des ventes**

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Ventes réalisées par les marques et enseignes	17 394	17 554	16 886
Royalties et revenus de licences	124	130	140
Revenus des immeubles locatifs	75	66	39
Autres	152	183	180
TOTAL	17 745	17 933	17 245

23.2 Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Frais de publicité et de promotion	1 885	2 125	2 038
Loyers commerciaux	1 145	1 063	1 064
Charges de personnel	3 318	3 198	2 830
Dépenses de recherche et développement	45	43	46

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués des coûts des campagnes média et des frais de publicité sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais de personnel dédié à cette fonction.

Au 31 décembre 2009, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, est de 2 660 (2 551 en 2008, 2 269 en 2007).

Dans certains pays, les locations de magasins comprennent un montant minima et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. La charge de location des magasins s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Loyers fixes ou minima	551	504	488
Part variable des loyers indexés	202	175	176
Concessions aéroportuaires - part fixe ou minima	246	221	204
Part variable des concessions aéroportuaires	146	163	196
LOYERS COMMERCIAUX	1 145	1 063	1 064

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Salaires et charges sociales	3 195	3 120	2 732
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	64	31	42
Charges liées aux plans d'options et assimilés	59	47	56
TOTAL	3 318	3 198	2 830

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Résultat de cessions	12	11	(72)
Réorganisations	(100)	(90)	(25)
Amortissement ou dépréciation des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(91)	(57)	(16)
Autres, net	(13)	(17)	(4)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(192)	(153)	(117)

En 2009, les réorganisations correspondent à diverses restructurations industrielles et commerciales, principalement dans les groupes d'activités Mode et Maroquinerie ainsi que Montres et Joaillerie.

En 2008, les autres produits et charges incluaient 11 millions d'euros de plus-values de cessions et 90 millions d'euros de coûts de réorganisations commerciales ou industrielles ; ces montants concernaient l'arrêt de certaines lignes de produits, la fermeture de points de vente jugés insuffisamment rentables et

la réorganisation des activités de Glenmorangie ; cette dernière comportait notamment le désengagement progressif des activités pour compte de tiers et la cession d'actifs, en particulier le site industriel de Broxburn (Royaume-Uni) ainsi que la marque et la distillerie Glen Moray.

En 2007, les autres produits et charges étaient principalement constitués des résultats de cession du groupe La Tribune, de la société de logistique Kami (branche Mode et Maroquinerie) et des stylos Omas.

NOTE 25 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Coût de la dette financière brute	(264)	(316)	(308)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	21	18	32
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux, hors TDI	1	(24)	2
Impact des TDI	-	-	2
Coût de la dette financière nette	(242)	(322)	(272)
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	11	11	29
Part inefficace des dérivés de change	(46)	(64)	(97)
Résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers	(94)	53	44
Autres, nets	(26)	(26)	(21)
Autres produits et charges financiers	(155)	(26)	(45)
RÉSULTAT FINANCIER	(397)	(348)	(317)

Le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers incluait en 2007 des plus-values pour 44 millions d'euros. En 2008, il comprenait notamment la quote-part de LVMH dans la plus-value de cession du distributeur

français de jeux vidéo Micromania, et diverses dépréciations d'investissements et placements financiers. En 2009, il provient de l'évolution des marchés ainsi que des charges de dépréciations d'investissements et placements financiers.

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Revenus de la trésorerie et équivalents	11	15	21
Revenus des placements et autres actifs financiers courants	10	3	11
PRODUITS DE LA TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS FINANCIERS	21	18	32

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux, hors TDI, proviennent des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Dettes financières couvertes, hors TDI	(20)	(12)	16
Dérivés de couverture	20	11	(15)
Dérivés non affectés	1	(15)	(2)
Dettes comptabilisées selon l'option juste valeur	-	(8)	3
EFFETS DES RÉÉVALUATIONS DE LA DETTE FINANCIÈRE ET INSTRUMENTS DE TAUX, HORS TDI	1	(24)	2

La part inefficace des dérivés de change s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Coût financier des couvertures de change commerciales	(55)	(71)	(97)
Coût financier des couvertures d'actifs nets en devises	13	11	(1)
Variation de valeur de marché des dérivés non affectés	(4)	(4)	1
PART INEFFICACE DES DÉRIVÉS DE CHANGE	(46)	(64)	(97)

NOTE 26 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

26.1. Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Impôt courant de la période	(789)	(917)	(991)
Impôt courant relatif aux périodes antérieures	3	5	6
Impôt courant	(786)	(912)	(985)
Variation des impôts différés	(81)	8	83
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	-	-	47
Impôts différés	(81)	8	130
CHARGE TOTALE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(867)	(904)	(855)
Impôts sur les éléments comptabilisés en capitaux propres	(30)	34	(51)

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Résultat avant impôt	2 767	3 120	3 176
Charge totale d'impôt	(867)	(904)	(855)
Taux d'imposition effectif	31,4 %	29,0 %	26,9 %

26.2 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

<i>(en pourcentage du résultat avant impôt)</i>	2009	2008	2007
Taux d'imposition en France	34,4	34,4	34,4
Changements de taux d'impôt	-	-	(1,5)
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(6,6)	(6,1)	(4,4)
Résultats et reports déficitaires	0,3	(0,2)	(3,6)
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et résultats imposables à un taux réduit	2,8	0,6	1,6
Retenues à la source	0,5	0,3	0,4
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF DU GROUPE	31,4	29,0	26,9

Depuis 2000, les sociétés françaises sont soumises à un supplément d'impôt dont le taux était de 3,3 % pour 2007, 2008 et 2009 portant ainsi le taux d'imposition théorique à 34,4 % pour chaque exercice.

26.3 Sources d'impôts différés

Au compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Évaluation des marques	(9)	(38)	16
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	-	-	2
Autres écarts de réévaluation	(11)	3	-
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(5)	-	10
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(4)	(3)	8
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	10	(12)	28
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	(23)	80	11
Autres retraitements de consolidation ⁽¹⁾	3	11	63
Reports déficitaires	(42)	(33)	(8)
TOTAL	(81)	8	130

En capitaux propres :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	18	(59)	(26)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	-	(7)	18
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(2)	23	(33)
TOTAL	16	(43)	(41)

Au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾
Évaluation des marques	(3 298)	(3 213)	(3 015)
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(496)	(503)	(443)
Autres écarts de réévaluation	(321)	(305)	(318)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(21)	(23)	(7)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(22)	(14)	(27)
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	153	143	78
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	275	301	223
Autres retraitements de consolidation ⁽¹⁾	183	188	200
Reports déficitaires	79	124	144
TOTAL	(3 468)	(3 302)	(3 165)

(1) Principalement provisions réglementées, amortissements dérogatoires et location financement.

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾
Impôts différés actifs	555	714	596
Impôts différés passifs	(4 023)	(4 016)	(3 761)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(3 468)	(3 302)	(3 165)

(2) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

26.4 Reports déficitaires

Au 31 décembre 2009, au niveau de la société LVMH SA, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs représentent une économie potentielle d'impôt de 321 millions d'euros (307 millions d'euros en 2008, 360 millions d'euros en 2007).

Au 31 décembre 2009, au niveau de la société Christian Dior, les reports déficitaires ordinaires s'élèvent à 196 millions d'euros (199 millions d'euros en 2008 et 87 millions d'euros en 2007).

Sur la base des perspectives de consommation de ces reports déficitaires, des impôts différés actifs sont reconnus à hauteur de 29 millions d'euros au 31 décembre 2009 (30 millions d'euros aux 31 décembre 2008, et 2007). Les reports déficitaires, non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôts différés actifs, représentent ainsi une économie potentielle d'impôt de 38 millions d'euros.

26.5 Consolidations fiscales

- Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable.

Ce régime a généré pour le Groupe une diminution de la charge d'impôt courant de 106 millions d'euros en 2009 dont 104 millions d'euros pour LVMH et 2 millions d'euros chez Christian Dior (121 millions d'euros en 2008 et 103 millions d'euros en 2007 pour le Groupe).

- Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur dans certains pays étrangers, notamment les États-Unis et l'Italie ont généré une diminution de la charge d'impôt courant de 96 millions d'euros en 2009 (96 millions en 2008 et 119 millions d'euros en 2007).

NOTE 27 - RÉSULTATS PAR ACTION

	2009	2008	2007
Résultat net - part du Groupe (en millions d'euros)	695	796	880
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	(1)	(4)	(10)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE DILUÉ	694	792	870
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période	181 727 048	181 727 048	181 727 048
Nombre moyen d'actions Christian Dior auto-détenues sur la période	(3 483 630)	(3 422 564)	(3 579 443)
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	178 243 418	178 304 484	178 147 605
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	3,90	4,46	4,94
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	178 243 418	178 304 484	178 147 605
Effet de dilution des plans d'options	232 374	627 694	962 210
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EN CIRCULATION APRÈS EFFETS DE DILUTION	178 475 792	178 932 178	179 109 815
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE PAR ACTION APRÈS DILUTION (en euros)	3,89	4,43	4,86

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES, FRAIS MÉDICAUX ET AVANTAGES ASSIMILÉS

28.1 Charge de l'exercice

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Coût des services rendus	44	37	38
Effet de l'actualisation	30	23	22
Rendement attendu des actifs financiers dédiés	(16)	(18)	(18)
Amortissement des écarts actuariels	4	(11)	(2)
Coût des services passés	2	2	2
Modifications des régimes	-	(2)	-
CHARGE DE L'EXERCICE AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	64	31	42
Rendement / (coût) effectif des actifs financiers dédiés	46	(77)	17

28.2 Engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Droits couverts par des actifs financiers	573	549	503
Droits non couverts par des actifs financiers	148	118	116
Valeur actualisée des droits	721	667	619
Valeur de marché des actifs financiers	(420)	(351)	(403)
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan	(58)	(79)	27
Coût des services passés non encore comptabilisés	(8)	(17)	(8)
Éléments non reconnus	(66)	(96)	19
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ	235	220	235
Dont :			
Provisions à plus d'un an	245	235	242
Provisions à moins d'un an	9	7	5
Autres actifs	(19)	(22)	(12)
TOTAL	235	220	235

28.3 Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Éléments non reconnus	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2008	667	(351)	(96)	220
Charge de l'exercice	74	(16)	6	64
Prestations aux bénéficiaires	(40)	27	-	(13)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(46)	-	(46)
Contributions des employés	3	(3)	-	-
Variations de périmètre et reclassifications	5	(4)	-	1
Modifications des régimes	11	3	(4)	10
Écarts actuariels : effets d'expérience	(16)	(29)	45	-
Écarts actuariels : changements d'hypothèses	18	-	(18)	-
Effet des variations de taux de change	(1)	(1)	1	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	721	(420)	(66)	235

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au 31 décembre 2009 dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

<i>(en pourcentage)</i>	2009				2008				2007			
	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	5,25	5,5	5,75	2,25	5,5	6,0	6,0	2,25	5,0	6,0	5,5	2,25
Taux de rendement attendu des placements	4,0	7,75	5,75	4,0	4,5	7,75	5,75	4,0	4,75	7,75	6,0	4,0
Taux d'augmentation future des salaires	3,0	4,0	4,25	2,0	3,5	4,5	3,75	2,5	3,25	4,5	4,0	2,5

(1) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

Le taux de rendement attendu des placements est un taux global reflétant la structure des actifs financiers mentionnés en Note 28.5.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 8 % pour 2010, puis décroît progressivement à partir de 2011 pour atteindre 6 % à l'horizon 2020.

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 37 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2009. Une réduction de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 40 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2009.

28.4 Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Indemnités de départ en retraite et assimilées	120	116	95
Frais médicaux des retraités	54	42	36
Médailles du travail	11	11	11
Retraites complémentaires	517	478	453
Préretraites	4	9	12
Autres	15	11	12
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	721	667	619

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
France	281	299	279
Europe (hors France)	220	159	178
États-Unis	144	126	100
Japon	65	74	53
Asie (hors Japon)	11	9	9
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	721	667	619

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- en France : il s'agit des médailles du travail et indemnités de fin de carrière, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement après une certaine ancienneté ou lors du départ en retraite ; il s'agit en outre de l'engagement vis-à-vis des membres des organes de direction du Groupe, qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de leur dernière rémunération ;
- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, le TFR (Trattamento di Fine Rapporto) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif, ainsi que la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite (« Loi pour la Prévoyance Professionnelle ») ;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe.

28.5 Analyse des actifs financiers dédiés

La répartition des valeurs de marché des supports dans lesquels les fonds versés sont investis est la suivante :

<i>(en pourcentage)</i>	2009	2008	2007
Actions	42	43	51
Obligations			
- émetteurs privés	27	36	33
- émetteurs publics	19	13	11
Immobilier, trésorerie et autres actifs	12	8	5
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS FINANCIERS DÉDIÉS	100	100	100

Les actifs des plans ne comportent pas de biens immobiliers exploités par le Groupe ni d'actions LVMH ou Christian Dior pour des montants significatifs.

Les sommes qui seront versées aux fonds en 2010 sont estimées à 42 millions d'euros.

NOTE 29 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

29.1 Engagements d'achat

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Raisins, vins et eaux-de-vie	1 336	1 671	1 690
Autres engagements d'achats de matières premières	68	64	24
Immobilisations industrielles ou commerciales	109	180	105
Titres de participation et investissements financiers	56	63	55

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achats auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés.

Au 31 décembre 2009, l'échéance de ces engagements se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà de cinq ans	TOTAL
Raisins, vins et eaux-de-vie	587	652	97	1 336
Autres engagements d'achats de matières premières	57	11	-	68
Immobilisations industrielles ou commerciales	53	56	-	109
Titres de participation et investissements financiers	3	38	15	56

29.2 Engagements de location

Outre la location de ses magasins, le Groupe finance également une partie de son équipement par des locations simples de longue durée. Par ailleurs, certains actifs immobilisés ou équipements industriels ont été acquis ou refinancés par des contrats de location financement.

Locations simples et redevances de concessions

Au 31 décembre 2009, les engagements futurs minima non résiliables résultant des contrats de location simple et de redevances de concessions s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
À moins d'un an	907	836	722
De un à cinq ans	2 162	2 129	1 928
Au-delà de cinq ans	967	1 062	979
ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DE LOCATIONS SIMPLES ET REDEVANCES DE CONCESSIONS	4 036	4 027	3 629
À moins d'un an	20	24	21
De un à cinq ans	32	50	42
Au-delà de cinq ans	6	8	4
ENGAGEMENTS REÇUS AU TITRE DE SOUS-LOCATIONS	58	82	67

Locations financement

Au 31 décembre 2009, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location financement s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2008		2007	
	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements
À moins d'un an	29	31	25	25	22	21
De un à cinq ans	72	51	80	61	69	45
Au-delà de cinq ans	336	63	364	66	344	70
Total des paiements minima futurs	437		469		435	
Part représentative d'intérêts financiers	(292)		(317)		(299)	
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS MINIMA FUTURS	145	145	152	152	136	136

29.3 Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2009, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Avals et cautions	69	59	61
Autres garanties	66	48	28
GARANTIES DONNÉES	135	107	89
GARANTIES REÇUES	33	25	32

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	TOTAL
Avals et cautions	18	44	7	69
Autres garanties	32	30	4	66
GARANTIES DONNÉES	50	74	11	135
GARANTIES REÇUES	12	17	4	33

29.4 Passifs éventuels et litiges en cours

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de la propriété intellectuelle, la mise en place de systèmes de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales, et toutes autres matières inhérentes à

ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

29.5 Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 30 - PARTIES LIÉES**30.1 Relations du Groupe Christian Dior avec le Groupe Arnault et le Groupe Financière Agache**

Le Groupe Christian Dior est consolidé dans les comptes de Financière Agache SA, contrôlée par la société Groupe Arnault SAS.

Relations du Groupe Christian Dior avec le Groupe Arnault

Groupe Arnault SAS fournit au Groupe Christian Dior des prestations d'assistance dans les domaines du développement, de l'ingénierie, du droit des affaires et de l'immobilier ; en outre, Groupe Arnault SAS loue à LVMH des locaux à usage de bureaux.

Le Groupe Christian Dior loue au Groupe Arnault des locaux à usage de bureaux et lui fournit également diverses prestations administratives.

Les transactions entre le Groupe Christian Dior et le Groupe Arnault peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
• Achats du Groupe Christian Dior à Groupe Arnault	(10)	(10)	(10)
Montant dû au 31 décembre	(2)	(1)	(1)
• Ventes du Groupe Christian Dior à Groupe Arnault	2	3	3
Montant à recevoir au 31 décembre	-	2	1

L Real Estate, fonds dédié à des investissements immobiliers axés sur l'Asie, détenu à 49 % par LVMH et 51 % par Groupe Arnault, a acquis en mai et juillet 2009, auprès de Groupe Arnault, pour 137 millions d'euros, diverses participations majoritaires ou minoritaires.

Relations du Groupe Christian Dior avec le Groupe Financière Agache

Les transactions entre le Groupe Christian Dior et le Groupe Financière Agache peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
• Facturations du Groupe Financière Agache au Groupe Christian Dior	-	-	(10)
Montant dû au 31 décembre	-	-	(2)
• Facturations d'intérêts financiers au Groupe Christian Dior	-	(1)	(3)
Montant dû au 31 décembre	-	-	(28)
• Facturations du Groupe Christian Dior au Groupe Financière Agache	-	-	1
Montant à recevoir au 31 décembre	-	-	-
• Facturations d'intérêts financiers au Groupe Financière Agache	-	-	1
Montant à recevoir au 31 décembre	-	-	-

En août 2009, le Groupe a acquis auprès d'une filiale de Financière Agache, pour 238 millions d'euros, une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc.

30.2 Relations du Groupe Christian Dior avec Diageo

Moët Hennessy, SNC et MH International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du Groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34 % dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 20 % des frais communs en 2009 (23 % en 2008, 24 % en 2007), soit un montant de 19 millions d'euros en 2009 (32 millions d'euros en 2008, 28 millions d'euros en 2007).

30.3 Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Conseil d'Administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	14	13	10
Avantages post-emploi	2	1	1
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	12	14	15
TOTAL	28	28	26

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2009 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 1 million d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007).

NOTE 31 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 4 février 2010.

Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE	
		Méthode de consolidation	Intérêt			Méthode de consolidation	Intérêt
Christian Dior SA	Paris, France			Les Ateliers Horlogers Dior SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse ⁽⁵⁾	IG	72 %
Financière Jean Goujon	Paris, France	IG	100 %	Dior Montres SARL	Paris, France ⁽⁵⁾	IG	72 %
Sadifa	Paris, France	IG	100 %	Christian Dior Couture Qatar LLC	Doha, Qatar	(2)	(2)
Lakenbleker	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	Le Gosse S.A.	Genève, Suisse	IG	100 %
				Vanity Srl	Vigonovo (Venise), Italie	IG	100 %
CHRISTIAN DIOR COUTURE				VINS ET SPIRITUEUX			
Christian Dior Couture S.A.	Paris, France	IG	100 %	MHCS SCS	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Fourrure M.C. S.A.M	Monaco, Principauté de Monaco	IG	100 %	Moët Hennessy UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %
Christian Dior GmbH	Dusseldorf, Allemagne	IG	100 %	Moët Hennessy España SA	Barcelone, Espagne	IG	29 %
Christian Dior Inc.	New York, USA.	IG	100 %	Moët Hennessy (Suisse) SA	Genève, Suisse	IG	29 %
Christian Dior UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Champagne Des Moutiers SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Suisse S.A.	Genève, Suisse	IG	100 %	Moët Hennessy de Mexico, SA de C.V.	Mexico, Mexique	IG	29 %
Les Jardins d'Avron S.A.S	Paris, France	IG	100 %	Chamfipar SA	Epernay, France	IG	29 %
Mardi Spa	Badia a Settimo-Scandicci, Italie	IG	75 %	Société Viticole de Reims SA	Epernay, France	IG	29 %
Ateliers AS	Pierre Bénite, France	ME	25 %	Cie Française du Champagne et du Luxe SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Moët Hennessy Belux SA	Bruxelles, Belgique	IG	29 %
Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala-Lumpur, Malaisie	IG	100 %	Champagne de Mansin SAS	Gye sur Seine, France	IG	29 %
Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Moët Hennessy Osterreich GmbH	Vienne, Autriche	IG	29 %
Christian Dior Taiwan Limited	Hong Kong, Chine	IG	90 %	Moët Hennessy Polska SP Z.O.O.	Varsovie, Pologne	IG	29 %
Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour, République de Singapour	IG	100 %	Moët Hennessy Czech Republic Sro	Prague, République Tchèque	IG	29 %
Christian Dior Saipan Ltd	Saipan, Saipan	IG	100 %	Moët Hennessy România Srl	Bucarest, Roumanie	IG	29 %
Christian Dior Australia PTY Ltd	Sydney, Australie	IG	100 %	STM Vignes SAS	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100 %	Champagne Montaudon SA	Reims, France	IG	29 %
Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Moët Hennessy Nederland BV	Baarn, Pays-Bas	IG	29 %
Christian Dior K.K. (Kabushiki Kaisha)	Tokyo, Japon	IG	100 %	Moët Hennessy USA, Inc.	New York, USA.	IG	29 %
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	MHD Moët Hennessy Diageo SAS	Courbevoie, France ⁽¹⁾	IG	29 %
Christian Dior Guam Ltd	Tumon Bay Guam, Guam	IG	100 %	Opera Vineyards SA	Buenos Aires, Argentine	IP	14 %
Christian Dior Espanola S.L.	Madrid, Espagne	IG	100 %	Domaine Chandon, Inc.	Yountville (Californie), USA.	IG	29 %
Christian Dior do Brasil Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	100 %	Cape Mentelle Vineyards Ltd	Margaret River, Australie	IG	29 %
Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Veuve Clicquot Properties, Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	29 %
Christian Dior Belgique S.A.	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	Moët Hennessy do Brasil Vinhos E Destilados Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	29 %
Bopel Srl	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	70 %	Cloudy Bay Vineyards Ltd	Blenheim, Nouvelle Zélande	IG	29 %
Christian Dior Puerto Banus S.L.	Marbella-Puerto Banus, Espagne	IG	75 %	Bodegas Chandon Argentina SA	Buenos Aires, Argentine	IG	29 %
Les Jardins d'Avron LLC	New York, USA.	IG	100 %	Domaine Chandon Australia Pty Ltd	Coldstream Victoria, Australie	IG	29 %
Lucilla Srl	Sieci-Pontassieve, Italie	IG	51 %	Newton Vineyards LLC	St Helena (Californie), USA.	IG	26 %
Christian Dior Couture CZ s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100 %	Société Civile des Crus de Champagne SA	Reims, France	IG	29 %
Christian Dior Couture Maroc SA	Casablanca, Maroc	IG	51 %	Veuve Clicquot U.K. Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %
Christian Dior Couture FZE	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	Clicquot, Inc.	New York, USA. ⁽⁶⁾	IG	29 %
Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited	Macao, Macao	IG	100 %	Veuve Clicquot Japan KK	Tokyo, Japon	IG	29 %
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	Moët Hennessy Suomi OY	Helsinki, Finlande	IG	29 %
Christian Dior S. de R.L. de C.V.	Lomas, Mexique	IG	100 %	Moët Hennessy Sverige AB	Stockholm, Suède	IG	29 %
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %	Moët Hennessy Norge AS	Hoevik, Norvège	IG	29 %
Ateliers Modèles S.A.S.	Paris, France	IG	100 %	Moët Hennessy Danmark A/S	Copenhague, Danemark	IG	29 %
Baby Siam Couture Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	29 %
CDC Abu-Dhabi LLC	Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis	(2)	(2)	Moët Hennessy Italia S.p.a.	Milan, Italie	IG	29 %
CDCH SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	75 %	Ruinart UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %
Dior Grèce S.A.	Athènes, Grèce	IG	51 %	Ruinart España S.L.	Madrid, Espagne	IG	29 %
Christian Dior Couture RUS LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Château d'Yquem SA	Sauternes, France	IG	28 %
Christian Dior Couture Stoleshnikov LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Château d'Yquem SC	Sauternes, France	IG	28 %
Calto Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Saint Emilion, France	IP	22 %
CDC General Trading LLC	Dubai, Emirats Arabes Unis	(2)	(2)	La Tour du Pin SAS	Saint Emilion, France	IP	22 %
Christian Dior Istanbul Magazacilik Anonim Sirketi	Maslak-Istanbul, Turquie	IG	51 %	Jas Hennessy & Co. SCS	Cognac, France	IG	28 %
Christian Dior Trading India Private Limited	Mumbai, Inde	IG	51 %	Diageo Moët Hennessy BV	Amsterdam, Pays-Bas ⁽¹⁾	IG	29 %
Manifatturauno Srl	Fosso (Venise), Italie	IG	80 %	Hennessy Dublin Ltd	Dublin, Irlande	IG	29 %
John Galliano SA	Paris, France	IG	91 %	Edward Dillon & Co. Ltd	Dublin, Irlande	ME	11 %

COMPTES CONSOLIDÉS Annexe aux comptes consolidés

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE	
		Méthode de consolidation	Intérêt			Méthode de consolidation	Intérêt
Hennessy Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	28 %	Louis Vuitton Hellas SA	Athènes, Grèce	IG	44 %
Moët Hennessy Diageo Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Cyprus Limited	Nicosie, Chypre	IG	44 %
Riche Monde (China) Ltd	Shanghai, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Portugal Maleiro, Ltda.	Lisbonne, Portugal	IG	44 %
Moët Hennessy Diageo Singapore Pte Ltd	Singapour ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Ltd	Tel Aviv, Israël	IG	44 %
Riche Monde Malaisie SDN BI ID	Petaling Jaya, Malaisie ⁽¹⁾	IG	14 %	Louis Vuitton Danmark A/S	Copenhague, Danemark	IG	44 %
Riche Monde Taipei Ltd	Taipei, Taiwan ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Aktiebolag SA	Stockholm, Suède	IG	44 %
Diageo Moët Hennessy Thailand Ltd	Bangkok, Thaïlande ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Suisse SA	Genève, Suisse	IG	44 %
Moët Hennessy Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	29 %	Louis Vuitton Ceska s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	44 %
Moët Hennessy Shanghai Ltd	Shanghai, Chine	IG	29 %	Louis Vuitton Osterreich G.m.b.H	Vienne, Autriche	IG	44 %
Moët Hennessy India Pvt. Ltd	New Delhi, Inde	IG	29 %	LV US Manufacturing, Inc.	New York, USA.	IG	44 %
Moët Hennessy Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	28 %	Somarest SARL	Sibiu, Roumanie	IG	44 %
MHD Chine Co. Ltd	Shanghai, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Hawaï, Inc.	Honolulu (Hawaï), USA.	IG	44 %
MHWH Limited	Limassol, Chypre	IG	14 %	Atlantic Luggage Company Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	18 %
Moët Hennessy Whitehall Russia SA	Moscou, Russie	IG	14 %	Louis Vuitton Guam, Inc.	Guam	IG	44 %
Moët Hennessy Vietnam Importation Co. Ltd	Ho Chi Minh City, Vietnam	IG	29 %	Louis Vuitton Saipan, Inc.	Saipan, Iles Mariannes	IG	44 %
Moët Hennessy Vietnam Distribution	Ho Chi Minh City, Vietnam	IG	28 %	Louis Vuitton Norge AS	Oslo, Norvège	IG	44 %
Moët Hennessy Rus LLC	Moscou, Russie	IG	28 %	San Dimas Luggage Company	New York, USA.	IG	44 %
Moët Hennessy Diageo KK	Tokyo, Japon ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Vietnam Company Ltd	Hanoï, Vietnam	IG	44 %
Moët Hennessy Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	28 %	Louis Vuitton Suomy Oy	Helsinki, Finlande	IG	44 %
Moët Hennessy Australia Ltd	Rosebury, Australie	IG	28 %	Louis Vuitton România Srl	Bucarest, Roumanie	IG	44 %
Millennium Import LLC	Minneapolis, Minnesota, USA	IG	29 %	LVMH FG Brasil Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	44 %
Millennium Brands Ltd	Dublin, Irlande	IG	29 %	Louis Vuitton Panama	Panama City, Panama	IG	44 %
Polmos Zyrardow	Zyrardow, Pologne	IG	29 %	Louis Vuitton Mexico S de RL de CV	Mexico, Mexique	IG	44 %
Moët Hennessy VR Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %	Louis Vuitton Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	IG	44 %
The Glenmorangie Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	Louis Vuitton Chile Ltda	Santiago de Chile, Chili	IG	44 %
Macdonald & Muir Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	Louis Vuitton (Aruba) N. V	Oranjestad, Aruba	IG	44 %
Glenaird Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	14 %	LVMH Fashion Group Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
The Scotch Malt Whisky Society Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	LV Trading Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Wenjun Spirits Company Ltd	Chengdu, Chine	IG	16 %	Louis Vuitton Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Wen jun Spirits Sales Company Ltd	Chengdu, Chine	IG	16 %	Louis Vuitton (Philippines), Inc.	Makati, Philippines	IG	44 %
MODE ET MAROQUINERIE				LVMH Fashion (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	44 %
Louis Vuitton Malletier SA	Paris, France	IG	44 %	PT Louis Vuitton Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	45 %
Manufacture de Souliers Louis Vuitton S.r.l.	Fiesso d'Artico, Italie	IG	44 %	Louis Vuitton (Malaysia) SDN BHD	Kuala-Lumpur, Malaisie	IG	44 %
Louis Vuitton Saint Barthélemy SNC	Saint Barthélemy, Antilles Françaises	IG	44 %	Louis Vuitton (Thailand) SA	Bangkok, Thaïlande	IG	44 %
Louis Vuitton Cantacilik Ticaret AS	Istanbul, Turquie	IG	45 %	Louis Vuitton Taïwan, Ltd	Taipei, Taiwan	IG	45 %
Louis Vuitton Editeur	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Australia, PTY Ltd	Sydney, Australie	IG	44 %
Les Ateliers de Pondichery Private Ltd	Pondichéry, Inde	IG	44 %	Louis Vuitton (China) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %
Louis Vuitton International SNC	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Mongolia LLC	Ulaan Baatar, Mongolie	IG	44 %
Louis Vuitton India Holding Private Ltd	Bangalore, Inde	IG	44 %	LV New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	44 %
Société des Ateliers Louis Vuitton SNC	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Trading India Private Ltd	New Delhi, Inde	IG	22 %
Les Tanneries de la Comète	Estaimpuis, Belgique	IG	26 %	Louis Vuitton EAU LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	(2)	(2)
Louis Vuitton Bahrein	Manama, Bahrein	(2)	(2)	Louis Vuitton FZCO	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	28 %
Société Louis Vuitton Services SNC	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %
Louis Vuitton Qatar LLC	Doha, Qatar	(2)	(2)	LVMH Fashion Group Trading Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %
Société des Magasins Louis Vuitton France SNC	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Hungaria Sarl	Budapest, Hongrie	IG	44 %
Belle Jardinière SA	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Argentina SA	Buenos Aires, Argentine	IG	44 %
Belle Jardinière Immo SAS	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton Vostock LLC	Moscou, Russie	IG	44 %
Sedivem SNC	Paris, France	IG	44 %	LV Colombia SA	Santafe de Bogota, Colombie	IG	44 %
Les Ateliers Horlogers Louis Vuitton SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	44 %	Louis Vuitton Maroc Sarl	Casablanca, Maroc	IG	44 %
Louis Vuitton Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	IG	44 %	Louis Vuitton Venezuela SA	Caracas, Venezuela	IG	44 %
ELV SNC	Paris, France	IG	44 %	Louis Vuitton South Africa Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	44 %
Louis Vuitton UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	Louis Vuitton Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	44 %
Louis Vuitton Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	44 %	LVMH Fashion Group (Shanghai) Trading Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %
Louis Vuitton Ukraine LLC	Kiev, Ukraine	IG	44 %	LVJ Group KK	Tokyo, Japon	IG	45 %
Sociedad Catalana Talleres Artesanos	Barcelone, Espagne	IG	44 %	Louis Vuitton North America Inc.	New York, USA. ⁽⁶⁾	IG	44 %
Louis Vuitton SA				Louis Vuitton Canada, Inc.	Toronto, Canada	IG	44 %
Louis Vuitton BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	44 %	Marc Jacobs International, LLC	New York, USA. ⁽⁶⁾	IG	42 %
Louis Vuitton Belgium SA	Bruxelles, Belgique	IG	44 %	Marc Jacobs International (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
				Marc Jacobs Trademark, LLC	New York, USA. ⁽⁶⁾	IG	14 %
				Marc Jacobs Japon KK	Tokyo, Japon	IG	21 %

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE	
		Méthode de consolidation	Intérêt			Méthode de consolidation	Intérêt
Marc Jacobs International Japan Co. Ltd	Tokyo, Japon	IG	43 %	Donna Karan Company Store Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	44 %
Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	44 %	Donna Karan Studio LLC	New York, U.S.A	IG	44 %
Loewe Hermanos SA	Madrid, Espagne	IG	44 %	The Donna Karan Company Store LLC	New York, U.S.A	IG	44 %
Manufacturas Loewe SL	Madrid, Espagne	IG	44 %	Donna Karan Company Store UK Holdings Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
LVMH Fashion Group France SNC	Paris, France	IG	44 %	Donna Karan Management Company UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
Loewe Hermanos UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	Donna Karan Company Stores UK Retail Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
Loewe Saïpan, Inc.	Saïpan, Iles Mariannes	IG	44 %	Donna Karan Company Store (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
Loewe Guam, Inc.	Guam	IG	44 %	Donna Karan H. K. Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Loewe Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Donna Karan (Italy) S.r.l.	Milan, Italie	IG	44 %
Loewe Commercial & Trading Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %	Donna Karan (Italy) Production Services S.r.l.	Milan, Italie	IG	44 %
Loewe Fashion Pte Ltd	Singapour	IG	44 %	Fendi International BV	Baarn, Pays-Bas	IG	44 %
Loewe Fashion (M.) SDN BHD	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	44 %	Fun Fashion Qatar	Doha, Qatar	(2)	(2)
Loewe Taïwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	43 %	Fendi International SA	Paris, France	IG	44 %
Loewe Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %	Fun Fashion Emirates LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	(2)	(2)
Loewe Macao Ltd	Macao, Chine	IG	44 %	Fendi SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	44 %
Berluti SA	Paris, France	IG	44 %	Fun Fashion Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	(2)	(2)
Société de Distribution Robert Estienne SNC	Paris, France	IG	44 %	Fendi S.r.l.	Rome, Italie	IG	44 %
Manufattura Ferrarese S.r.l.	Ferrare, Italie	IG	44 %	Fendi Dis Ticaret LSi	Istanbul, Turquie	IG	44 %
Berluti LLC	New York, U.S.A	IG	44 %	Fendi Adele S.r.l.	Rome, Italie	IG	44 %
Rossimoda SpA	Vigonza, Italie	IG	42 %	Fendi Italia S.r.l.	Rome, Italie	IG	44 %
Rossimoda USA Ltd	New York, U.S.A.	IG	42 %	Fendi U.K. Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
Rossimoda France SARL	Paris, France	IG	42 %	Fendi France SAS	Paris, France	IG	44 %
Brenta Suole S.r.l.	Vigonza, Italie	IG	28 %	Fen Fashion Hellas SA	Athènes, Grèce	IG	22 %
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris, France	IG	44 %	Fendi North America Inc.	New York, U.S.A. (6)	IG	44 %
Montaigne KK	Tokyo, Japon	IG	43 %	Fendi Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	44 %
Interlux Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Fendi Guam Inc.	Tumon, Guam	IG	44 %
Céline SA	Paris, France	IG	44 %	Fendi (Thailand) Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	44 %
Avenue M. International SCA	Paris, France	IG	44 %	Fendi Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	44 %	Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %
Céline Montaigne SA	Paris, France	IG	44 %	Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	44 %
Céline Monte-Carlo SA	Monte-Carlo, Monaco	IG	44 %	Fendi Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Céline Production S.r.l.	Florence, Italie	IG	44 %	Fendi China Boutiques Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
Céline Suisse SA	Genève, Suisse	IG	44 %	Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	44 %
Céline UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	Fendi Fashion (Malaysia) Snd. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	44 %
Céline Inc.	New York, U.S.A. (6)	IG	44 %	Fendi Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	44 %
Céline Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Fun Fashion FZCO LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	26 %
Céline Commercial & Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %	Fendi Marianas, Inc.	Tumon, Guam	IG	44 %
Céline (Singapour) Pte Ltd	Singapour	IG	44 %	Fun Fashion Kuwait Co. W.L.L.	Koweït City, Koweït	(2)	(2)
Céline Guam Inc.	Tumon, Guam	IG	44 %	Fun Fashion Germany GmbH & Co. KG	Stuttgart, Allemagne	IG	22 %
Céline Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %	Fendi Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	44 %
Céline Taïwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	43 %	Fendi Germany GmbH	Stuttgart, Allemagne	IG	44 %
CPC International Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Fun Fashion Napoli Srl	Rome, Italie	IG	22 %
CPC Macau Ltd	Macao, Chine	IG	44 %	Fendi (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %
LVMH FG Services UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	Outshine Corporation, SL	Marbella, Espagne	IG	31 %
Kenzo SA	Paris, France	IG	44 %	Fun Fashion India Pte Ltd	Mumbai, Inde	(2)	(2)
E-Kenzo SAS	Paris, France	IG	26 %	Interservices & Trading SA	Lugano, Suisse	IG	44 %
Kenzo Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	44 %	Fendi Silk SA	Lugano, Suisse	IG	22 %
Kenzo Homme UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	Outshine Mexico, S. de RL de C.V.	Mexico, Mexique	IG	44 %
Kenzo Japan KK	Tokyo, Japon	IG	44 %	Maxelle SA	Neuchâtel, Suisse	IG	22 %
Givenchy SA	Paris, France	IG	44 %	Taramax USA Inc.	New Jersey, U.S.A.	IG	22 %
Givenchy Corporation	New York, U.S.A.	IG	44 %	Primetime Inc.	New Jersey, U.S.A.	IG	22 %
Givenchy Co. Ltd	Tokyo, Japon	IG	44 %	Taramax SA	Neuchâtel, Suisse	IG	22 %
Givenchy China Co. Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Taramax Japan KK	Tokyo, Japon	IG	22 %
Givenchy Shanghai Commercial and Trading Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %	Support Retail Mexico, S. de RL de C.V.	Mexico, Mexique	IG	44 %
GCCL Macau Co. Ltd	Macao, Chine	IG	44 %	Emilio Pucci S.r.l.	Florence, Italie	IG	44 %
Gabrielle Studio, Inc.	New York, U.S.A.	IG	44 %	Emilio Pucci International BV	Baarn, Pays-Bas	IG	29 %
Donna Karan International Inc.	New York, U.S.A. (6)	IG	44 %	Emilio Pucci, Ltd	New York, U.S.A	IG	44 %
The Donna Karan Company LLC	New York, U.S.A.	IG	44 %				
Donna Karan Service Company BV	Oldenzaal, Pays-Bas	IG	44 %				

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE	
		Méthode de consolidation	Intérêt			Méthode de consolidation	Intérêt
LVMH Watch & Jewelry Italy SpA	Milan, Italie	IG	44 %	Sephora Middle East FZE	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	60 %
LVMH Watch & Jewelry Central Europe GmbH	Bad Homburg, Allemagne	IG	44 %	Sephora Holding Asia	Shanghai, Chine	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry UK Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	44 %	Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	35 %
LVMH Watch & Jewelry USA (Inc.)	Springfield (New Jersey), USA.	IG	44 %	Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Beijing, Chine	IG	36 %
LVMH Watch & Jewelry Canada Ltd	Toronto, Canada	IG	44 %	Sephora Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	26 %
LVMH Watch & Jewelry Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	44 %	Sephora USA, Inc.	San Francisco (Californie), USA. ⁽⁹⁾	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry Malaysia Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	44 %	Sephora Beauty Canada, Inc.	San Francisco (Californie), USA.	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry Capital Pte Ltd	Singapour	IG	44 %	Sephora Puerto Rico, LLC	San Francisco (Californie), USA.	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry Japan K.K.	Tokyo, Japon	IG	44 %	United Europe S.B.	Moscou, Russie	ME	20 %
LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	44 %	Le Bon Marché SA	Paris, France	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	SEGEP SNC	Paris, France	IG	45 %
LVMH Watch & Jewelry Taiwan Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %	Franck & Fils SA	Paris, France	IG	44 %
LVMH Watch & Jewelry India Pvt Ltd	New Delhi, Inde	IG	44 %	DFS Holdings Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	27 %
LVMH Watch & Jewelry (Shanghai) Commercial Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %	DFS Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	27 %
Chaumet International SA	Paris, France	IG	44 %	Travel Retail Shops Pte Ltd	Sydney, Australie	ME	12 %
Chaumet London Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	DFS European Logistics Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	27 %
Chaumet Horlogerie SA	Bienne, Suisse	IG	44 %	DFS Group Ltd	Delaware, USA	IG	27 %
Chaumet Monte-Carlo SAM	Monte Carlo, Monaco	IG	44 %	DFS China Partners Ltd	Hong Kong, Chine	IG	27 %
Chaumet Korea Chusik Hoesa	Séoul, Corée du Sud	IG	44 %	DFS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	27 %
Zenith Time Co. Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	44 %	Hong Kong International Boutique Partners	Hong Kong, Chine	ME	14 %
LVMH Watch & Jewelry Italy SpA	Milan, Italie	IG	44 %	TRS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	ME	12 %
Delano SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	44 %	DFS Okinawa K.K.	Okinawa, Japon	IG	27 %
LVMH W & J Services (Suisse) SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	44 %	TRS Okinawa	Okinawa, Japon	ME	12 %
Fred Paris SA	Paris, France	IG	44 %	JAL/DFS Co., Ltd	Chiba, Japon	ME	11 %
Joaillerie de Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	IG	44 %	DFS Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	27 %
Fred Inc.	Beverly Hills (Californie), USA. ⁽⁹⁾	IG	44 %	DFS Seoul Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	27 %
Fred Londres Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %	DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	27 %
Hublot SA	Nyon, Suisse	IG	44 %	DFS Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	27 %
Hublot SA Genève	Genève, Suisse	IG	44 %	Gateshire Marketing Sdn Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	27 %
MDM Conseil et Gestion SA	Nyon, Suisse	IG	44 %	DFS Merchandising Ltd	Delaware, USA	IG	27 %
Hublot of America, Inc.	Ft Lauderdale, USA.	IG	44 %	DFS New Caledonia Sarl	Nouméa, Nouvelle Calédonie	IG	27 %
Hublot Japan KK Ltd	Tokyo, Japon	IG	44 %	DFS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	27 %
Bentim International SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	44 %	TRS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	ME	12 %
De Beers LV Ltd	Londres, Royaume-Uni	IP	22 %	Commonwealth Investment Company, Inc.	Saïpan, Iles Mariannes	IG	26 %
DISTRIBUTION SÉLECTIVE				DFS Saipan Ltd	Saïpan, Iles Mariannes	IG	27 %
Sephora SA	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %	Kinkai Saipan L.P.	Saïpan, Iles Mariannes	IG	27 %
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg, Luxembourg	IG	44 %	Saipan International Boutique Partners	Saïpan, Iles Mariannes	ME	14 %
LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	44 %	DFS Palau Ltd	Koror, Palau	IG	27 %
LVMH Italia SpA	Milan, Italie	IG	44 %	Difusi Information Technology & Development Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	27 %
Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	44 %	DFS Information Technology (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	27 %
Sephora Pologne Spzoo	Varsovie, Pologne	IG	44 %	Hainan DFS Retail Company Limited	Hainan, Chine	IG	27 %
Sephora Marinopoulos SA	Alimos, Grèce	IP	22 %	DFS Galleria Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	27 %
Sephora Marinopulos Romania SA	Bucarest, Roumanie	IP	22 %	DFS Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	27 %
Sephora S.R.O.	Prague, République Tchèque	IG	44 %	Tou You Duty Free Shop Co. Ltd	Taipei, Taiwan	IG	27 %
Sephora Monaco SAM	Monaco	IG	43 %	DFS Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	27 %
Sephora Patras	Alimos, Grèce	IP	14 %	DFS Trading Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	27 %
Sephora Cosmetics España S+	Madrid, Espagne)	IP	22 %	DFS Venture Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	27 %
Sephora Marinopoulos Cyprus Ltd	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %	TRS Singapore Pte Ltd	Singapour	ME	12 %
Sephora Unitim Kozmetik AS	Nicosie, Chypre	IP	22 %	Singapore International Boutique Partners	Singapour	ME	14 %
Sephora Marinopoulos D.O.O.	Istanbul, Turquie	IG	44 %	DFS India Private Ltd	Mumbai, Inde	IG	19 %
Sephora Marinopoulos Cosmetics D.O.O.	Zagreb, Croatie	IP	22 %	DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %
Sephora Nederland BV	Belgrade, Serbie	IP	22 %	New Asia Wave International (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %
Sephora Moyen-Orient SA	Amsterdam, Pays-Bas	IG	44 %	IPP Group (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %
	Fribourg, Suisse	IG	26 %	Stempar Pte Ltd	Singapour	ME	14 %
				L Development & Management Ltd	Hong Kong, Chine	ME	24 %
				DFS Group L.P.	Delaware, U.S.A	IG	27 %

COMPTES CONSOLIDÉS Annexe aux comptes consolidés

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE	
		Méthode de consolidation	Intérêt			Méthode de consolidation	Intérêt
LAX Duty Free Joint Venture 2 000	Los Angeles (Californie), U.S.A	IG	21 %	Moët Hennessy SNC	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
Royal Hawaiian Insurance Company Ltd	Hawaï, USA.	IG	27 %	LVMH Services Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
Hawaï International Boutique Partners	Honolulu (Hawaï), USA.	ME	14 %	UFIP (Ireland)	Dublin, Irlande	IG	44 %
JFK Terminal 4 Joint Venture 2 001	New York, USA.	IG	22 %	Moët Hennessy Investissements SA	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
DFS Guam L.P.	Tamuning, Guam	IG	27 %	LVMH Fashion Group SA	Paris, France	IG	44 %
Guam International Boutique Partners	Tamuning, Guam	ME	14 %	Moët Hennessy International SA	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
DFS Liquor Retailing Ltd	Delaware, USA.	IG	27 %	Creare	Luxembourg, Luxembourg	IG	38 %
Twenty - Seven - Twenty Eight Corp.	Delaware, USA.	IG	27 %	Creare Pte Ltd	Singapour	IG	38 %
TRS Hawaïi LLC	Honolulu (Hawaï), U.S.A	ME	12 %	Société Montaigne Jean Goujon SAS	Paris, France	IG	44 %
TRS Saipan	Saipan, Iles Mariannes	ME	12 %	Delphine SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
TRS Guam	Tumon, Guam	ME	12 %	LVMH Finance SA	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Tumon Entertainment LLC	Tamuning, Guam	IG	44 %	Primae SA	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Comete Guam Inc.	Tamuning, Guam	IG	44 %	Eutrope SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Tumon Aquarium LLC	Tamuning, Guam	IG	42 %	Flavius Investissements SA	Paris, France	IG	44 %
Comete Saipan Inc.	Saipan, Iles Mariannes	IG	44 %	LBD HOLDING SA	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Tumon Games LLC	Tamuning, Guam	IG	44 %	LVMH Hotel Management SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Cruise Line Holdings Co.	Delaware, USA.	IG	44 %	LV Capital SA	Paris, France	IG	44 %
On Board Media, Inc.	Delaware, USA.	IG	44 %	Moët Hennessy Inc.	New York, USA. (°)	IG	29 %
Starboard Cruise Services, Inc.	Delaware, USA.	IG	44 %	One East 57 th Street LLC	New York, USA. (°)	IG	44 %
Starboard Holdings Ltd	Delaware, USA.	IG	44 %	LVMH Moët Hennessy	New York, USA. (°)	IG	44 %
International Cruise Shops, Ltd	Iles Caïmans	IG	44 %	Louis Vuitton Inc.			
Vacation Media Ltd	Kingston, Jamaïque	IG	44 %	598 Madison Leasing Corp	New York, USA. (°)	IG	44 %
STB S.r.l	Florence, Italie	IG	44 %	1896 Corp	New York, USA. (°)	IG	44 %
Parazul LLC	Delaware, USA.	IG	44 %	LVMH Participations BV	Naarden, Pays-Bas	IG	44 %
Y.E.S. Your Extended Services LLC	Delaware, U.S.A	IP	14 %	LVMH Moët Hennessy	Naarden, Pays-Bas	IG	44 %
				Louis Vuitton BV			
				LVP Holding BV	Naarden, Pays-Bas	IG	44 %
				LVMH Finance Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	44 %
				L Real Estate SA	Luxembourg, Luxembourg	ME	21 %
				Ufilug SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	44 %
				Delphilug SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	44 %
				Hanninvest SA	Bruxelles, Belgique	IG	44 %
				Sofidiv UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	44 %
				LVMH Moët Hennessy	Tokyo, Japon	IG	44 %
				Louis Vuitton KK			
				Osaka Fudosan Company Ltd	Tokyo, Japon	IG	44 %
				LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	44 %
				LVMH Shanghai Management and Consultancy Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	44 %
				LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	44 %
				LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA	Paris, France	IG	44 %

AUTRES ET HOLDINGS			
Groupe les Echos SA	Paris, France	IG	44 %
Les Echos Services SAS	Paris, France	IG	44 %
Radio Classique SAS	Paris, France	IG	44 %
Prélude & Fugue	Paris, France	ME	21 %
DI Régie SAS	Paris, France	IG	44 %
SFPA SARL	Paris, France	IG	44 %
La Fugue SAS	Paris, France	IG	35 %
Les Echos SAS	Paris, France	IG	44 %
Les Echos Formation SAS	Paris, France	IG	44 %
Hera SAS	Paris, France	IG	44 %
Les Echos Médias SNC	Paris, France	IG	44 %
Percier Publications SNC	Paris, France	IG	44 %
EUROSTAF - Europe Stratégie Analyse Financière SAS	Paris, France	IG	44 %
Investir Publications SAS	Paris, France	IG	44 %
SID Développement SAS	Paris, France	IG	44 %
SID Editions SAS	Paris, France	IG	44 %
Magasins de la Samaritaine SA	Paris, France	IG	25 %
Royal Van Lent Shipyard BV	Kaag, Pays-Bas	IG	39 %
RVL Holding BV	Baarn, Pays-Bas	IG	39 %
Probinvest SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
Ufipar SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
L Capital Management SAS	Paris, France	IG	44 %
Sofidiv SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	44 %
GIE LVMH Services	Boulogne Billancourt, France	IG	37 %

(°) L'adresse mentionnée correspond au siège administratif des sociétés, l'immatriculation du siège social étant dans l'état du Delaware.

(1) Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy.

(2) Les pourcentages de détention du capital par le Groupe ne sont pas mentionnés dans la mesure où les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations.

(3) Société constituée en joint-venture avec LVMH.

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

7. Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

MAZARS

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de 8 320 000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la Note 1.2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable résultant des normes, amendements et interprétations appliqués par votre Société.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les marques, enseignes et écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé selon la méthode décrite dans la Note 1.12 et dans le contexte général décrit dans la Note 1.1 de la section 1 « Principes Comptables » de l'annexe. Dans ce cadre, nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le Groupe pour réaliser ces évaluations.
- Nous nous sommes assurés que la Note 1.10 aux états financiers donne une information appropriée sur le traitement comptable des engagements d'achat de titres de minoritaires qui ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Comptes annuels de la société Christian Dior

1. Bilan	164	6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	177
2. Compte de résultat	166	7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	178
3. Variation de trésorerie	167	8. Rapports des Commissaires aux Comptes	179
4. Annexe aux comptes annuels	168	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	179
5. Filiales et participations	177	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	181

1. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2009			2008	2007
		Brut	Amortis. et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.1/2.2	57	57	-	-	-
Immobilisations corporelles	2.1/2.2	368	368	-	-	6
Participations	2.9	3 981 750	-	3 981 750	3 981 750	3 841 876
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	6 066
Prêts		5	-	5	5	5
Autres immobilisations financières		3	-	3	-	-
Immobilisations financières	2.1/2.2/2.9	3 981 758	-	3 981 758	3 981 755	3 847 947
ACTIF IMMOBILISÉ		3 982 183	425	3 981 758	3 981 755	3 847 953
Créances clients		13	-	13	5	14
Créances financières		8 357	-	8 357	8 172	-
Autres créances		890	-	890	613	4 703
Valeurs mobilières de placement		212 690	9 139	203 551	126 874	193 301
Disponibilités		1 082	-	1 082	159	396
ACTIF CIRCULANT	2.5/2.8/2.9	223 033	9 139	213 894	135 823	198 414
Charges constatées d'avance	2.5	956	-	956	1 066	1 659
Primes de remboursement d'emprunt	2.5	2 547	-	2 547	305	386
TOTAL DE L'ACTIF		4 208 718	9 563	4 199 155	4 118 949	4 048 412

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2009	2008	2007
		Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation
Capital		363 454	363 454	363 454
Primes d'émission		2 204 623	2 204 623	2 204 623
Écarts de réévaluation		16	16	16
Réserve légale		36 345	36 345	36 345
Réserves réglementées		-	-	-
Réserve facultative		80 630	80 630	51 872
Report à nouveau ⁽¹⁾		51 364	28 183	5 785
Résultat de l'exercice		342 584	309 976	337 626
Acompte sur dividendes répartis	1.6	(79 960)	(79 960)	(79 960)
Capitaux propres	2.4	2 999 056	2 943 267	2 919 761
Provisions pour risques et charges	2.5	2 539	611	227
Autres emprunts obligataires	2.7	554 770	201 176	274 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		638 128	960 871	848 644
Emprunts et dettes financières divers		-	-	1 570
Dettes financières		1 192 898	1 162 047	1 125 122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		623	1 216	707
Dettes fiscales et sociales		269	57	43
Autres dettes d'exploitation ⁽¹⁾		1 624	1 534	1 523
Dettes d'exploitation		2 516	2 807	2 273
Autres dettes		2 146	10 217	1 029
Dettes	2.6/2.7/2.8/2.9	1 197 560	1 175 071	1 128 424
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL DU PASSIF		4 199 155	4 118 949	4 048 412

(1) Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues ont été reclassés en report à nouveau en 2007, 2008 et 2009.

2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2009	2008	2007
Production vendue de services		27	5	14
Montant net du chiffre d'affaires		27	5	14
Autres produits et transferts de charges		2 154	384	-
Produits d'exploitation		2 181	389	14
Autres achats et charges externes		5 735	5 760	6 972
Impôts, taxes et versements assimilés		41	35	57
Salaires et traitements		2 154	384	-
Charges sociales		132	387	6
Dotations aux amortissements		-	5	25
Autres charges		148	148	105
Charges d'exploitation		8 210	6 719	7 165
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(6 029)	(6 330)	(7 151)
RÉSULTAT FINANCIER	<i>2.10</i>	346 833	312 151	327 429
RÉSULTAT COURANT		340 804	305 821	320 278
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>2.11</i>	(100)	(91)	(827)
Impôts sur les bénéfices	<i>2.12/2.15</i>	1 880	4 246	18 175
RÉSULTAT NET		342 584	309 976	337 626

3. Variation de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>		2009	2008	2007
I - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		343	310	337
Dotations nettes aux amortissements et provisions		-	(17)	5
Plus ou moins values nettes de cessions		-	22	-
Capacité d'autofinancement		343	315	342
Variation des actifs circulants		(3)	(3)	-
Variation des dettes à court terme		(6)	10	(4)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(9)	7	(4)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	I	334	322	338
II - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Acquisitions de titres de participation		-	(140)	-
Acquisitions d'autres titres immobilisés		-	-	-
Prix de cessions d'immobilisations financières		-	1	-
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	II	-	(139)	-
III - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital		-	-	-
Variation des autres capitaux propres		-	1	-
Émissions d'emprunts et nouvelles dettes financières		343	160	-
Remboursements des emprunts et dettes financières		(312)	(123)	(59)
Variation des comptes courants		-	-	-
Variation de trésorerie issue des opérations de financement	III	31	38	(59)
IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE	IV	(287)	(287)	(261)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	I + II + III + IV	77	(66)	18
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		127	193	175
Trésorerie à la clôture de l'exercice		204	127	193
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		77	(66)	18

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

4. Annexe aux comptes annuels

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2009 fait état d'un total de 4 199 155 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 4 février 2010 par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses : 5 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique : 3 années ;
- mobilier : 10 années.

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des participations est déterminée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net réévalué des sociétés concernées en tenant compte notamment de la valeur boursière des titres cotés qu'elles détiennent.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice ;
- autres titres : valeur de réalisation estimée ou valeur liquidative.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO).

En ce qui concerne les actions auto-détenues Dior affectées aux plans d'options d'achats :

- s'il s'agit d'un plan présumé non exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior inférieure au prix d'exercice de l'option), le calcul de la dépréciation, enregistrée en résultat financier, est effectué par rapport au prix moyen pondéré du plan concerné ;
- s'il s'agit d'un plan présumé exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option), une provision pour charges est enregistrée au passif du bilan lorsque le prix d'exercice est inférieur au coût d'acquisition. Cette charge étalée, le cas échéant, de manière linéaire sur la période d'attribution des droits, figure au compte de résultat dans la rubrique « salaires et traitements ».

Lors de la cession des actions auto-détenues, le prix de revient des actions cédées est effectué plan par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré. Les plus ou moins values de ces cessions sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

1.6 Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

1.7 Provisions pour risques et charges

La Société constitue une provision pour les risques et charges certains ou probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

1.8 Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités, à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas, la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

1.9 Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

NOTE 2 - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 01/01/2009	Augmentations		Diminutions		Valeurs brutes au 31/12/2009
		Acquisitions, créations, apports, virements		Cessions		
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57	-	-	-	-	57
Immobilisations incorporelles	57	-	-	-	-	57
Autres immobilisations corporelles :						
• installations générales diverses	59	-	-	-	-	59
• matériel de bureau et informatique	24	-	-	-	-	24
• mobilier	285	-	-	-	-	285
Immobilisations corporelles	368	-	-	-	-	368
Participations	3 981 750	-	-	-	-	3 981 750
Prêts	5	-	-	-	-	5
Autres immobilisations financières	-	3	-	-	-	3
Immobilisations financières	3 981 755	3	-	-	-	3 981 758
TOTAL	3 982 180	3	-	-	-	3 982 183

2.2 Amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation et mouvements de l'exercice			Amortissements au 31/12/2009
	Amortissements au 01/01/2009	Augmentations dotations	Diminutions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57	-	-	57
Immobilisations incorporelles	57	-	-	57
Autres immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59	-	-	59
• matériel de bureau et informatique	24	-	-	24
• mobilier	285	-	-	285
Immobilisations corporelles	368	-	-	368
TOTAL	425	-	-	425

2.3 État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif circulant			
Clients	13	13	-
Créances financières	8 357	8 357	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	800	800	-
• taxe sur la valeur ajoutée	18	18	-
Autres créances	72	72	-
Charges constatées d'avance	956	956	-
Primes de remboursement d'emprunt ⁽¹⁾	2 547	604	1 943
TOTAL	12 763	10 820	1 943

(1) Les primes de remboursement d'emprunt sont étalées linéairement sur la durée de l'emprunt.

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 727 048 actions d'un nominal de 2 euros, dont 125 095 619 actions bénéficient d'un droit de vote double.

2.4.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31/12/2008 (avant affectation des résultats)	2 943 267
Résultat de l'exercice 2009	342 584
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 2008)	(206 835)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2009	(79 960)
Variation des autres capitaux propres	
Capitaux propres au 31/12/2009 (avant affectation des résultats)	2 999 056

Acquisitions d'actions propres :

Année	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions acquises	332 000	76 132	764 815	444 582
Nombre d'actions cédées	(97 500)	(120 500)	(1 535 696)	(335 713)

Options d'achat consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la Société, de ses filiales et sous-filiales :

Autorisation de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice ⁽²⁾ (en euros)	Nombre d'options levées en 2009 ⁽²⁾	Nombre d'options en vie au 31/12/2009 ⁽²⁾
			Total	Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	Dont 10 premiers salariés ⁽¹⁾			
30/05/1996	26/01/1999 ⁽³⁾	14	89 500	50 000	38 000	25,36	25 500	-
30/05/1996	15/02/2000	20	100 200	65 000	31 000	56,70	54 000	296 000
30/05/1996	21/02/2001	17	437 500	308 000	121 000	45,95	-	362 500
14/05/2001	18/02/2002	24	504 000	310 000	153 000	33,53	-	92 502
14/05/2001	18/02/2003	25	527 000	350 000	143 000	29,04	9 000	112 002
14/05/2001	17/02/2004	26	527 000	355 000	128 000	49,79	4 000	424 000
14/05/2001	12/05/2005	27	493 000	315 000	124 000	52,21	5 000	433 000
14/05/2001	15/02/2006	24	475 000	305 000	144 000	72,85 ⁽⁴⁾	-	433 000
11/05/2006	06/09/2006	1	20 000	-	20 000	74,93	-	20 000
11/05/2006	31/01/2007	28	480 000	285 000	133 000	85,00	-	445 000
11/05/2006	15/05/2008 ⁽⁶⁾	25	484 000	320 000	147 000	73,24 ⁽⁵⁾	-	484 000
11/05/2006	14/05/2009 ⁽⁷⁾	26	332 000	150 000	159 000	52,10	-	332 000

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par quatre de juillet 2000, attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction au 31 décembre 2009.

(2) Ajusté du fait de l'opération visée au (1).

(3) Plan expiré le 25 janvier 2009.

(4) Prix d'exercice pour les résidents italiens : 77,16 €.

(5) Prix d'exercice pour les résidents italiens : 73,47 €.

(6) L'assiette de la contribution sociale de 10 % a été fixée, pour le plan du 15 mai 2008, à 19,025 € par action, soit 25 % du cours d'ouverture (76,10 €) de l'action Christian Dior au 15 mai 2008, jour d'attribution des options.

(7) L'assiette de la contribution sociale de 10 % a été fixée, pour le plan du 14 mai 2009, à 12,55 € par action, soit 25 % du cours d'ouverture (50,20 €) de l'action Christian Dior au 14 mai 2009, jour d'attribution des options.

Chaque plan a une durée de vie de dix ans ; les options peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois à cinq ans à compter de l'ouverture du plan. Le prix d'exercice des options est calculé conformément aux dispositions légales.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre les conditions de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées en 2009 est soumis à des conditions de

performance. Les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne seront exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008.

Répartition des actions auto-détenues

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009			
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable
502-1 Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés	1 287 004	63 442	-	63 442
502-2 Actions disponibles pour être attribuées aux employés	2 313 876	149 248	9 139	140 110
TOTAL ACTIONS AUTO-DÉTENUES	3 600 880	212 690	9 139	203 551

2.5 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 01/01/2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2009
Provision pour risques spécifiques	227	-	227	-
Provision pour charges ⁽¹⁾	384	2 155	-	2 539
TOTAL	611	2 155	227	2 539

(1) Provision pour charges au titre des plans d'options d'achat présumés exerçables (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option) au 31 décembre 2009, correspondant au montant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires (voir Note 1.5 Principes comptables).

2.6 État des échéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	554 770	4 770	550 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	638 128	101 128	537 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	623	623	-	-
Dettes sociales et fiscales	269	269	-	-
Autres dettes d'exploitation	1 624	1 624	-	-
Autres dettes	2 146	2 146	-	-
TOTAL	1 197 560	110 560	1 087 000	-

2.7 Emprunts obligataires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'intérêt facial	Prix d'émission (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 31/12/2009	Intérêts courus	Total
EUR 150 000 000 - 2006	4,250 %	101,290 %	2011	150 000	1 013	151 013
EUR 50 000 000 - 2008	5,875 %	101,335 %	2011	50 000	161	50 161
EUR 350 000 000 - 2009	3,750 %	99,290 %	2014	350 000	3 596	353 596
TOTAL				550 000	4 770	554 770

2.8 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Autres créances	-	72
Dettes		
Autres emprunts obligataires	4 770	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 123	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519	-
Dettes fiscales et sociales	36	-
Autres dettes	573	-

2.9 Éléments concernant les entreprises liées

Éléments du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Éléments concernant les entreprises	
	liées ⁽¹⁾	ayant un lien de participation ⁽²⁾
Actif immobilisé		
Participations	3 981 750	-
Actif circulant		
Créances clients	13	-
Créances financières	8 357	-
Autres créances	3	-
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455	-
Autres dettes	1 574	-

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société soeur consolidées).

(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

Éléments du compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Produits	Charges
Dividendes reçus	329 862	-
Intérêts et charges assimilées	80	638

2.10 Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Produits de participations	329 862	430 546
Produits d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	-	5 123
Autres intérêts et produits assimilés	(292)	9 429
Reprises sur provisions et transferts de charges	63 912	3 928
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	5
Produits financiers	393 485	449 031
Dotations aux amortissements et provisions	2 398	78 398
Intérêts et charges assimilés	44 255	58 482
Charges financières	46 652	136 880
RÉSULTAT FINANCIER	346 833	312 151

2.11 Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Produits sur opérations de gestion	-	-
Autres produits exceptionnels sur capital	78	1 371
Produits sur opérations en capital	78	1 371
Reprises sur provisions et transferts de charges	227	22 281
Produits exceptionnels	305	23 652
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227	4
Charges sur opérations de gestion	227	4
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	178	255
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	-	23 484
Charges sur opérations en capital	178	23 739
Charges exceptionnelles	405	23 743
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(100)	(91)

2.12 Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009			2008		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	340 804	-	340 804	305 821	-	305 821
Résultat exceptionnel	(100)	1 880 (*)	1 780	(91)	4 246	4 155
TOTAL	340 704	1 880	342 584	305 730	4 246	309 976

(*) Dont produits sur filiales dans le cadre de l'intégration fiscale : 1 880 milliers d'euros.

2.13 Situation fiscale

La société Christian Dior forme, avec certaines de ses filiales, un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe.

Au titre de l'année 2009, le groupe d'intégration fiscale incluait Christian Dior, Christian Dior Couture, Financière Jean Goujon, Sadifa, CD Investissements et Ateliers Modèles. Le périmètre d'intégration fiscale a été modifié cette année, suite à la sortie du groupe d'intégration au 1er janvier 2009 de la société Les Jardins d'Avron.

La convention d'intégration fiscale actuellement en vigueur ne modifie pas la situation fiscale des filiales concernées, celle-ci restant identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée des dites filiales.

L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par Christian Dior.

L'économie d'impôt constatée en 2009 s'élève à 1 880 milliers d'euros ; le montant de l'économie s'élevait à 4 246 milliers d'euros en 2008.

Au 31 décembre 2009, le déficit ordinaire du Groupe, indéfiniment reportable, s'élève à 195 518 milliers d'euros.

NOTE 3 - AUTRES INFORMATIONS

3.1 Litige fiscal

Une provision de 570 milliers d'euros a été constatée antérieurement afin de couvrir les risques contentieux suite au contrôle fiscal relatif aux années 1993 et 1994.

Une caution bancaire, d'un montant de 570 milliers d'euros a été à ce titre mise en place en 1999.

Une reprise partielle de cette provision a été constatée en 2007, à hauteur des dégrèvements accordés, soit 343 milliers d'euros.

Le solde de cette provision a été repris en totalité cette année, soit 227 milliers d'euros.

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2009 et le montant des sous-jacents (hors ceux à court terme), s'analysent de la façon suivante :

	Montant des sous-jacents					Valeur de Marché 31/12/2009
	Échéance					
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	
Swaps de taux : payeur fixe	360 000	-	-	-	-	(2 338)

Covenants

Dans le cadre de certaines conventions de crédit ou des emprunts obligataires, la Société a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droits de vote de certaines de ses filiales et au respect d'un ratio financier.

Filiales et sous-filiales

Au cours de l'année 2009, Christian Dior s'est portée caution pour :

- un renouvellement d'une ligne de crédit mise en place en faveur de Christian Dior Hong Kong d'un montant de 80 millions de Hong Kong Dollars.

3.2 Engagements financiers

Instruments de couverture

La société Christian Dior utilise, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

- deux lignes de crédit mise en place en faveur de Christian Dior Commercial Shanghai d'un montant respectif de 50 millions et 134 millions de Yuan Chinois Renmibi.

3.3 Information en matière de crédit-bail

La Société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

3.4 Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération brute de 148 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction.

3.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	2009		2008	
	Ernst & Young et Autres	Mazars	Ernst & Young Audit	Mazars
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Commissaires aux Comptes	86	82	98	141
Diligences directement liées à la mission de Commissariat aux Comptes	8	8	4	4
TOTAL	94	90	102	145

3.6 Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior

Dénomination sociale	Siège social	
Financière Agache	11, rue François 1 ^{er}	75008 PARIS
Groupe Arnault (Société mère de Financière Agache)	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

5. Filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue <i>en pourcentage</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2009
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales										
• Financière Jean Goujon	1 005 294	1 979 165	100,00 %	3 478 680	3 478 680	8 347	-	-	330 929	329 862
• Sadifa	81	1 417	99,66 %	836	836	-	-	68	(2)	-
• Christian Dior Couture	160 056	348 198	99,99 %	502 159	502 159	-	-	410 400	(3 789)	-
• CD Investissements	50	(4)	100,00 %	75	75	-	-	-	(4)	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
Néant										

6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Actions Financière Jean Goujon	62 830 900	3 478 680
Actions Christian Dior Couture	10 003 482	502 159
Actions Sadifa	5 019	836
Actions CD Investissements	5 000	75
Titres de participation (actions et parts)		3 981 750

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Actions auto-détenues	3 600 880	203 551
Valeurs mobilières de placement	3 600 880	203 551
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		4 185 301

Nombre d'actions auto-détenues	À l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	À la clôture de l'exercice
				3 366 380
TOTAL	3 366 380	332 000	97 500	3 600 880

7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2005	2006	2007	2008	2009
Capital					
Capital social	363 454	363 454	363 454	363 454	363 454
Nombre d'actions ordinaires existantes	181 727 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
• par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14	14	14	5	27
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	148 655	172 742	321 833	357 925	278 963
(Produit)/charge d'impôts sur les bénéfices	(17 943)	(17 356)	(18 175)	(4 246)	(1 880)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	166 439	184 250	337 626	309 976	342 584
Résultat distribué ⁽¹⁾	210 803	256 235	292 581	292 581	301 667
Résultat par action <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,92	1,05	1,87	1,99	1,55
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,92	1,01	1,86	1,71	1,89
Dividende brut distribué à chaque action ^{(1) (2)}	1,16	1,41	1,61	1,61	1,66
Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	6	6	6	771	2 286

(1) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée Générale, avant effet des actions Dior auto-détenues à la date de la distribution. Proposition du Conseil d'Administration pour 2009.

(2) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

8. Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MAZARS

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de 8 320 000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note 1.3 de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, étant précisé que ces informations correspondent aux rémunérations et avantages en nature versés ou supportés par votre Société et les sociétés qu'elle contrôle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MAZARS61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de 8 320 000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles**ERNST & YOUNG et Autres**41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Groupe Arnault S.A.S.**1.1 Nature et objet**

Convention de sous-location d'objet d'art.

Modalités

Cette convention, autorisée le 15 mai 2008 par le Conseil d'Administration de votre Société, porte sur la location d'une œuvre d'art moyennant un loyer annuel de € 540.000 hors taxes, révisable annuellement en fonction de l'évolution du taux de l'EURIBOR 1 mois avec effet au 1er janvier 2008. Le loyer versé par votre Société au titre de l'année 2009, frais d'assurances inclus, s'élève à € 285.366,73 toutes taxes comprises.

1.2 Nature et objet

Convention d'assistance.

Modalités

Une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et des excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi que l'assistance en matière de direction des ressources humaines et de gestion du personnel lie votre Société à la société Groupe Arnault S.A.S. A ce titre, votre Société a versé € 3.604 703,92 toutes taxes comprises à la société Groupe Arnault S.A.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2. Avec la société LVMH

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La convention d'assistance juridique prévoyant la mise à disposition par la société LVMH de ses compétences en matière juridique (notamment dans le domaine du droit des sociétés et de la gestion du service Titres de Christian Dior) s'est poursuivie en 2009. Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre société en 2009 s'est élevée à € 54.717 toutes taxes comprises.

3. Avec M. Sidney Toledano

Nature, objet et modalités

Convention d'indemnité de non-concurrence stipulée au bénéfice de M. Sidney Toledano, aux termes de laquelle, en cas de départ de ce dernier, il percevrait pendant vingt-quatre mois une indemnité égale à la moyenne mensuelle des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010

• Résolutions à caractère ordinaire	184
• Résolution à caractère extraordinaire	186
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	187

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels

qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat – fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

• le résultat net :	342 583 800,31
forme avec	
• le report à nouveau :	51 363 830,42
un bénéfice distribuable de :	393 947 630,73
Proposition de répartition	
• distribution d'un dividende brut de 1,66 euro par action :	301 666 899,68
• soit un solde reporté à nouveau de :	92 280 731,05
SOIT UN TOTAL DE :	393 947 630,73

Le montant brut du dividende ressort à 1,66 euro. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,44 euro par action distribué le 2 décembre 2009, le solde s'élève à 1,22 euro. Il sera mis en paiement le 25 mai 2010.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, ce dividende ouvre droit à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

(en euros)	Dividende brut ⁽¹⁾	Abattement fiscal ⁽²⁾
2008	1,61	0,644
2007	1,61	0,644
2006	1,41	0,564

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2013.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Eric Guerlain)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric Guerlain vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2013.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Christian de Labriffe)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian de Labriffe vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2013.

Huitième résolution

(Nomination de Madame Ségolène Gallienne en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ségolène Gallienne en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2013.

Neuvième résolution

(Autorisation d'intervenir sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à acquérir des actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Elle autorise à cet effet la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue, notamment, de (i) l'animation du marché (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société, (ii) leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société, ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, (iii) leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange, (iv) leur annulation ou (v) leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 130 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital. Cette limite correspond au 31 décembre 2009 à 18 172 704 actions. Le montant total maximum consacré aux acquisitions ne pourra pas dépasser 2,4 milliards d'euros. Les actions pourront être acquises par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ainsi que par acquisition de blocs ou à l'occasion d'un échange. Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les titres ainsi acquis pourront être cédés par la Société par tous moyens, notamment par voie de cession de blocs.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration. Le Conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
2. fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois ;
3. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
4. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
5. décide que cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETÉES (DIXIÈME RÉOLUTION)

MAZARS

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de 8 320 000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa neuvième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la neuvième résolution de la présente Assemblée Générale.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Renseignements divers

1. Historique	190	5. Principaux établissements et propriétés foncières	213
2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital	192	5.1 Production	213
2.1 Renseignements concernant la Société	192	5.2 Distribution	214
2.2 Renseignements concernant le capital	193	5.3 Établissements administratifs et immeubles locatifs	215
2.3 Répartition du capital et des droits de vote	194	6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance	216
3. Gouvernance	196	6.1 Champagnes et Vins	216
3.1 Charte du Conseil d'Administration	196	6.2 Cognac et Spiritueux	216
3.2 Règlement intérieur du Comité d'Audit de la Performance	197	6.3 Mode et Maroquinerie	217
3.3 Règlement intérieur du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations	199	6.4 Parfums et Cosmétiques	217
3.4 Statuts	200	6.5 Montres et Joaillerie	218
4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior	209	6.6 Christian Dior Couture	218
4.1. Marché de l'action Christian Dior	209	7. Contrôleurs légaux	219
4.2. Marché des obligations Christian Dior	211	7.1 Désignation	219
4.3. Dividende	211	7.2 Honoraires perçus en 2009	219
4.4. Évolution du capital social	212	8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel	220
4.5. Performance par action	212		

1. Historique

1905	Christian Dior naît à Granville, dans la Manche, le 21 janvier.
1946	Financé par Marcel Boussac, Christian Dior fonde sa propre Maison, dans un petit hôtel particulier du 30, avenue Montaigne.
1947	Le 12 février, Christian Dior présente sur 6 mannequins les 90 modèles de sa première collection. Les lignes « <i>Corolle</i> » et « <i>Huit</i> » seront très vite rebaptisées « <i>New Look</i> ». La société des Parfums Christian Dior est constituée, dirigée par Serge Heftler Louiche. Dior baptise le premier parfum « <i>Miss Dior</i> » en hommage à sa soeur Catherine. Pierre Cardin débute chez Christian Dior, comme « premier » d'atelier. Il y restera jusqu'en 1950.
1948	En novembre, création à New York, à l'angle de la 5 ^e avenue et de la 57 ^e rue, d'une Maison de Prêt-à-Porter de luxe, première en son genre. Création de Christian Dior Parfums New York.
1949	Lancement du parfum « <i>Diorama</i> ». En commercialisant aux États-Unis les bas Dior, la Maison crée le système de licences.
1950	Licence pour les cravates. Suivront tous les accessoires. Ce système sera repris en trois ans par toutes les Maisons de couture.
1952	La Maison Christian Dior consolide son implantation en Europe en créant la société Christian Dior Models Limited à Londres. Contrat avec the House of Youth de Sydney pour l'exclusivité des modèles Christian Dior New York. Contrat d'exclusivité avec Los Gobelinos de Santiago du Chili pour les collections Haute Couture de Christian Dior Paris.
1955	Yves Saint Laurent devient à 19 ans, le seul assistant que Christian Dior ait jamais eu. Ouverture de la Grande Boutique à l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue François-Ier. Lancement des rouges à lèvres Dior. Suivra une gamme de produits de beauté.
1957	Christian Dior succombe à une crise cardiaque pendant une cure à Montecatini, le 24 octobre. Yves Saint Laurent est appelé à assurer la direction artistique de la Maison.
1960	Mobilisé, Yves Saint Laurent quitte Dior après avoir réalisé six collections. Marc Bohan lui succède. Il a 34 ans.
1961	Marc Bohan présente sa première collection « <i>Slim Look</i> », sous la griffe Dior.
1962	Yves Saint Laurent ouvre sa propre Maison.
1963	Lancement du parfum « <i>Diorling</i> ».
1966	Lancement du parfum pour homme « <i>Eau Sauvage</i> ».
1967	Philippe Guibourgé, assistant de Marc Bohan, crée la ligne « <i>Miss Dior</i> », première ligne de Prêt-à-Porter Féminin Dior en France. Inauguration de la boutique « <i>Baby Dior</i> ».
1968	Lancement de la ligne Christian Dior Tricots-Coordonnés. La société des parfums Dior est cédée à Moët Hennessy. Frédéric Castet prend la direction du département Haute Fourrure - Christian Dior Paris.
1970	Création de la ligne Christian Dior Monsieur. À Parly II, une nouvelle boutique Christian Dior est décorée par Gae Aulenti.
1972	Lancement du parfum « <i>Diorella</i> ».
1973	Création en France, de la collection Prêt-à-Porter Fourrure qui sera ensuite fabriquée sous licence aux États-Unis, au Canada et au Japon.
1978	Mise en règlement judiciaire du groupe Marcel Boussac dont les actifs, sur autorisation du Tribunal de commerce de Paris, sont achetés par le groupe Willot.
1979	Lancement du parfum « <i>Dior essence</i> ».
1980	Lancement du parfum pour homme « <i>Jules</i> ».
1981	Le groupe Willot est mis en règlement judiciaire.
1984	Un groupe d'investisseurs, animé par Bernard Arnault, prend le contrôle de l'ancien groupe Willot.

1985	Bernard Arnault devient Président-Directeur Général de la société Christian Dior. Lancement du parfum « <i>Poison</i> ».
1987	Le Musée de la Mode consacre une exposition à Christian Dior, à l'occasion du quarantième anniversaire de sa première collection.
1988	La société Christian Dior prend au travers de sa filiale Jacques Rober, détenue conjointement avec le groupe Guinness, une participation de 32 % dans le capital de LVMH. Le capital de Christian Dior est ouvert à des investisseurs institutionnels français et étrangers qui, dans le cadre d'un placement privé, souscrivent à une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs.
1989	Gianfranco Ferré rejoint Christian Dior en qualité de créateur des collections de Haute Couture, Haute Fourrure et Prêt-à-Porter Féminin. Sa première collection de Haute Couture est couronnée du Dé d'Or. Ouverture d'une boutique à Hawaï. La participation de Jacques Rober dans LVMH est portée à 44 %.
1990	Ouverture de boutiques à Los Angeles et à New York. La participation dans LVMH est portée à 46 %.
1991	Introduction en bourse au Marché au Comptant puis Règlement Mensuel de la société Christian Dior. Lancement du parfum « <i>Dune</i> ».
1992	Patrick Lavoix est nommé Directeur Artistique de « <i>Christian Dior Monsieur</i> ». Relancement du parfum « <i>Miss Dior</i> ».
1994	La révision des accords conclus avec Guinness a pour effet de porter la participation consolidée de Christian Dior dans LVMH de 24,5 % à 41,6 %.
1995	L'activité Couture est apportée à une filiale détenue à 100 % qui prend pour dénomination sociale « Christian Dior Couture ».
1996	John Galliano devient créateur de Christian Dior Couture.
1997	Christian Dior Couture reprend le réseau de 13 boutiques exploitées en franchise par son licencié japonais, Kanebo.
1998	Christian Dior Couture reprend en direct la commercialisation du Prêt-à-Porter et des accessoires féminins au Japon après avoir mis fin au contrat de licence qui le liait à Kanebo.
1999	Lancement du parfum « <i>J'adore</i> ». Création d'un nouveau secteur d'activité : la Haute Joaillerie dont les collections sont créées par Victoire de Castellane.
2001	Hedi Slimane, nouveau créateur de la ligne « Homme » présente, en janvier 2001, sa première collection fondée sur un nouveau concept masculin contemporain. Lancement du parfum pour homme « <i>Hijber</i> ». Ouverture, place Vendôme, de la boutique de Haute Joaillerie créée sous la direction de Victoire de Castellane.
2002	Lancement du parfum « <i>Addict</i> ».
2003	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier d'Omotesando (Tokyo).
2004	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier de Ginza (Tokyo).
2005	Célébration du Centenaire de la naissance de Monsieur Dior. Lancement des parfums « <i>Miss Dior Chérie</i> » et « <i>Dior Homme</i> ».
2006	Christian Dior Couture reprend en direct l'activité de son agent à Moscou et ouvre une boutique au magasin GUM.
2007	Célébration des 60 ans de la création de la Maison Dior (1947). Kris Van Assche, nouveau créateur de la ligne Homme, présente ses premières collections.
2008	Organisation à Pékin d'une manifestation destinée à célébrer, avec la collaboration d'artistes chinois, l'implantation de la Marque en Chine.
2009	Création d'une communication publicitaire sur Internet associant le sac « <i>Lady Dior</i> » à l'image de Marion Cotillard.

2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

2.1.1 Rôle de la Société dans le Groupe

La société Christian Dior est une société holding dont les actifs se composent pour l'essentiel de participations dans Christian Dior Couture (détenue directement à 100 %) et dans LVMH (détenue à 42,4 %) via la société Financière Jean Goujon, filiale à 100 % de Christian Dior.

2.1.2 Informations générales

Le texte complet des statuts figure au point 3 ci-après « Gouvernance ».

Dénomination sociale (article 3 des statuts) : Christian Dior.

Siège social (article 4 des statuts) : 30, avenue Montaigne 75008 Paris. Téléphone : 01 44 13 22 22.

Forme juridique (article 1 des statuts) : Société anonyme.

Législation de la Société (article 1 des statuts) : Société régie par le droit français.

Registre du Commerce et des Sociétés : la Société est identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987. Code APE : 7010 Z.

Date de constitution - Durée (article 5 des statuts) : Christian Dior a été constituée le 8 octobre 1946 pour une durée de 99 ans expirant le 7 octobre 2045, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Lieu de consultation des documents relatifs à la Société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

2.1.3 Informations complémentaires

Le texte complet des statuts figure au point 3 ci-après « Gouvernance ».

Objet social (article 2 des statuts) : la prise et la gestion de participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

Exercice social (article 24 des statuts) : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) : l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi. Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

Assemblées Générales (articles 17 à 23 des statuts) : les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Droits, privilèges et restrictions apportées aux actions (articles 6, 8, 17 et 30 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices et du boni de liquidation.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit a été attribué par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 14 juin 1991. Il peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, après ratification de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissements de seuil (article 8 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à un pour cent doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins un pour cent. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60 % du capital.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

Dispositions régissant les modifications du capital social : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1 Capital social - Catégories d'actions

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élevait à 363 454 096 euros divisé en 181 727 048 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Les actions émises par la Société relèvent toutes d'une seule catégorie.

Parmi ces 181 727 048 actions, 125 095 619 actions avaient un droit de vote double au 31 décembre 2009.

2.2.2 Capital autorisé

Au 31 décembre 2009, le capital autorisé de la Société s'élevait à 227 178 859 actions de 2 euros, de valeur nominale.

2.2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'Administration

Cet état figure au point 8.1 « État des délégations et autorisations en cours » dans la partie du « Rapport de Gestion du Conseil d'Administration » du Rapport annuel.

2.2.4 Identification des porteurs de titres

L'article 8 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

2.2.5 Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis de titres non représentatifs du capital social.

2.2.6 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital n'était en vigueur au 31 décembre 2009.

2.2.7 Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Nature des opérations		Nominal émis (euros)	Prime émission (euros)	Montants successifs de capital (euros)	Nombre cumulé d'actions de la Société	Nominal par action (euros)
2007	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00
2008	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00
2009	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

2.3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2009, le capital était constitué de 181 727 048 actions ; compte tenu des titres auto-détenus, 178 126 168 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 125 095 619 actions à droit de vote double :

- 109 339 200 actions étaient sous forme nominative pure (dont 3 600 880 auto-détenues) ;

- 19 654 237 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 52 733 611 actions étaient au porteur.

Au 31 décembre 2009, 222 actionnaires nominatifs possédaient au moins 100 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Groupe Arnault ⁽¹⁾	126 177 295	250 803 005	69,43	82,71
Autres	55 549 753	52 418 782	30,57	17,29
TOTAL	181 727 048	303 221 787	100,00	100,00

(1) Contrôlée par la famille de Monsieur Bernard Arnault, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior.

(2) Droits de vote exerçables en Assemblée.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

À la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 31 décembre 2009, les dirigeants et membres du Conseil d'Administration détenaient directement, à titre personnel et

au nominatif, moins de 0,2 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, le Crédit Suisse a informé la Société de différents franchissements de seuils statutaires à la hausse et à la baisse au-delà et en deçà de 1 %. Aux termes de la dernière notification reçue en 2009, le Crédit Suisse détient 1,15 % du capital social de la Société.

Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et au 11 mars 2010.

2.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31 décembre 2009			31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Arnault	126 177 295	69,43	82,71	126 174 170	69,43	82,27	126 023 237	69,35	82,23
dont :									
- <i>Semyrbamis</i>	107 985 125	59,42	71,22	107 982 000	59,42	70,84	107 982 000	59,42	70,85
- <i>Financière Agache et affiliés</i>	18 192 170	10,01	11,49	18 192 170	10,01	11,45	18 041 257	9,95	11,58
Auto-détention	3 600 880	1,98	-	3 366 380	1,85	-	3 410 748	1,88	-
Public au nominatif	540 789	0,30	0,33	1 968 175	1,08	1,26	1 902 040	1,04	1,24
Public au porteur	51 408 084	28,29	16,96	50 218 323	27,64	16,47	50 391 023	27,73	16,53
TOTAL	181 727 048	100,00	100,00	181 727 048	100,00	100,00	181 727 048	100,00	100,00

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée.

2.3.3 Nantissement d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

2.3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

Au 31 décembre 2009, Groupe Arnault contrôlait 69,43 % du capital et 82,71 % des droits de vote exerçables en Assemblée. Contrôlée par la famille de Monsieur Bernard Arnault, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior. Monsieur Bernard Arnault est Président du Conseil d'Administration de Christian Dior.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'Administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'Audit de la Performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations une majorité de membres indépendants.

3. Gouvernance

3.1 CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'instance stratégique de la société Christian Dior. Compétence, intégrité et responsabilité de ses membres, clarté, collégialité et loyauté des décisions, efficacité et sécurité des contrôles, sont les principes déontologiques qui le gouvernent.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF.

Chacun de ces éléments contribue à la performance et à la transparence de l'entreprise nécessaires à la pérennité de la confiance des actionnaires et des partenaires dans le Groupe.

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre maximum de douze membres dont un tiers au moins sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société.

L'indépendance d'un Administrateur est appréciée par le Conseil d'Administration en fonction notamment des critères figurant dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Le nombre d'Administrateurs, ou de représentants permanents de personnes morales, venant de sociétés extérieures dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué détient un mandat est limité à deux.

3.1.2 Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour missions principales de :

- veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger le patrimoine ;
- définir les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- choisir le mode d'organisation de la Direction de la Société ;
- désigner le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués de la Société ;

- contrôler la gestion de la Société ;
- arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et le Groupe ;
- diffuser les valeurs collectives qui animent l'entreprise et ses salariés, qui en régissent les relations avec les consommateurs, ainsi que les rapports avec les partenaires et les fournisseurs de la Société et du Groupe ;
- promouvoir la cohérence du développement économique du Groupe avec une politique sociale et une démarche citoyenne fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l'environnement dans lequel il agit.

3.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration tient au minimum trois réunions dans l'année.

Toute personne physique qui accepte les fonctions d'Administrateur ou de Représentant permanent d'une personne morale Administrateur de la Société, prend l'engagement d'assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales.

Sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, l'absentéisme répété et non justifié d'un Administrateur pourra entraîner la remise en cause de son mandat par le Conseil d'Administration.

Afin de leur permettre d'exercer pleinement le mandat qui leur a été conféré, le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué, ainsi que les autres Administrateurs se doivent de communiquer au Conseil d'Administration toute information significative nécessaire à l'exercice de ce mandat.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple et ont un caractère collégial.

S'ils le jugent opportun, les Administrateurs indépendants peuvent tenir réunion en dehors des autres membres du Conseil d'Administration.

Sur des sujets spécifiques ou d'importance, le Conseil d'Administration peut désigner plusieurs Administrateurs en son sein qui se réunissent en Comité(s).

Chaque membre du Conseil d'Administration agit dans l'intérêt et pour le compte de l'ensemble des actionnaires.

Une fois par an, le Conseil d'Administration fait le point sur son fonctionnement et informe les actionnaires de ses conclusions dans un rapport à l'Assemblée. Il est procédé, au minimum une fois tous les trois ans, à une évaluation formalisée des travaux du Conseil, de son organisation et de son fonctionnement.

3.1.4 Responsabilité

Les membres du Conseil d'Administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public. En outre, les Administrateurs s'interdisent de procéder à toutes interventions en bourse sur les titres de la Société ainsi qu'à tout exercice d'options dans le délai de :

- quatre semaines précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société ;
- deux semaines précédant la publication du chiffre d'affaires consolidé trimestriel de la Société.

Les Administrateurs s'engagent à :

- prévenir le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- informer le Président du Conseil d'Administration de toute opération ou convention conclue avec une société du Groupe Christian Dior à laquelle ils seraient partie prenante ;

- informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Le Président du Conseil d'Administration fait part de ces éléments au Comité d'Audit de la Performance.

3.1.5 Rémunération

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des Censeurs sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, en tenant compte de leurs responsabilités particulières au sein du Conseil (e.g. présidence, participation à tout Comité créé au sein du Conseil).

Une partie de ces jetons est subordonnée à la participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration et le cas échéant du ou des Comités dont ils sont membres selon une règle définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées. Son montant est déterminé par le Conseil d'Administration et communiqué aux Commissaires aux Comptes de la Société.

3.1.6 Champ d'application

La présente Charte s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Censeurs. Elle devra être communiquée à tout candidat aux fonctions d'Administrateur de même qu'à tout Représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonctions.

3.2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Est constitué au sein du Conseil d'Administration un comité spécialisé en charge de l'audit de la performance, agissant sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'Administration.

3.2.1 Composition du Comité

Le Comité d'Audit de la Performance est composé de trois Administrateurs au moins, dont les deux tiers au moins, sont des Administrateurs indépendants. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci. La durée maximum des fonctions de Président du Comité est de cinq ans.

Le Président du Conseil d'Administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué de Christian Dior ne peut être membre du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

3.2.2 Rôle du Comité

Le Comité a pour missions principales :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes comptables suivis par la Société ainsi que de la transparence de leur mise en œuvre ;
- de contrôler l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures internes dans ce domaine ;
- d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe ;
- d'analyser les variations de périmètre, d'endettement, de couverture de taux ou de couverture de change du Groupe ;
- d'étudier les conclusions et recommandations des Commissaires aux Comptes ;
- de prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe et de celles qui associent une ou des sociétés du Groupe à une ou des sociétés tierces dont un Administrateur de la société Christian Dior est également le dirigeant ou le principal actionnaire. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'Audit de la Performance ;
- d'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et de proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de veiller à la qualité de celle-ci.

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes de la Société et soumet au Conseil d'Administration les résultats de cette sélection.

Le Comité fournit un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de commissariat aux comptes ou au titre de missions accessoires. Il examine les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité peut adresser des recommandations au management sur les priorités et les orientations générales de l'Audit Interne.

3.2.3 Fonctionnement du Comité

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, hors la présence du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué, préalablement à la tenue des réunions du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour porte sur l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels ou semestriels.

Le cas échéant, le Comité peut être appelé à tenir des réunions exceptionnelles, lorsque survient un événement pouvant affecter de manière significative les comptes sociaux ou consolidés.

Tout document communiqué aux membres du Comité dans le cadre de leurs attributions doit être considéré comme confidentiel tant qu'il n'a pas été rendu public par la Société.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

Chaque réunion du Comité fait l'objet d'un compte rendu.

3.2.4 Prérogatives du Comité

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

Le Comité peut demander communication de tout document comptable, juridique ou financier qu'il juge utile à l'accomplissement de sa mission.

À sa demande et hors la présence du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général (Généraux) délégué(s) de Christian Dior, le Comité peut entendre les Directeurs de la Société, notamment ceux responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux Comptes.

3.2.5 Rémunération des membres du Comité

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée Générale.

3.3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Est constitué au sein du Conseil d'Administration un comité spécialisé en charge de la sélection des Administrateurs et des Rémunérations, agissant sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'Administration.

3.3.1 Composition du Comité

Le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations est composé d'au moins trois Administrateurs et/ou Censeurs. La majorité de ses membres sont indépendants. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci.

Le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs exerçant une fonction de Directeur Général ou de Directeur Général délégué de Christian Dior ou rémunérés par une filiale de Christian Dior ne peuvent être membres du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

3.3.2 Rôle du Comité

Le Comité a pour mission d'émettre, après étude, des avis sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein de son Conseil d'Administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci. Il débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil d'Administration au regard des critères applicables.

Le Comité est sollicité par le Président du Conseil d'Administration ou par les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué pour leur donner un avis sur les candidatures aux postes de Direction Générale de la Société ou de Christian Dior Couture. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes.

Le Comité émet, après étude, des propositions sur la répartition des jetons de présence versés par la Société.

Le Comité fait des propositions au Conseil sur la rémunération, les avantages en nature, les actions gratuites, les options de souscription ou d'achat d'actions du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général (Généraux) délégué(s) de la Société. À cet égard, il fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantitatifs sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Il prend position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au bénéfice de ses dirigeants et formule des recommandations sur les éventuelles

indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant mandataire social à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

Le Comité fournit un avis sur la rémunération et les avantages en nature attribués aux Administrateurs et Censeurs de la Société par le Groupe ou ses filiales et sur les systèmes de rémunération et d'incitation, fixes ou variables, immédiats et différés, des dirigeants du Groupe. Il se prononce sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites au sein du Groupe.

Le Comité dresse un tableau récapitulatif des jetons de présence effectivement payés à chaque Administrateur.

Le Comité prépare chaque année un projet de rapport qu'il soumet au Conseil d'Administration, destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux actions gratuites qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice ainsi qu'aux options octroyées ou levées par ceux-ci au cours de cette même période. Ce rapport mentionne également la liste des dix salariés de l'entreprise ayant bénéficié des principales dotations et de ceux ayant effectué les principales levées d'options.

3.3.3 Fonctionnement du Comité

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité délibère, soit à l'initiative du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit de deux des membres de ce Comité, chaque fois que nécessaire.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

3.3.4 Prérogatives du Comité

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout renseignement disponible.

Tout avis défavorable émis par le Comité sur une proposition devra être motivé.

3.3.5 Rémunération des membres du Comité

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée Générale.

3.4 STATUTS

Titre I

Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée

Article 1 - Forme

La société Christian Dior, constituée sous la forme à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 8 octobre 1946, déposé au greffe de Paris le 18 octobre 1946, publié dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions du 18 octobre 1946, a été transformée en société anonyme, sans création d'un être moral nouveau, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 21 décembre 1979.

Elle est désormais soumise aux dispositions législatives et réglementaires ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement.

Article 2 - Objet

La Société a pour objet, en France et dans tout pays, la prise et la gestion des participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la Société.

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale est : **Christian Dior**

Dans tous les actes et documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, cette dénomination doit toujours être précédée ou suivie, immédiatement et lisiblement des mots « société anonyme », ou des initiales « SA », et de la mention du montant du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est à PARIS 8^e - 30, Avenue Montaigne.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil d'Administration soumise à la ratification de la plus proche Assemblée Générale Ordinaire, et en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Des agences, succursales et dépôts pourront être créés en tous lieux et en tous pays, par simple décision du Conseil d'Administration qui pourra ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entendra.

Article 5 - Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du huit octobre mil neuf cent quarante-six, date de sa constitution.

Titre II

Capital social – Actions

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 363 454 096 euros divisé en 181 727 048 actions d'une valeur nominale de 2 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4 351 808 actions ont été créées en contrepartie de l'apport effectué par divers actionnaires de la société Djedi Holding SA, de 5 159 349 actions en pleine propriété et 206 374 actions en nue propriétaire de ladite société évaluées à 1 958 313 600 francs.

Article 7 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence ou les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Article 8 - Actions

LIBÉRATION

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, du quart au moins de la valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans, par le Conseil d'Administration.

La libération des actions peut avoir lieu par compensation avec des créances liquides et exigibles contre la Société.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Quant aux actions attribuées en représentation d'un apport en nature ou à la suite de la capitalisation de bénéfices, réserves ou primes d'émission et celles dont le montant résulte, pour partie, d'une incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et, pour partie, d'une libération en espèces, elles doivent être intégralement libérées dès leur émission.

Tout versement en retard sur les actions porte, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société, calculé au taux légal en matière commerciale, majoré de trois points à partir du jour d'exigibilité.

FORME

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer, dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, en ce qui concerne notamment les actions non libérées des versements exigibles et les actions d'apport.

La transmission des actions nominatives s'opère par virement de compte à compte sur instruction du titulaire du compte ou de son représentant ès qualités.

INDIVISIBILITÉ

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, ou par un mandataire commun régulier.

DROIT DES ACTIONS

La propriété d'une action entraîne, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

À chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront fiscalement assimilées. En conséquence, toute action donnera droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette, dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il fera masse le cas échéant, entre toutes les actions, indistinctement, de toutes exonérations fiscales, comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourra donner lieu.

Les actionnaires ne supportent les pertes de la Société qu'à concurrence de leurs apports.

Les héritiers, représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés ou exercer des poursuites sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière, dans les actes de son administration ; ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital de la Société, devra informer cette dernière dans un délai de huit jours à compter du franchissement de ce seuil et à chaque fois qu'elle franchira de nouveau un seuil de 1 %. Toutefois, cette obligation cesse lorsque la part de capital détenue est égale ou supérieure à 60 % du capital.

En cas de non-respect de ces obligations d'information, les actions excédant chacune des fractions qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification et ce, sous réserve de la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus.

Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme susmentionné.

Titre III

Chapitre I : Administration de la Société

Article 9 - Composition du Conseil

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, nommés pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Une personne morale peut être nommée Administrateur, mais elle doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son Représentant permanent au sein du Conseil d'Administration. Le mandat du Représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur et doit être confirmé lors de chaque renouvellement.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir, en même temps, à son remplacement, et de notifier sans délai, à la Société, par lettre recommandée cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau Représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du Représentant permanent.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'Administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

Les Administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire, lesquelles sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 10 - Actions des Administrateurs

Chaque Administrateur doit être propriétaire de deux cents actions au moins pendant la durée de son mandat.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Article 11 - Organisation du Conseil

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration ne peut être âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès de celui-ci, le Conseil d'Administration peut désigner un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, la délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il peut désigner également un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Article 12 - Délibérations du Conseil

1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation de son Président à son initiative ou s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions du Président.

Si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins de ses membres peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur délégué dans ces fonctions ou, à défaut, par le Vice-Président, ou par un Administrateur choisi par le Conseil d'Administration.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre adressée à chacun des Administrateurs, huit jours avant la réunion, et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil

peut se réunir sans délai sur convocation verbale et sans ordre du jour préétabli si tous les Administrateurs en exercice sont présents ou représentés à cette réunion ou s'il est réuni par le Président au cours d'une Assemblée d'actionnaires.

Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, même par lettre ou télégramme, le pouvoir de représenter et de voter, en son lieu et place, aux délibérations du Conseil d'Administration, pour une séance déterminée. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les Administrateurs participant à la réunion.

2. Pour la validité des délibérations, la présence au moins de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions définies par le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

3. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux, établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et un Administrateur ; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice et de leur présence ou de leur représentation par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 13 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'Assemblée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont exécutées, soit par le Directeur Général, soit par tout délégué que le Conseil d'Administration désigne.

En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux, pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté, pour les mandataires, de consentir eux-mêmes toutes substitutions, totales ou partielles.

Il peut aussi décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même soumet, pour avis, à leur examen.

Article 14 - Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence. Il peut notamment allouer aux Administrateurs membres des Comités une part supérieure.

Il peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Ces rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions sujettes à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Article 14 bis - Censeurs

Des Censeurs, au nombre d'un à trois, peuvent être nommés. La durée de leurs fonctions ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles. Les conditions de leur nomination et leur révocation sont soumises aux mêmes règles que celles relatives aux Administrateurs. Toutefois, les Censeurs n'ont pas l'obligation d'être actionnaires et ne sont pas soumis, en tant que tels, aux conditions concernant le cumul des mandats d'Administrateurs et assimilés.

Les Censeurs sont convoqués et assistent aux séances du Conseil d'Administration où ils ont voix consultative. La rémunération des Censeurs est fixée chaque année par le Conseil d'Administration par prélèvement sur les jetons de présence éventuellement alloués au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Chapitre II : Direction de la Société

Article 15 - Présidence – Direction Générale

I - PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration détermine sa rémunération.

II - DIRECTION GÉNÉRALE

1 - Choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général, selon la décision du Conseil d'Administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2 - Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante-cinq ans. S'il vient à atteindre cet âge il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général, qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général délégué est fixée à 65 ans. Si le Directeur Général délégué atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur Général délégué, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Chapitre III : Contrôle de la Société

Article 16 - Commissaires aux Comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes lesquels sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants doivent également être désignés.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes du sixième exercice social.

Ils peuvent être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale en cas de faute ou d'empêchement.

Ils sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé ou les comptes intermédiaires ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires.

La rémunération des Commissaires est fixée selon les modalités réglementaires en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Titre IV

Assemblées Générales

Chapitre I : Dispositions générales

Article 17

EFFET DES DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

CONVOCATIONS

Les actionnaires sont réunis, chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en Assemblée Générale Ordinaire.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les convocations ont lieu quinze jours, au moins, avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à six jours pour les Assemblées Générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la Société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires, titulaires des titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués par lettre.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions peuvent être remplacées par une convocation, faite aux frais de la Société, par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Le tout indépendamment des avis préalables aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour.

PARTICIPATION

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Les titulaires d'actions, sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués, dans le délai de trente jours

francs à compter de la mise en demeure effectuée par la Société, ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration, par télétransmission. Conformément aux dispositions de l'article 1316-4 alinéa 2 du Code civil, en cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire prend la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Un actionnaire qui a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Tout actionnaire, non privé du droit de vote, peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires, en vue d'être représentés à une Assemblée.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux septième et huitième alinéas de l'article L. 228-1 du Code de commerce peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au septième alinéa du même article.

Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en Assemblée Générale, l'intermédiaire inscrit conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, à la demande de la société émettrice ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires non résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues, selon le cas, aux articles L. 228-2 ou L. 228-3 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables, et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires, prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les actionnaires disposent d'autant de voix qu'ils possèdent d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

S'il existe un Comité d'Entreprise dans la Société, deux de ses membres, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 18 - Tenue des Assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'Administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou, à leur défaut, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet, par le Conseil d'Administration ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants, et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, côté et paraphé, tenu au siège social ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

Chapitre II : Assemblées Générales Ordinaires

Article 19 - Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'Administration, de son Président et du ou des Commissaires aux Comptes ; elle prend également connaissance des comptes annuels.

L'Assemblée discute, approuve, modifie ou rejette les comptes qui lui sont soumis. Elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle décide la constitution de tous fonds de réserve. Elle fixe les prélèvements à y effectuer, en décide la distribution.

Elle détermine le montant des jetons de présence.

Elle nomme, remplace, réélit ou révoque les Administrateurs.

Elle ratifie les nominations d'Administrateurs faites provisoirement par le Conseil d'Administration.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes et statue, s'il y a lieu, sur leur rapport spécial.

Elle délibère sur toutes propositions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 20 - Quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, la délibération est valable, quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Chapitre III : Assemblées Générales Extraordinaires

Article 21 - Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions de même qu'elle peut décider la transformation de la Société en une société de toute autre forme.

Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Article 22 - Quorum et majorité

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, ou sur deuxième convocation, ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième desdites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2. S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, la délibération est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

3. L'augmentation de capital par majoration du montant du nominal des actions à libérer en espèces, ou par compensation, ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires, réunissant la totalité des actions composant le capital social.

Chapitre IV : Assemblées Générales à caractère constitutif

Article 23 - Quorum et majorité

Les Assemblées Générales à caractère constitutif, statuant sur un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, délibèrent valablement dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, sous l'article précédent.

L'apporteur ou le bénéficiaire de l'avantage particulier n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Titre V

Comptes sociaux

Article 24 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Article 25 - Documents comptables

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux Lois et usages du commerce.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes annuels. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné au bilan.

Il établit également un rapport de gestion.

Tous ces documents sont mis à disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 26 - Bénéfices

1. Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.
2. Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « Réserve Légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

3. Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable :

L'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes nécessaires pour les affecter à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telles que prévues par les dispositions fiscales en vigueur, si d'autres réserves légales ou facultatives ne permettent pas cette dotation lorsque ladite dotation s'imposera pour différer l'imposition au taux plein à l'impôt sur les sociétés des plus-values à long terme qui auraient été réalisées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever sur le solde les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté, sur proposition du Conseil d'Administration, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le Conseil d'Administration a la même faculté lors des mises en distribution d'acomptes sur dividende.

4. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital.

Titre VI

Transformation – Dissolution – Prorogation – Liquidation – Contestations

Article 27 - Transformation

La Société peut se transformer en société d'une autre forme si, au moment de la transformation, elle a au moins deux ans d'existence et si elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ses deux premiers exercices.

La transformation de la Société est décidée et publiée dans les conditions prévues par la loi.

Article 28 - Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'Assemblée Générale est publiée, conformément à la loi.

Article 29 - Dissolution anticipée – Prorogation

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'Administration provoque la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

Article 30 - Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée Générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation, après règlement du passif, est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions, le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation, pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation. Celle-ci est publiée, conformément à la loi.

Article 31 - Contestations – Élection de domicile

Toutes les contestations qui peuvent s'élever, pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

À cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior

4.1. MARCHÉ DE L'ACTION CHRISTIAN DIOR

Dans un contexte économique particulièrement incertain, les marchés actions ont connu des variations extrêmes au cours de l'année 2009. Affectées dans un premier temps par la très nette détérioration de la conjoncture économique dans l'ensemble du monde, les bourses ont poursuivi leur baisse entamée mi-2007. L'optimisme est cependant progressivement revenu à partir du mois de mars avec l'apparition des premiers signes d'une décélération du rythme de la récession et l'espoir d'une reprise de l'activité économique, qui s'est peu à peu confirmée par la suite. Ainsi, les principaux indices boursiers finissent l'année avec des hausses de l'ordre de 60 % par rapport aux plus bas enregistrés au printemps.

Dans cet environnement difficile, le cours de l'action Christian Dior, après avoir reculé de 55 % en 2008, termine l'année 2009 en progrès de 78 %. En comparaison, les indices européens DJ Euro Stoxx et Euronext 100 ont enregistré respectivement une hausse de 23 % et de 25 % sur cette période, tandis que l'indice américain Dow Jones Industrials progressait de 19 %.

L'action Christian Dior a clôturé le 31 décembre 2009 à 71,76 euros. La capitalisation boursière de Christian Dior s'élevait alors à 13,04 milliards d'euros.

Christian Dior est inclus dans les indices DJ Euro Stoxx et Euronext 100. L'action Christian Dior est cotée sur Euronext Paris – compartiment A (code Reuters : DIOR.PA ; code Bloomberg : CDi-FP ; code ISIN : FR0000130403).

En outre, des options négociables portant sur les actions Christian Dior sont échangées sur Euronext-Liffe.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Société sont cotées sur Eurolist (Compartiment A) d'Euronext Paris.

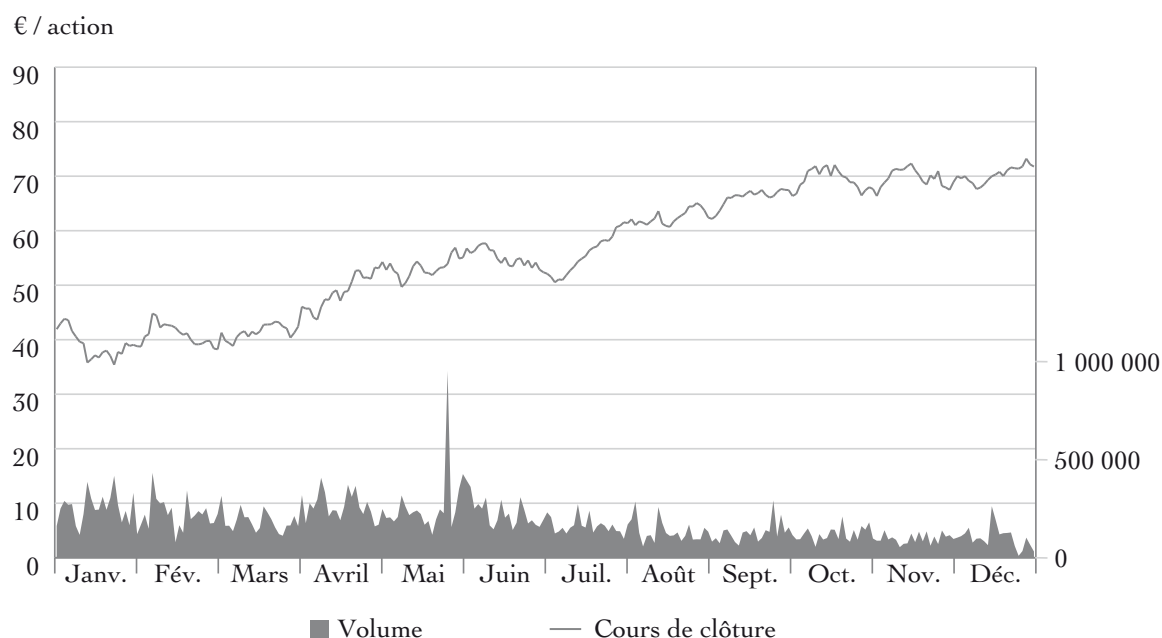
Nombre de titres, capitaux traités et évolution des cours depuis dix-huit mois

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour ^(*) (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en euros)
Septembre 2008	72,37	53,07	75,46	51,48	5 198 337	336 367 607
Octobre 2008	54,02	47,23	54,14	37,78	11 090 893	504 258 718
Novembre 2008	48,20	36,10	51,50	30,18	7 851 626	296 588 719
Décembre 2008	36,22	40,25	41,85	33,63	6 025 671	231 339 881
Janvier 2009	40,50	39,06	44,285	34,60	5 383 332	208 969 836
Février 2009	39,08	39,785	45,065	37,315	4 433 542	183 015 516
Mars 2009	38,82	41,275	43,90	37,355	4 119 282	168 789 667
Avril 2009	40,835	51,175	53,49	40,45	5 411 047	259 461 177
Mai 2009	51,975	53,90	55,20	49,10	4 961 034	262 361 372
Juin 2009	54,73	53,17	58,99	52,19	5 463 359	303 180 769
Juillet 2009	53,61	60,90	61,61	50,21	3 841 142	210 143 708
Août 2009	60,93	64,64	65,75	59,75	2 796 771	174 110 810
Septembre 2009	64,52	67,50	68,23	61,39	2 813 437	185 459 658
Octobre 2009	67,38	67,98	72,78	60,00	2 697 726	186 958 719
Novembre 2009	67,49	67,50	72,99	65,30	2 052 707	142 493 804
Décembre 2009	67,86	71,76	73,22	66,86	2 265 556	158 791 611
Janvier 2010	71,59	73,20	76,50	70,85	2 528 568	187 508 054
Février 2010	72,92	71,96	75,37	67,64	2 733 887	194 610 597

Source : Euronext

(*) Cours en séance.

Évolution du cours de l'action Christian Dior et volume de titres Christian Dior négociés à Paris



Capitalisation boursière

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

2007	16 337
2008	7 315
2009	13 041

4.2. MARCHÉ DES OBLIGATIONS CHRISTIAN DIOR

Les obligations émises par Christian Dior non échues au 31 décembre 2009 font l'objet d'une cotation en bourse.

Obligations cotées à Bruxelles

Devise	En cours (en devise)	Émission	Maturité	Taux d'intérêt (en %)
EUR	150 000 000	2006	2011	4,25
EUR	50 000 000	2008	2011	5,875

Obligations cotées à Luxembourg

Devise	En cours (en devise)	Émission	Maturité	Taux d'intérêt (en %)
EUR	350 000 000	2009	2014	3,75

4.3. DIVIDENDE

Il est proposé de distribuer un dividende brut de 1,66 euro par action au titre de l'exercice 2009, en progression de 0,05 euro par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2008.

La distribution totale de Christian Dior s'élèvera ainsi à 302 millions d'euros au titre de l'exercice 2009, avant effet de l'auto-détention.

Historique des dividendes versés au titre des exercices 2005 à 2009

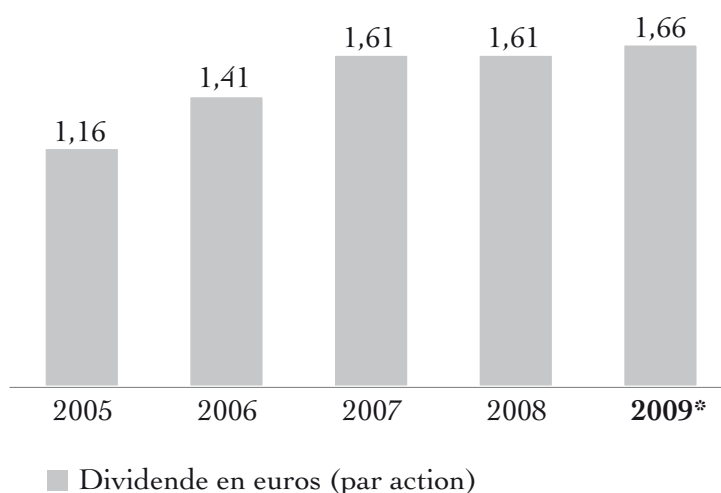
Année	Dividende brut par action ⁽¹⁾ (en euros)	Dividendes mis en distribution (en millions d'euros)
2009 ⁽²⁾	1,66	302
2008	1,61	293
2007	1,61	293
2006	1,41	256
2005	1,16	211

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(2) Proposition soumise à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010.

La Société a une politique constante de distribution de dividende, visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat.



* Proposition soumise à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010.

4.4. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2009, le capital de la société Christian Dior s'élevait à 363 454 096 euros constitué de 181 727 048 actions de 2 euros de valeur nominale.

Le nombre d'actions reste inchangé au cours de l'exercice 2009.

4.5. PERFORMANCE PAR ACTION

<i>(en euros)</i>	2009	2008	2007
Résultat net, part du Groupe après dilution	3,89	4,43	4,86
Dividende	1,66	1,61	1,61
Progression / année précédente	+ 3 %	-	+ 14 %
Cours le plus haut (en séance)	73,22	89,99	97,97
Cours le plus bas (en séance)	34,60	30,18	79,10
Cours au 31 décembre (cours de clôture)	71,76	40,25	89,90
Progression / année précédente	+ 78 %	- 55 %	+ 11 %

5. Principaux établissements et propriétés foncières

5.1 PRODUCTION

5.1.1 Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles, en France et à l'étranger, aux superficies suivantes :

<i>(en hectares)</i>	2009		2008	
	Total	dont en production	Total	dont en production
France :				
Appellation Champagne	1 809	1 675	1 805	1 684
Appellation Cognac	245	177	246	179
Vignobles bordelais	244	148	190	98
International :				
Californie (États-Unis)	469	361	473	364
Argentine	1 390	891	1 369	903
Australie, Nouvelle-Zélande	610	520	594	475
Brésil	232	57	232	59
Espagne	52	47	51	41

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des « wineries », des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques de Champagne ou à ses opérations de production en France, Californie, Argentine, Australie, Espagne, Brésil et Nouvelle-Zélande, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac, au Royaume-Uni et en Pologne. L'ensemble représente environ 810 000 m² en France et 250 000 m² à l'étranger.

5.1.2 Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses dix-huit ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne et à San Dimas en Californie. Les entrepôts sont la propriété de la société en France mais sont en location dans le reste du monde. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 190 000 m².

Fendi est propriétaire de son site de production près de Florence en Italie, ainsi que de son siège social, le Palazzo Fendi, à Rome en Italie.

Céline possède également des installations de production et de logistique situées près de Florence en Italie.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossimoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production à Strà et Vigonza en Italie.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location, ou comprises dans des prestations de sous-traitance industrielle.

5.1.3 Parfums et Cosmétiques

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétique du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant 122 000 m².

Les deux centres de production de Chartres et Orphin en France appartiennent à Guerlain, l'ensemble représentant environ 27 000 m².

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m², cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hershram au Royaume-Uni.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Principaux établissements et propriétés foncières

La Brosse et Dupont possède des ateliers de production, des entrepôts et des bureaux en France et en Pologne ; l'ensemble représente une surface totale d'environ 50 000 m².

5.1.4 Montres et Joaillerie

TAG Heuer loue l'ensemble de ses installations industrielles en Suisse à La Chaux-de-Fonds et dans le Jura Suisse.

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse). Les entrepôts situés en Europe sont loués.

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production et de ses bureaux.

Les installations des autres marques du groupe d'activités, Chaumet, Fred, De Beers, Montres Dior, sont en location.

5.1.5 Christian Dior Couture

Christian Dior Couture exploite, en association avec des partenaires italiens, cinq unités de production de maroquinerie et de souliers en Italie, à Florence, Milan et Padoue.

Pour les bijoux fantaisie, Christian Dior Couture possède, à Pforzheim en Allemagne, un atelier de mise au point de production.

L'activité Baby Dior, reprise en 2006, dispose d'ateliers de production à Redon en France ainsi qu'en Thaïlande.

5.2 DISTRIBUTION

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des magasins exclusifs. Ce réseau de magasins est le plus souvent en location, le Groupe n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins de Tokyo, Guam, Hawaï, Séoul, Taïpei, Sydney, Rome, Gênes, Cannes et Saint-Tropez ; l'ensemble représente environ 10 000 m².

Céline et Loewe sont également propriétaires de certains magasins, à Paris et en Espagne.

À l'exception de l'avenue Montaigne, de la boutique de Madrid, de la boutique de Saint-Tropez et d'une boutique à Tokyo (quartier d'Omotesando), les boutiques exploitées en propre par Christian Dior Couture sont louées. Christian Dior est propriétaire d'un centre logistique à Blois.

Dans la Distribution sélective :

- les enseignes parisiennes du Bon Marché et de Franck et Fils sont propriétaires de leurs magasins, qui représentent des surfaces de vente d'environ 70 000 m² ;
- DFS est propriétaire de ses magasins de Guam et de Saipan.

Au 31 décembre 2009, ce réseau de magasins est réparti de la façon suivante :

<i>(en nombre de magasins)</i>	2009	2008	2007
France	376	355	329
Europe (hors France)	665	650	565
États-Unis	569	576	502
Japon	346	296	292
Asie (hors Japon)	536	555	471
Autres	168	119	110
TOTAL	2 660	2 551	2 269

(en nombre de magasins)	2009	2008	2007
Christian Dior Couture	257	237	221
Mode et Maroquinerie : <i>Louis Vuitton</i>	446	425	390
<i>Autres marques</i>	718	665	599
Sous-total Mode et Maroquinerie	1 164	1 090	989
Parfums et Cosmétiques	65	62	55
Montres et Joaillerie	114	104	90
Distribution sélective : <i>Sephora</i>	986	898	756
<i>Autres, dont DFS</i>	89	155	153
Sous-total Distribution sélective	1 075	1 053	909
Autres	5	5	5
TOTAL	2 660	2 551	2 269

À fin 2009, DFS a harmonisé la méthodologie de comptage de ses magasins sur l'ensemble des zones géographiques, seul le nombre de concessions étant inventorié désormais et non le nombre de points de vente par concession. Si on avait appliqué la méthodologie 2009 à 2008, le nombre total de magasins du Groupe se serait élevé à 2 476 au lieu de 2 551.

5.3 ÉTABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET IMMEUBLES LOCATIFS

Le Groupe est propriétaire de son siège social situé du 11 au 17 de la rue François I^{er} et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne.

Les sièges des principales filiales de Christian Dior Couture à l'étranger sont loués.

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Parfums Christian Dior ou Zenith.

Le Groupe détient 40 % de la société propriétaire de l'immeuble où se trouve le siège social de LVMH, avenue Montaigne à Paris ; le Groupe détient en outre trois immeubles à New York (environ 26 000 m²) et un immeuble à Osaka (environ 5 000 m²) hébergeant des filiales.

Enfin, le Groupe est propriétaire d'immeubles locatifs, essentiellement à Paris, principalement autour de la Samaritaine et du Bon Marché, représentant environ 50 000 m².

Le parc immobilier utilisé précédemment pour l'exploitation commerciale de la Samaritaine fait l'objet d'un projet de reconversion.

6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance

6.1 CHAMPAGNES ET VINS

Le Groupe possède 1 675 hectares en production, qui fournissent un peu plus d'un quart des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de vigneronnes et de coopératives, sur la base d'accords pluri-annuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 15 % du total des approvisionnements des Maisons du Groupe. Avant 1996, un prix indicatif était publié par l'interprofession ; s'y ajoutaient des primes spécifiques négociées individuellement entre les vigneronnes et les négociants. À la suite d'un premier accord quadriennal signé en 1996, un nouvel accord interprofessionnel a été signé au printemps 2000, portant sur les quatre vendanges 2000 à 2003 et confirmant la volonté de modération dans les fluctuations du prix du raisin, à la hausse ou à la baisse. Un nouvel accord interprofessionnel a été signé au printemps 2004 entre les Maisons et les vigneronnes de la Champagne, portant sur les 5 vendanges 2004 à 2009. Cet accord fixe de nouvelles règles ayant pour objectifs de sécuriser le paiement des raisins aux vigneronnes et de maîtriser la spéculation sur les prix.

Depuis une dizaine d'années, les vigneronnes et négociants ont mis en place une réserve qualitative permettant de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi « bloqués » pouvant être mis en vente les années de faible récolte. Ces vins « bloqués » en réserve qualitative assurent une certaine sécurité pour les années futures de petite récolte.

6.2 COGNAC ET SPIRITUEUX

Hennessy exploite 179 hectares en propriété. Le vignoble du Groupe est resté quasiment stable depuis 2000, après l'arrachage de 60 hectares de vignes en 1999, ceci dans le cadre du plan interprofessionnel mis en place en 1998 ; ce plan avait pour objet de réduire la superficie de production par des primes offertes à l'arrachage et des aides attribuées aux vigneronnes, incitant à une production de vins autres que ceux entrant dans l'élaboration du cognac.

L'essentiel des vins et eaux-de-vie nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 2 500 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité. Les prix d'achat des vins et eaux-de-vie sont établis entre la société et chaque producteur suivant l'offre et la demande. En 2009, le prix des vins de la récolte reste stable par rapport aux récoltes 2008 et 2007.

Pour la récolte 2009, l'Institut national des appellations d'origine (INAO) a fixé le rendement maximum de l'appellation Champagne à 9 700 kg/ha. Ce rendement maximum correspond au niveau de récolte maximum pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne. En 2006, l'INAO a redéfini le cadre réglementaire des réserves « bloquées » évoquées précédemment. Il est désormais possible de récolter des raisins au-delà du rendement commercialisable dans la limite d'un plafond appelé « plafond limite de classement (PLC) ». Ce PLC est déterminé chaque année dans la limite du rendement total maximum. Il a été fixé à 14 000 kg/ha pour la récolte 2009. La récolte supplémentaire est bloquée en réserve, conservée en cuves et utilisée pour compléter une récolte déficitaire. Le niveau maximum de cette réserve bloquée est fixé à 8 000 kg/ha.

Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2009 s'établit entre 4,60 euros et 5,55 euros suivant les crus, en diminution de 4 % par rapport à 2008.

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe.

Les Maisons de Champagne ont eu recours à des sous-traitants pour un montant de 28 millions d'euros environ ; ces prestations sont notamment relatives aux opérations de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

Grâce à un stock optimal d'eaux-de-vie, le Groupe peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre.

Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achat sur la récolte de l'année et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagnes et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac proviennent également de fournisseurs hors Groupe.

Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier.

6.3 MODE ET MAROQUINERIE

Dans les activités de Mode et Maroquinerie, les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les marques.

Les quinze ateliers de fabrication de maroquinerie de Louis Vuitton Malletier, onze en France, trois en Espagne et un aux États-Unis, assurent l'essentiel de la production de la marque. Le site de Louis Vuitton à Fiesse d'Artico en Italie regroupe l'ensemble des savoir-faire, du développement à la production, pour toutes ses catégories de souliers. Louis Vuitton ne recourt à des tiers que pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de sa production.

Fendi et Loewe disposent également d'ateliers de maroquinerie dans leur pays d'origine et en Italie pour Céline, qui ne couvrent qu'une part de leurs besoins de production. De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Globalement, pour les activités Mode et Maroquinerie, le recours à la sous-traitance de production représente en 2009 environ 32 % du coût des ventes.

Louis Vuitton Malletier dépend de fournisseurs extérieurs pour la majorité des cuirs et matières utilisées dans la fabrication de ses

produits. Bien qu'une partie significative des matières premières soit achetée auprès d'un nombre assez faible de fournisseurs, Louis Vuitton considère que ces fournitures pourraient le cas échéant être obtenues auprès d'autres sources. En 2004, des équilibrages ont d'ailleurs permis de limiter la dépendance vis-à-vis des fournisseurs. Après une diversification lancée en 1998 vers la Norvège et l'Espagne, le portefeuille des fournisseurs s'est élargi à l'Italie en 2000. En 2009, afin de continuer à sécuriser cette filière d'approvisionnement stratégique, Louis Vuitton a conclu un accord de joint-venture avec la Tannerie Masure qui lui fournit des cuirs de grande qualité depuis de nombreuses années. Ce partenariat va donner naissance aux Tanneries de la Comète où les peaux seront tannées exclusivement pour Louis Vuitton à l'aide d'extraits végétaux. Chez Louis Vuitton, le premier fournisseur de cuirs et peaux représente environ 20 % du total des approvisionnements de ces produits.

On rencontre une situation identique chez Fendi, sauf sur certaines peaux exotiques dont les fournisseurs sont rares.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité.

Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

6.4 PARFUMS ET COSMÉTIQUES

Les cinq centres de production français de Guerlain, Givenchy et Dior assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo, tant dans le domaine des produits parfumant que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Make Up For Ever dispose également de capacités de production suffisantes en France pour couvrir ses propres besoins. Seules les sociétés américaines, plus récentes, ainsi que les parfums Loewe et Acqua di Parma, sous-traitent la fabrication de leurs produits pour la plus grande part.

Au total, la sous-traitance industrielle représente en 2009, pour cette activité, environ 5 % du coût des ventes ; s'y ajoutent environ 10 millions d'euros de sous-traitance logistique.

Les matières sèches, c'est-à-dire les flaconnages, bouchons... et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage, sont acquises auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières constituant les produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de Saint-Jean de Braye, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules avec des sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

6.5 MONTRES ET JOAILLERIE

Grâce à ses cinq ateliers ou manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux de Fonds, et à Nyon, le Groupe assure la quasi-totalité de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Christian Dior, Chaumet et Fred. Zenith assure en outre dans sa manufacture la conception et la fabrication des mouvements mécaniques El Primero et Elite. L'année 2009 a été marquée par l'inauguration de la Manufacture de Hublot à Nyon et d'un atelier de fabrication de mouvements chez TAG Heuer à La Chaux de Fonds.

Globalement, dans cette activité, la sous-traitance ne représente ainsi en 2009 que 4 % du coût des ventes.

Compte tenu des exigences de très haute qualité, les composants assemblés sont recherchés auprès d'un nombre limité de fournisseurs, suisses pour l'essentiel, à l'exception des cuirs pour les bracelets. En 2009, la filiale industrielle Cortech en Suisse réalise une part importante des boîtes nécessaires à la production de TAG Heuer et Zenith.

Bien que le Groupe puisse avoir recours à des tiers dans certains cas pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

6.6 CHRISTIAN DIOR COUTURE

Les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés.

Dans le domaine de la Maroquinerie, Christian Dior Couture peut faire appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production.

Cette sous-traitance représente globalement environ 48 % du coût des ventes.

Dans le domaine du Prêt-à-Porter et de la Haute Joaillerie, la Société s'approvisionne exclusivement auprès d'entreprises extérieures.

7. Contrôleurs légaux

7.1 DÉSIGNATION

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
Commissaires aux Comptes titulaires			
ERNST & YOUNG et Autres 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M ^{me} Jeanne Boillet	14 mai 2009	14 mai 2009	exercice 2014
MAZARS Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie représenté par Simon Beillevaire	15 mai 2003	14 mai 2009	exercice 2014
Commissaires aux Comptes suppléants			
Auditex 11, allée de l'Arche 92400 Courbevoie	14 mai 2009	14 mai 2009	exercice 2014
M. Guillaume Potel (suppléant) Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	15 mai 2003	14 mai 2009	exercice 2014

7.2 HONORAIRES PERÇUS EN 2009

	Ernst & Young et Autres				Mazars			
	2009		2008		2009		2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers d'euros, hors taxes)</i>								
Audit :								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• Christian Dior	86	1	98	1	82	9	141	15
• Filiales consolidées	10 870	83	10 732	82	824	90	776	85
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes :								
• Christian Dior	8	-	4	-	8	1	4	-
• Filiales consolidées	468	4	873	7	-	-	-	-
Sous-total	11 432	88	11 707	90	914	100	921	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées :								
• Juridique, fiscal, social	1 322	10	1 159	9	-	-	-	-
• Autres	262	2	207	1	-	-	-	-
Sous-total	1 584	12	1 366	10	-	-	-	-
TOTAL	13 016	100	13 073	100	914	100	921	100

8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les Commissaires aux Comptes ont attiré notre attention, dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice 2009, sur la Note 1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés concernant les changements de méthode comptable résultant des normes, amendements et interprétations appliqués par la Société.

Paris, le 23 mars 2010

Par délégation du Directeur Général

Florian OLLIVIER
Directeur Financier

Pour toute information :

Tél. : 01 44 13 24 98 Fax : 01 44 13 27 86

Adresse du site Internet : www.dior-finance.com

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80
Copyright : Karl LAGERFELD

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Christian Dior

30, avenue Montaigne – Paris 8^e